This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY of MICH
GENERAL LIBRA
OCTAVIA WILLIAMS B
BEQUEST

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
BEQUEST

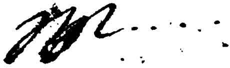

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIEZ PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME SECOND.

Année 1726.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.

MDCCXLVIII.

Bates
Picard
3-6-26
12700

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

Publiez par lui-même.

LEs entrevues & les conversations, que nous avions Dom J. B. de Zuloaga & moi, quoique peu fréquentes pendant le Ministere du Duc de Ripperda, avoient néanmoins produit, comme je l'ai dit dans mon premier Tome, une confiance réciproque entre nous. La disgrace de ce premier Ministre nous dispensant d'user désormais de tous les ménagemens, que nous avions été obligés d'observer par la crainte de lui devenir suspects; notre intelligence & notre con-

fiance s'augmentoient chaque jour, & il ne s'en paſſoit guere, où nous n'allaſions l'un chez l'autre. Ayant eu occaſion dans une de ces viſites, de l'entretenir aſſez long-tems, d'un projet que jamais formé, de préſenter differens moyens à leurs Maj. Cath., pour engager inſenſiblement la France à ſe ſéparer de la ligue d'Hanover, & d'accéder au Traité de Vienne; il me parut auſſi curieux de le lire qu'empreſſé de contribuer à le faire réuſſir.

Une pareille vue, & une ouverture ſi extraordinaire, eu égard aux conjonctures du tems, & à la converſation que nous avions eue précédemment ſur ce ſujet, Dom Juan & moi, pourroient paroître avec raiſon, à ceux qui liront ces Mémoires directement oppoſées aux ordres que j'avois reçus, & à ma propre utilité. Je vais donc conformément à la bonne foi que je tâche d'obſerver dans ces Mémoires, expoſer quelles étoient mes intentions, & l'innocent artifice que je cherchois à employer, pour prendre un peu l'eſſor, & ſortir de l'état de ſimple faiſeur de gazettin, à quoi s'étoient preſque borné juſqu'alors mes occupations & mon travail.

La

La Reine d'Espagne étoit si fort prévenue en faveur de la Cour de Vienne, dont elle attendoit dans le tems dont je parle, les plus vastes établissemens pour l'Infant Dom Carlos; que le dessein d'attaquer directement le Traité de Vienne étoit totalement chimérique, & très capable même d'attirer une disgrace certaine à celui qui l'auroit formé. Pour éviter un inconvénient si fâcheux, & pour travailler néanmoins à détruire l'espece de charme, qui rendoit les objets si differens de ce qu'ils étoient aux yeux de cette Princesse; je crus qu'il faloit adoucir, autant qu'il me seroit possible, l'amertume que la Reine devoit trouver à être désabusée. Et très persuadé que souvent la vérité même la plus interessante, ne peut être présentée aux Rois qu'après bien des précautions; je me proposois en rendant cette vérité palpable dans le Mémoire que je méditois d'écrire; de la travestir cependant de maniere, qu'elle n'effrayât point S. M. C., & qu'au contraire Elle pût se familiariser avec elle. Afin donc de suivre ce plan, je resolus d'exciter d'abord la curiosité de la Reine, en lui offrant differens moyens de faire réussir, ce qu'elle paroissoit de-

ſirer ardemment (je veux dire, de détacher la France de l'Angleterre pour la réunir à l'Eſpagne & à l'Empereur): & de conduire enſuite imperceptiblement cette Princeſſe à remarquer elle-même, par ce que je dirois ſur les véritables intérêts de la Maiſon d'Autriche, & des autres Puiſſances de l'Europe, combien il étoit impoſſible de les ajuſter avec ſes vues particulieres; & à quoi, en un mot, elle s'expoſoit, en ſe livrant, ſi abſolument aux idées de la Cour Imperiale; puis qu'en ſuppoſant même à cette Cour la volonté la plus ſincere d'exécuter les promeſſes qu'elle avoit faites à Sa Majeſté C., elle devoit cependant infailliblement en être empêchée par les obſtacles, que toutes les puiſſances y mettroient.

C'eſt donc ſous l'appas ſéducteur d'une acceſſion de la part de la France au Traité de Vienne, qui devoit pourtant diſparoître à meſure qu'on liroit mon Mémoire, que je formai le projet de faire naître à la Reine d'Eſpagne des réfléxions, qu'il eût été auſſi téméraire qu'inutile, de lui ſuggerer ſans ces précautions. Et peu effrayé de ce qui pouvoit dans ce plan allarmer un Négotiateur timide,

de, je cherchois ſeulement, pour arriver à mon but, à prendre une route où l'on me laiſſât marcher en liberté ; & à commencer en même tems d'accoûtumer peu à peu leurs Maj. Cath., à m'entendre parler des matieres qui faiſoient l'objet de ma miſſion.

Le ſeul homme dont je pouvois me ſervir, pour faire paſſer entre les mains de la Reine d'Eſpagne, le Mémoire que je voulois écrire, étoit ſon Confeſſeur. Mais comme les moindres atomes faiſoient peur à ce Prélat, & que c'eût été m'expoſer à un refus certain, de lui propoſer de lire un ouvrage, qui devoit traiter de pluſieurs matieres délicates ; & dans leſquelles il auroit indubitablement cru, même ſans le voir, que je lui tendois quelque piege : ce fut à Dom Juan Bautiſta de Zuloaga, que je m'adreſſai, pour le prier de ſonder quelles pourroient être les diſpoſitions de l'Archevêque d'Amida, à l'égard du projet que j'avois formé ; & ſi, au cas que je priſſe la réſolution de mettre mon Mémoire au net, il ſeroit tenté d'en faire la lecture, & de juger de ſon utilité.

Dom J. B. de Zuloaga, qui, se tenant au simple exposé que je lui avois fait du plan de mon ouvrage, croyoit que je n'avois effectivement d'autre dessein, que celui de proposer des expédiens pour rompre les engagemens, que la France avoit pris avec l'Angleterre & la Prusse; se chargea avec beaucoup de plaisir de faire part de tout ce que je lui disois à l'Archevêque d'Amida; & celui-ci, qui ne songeoit qu'à flatter les vues de la Reine d'Espagne, entendant parler qu'un François, soupçonné comme je l'étois malgré toutes mes précautions, d'entretenir une étroite correspondance avec le Ministre du Roi Très-Chrêtien, faisoit cependant entre-voir comme possible l'accession de ce Monarque au Traité de Vienne; saisit avec empressement l'occasion, de faire part à Sa Maj. Cath. d'une idée si peu attendue, & si conforme aux desirs de cette Princesse; il répondit donc tout de suite à Dom J. B. de Zuloaga, qu'il liroit avec grand plaisir le Mémoire que je voulois écrire; & il lui fit même un grand éloge des bonnes intentions que je montrois, & du zele, que je paroissois avoir pour les véritables intérêts des deux Couronnes.

Dom J. B. de Zuloaga voyant l'Archevêque ſi bien diſpoſé, vint m'en inſtruire ſur le champ ; & m'exhorter, de travailler inceſſamment à mettre au net les différentes idées dont je l'avois entretenu ; afin de profiter de la curioſité du Prélat, avant que quelque changement ne l'affoiblit, ou peut-être ne l'éteignit tout-à-fait.

Je remerciai beaucoup Dom J. B. de Zuloaga de la ſageſſe & de la prudence, avec laquelle il avoit ſu ménager un homme auſſi méfiant & auſſi timide que l'Arch. d'Amida : & lui promettant de m'appliquer au plutôt à écrire le *Mémoire*, qui devoit contenir mon projet, je convins de le lui remettre dès qu'il ſeroit fini ; afin qu'il le préſentât lui-même à ce Prélat.

La ſituation où je me trouvois à Madrid, dans la conjoncture où la déſunion & l'aigreur entre la Cour d'Eſpagne & celle de France, paroiſſoient extrêmes, ne me permettant point de m'ouvrir à perſonne, ni de me confier à aucun Secretaire ; je n'ai pu retrouver que quelques brouillons du Mémoire que j'écrivis : & comme l'original, dont je n'eus point le tems de tirer alors une

copie exacte, eſt reſté entre les mains de leurs Maj. Cath.; ce n'eſt pas ſans peine que je me vois hors d'état d'inſerer ici cet écrit tout au long; & de continuer à donner, par ſa lecture, une nouvelle preuve de l'exacte vérité de tous les faits, dont je rappelle le ſouvenir. Cependant comme je retrouve à peu près dans ce qui me reſte de ce Mémoire, le précis & la ſubſtance de toutes les raiſons que j'employois, pour diſſiper les préjugés de la Reine d'Eſpagne, & pour lui faire ſentir le peu de ſolidité des vaſtes eſpérances, que lui donnoit la Cour de Vienne; ce que j'en rapporterai ici ſuccinctement, pourra peut-être ſuffire à faire connoître le plan que je m'étois propoſé.

J'expoſois dans le préambule, que le principal objet des Rois, dans tous les deſſeins qu'ils forment, doit être la gloire de Dieu, l'avantage de la Religion, & le bonheur de leurs peuples: puiſque le pouvoir qu'ils ont reçu du Tout-puiſſant, ne leur a été donné que pour ces différentes fins. J'ajoûtois, qu'ils en pervertiſ-

* Si delectamini ſedibus & ſceptris, ô Reges populi, diligite ſapientiam, ut in perpetuum regnetis. *Sap. C. VI.*

pervertissoient l'usage, quand, s'abandonnant à l'ambition, ou à la vengeance, ils entreprenoient légerement des guerres, pour satisfaire l'une ou l'autre de ces passions ; & que le sang de leurs sujets, qu'ils faisoient couler dans ce cas-là avec si peu de scrupule, formoit une voix terrible contr'eux devant le redoutable Tribunal de Dieu, qui ne *pouvoit* être trompé par les spécieuses raisons de leurs manifestes ; ni les effets de sa justice, arrêtés par leur fragile Puissance. Parlant après cela du caractere des differens Princes, qui étoient assis, dans le tems que j'écrivois, sur les principaux Trônes de l'Europe, *je tirois d'heureux* présages pour la conservation de la tranquilité publique, des sentimens de Religion, de modération & d'équité, dont ils paroissoient remplis : & je ne voyois rien, disois-je, *qui pût* troubler la bonne intelligence, qu'on souhaittoit qui regnât entr'eux ; dès-lors que ces Monarques, bannissant les sujets de méfiance, qu'ils paroissoient avoir de leurs desseins réciproques, chercheroient, en s'expliquant sur cet article avec une entiere bonne foi, à pré-

venir les suites funestes que pouvoient entraîner de semblables doutes.

Venant après ce début à examiner insensiblement, les motifs qui paroissoient avoir déterminé les principales Puissances de l'Europe, à prendre differens engagemens par les deux Traités de Vienne & d'Hanover, je faisois une courte analyse de l'un & de l'autre: & bien loin de montrer aucune partialité en faveur de ce dernier, j'affectois au contraire de louer infiniment les vues de paix & de réconciliation, que les deux Monarques, qui s'étoient unis par le Traité de Vienne, avoient eus en le faisant. Je laissois entre-voir ensuite, à quel point il pouvoit être utile à leurs Majestés Cath., d'engager peu à peu la France à entrer dans cette nouvelle alliance, & à se détacher de celle qu'elle avoit contractée avec les Puissances Protestantes. Mais comme ma véritable intention, en suggerant quelques moyens apparens de réussir dans ce projet, étoit néanmoins d'en faire adroitement sentir l'impossibilité; & sous le prétexte de justifier le Traité de Vienne, de détruire peu à peu les illusions sur lesquelles il étoit établi; je déplorois

rois d'abord l'union si étroite, qui s'étoit formée entre la France, l'Angleterre, la Prusse & la Hollande, comme pouvant devenir un jour très-fatale à la Religion : mais en même tems, pour justifier la conduite de la France, je donnois suffisamment lieu de remarquer, que la subite conclusion du Traité de Vienne, dans le tems que l'Espagne, justement irritée, disois-je, du renvoi de l'Infante, sembloit être résolue à tirer vengeance de l'affront qu'elle prétendoit avoir reçu, étoit le véritable & même l'unique motif, qui avoit forcé cette Couronne à prendre ce parti, & à chercher des alliés, qui pussent assurer sa tranquillité. Enfin par la description, que cette précaution de la France me conduisoit tout naturellement de faire, de la Puissance formidable de la Ligue d'Hanover, je mettois leurs M. *Cath.* en état de juger par Elles-mêmes, combien celle de Vienne lui étoit à tous égards inégale, & peu capable par conséquent de leur procurer les avantages qu'Elles en esperoient.

La Cour d'Espagne, où les plus légeres espérances étoient alors facilement converties en certitudes infaillibles, ne

 cessoit

cessoit, de vanter les grands secours, que devoit procurer l'accession de l'Imperatrice* de Russie au Traité de Vienne, & la disposition où étoit la Pologne de suivre cet exemple; mais je tâchois de faire sentir le peu de solidité de ces flatteuses idées, & de reduire les objets à leur juste proportion. C'est en vain, disois-je, qu'on se persuaderoit, que S. M. I. peut contre-balancer les forces que les Alliés d'Hanover sont en état d'assembler quand ils voudront, en leur opposant celle qu'elle peut tirer de la Moscovie & de la Pologne: car qui ne sait que la premiere, par la jalousie que les conquêtes qu'elle a faites sur les Perses ont excité dans l'Empire des Turcs contr'elle, & par la révolution singuliere qui y est arrivée à la mort du feu Empereur PIERRE I. paroit avoir plus besoin de conserver ses forces chez elle pour se maintenir en paix, que de songer à les faire passer chez ses voisins? Et à l'égard de la Pologne, que peut on penser du secours que cette Couronne est en état d'offrir, quand on la voit sans cesse agitée de troubles domesti-

* CATHERINE.

domeſtiques, & aſſembler, & puis diſſoudre perpetuellement des conſeils & des dietes, ſans qu'il reſulte juſqu'ici autre choſe de ces aſſemblées, que de vains projets, qui reſtent toujours ſans exécution ?

Paſſant de ces réflexions, qui avoient une toute autre étendue dans mon Mémoire, à celles qui touchoient de plus près les intérêts de leurs Maj. Cath., & à l'établiſſement de l'Infant Dom Carlos, j'expoſois (en ſuppoſant dans l'Empereur la volonté la plus ſincere d'exécuter fidelement, & litteralement, tous les engagemens ſecrets qu'il pouvoit avoir pris à cet égard par le Traité de Vienne) j'expoſois, dis-je, les difficultés & les obſtacles, qu'il trouveroit de la part de tout le Corps Germanique, & même de l'Europe entiere, à faire paſſer tous ſes vaſtes Etats à l'Infant Dom Carlos, en donnant en mariage à ce Prince l'aînée des Archiducheſſes ſes filles. Et dans les objections pour & contre que je faiſois ſur cet article, comme pour mieux éclaircir les choſes, j'inſinuois par les unes, combien de moyens & de prétextes, la Cour de Vienne ſeroit toujours en état d'em-

d'employer pour éluder l'accompliſſement de ſes promeſſes; & je montrois aſſez par la foibleſſe des autres, que rien n'étoit plus important, que de prendre des meſures promptes & efficaces, pour profiter ſans délai des favorables diſpoſitions où paroiſſoit être l'Empereur.

Bien perſuadé que ce Monarque ſi ſage ne devoit, à la fleur de ſon âge, & dans un tems où il pouvoit eſperer que Dieu lui accorderoit un fils, avoir formé le deſſein d'aſſurer la poſſeſſion du Trône Imperial à un Prince, d'une maiſon qui de tout tems avoit été la rivale de la ſienne; & n'étant guere plus diſpoſé à croire, qu'il vît avec plaiſir ce même Prince poſſeder des Etats en Italie, qui donnaſſent de nouveau à l'Eſpagne une entrée dans ce païs-là, & un moyen par conſéquent d'y recouvrer ſes anciens domaines : je diſois, comme par pur ſentiment de zele pour les intérêts de leurs Maj. Cath., qu'il étoit, ſelon moi, de leur ſageſſe dans la conjoncture préſente, que ſans détruire les eſpérances qu'elles pouvoient avoir conçues de parvenir un jour à faire élire l'Infant Dom Carlos Roi des Romains, & qu'enſeveliſſant ſeulement dans un profond

profond silence les moyens dont Elles pouvoient se proposer de faire usage pour l'exécution de ce projet ; elles n'insistassent (& en ceci on verra sans peine, que je tendois à les mettre promptement en état de dévoiler clairement les intentions de la Cour de Vienne) qu'à exiger de l'Empereur de consentir, qu'en faisant introduire des *Troupes* Espagnoles dans les Duchés de Toscane & de Parme, elle s'assurassent d'abord la possession de ces deux Etats. Et au cas, disois-je ensuite, que l'Empereur desirant de rendre l'union qui s'est formée entre leurs Maj. Cath. & lui, *plus* étroite & plus durable, se déterminât à conclure le mariage d'une des Archiduchesses ses filles avec l'Infant Dom Carlos ; il seroit alors très-convenable que leurs Maj. Cath. profitassent de cette disposition, pour exiger de l'Empereur, non point d'entreprendre un ouvrage aussi difficile que celui de faire élire actuellement l'Infant Roi des Romains, & de le designer pour le successeur de tous ses Royaumes ; mais de démembrer simplement à l'occasion du mariage de la Princesse sa fille, &

pour

pour lui ſervir de dot, quelques-uns des Etats qu'il poſſede en Italie: comme par exemple le Duché de Milan, qui venant à ſe joindre après la mort du grand Duc de Toſcane, & du Duc de Parme, aux Etats de ces deux Princes, formeroit un établiſſement en Italie, digne de l'auguſte naiſſance de l'Infant, & de la Princeſſe qui lui feroit deſtinée pour épouſe.

Peu content de ſuggerer à leurs Maj. Cath. de mettre ainſi à l'épreuve la bonne volonté, (que je devois ſuppoſer, pour être écouté) qu'avoit la Cour de Vienne; je ne crus pas moins néceſſaire, de faire regarder encore comme un point déciſif, de porter Sa Majeſté Imperiale à permettre que l'Archiducheſſe, qui étoit deſtinée à devenir l'épouſe de l'Infant Dom Carlos, pût être conduite en Eſpagne; & de prévenir par-là tous les événemens qui pouvoient dans la ſuite cauſer quelque changement à une alliance ſi convenable. Enfin je flattois, autant qu'il m'étoit poſſible, les vues & les deſſeins de la Reine d'Eſpagne. J'allois juſqu'à paroître preſque perſuadé du ſuccès qu'elles auroient. Mais en même tems

je ne laiſſois pas de préſenter à cette Princeſſe, ſans qu'elle pût s'en offenſer, pluſieurs ouvertures pour diſſiper promptement la ſéduiſante illuſion qui l'enchantoit.

Il m'étoit revenu ſi ſouvent, que S. M. Cath. affectoit de ſe plaindre, que la France s'oppoſoit plus qu'aucune autre Puiſſance, à l'accompliſſement des projets qu'elle avoit formés; que je crus devoir profiter de la liberté qu'on m'accordoit de m'expliquer, pour faire appercevoir combien cette prévention étoit mal fondée. Je commençois pour cet effet, par rappeller le ſouvenir des différentes tentatives que la Cour de France avoit faites, depuis le fatal renvoy de l'Infante, pour prévenir une rupture avec l'Eſpagne; & je citois, comme une preuve de leur ſincerité, les offres réiterées de cette Couronne, d'employer tout ſon pouvoir à l'entiere exécution des vues de L. M. Cath.

J'ajoutois, que quand on voudroit juger ſans partialité des véritables diſpoſitions du Roi Très-Chrêt. pour le Roi & la Reine d'Eſpagne, & du zele que le Prince qui étoit le dépoſitaire de ſa confiance, avoit pour les intérêts

rèts de leurs Majeſtés ; on trouveroit que ce qui en empêchoit l'effet, étoit uniquement cette totale interruption de commerce & de relation, qui ſe trouvoit malheureuſement entre les deux Cours ; & qui ne leur permettoit plus de s'expliquer ni de s'entendre, que par l'intervention de certains médiateurs qui, ſuivant toute apparence, avoient un ſecret intérêt d'alterer un peu les expreſſions dont ils étoient les organes ; ou à répandre deſſus quelqu'amertume ; ou peut-être à les rendre inintelligibles : l'empreſſement, diſois-je, qu'ils témoignent à reconcilier les deux Couronnes, après avoir fait tant d'efforts pendant pluſieurs années pour les déſunir, me ſemble un peu équivoque, & les expédiens qu'ils offrent pour y parvenir, au moins ſuſceptibles de quelque ambiguité.

Pour preuve que mes ſoupçons ſur cet article n'étoient pas ſans fondement, & perſuadé d'ailleurs qu'en affectant de me méfier de la bonne volonté du Miniſtre d'Angleterre, je tiendrois un langage qui ne pourroit déplaire ; je repréſentois, que depuis près d'un an que la France faiſoit paſſer par le canal de cet

cet Ambaſſadeur tant de differentes propoſitions d'accommodement, & les offres les plus ſinceres de donner à leurs Maj. Cath. telle ſatisfaction qu'Elles-mêmes voudroient exiger, tout étoit ſourd en Eſpagne à la voix de cette Couronne; que le mal s'aigriſſoit chaque jour, bien loin de diminuer; qu'on s'éloignoit de plus en plus de part & d'autre, par les nouveaux engagemens qu'on prenoit avec differentes Puiſſances; & qu'ainſi la déſunion des deux Couronnes, par un point d'honneur mal entendu, donnoit un avantage & une ſatisfaction à leurs ennemis communs, que la guerre auſſi ſanglante que longue, que ceux-ci avoient entrepriſe uniquement pour parvenir à ce but, n'avoit pu leur procurer.

Puiſqu'il ne s'agit donc, pourſuivois-je, que de s'expliquer pour mettre fin à un refroidiſſement entre les deux Rois, qui peut avoir des ſuites ſi funeſtes à leur bonheur & à la tranquillité de toute l'Europe; & que le zele ſi officieux des Médiateurs dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent pour conduire cette Négociation à une heureuſe fin, a produit ſi peu d'effet: pourquoi leurs Maj. Cath., ſans négliger

négliger les bons offices qu'offrent ces mêmes Médiateurs, ne laisseroient-elles point transpirer jusqu'en France d'une maniere plus directe, ou par le Nonce de Sa Sainteté, ou par qui elles jugeroient à propos, & sans qu'il parût qu'elles eussent fait les premieres avances, quelle est la satisfaction qu'elles exigent de la part de cette Couronne, & à quel prix elles consentent de lui rendre leur amitié? Pourquoi ne feroient-elles point encore la même ouverture à l'Empereur, & n'engageroient-elles point un Prince si sage, si moderé, & si zélé comme tous ses Augustes Ancêtres pour les intérêts de la Foi, à concourir par ses bons offices à une reconciliation, qui ne pourroit manquer d'être suivie d'une étroite alliance entre les trois plus redoutables Puissances de l'Europe, déja unies entr'elles par les liens sacrés d'une même communion?

Après ce raisonnement qui tendoit à engager peu à peu la Reine d'Espagne à travailler par elle-même, ou par l'entremise du Nonce du Pape à la reconciliation; je représentois combien ce renouvellement d'amitié, entre les deux Couronnes, procureroit ensuite de facilitez

tez à leurs Maj. Cath. de réussir dans tous leurs projets, & de se convaincre par Elles-mêmes, que le Roi leur Neveu desiroit sincerement d'employer sa puissance, à leur procurer tous les avantages qu'Elles pouvoient souhaiter.

Cet article ne pouvant qu'être intéressant, j'entrois, sur ce qui le concernoit, dans un assez long détail; & je montrois le plus évidemment qu'il m'étoit possible, que cette démarche de la part du Roi & de la Reine d'Espagne, devoit être regardée comme la voye la plus courte & la plus infaillible, de faire connoître au Roi Très-Chrêtien, si ses nouveaux Alliés travailloient sincerement à la reconciliation des deux Couronnes; & si d'un autre côté l'Empereur agissoit de bonne foi dans les engagemens qu'il avoit pris avec L. M. Cath.: puisque, si ce Monarque étoit dans l'intention de les tenir fidelement, il ne pourroit qu'être bien aise de voir la France concourir avec lui à l'exécution de ses projets.

Sur quelle Puissance, disois-je ensuite, en terminant ces réflexions, doivent compter plus solidemment leurs Maj. Cath. que sur celle du Roi leur Neveu,

Neveu, dès que leur reconciliation avec lui ſera concluë? Et quel Prince en Europe peut être plus véritablement intereſſé que lui, à entrer dans les vues d'agrandiſſement qu'Elles ont pour les Princes leurs enfans? Que peut ſouhaitter la France plus ardemment, que de voir les Trônes & les Empires ſe multiplier dans l'Auguſte Maiſon, qui regne ſi glorieuſement ſur elle depuis tant de ſiecles? Et enfin quel uſage plus noble, plus grand & plus juſte, le Roi Très-Chrêtien peut-il faire de la Puiſſance formidable qu'il poſſede, qu'à ſoutenir les intérêts d'un Monarque qui lui tient lieu de Pere; en concourant avec lui, à applanir tous les obſtacles que leurs ennemis communs eſſayeroient d'oppoſer à l'accompliſſement des promeſſes de l'Empereur?

Quant au reproche qu'on faiſoit auſſi à la France, d'avoir préferé l'alliance des Princes Proteſtans à celle des Catholiques, & de s'être unie aux premiers pour demander qu'on leur accordât de nouveaux privileges; je tâchois dans mon Mémoire, de juſtifier la conduite de cette Couronne, en rappellant en peu de mots, ce que j'avois dit

des

des véritables motifs qui avoient obligé le Roi Très-Chrèt., aprés le Traité de Vienne, à dissiper les desseins qu'il paroissoit qu'on formoit contre lui, en s'unissant à l'Angleterre & à la Prusse. Je donnois à examiner à tout homme sensé & incapable de se laisser aller aux pueriles préventions du peuple, si cette resolution du Roi, dans la circonstance présente, ne devoit point être regardée plutôt comme l'effet de l'impossiblilité que l'on avoit trouvée, à calmer le ressentiment de l'Espagne, que de la prétendue préference, que Sa Maj. T. Chrèt. se sentoit disposée de donner à l'amitié des anciens ennemis de sa Couronne sur celle de l'Espagne, pour laquelle la France avoit répandu tant de sang, & épuisé tant de trésors.

Quant à ce qu'on imputoit encore au Roi, de s'être rendu le protecteur des Protestans, je montrois combien une pareille supposition étoit vaine & chimerique, en renvoyant ceux qui la débitoient au Traité d'Hanover, où ils pourroient lire, quand ils le jugeroient à propos, que ce Monarque n'avoit rien stipulé en faveur des Puissances Protestantes, que ce qui leur avoit été au-

trefois

Supposant, comme il étoit vrai, que de son abolition, ou de sa conservation, dépendoit la paix ou la guerre; je paroissois persuadé, que quand l'Empereur voudroit bien réflechir sérieusement sur la situation de ses Etats, qui, repandus en differentes parties de l'Europe, exigeoient qu'il entretint des armées considérables pour les défendre; sur la facilité, par conséquent, que les Puissances de la Ligue d'Hanovre auroient de s'emparer de ceux qui seroient à leur bienséance; sur les desseins secrets que pourroient peut-être concevoir les Protestans, de profiter d'une conjoncture telle que celle d'une guerre, où les Puissances Catholiques se trouveroient divisées, pour s'attribuer le droit de faire monter un jour un Prince de leur communion sur le Trône Imp.; & sur les projets que les Turcs pourroient former, de s'emparer des Provinces qu'ils avoient perdues, ou de faire même de nouvelles conquêtes: je paroissois, dis-je, persuadé, qu'un Monarque tel que l'Empereur, encore plus recommandable par ses vertus & sa sagesse, que par l'éclat de tant de Couronnes qu'il possedoit, ne voudroit point, par l'unique

motif

motif de ne pas rectrater un Octroi, & abolir une Compagnie de Commerce, non seulement rallumer une guerre cruelle dans toute l'Europe, & causer dans le Corps Germanique de funestes divisions ; mais de plus, exposer au sort douteux des armes, ses vastes Etats, & donner lieu enfin à des projets aussi contraires à la Religion qu'à sa puissance.

Si l'intérêt de l'Empereur, *disois-je ensuite*, demande, comme on vient de le remarquer, d'éviter une guerre, dont la déclaration pourroit être regardée comme l'époque de la décadence de sa puissance ; il *n'est pas* moins de sa gloire d'entrer dans les sentimens de paix qu'on lui propose. En effet, trouvera-t-on quelqu'un sur la terre, qui puisse comparer le vain point d'honneur de soutenir l'établissement de la Compagnie d'Ostende, avec la gloire que procure la fidele observation des traités ; le desir de prévenir par cette exacte bonne foi, des événemens capables de porter insensiblement un coup mortel à la Religion en Allemagne ; d'éteindre par sa modération jusqu'à la moindre étincelle de la guerre ; & de faire voir à l'Univers, que l'on est tou-

jours disposé à conserver, même par le sacrifice de quelques avantages, un bien aussi précieux que celui de la paix ? Enfin le titre de Pacificateur de l'Europe, qu'il ne tient qu'à Sa Maj. Imp. d'acquerir par un si leger sacrifice, ne peut-il pas la dédommager de celui de Protecteur de la Compagnie d'Ostende ?

Après avoir essayé de porter leurs M. Cath. à faire usage de ces differentes considerations, pour persuader l'Empepereur à se relâcher un peu sur un point, qui servoit de vrai, ou au moins de spécieux prétexte à l'Angleterre & à la Hollande, de rejetter toutes les propositions d'acommodement qu'on leur faisoit ; & qui par conséquent mettoit de nouveaux obstacles à la réunion de deux Couronnes, par la nécessité où se trouvoit la France de soutenir les prétentions de ses Alliés : je passois à ce qui concernoit la restitution de Gibraltar. Et pour montrer encore à ce sujet, que la reconciliation de l'Espagne avec la France étoit un des moyens les plus certains dont on pût se servir pour l'obtenir, je faisois envisager cette restitution, comme le fruit des bons offices de cette Couronne auprès du Roi d'Angleterre ;

gleterre ; comme la recompenſe de ceux de l'Eſpagne auprès de l'Empereur, pour la ſuppreſſion, ou ſimplement la translation de la Compagnie d'Oſtende à Trieſte ; & enfin, comme le prix auquel leurs Maj. Cath. feroient achetter à l'Angleterre le retour d'une amitié & d'une bonne intelligence, qu'il étoit ſi important à cette Couronne d'acquerir & de conſerver, pour éviter la ruine totale de ſon Commerce.

Entrant enſuite dans l'examen de ce qui regardoit ce dernier article en général, j'expoſois en peu de mots, que comme je me trouvois obligé de parler ſur une matiere qui m'étoit très-inconnue, j'avouois ingenuement, que je ne me ſentois pas capable de pouvoir propoſer des expédiens qui puſſent lever les ſujets de plaintes des parties qui ſe croyoient lezées, ou en faire connoître l'injuſtice : mais qu'il me paroiſſoit cependant, qu'en faiſant du Traité d'Utrecht, dont les differentes Puiſſances de l'Europe avoient paru contentes, la baze & le fondement de celui qu'on établiroit de nouveau ; ou au cas que quelqu'un des articles du même Traité d'Utrecht favoriſât quelques parties au préjudice

des autres, en redreſſant à l'amiable, dans le dernier que je propoſois de faire, ce qui paroîtroit contraire à la parfaite égalité de traitement, qu'on vouloit établir pour toutes les nations: elles n'auroient plus lieu de ſe plaindre, & ne pourroient point, ſans ſe rendre ſuſpectes de mauvaiſe volonté, faire des mêmes conventions, qui avoient déja contribué à une pacification générale, le ſujet d'une nouvelle rupture.

Enfin pour prévenir tout ce qui pouvoit exciter de nouveaux troubles dans l'Europe, & expoſer les deux Couronnes à prendre les armes l'une contre l'autre, je terminois mes réflexions, en diſant, que comme il paroiſſoit que les Puiſſances Proteſtantes de la Ligue d'Hanover ne demandoient, ſur ce qui avoit rapport à leur Religion, que le redreſſement de quelques griefs, & le rétabliſſement & la conſervation des Droits & des Privileges, que le Traité ſolemnel de Weſtphalie leur avoit accordé; il me ſembloit, que s'en tenant à ce que ce fameux Traité avoit reglé, & en exigeant de ces Puiſſances, d'obſerver avec les Catholiques répandus dans leurs Etats, la même équité, & la même

douceur,

douceur, qu'elles demandoient pour ceux de leur communion, tout ſujet de plainte, & par conſéquent de rupture, devoit être ôté. Que ſi toutefois, ajoutois-je, les Princes Proteſtans pouſſoient plus loin leurs vues, & cherchoient à cacher, ſous les termes moderés & pacifiques qu'ils employent, quelques deſſeins pernicieux à la Religion (tel par *exemple*, que celui de s'unir entr'eux ſous prétexte du redreſſement de quelques griefs, pour faire élire Roi des Romains un Prince de leur communion); la ſageſſe & la modération, que l'Empereur & leurs Maj. Cath. auroient fait voir, en entrant dans les vues *de paix &* de conciliation qu'on prend la liberté de leur propoſer dans ce Mémoire, & qui ne laiſſent aucun ſujet de plainte legitime aux Puiſſances qui ſont entrées dans la ligue d'Hanovre, deviendroient, j'oſe le dire, comme *l'heureux* inſtrument, qui, découvrant à la France la mauvaiſe foi & les pernicieux projets de ſes Alliés, lui donneroit en même tems le plus juſte de tous les prétextes de s'en détacher, & de ſe réunir avec l'Empereur, l'Eſpagne & les autres Rois Catholiques, pour

travailler enſuite de concert à conſerver ſur le Trône Imperial, un Prince qui pût porter légitimement l'Auguſte Titre de Protecteur de la Foi & de l'Egliſe.

Dans les moyens qu'on s'eſt propoſé d'offrir par ce Mémoire, diſois-je, en le finiſſant, pour prévenir les troubles & la guerre dont toute l'Europe eſt ménacée, & pour procurer en même tems à leurs Maj. Cath. des avantages plus ſolides & plus réels, que ceux qu'elles peuvent eſperer de recueillir d'une ſatisfaction purement perſonnelle; j'ai évité, comme on voit, d'en employer aucun qui tendît à engager l'Eſpagne, & la France, à manquer l'une ou l'autre aux traités qu'elles ont faits avec leurs Alliés: & j'ai aiſément ſenti, combien une pareille propoſition auroit paru odieuſe à des Monarques, auſſi reſpectables par l'étendue de leur Puiſſance, que par la bonne-foi & la fidélité qu'ils obſervent dans tous les engagemens qu'ils prennent. Ce n'eſt auſſi qu'après avoir remarqué, que les deux Traités de Vienne & d'Hanover, au moins ſelon ce qu'ils expriment, tendent également à conſerver la paix; que j'ai eſſayé de montrer, comment on pourroit lever les prin-

principaux obstacles, qui empêchent qu'ils ne se confondent l'un dans l'autre, & que les Monarques qu'ils partagent, ayant, disent-ils, le même objet, ne puissent cependant arriver à la même fin.

Qu'exige-t-on cependant du desir sincere que ces Princes témoignent de conserver la tranquillité publique? Rien assurément, dont ils ne soient déja convenus par plusieurs Traités: Et il ne s'agit point dans celui qu'on leur propose, de démembrer quelques parties des Etats dont ces Souverains sont en possession. On ne cherche au contraire qu'à leur en assurer la paisible jouïssance, & à leur procurer en même tems la gloire, de pouvoir donner à leurs sujets la consolation de dire, que sous leur Empire, comme sous celui du plus sage de tous les Monarques: *Unusquisque* * *habitabat absque timore ullo sub vite sua & sub ficu sua.* Selon le projet qu'on présente, Sa Maj. Imp. ne perdra de tous les Etats qu'Elle possede, que ce qu'elle en séparera pour servir de dot à la Princesse sa fille. L'Espagne, la France, l'Angleterre & la Hollande restent dans le même état où elles sont actuellement.

* Livre III. des Rois Chap. IV.

Et c'eſt ainſi que, par la reſtitution d'une ſeule place en Eſpagne; par l'aſſurance d'une ſucceſſion en Italie pour l'Infant Dom Carlos, que les Puiſſances, dont on vient de parler, ont déja garantie; par le redreſſement de quelques griefs de Religion en Allemagne; & enfin par la ſuppreſſion, ou ſimplement par la tranſlation d'une Compagnie de Commerce: l'incompatibilité apparente des deux Traités de Vienne & d'Hanover s'évanouit; les phantômes que la méfiance, l'aigreur & le reſſentiment avoient formés, diſparoiſſent; & la bonne foi & la paix rétablie, aſſurent à l'Europe une parfaite tranquillité.

Tel fut le premier * Mémoire que je préſentai à leurs Majeſtés Catholiques. On voit que je pris la liberté de leur parler ſur des points très-délicats, & dans la conjoncture qui m'autoriſoit le moins à le faire, avec toute la reſpectueuſe aſſurance, qu'auroit pu inſpirer

rer

* Il étoit terminé par un compliment au Roi d'Eſpagne, dont la ſeule copie que j'avois gardée ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés par le Cardinal de FLEURY.

rer le caractere le plus connu de Ministre public. Je n'ignorois pas au reste, tous les périls où cette démarche pouvoit m'exposer ; & dont le moindre seroit, de passer dans l'esprit du Roi & de la Reine d'Espagne, pour un homme qui vouloit insensiblement se rendre nécessaire, & peut-être pénétrer dans leurs vues, en s'ingerant à leur donner des conseils. Dailleurs j'étois bien persuadé que le jugement qu'elles porteroient de mes intentions & de mon Mémoire, seroit indubitablement celui, auquel on ne manqueroit pas en France de se conformer. Mais quoique ces considérations me parussent importantes, persuadé néanmoins, qu'en matiere de Négociation, il est des circonstances où un excès de précaution, & si j'ose dire, de prudence, est plus sûr qu'utile, & encore moins glorieux ; je crus ne devoir pas m'y arrêter, & qu'il étoit tems au contraire, de me défaire des sentimens de timidité, que j'avois écouté jusqu'alors.

Afin de ne rien commettre cependant d'indiscret, & pour qu'il continua a paroître dans mes démarches une certaine modestie, qui prévient toujours en faveur de ceux en qui on la remarque ; je jugeai qu'il

étoit à propos, avant de présenter mon Mémoire, que j'affectasse de desirer de connoître encore plus particulierement, quelles pourroient être les matieres sur lesquelles leurs Maj. Cath. me permettoient de m'étendre, & de m'attirer par cette nouvelle déference pour leurs ordres, une espece d'approbation anticipée, qui pût à tout évenement, non seulement justifier, mais même autoriser ma conduite à la Cour de France. Dans cette vue j'écrivis à Dom Juan Bautista de Zuloaga, pour le prier de m'informer s'il me seroit permis, sans m'exposer à encourir l'indignation de leurs Maj. Cath., de faire entrer certains articles dans mon Mémoire, qui, eu égard à beaucoup de circonstances, dont il étoit aussi-bien instruit que moi, pourroient être pris en mauvaise part; afin, ajoutois-je, que ne sortant point des bornes qu'on m'auroit prescrites, je ne présentasse rien à L. Maj. qui pût leur déplaire.

Ma lettre, que Dom Juan communiqua à l'Arch. d'Amida & au Comte de Salazar, produisit le bon effet que j'en attendois. Il me répondit dès le lende-

lendemain par un billet, * que je pouvois être très-assuré, que bien loin que leurs Maj. Cath. désaprouvassent ce dont nous étions convenus ensemble pour le contenu du Mémoire que je voulois leur faire présenter, Elles desiroient au contraire de le recevoir promptement; & qu'ainsi je pouvois le lui remettre, quand je l'aurois mis au net. Voyant alors la conduite que j'avois tenue pleinement approuvée, je portai le Mémoire à Dom Juan Bautista de Zuloaga le jour que je lui avois promis. Ce fût dans cette occasion que lui ayant fait part de ce que j'ai dit précedemment qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart; je le priai (ce Ministre n'étant plus en place) de découvrir, s'il étoit possible, si ce que je lui apprenois qu'il avoit fait écrire en France, étoit connu de leurs M. C.: me paroissant, que dans la lettre que Stalpart avoit écrite au Comte de Morville, par l'ordre du Duc de Ripperda, il y avoit certaines propositions au sujet des droits du Roi d'Espagne sur la Couronne

* Dans les papiers enlevés par le Cardinal de FLEURY.

ronne de France, dont il n'étoit guere vraiſemblable que ce Monarque voulût faire dépendre ſa reconciliation avec le Roi ſon Neveu.

Je laiſſai paſſer quelques jours avant d'aller chez Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, tant pour lui donner le tems d'examiner mon Mémoire, qu'afin qu'il pût auſſi ſavoir comment on l'auroit reçu. Quand je retournai chez lui, il m'apprit, qu'en ſon particulier il avoit été très-content de tout ce que j'avois expoſé dans cet écrit; que le Comte de Salazar & l'Arch. d'Amida l'avoient également approuvé; & qu'à l'égard du Roi & de la Reine d'Eſpagne, ils avoient témoigné autant d'envie de le recevoir, que de ſatisfaction après l'avoir vû. Cela doit, ajoûta Dom Juan, vous faire eſperer, que les raiſons dont vous vous êtes ſervi, pour faire ſentir l'importance d'une prompte reconciliation entre les deux Couronnes, ne pourront produire que de très-bons effets; & donner lieu à leurs Maj. Cath., de juger plus ſainement qu'Elles ne faiſoient, des véritables intentions de la Cour de Vienne.

Dom

Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga me parlant enſuite de la lettre, que je lui avois appris que le Duc de Ripperda avoit fait écrire par Stalpart, me dit que le Roi d'Eſpagne n'en avoit eu aucune connoiſſance; & que c'étoit ſans ſon ordre & ſans ſa participation que cette lettre avoit été écrite & envoyée en France. Il ajoûta que leurs Maj. *Cath.* deſiroient d'être exactement informées de ce qu'elle contenoit, auſſi-bien que de la reponſe du Comte de Morville; & qu'Elles me chargeoient de travailler avec ſoin, à leur procurer les moyens d'approfondir une Négociation, qui renfermoit des articles ſi intéreſſans pour *Elles*.

Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga me dit encore, que la Reine avoit marqué un vif reſſentiment de l'imprudence que le Duc de Ripperda avoit eue, de compromettre le Roi Cath. avec la France, par des propoſitions auſſi hors de ſaiſon qu'étoient celles que ce Miniſtre s'étoit hazardé de faire écrire au Comte de Morville; & que cette Princeſſe paroiſſoit fort inquiete des ſuites de cette démarche.

Quoique

Quoique je n'ignoraſſe pas l'abus que font certains Miniſtres de la confiance des Rois ; j'étois cependant bien éloigné de penſer, qu'ils étendiſſent cette licence, juſqu'à faire parler leurs Maîtres ſur des matieres importantes ſans en avoir obtenu la permiſſion : & j'avoue, que je fus très-ſurpris d'apprendre par Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, la témérité qu'avoit eue à cet égard le Duc de Ripperda. Plus je refléchiſſois ſur les propoſitions qu'il avoit fait paſſer en France, & ſur le parti qu'il avoit pris d'y parler de reconciliation, dans le tems qu'il ſavoit à quel point la Reine d'Eſpagne paroiſſoit oppoſée à une pareille démarche ; & plus ſon procedé me paroiſſoit extraordinaire. Enſorte que j'étois tenté de croire, que c'étoit peut-être la Reine elle-même, qui avoit ordonné au Duc de Ripperda de faire à la France quelque ouverture d'accommodement, dans la vue de rendre la bonne foi de cette Couronne ſuſpecte à ſes Alliés ; mais qu'enſuite cette Princeſſe s'appercevant que la tentative étoit hors de ſaiſon, elle cherchoit à rejetter ſur ce Miniſtre l'eſpece de confuſion qui reſulte toujours de l'inexécution d'un deſſein qu'on a formé.

Pour

Pour tâcher de démêler si mes conjectures étoient bien fondées, je fis plusieurs questions à Dom Juan-Bautista de Zuloaga, qui tendoient presque toutes à découvrir, si la Reine, par l'extrême envie qu'elle avoit d'engager S. M. Très-Chrêtienne à acceder au Traité de Vienne, ne se seroit point persuadée, que dans la circonstance où ce jeune *Monarque* avoit donné l'administration de son Royaume au Duc de Bourbon, l'*appas* frivole, mais séducteur d'une renonciation plus ample & plus authentique du Roi son Mari à la Couronne de France, pourroit déterminer ce Prince, par l'intérêt qu'il devoit naturellement prendre à une pareille démarche, à conseiller au Roi de France de faire celle que le Duc de Ripperda proposoit.

Dom Juan-Bautista de Zuloaga prévenu, comme c'est l'ordinaire, en faveur de sa Nation, étoit très-persuadé que le sacrifice de perdre la Couronne de France, quand on devoit par-là s'assurer pour toujours celle d'Espagne, ne devoit pas paroître fort considerable. Ainsi il panchoit assez, à former le même jugement que moi, des intentions secrettes de la Reine d'Espagne. Et

comme

comme je le pressois de s'expliquer plus clairement, il me répondit, que le Comte de * Salazar & l'Arch. d'Amida, n'ayant point jugé à propos d'entrer dans aucun détail particulier avec lui, sur ce qui faisoit l'objet de ma curiosité, il lui étoit impossible de la satisfaire. Nous nous séparames là-dessus, & je le priai seulement, en prenant congé de lui, d'approfondir avec les deux personnes qu'il venoit de me nommer, quelle part la Reine d'Espagne pouvoit avoir eue dans ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart; & de les assurer en même tems, que je travaillerois de mon mieux à exécuter ce que leurs Maj. Cath. m'avoient fait l'honneur de me prescrire.

Il est aussi nécessaire, quand on est chargé d'une négociation, de ne rien négliger de ce qui sert à découvrir les desseins des personnes principales avec qui on doit être en relation; qu'il est utile

* Leurs Maj. Cath. me firent dire par Dom Juan-Bautista de Zuloaga, de communiquer au Comte de Salazar ou à l'Arch. d'Amida, tout ce que j'avois à leur dire, par l'entremise du seul Dom Juan, afin que cette relation fut plus secrette.

utile de convertir pour cet effet en moyens, plusieurs petits événemens qui surviennent assez fréquemment dans les Cours. Suivant ce principe, je crus devoir profiter du mouvement que causoit dans celle d'Espagne ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart, pour tâcher de démêler, quelles pourroient être les vues de leurs Maj. Cath., au cas que le Roi leur Neveu vînt à mourir sans héritier. Mais pour éviter que ma curiosité, sur une matiere si délicate, ne parût téméraire, j'observai toujours, de ne laisser entrevoir à Dom Juan-Bautista de Zuloaga d'autre sentiment, que celui de paroître étonné que le Duc de Ripperda eût prétendu, qu'un acte tendant à éteindre de nouveau les droits du Roi d'Espagne sur la Monarchie Françoise, dût être une preuve, que ce Prince reprenoit pour elle les sentimens de bienveuillance qu'il avoit eu, & qu'il étoit disposé à se reconcilier avec le Roi son Neveu. Je n'hazardois rien en cela d'indiscret. Au contraire, j'entrevoyois, par ce que Dom Juan m'avoit dit, que cette maniere de censurer indirectement la légereté, ou l'imprudence du Duc de Ripperda,

Ripperda, ne pouvoit déplaire; qu'elle seroit infailliblement rendue à L. Maj. Cath.; & qu'elle pourroit attirer certaines explications, capables de me faire connoître une partie de ce que je desirois.

L'impossibilité où j'étois de demander à L. M. Cath. une audience à ce sujet, bien loin de mettre obstacle à l'exécution de mon projet, y étoit au contraire très-favorable; puisqu'elle m'offroit un moyen de m'expliquer bien plus librement, par un écrit, sur des questions si délicates, que je n'aurois pu faire en parlant au Roi & à la Reine d'Espagne. D'ailleurs, l'ordre qu'ils m'avoient donné l'un & l'autre, de leur rendre un compte exact de tout ce qui m'étoit revenu de la conversation du Duc de Ripperda avec Stalpart, m'autorisoit à leur faire présenter un Mémoire, qui leur en fit le détail. J'en écrivis donc un, qui ne parût contenir que la simple relation qu'on m'avoit enjoint de faire; mais qui ne laissoit pas de renfermer des remarques ou des refléxions convenables au dessein que j'avois. J'exposois, sur l'article des nouvelles renonciations que le Duc de Ripperda ofroit,

qu'une pareille propoſition ne pouvoit contribuer en rien, dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit, à la réunion des deux Couronnes ; & qu'elle ne ſerviroit au contraire, qu'à répandre parmi toutes les Puiſſances de l'Europe de juſtes ſoupçons, qu'il y avoit eu de la colluſion entre les deux Rois, dans les actes ſolemnels qui avoient déja été paſſés ſur cette matiere lors de la paix d'Utrecht, & deſquels on avoit encore tout récemment rappellé le ſouvenir dans le Traité de Vienne. Cet expoſé étoit accompagné de refléxions, qui tendoient, les unes à faire voir que la multiplication de ſemblables renonciations, loin de les rendre plus ſolides, ſervoit au contraire à en manifeſter l'injuſtice & la foibleſſe ; & les autres à reveiller d'une maniere imperceptible dans le cœur du Roi d'Eſpagne, nonobſtant l'égalité que j'affectois d'établir entre les deux Monarchies, les mouvemens d'amour & de préference que tous les hommes ont naturellement pour leur Patrie, & que l'eſperance de poſſeder un Royaume auſſi floriſſant & auſſi puiſſant que celui de France, ne peut jamais manquer d'exciter.

Dès

Dès que j'eus achevé d'écrire ce Mémoire, je le portai à Dom J. B. de Zuloaga, pour qu'il pût être présenté à L. M. Cath. par le Comte de Salazar, ou par l'Archevêque d'Amida. J'avois été très-attentif à ne rien dire, qui pût blesser les préventions d'aucun des trois en faveur de la Monarchie Espagnole. Aussi jugerent-ils, après l'avoir lû, que je n'avois eu d'autre dessein, que celui de présenter au Roi d'Espagne, selon qu'on me l'avoit ordonné, une relation exacte de la démarche que le Duc de Ripperda avoit faite si légerement: & c'est dans cette opinion qu'ils remirent mon Mémoire à S. M. Cath.

Cet Ecrit, dont une copie se trouve dans les papiers que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever, devint dans la suite le principe d'une autre négociation, aussi secrette qu'importante, dont j'ai été chargé; & qui, accompagnée par mes soins de tout le succès qu'on pouvoit desirer, n'a eu cependant pour recompense à la Cour d'Espagne, que le traitement rigoureux & presque sans exemple, dont j'aurai dans la suite occasion de parler.

Traiter

Traiter ouvertement de l'extrême importance dont il étoit pour leurs Maj. Cath, de ne point retarder la conclusion de leur reconciliation avec le Roi leur Neveu ; en offrir les moyens ; en faire même indirectement dépendre l'accomplissement des promesses de l'Empereur, comme on vient de voir que *j'avois fait* dans mon premier Mémoire ; & parler dans le second d'une matiere aussi intéressante que celle des renonciations, me paroissoit, pour un novice comme moi dans l'art de négocier, avoir heureusement commencé à applanir bien des obstacles. Mais si j'étois intérieurement flatté que Dieu eût daigné permettre, que sans caractere, sans autorité, & environné d'une infinité d'écueils, j'eusse pu cependant servir utilement ma Patrie, & en soutenir les intérêts, dans une Cour que j'avois trouvée *si* animée contr'elle : je ne laissois pas de craindre, que cette foule de créatures que le Ministre de l'Empereur, entretenoit, ou certains François aussi inquiets qu'envieux, avec lesquels j'étois obligé de vivre, ne me fissent tôt ou tard succomber aux efforts de leur mauvaise volonté, & ne continuassent au moins

moins à mettre tout en uſage pour découvrir mes deſſeins, afin de les contrecarrer.

La Cour d'Eſpagne étoit dans ce tems-là ſi indéfiniſſable, que ce qui ſembloit un jour avoir ſon approbation, encouroit ſouvent le lendemain ſa cenſure; cette fréquente variation me faiſant craindre que mon Mémoire n'éprouvat le même ſort; j'eus recours, pour ſortir de cette incertitude, à un artifice, qui, tout innocent qu'il étoit, ne laiſſa pas de me procurer les éclairciſſemens que je deſirois.

Je fis répandre inſenſiblement dans Madrid, un bruit ſourd, que je devois bien-tôt recevoir ordre d'en ſortir. Dès que je ſûs par mes domeſtiques, à qui d'autres, ſur ce qu'ils en avoient entendu parler à leurs Maîtres, le raconterent, que cette nouvelle commençoit à ſe débiter; j'écrivis à Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, comme pour l'engager à me rendre le bon office, de s'informer de l'Arch. d'Amida & du Comte de Salazar, ſi ces bruits avoient quelque fondement: afin, lui diſois-je dans ma lettre, que ſi mon ſéjour à Madrid étoit déſagréable à leurs Maj. Cath. je puſſe

puſſe en me retirant, éviter la confuſion d'en ſortir par quelque ordre ſubit; tel qu'on en donne aux intriguans, ou aux perſonnes ſuſpectes.

Dans le tems que je tâchois de découvrir l'effet qu'avoit produit mon dernier Mémoire, & de regler ma conduite ſur les avis que me donneroit Dom Juan-Bautiſta de Zuloága; Milord Harrington me remit une lettre du Comte de Morville en datte du 25. May. Ce qu'elle contient fort au long, ſert de preuve ſi convaincante de tous les faits que j'ai rapporté juſqu'ici, & de l'entiere ſatisfaction qu'avoient le Duc de Bourbon & le Miniſtre qui m'écrivoit, des marques de mon zele pour le ſervice du Roi, & de tout ce que j'avois fait juſqu'alors à la Cour d'Eſpagne; qu'il eſt aiſé de comprendre, combien il m'eſt ſenſible de ne pouvoir ſoutenir d'une pareille autorité, la relation que je fais dans ces Mémoires. Mais cette lettre ſe trouvant dans le nombre de celles que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever, c'eſt déſormais de la Cour de France que je dois attendre la juſtice de me la rendre; & d'y laiſſer voir au Public, ces expreſſions dont le Comte de

Morville se servoit, à l'occasion de ce que j'ai rapporté d'une conversation que nous avions eue Dom Juan-Bautista de Zuloaga & moi, & dont je lui avois rendu compte : *votre conduite Mr., dans les receptions & les réponses que vous avez faites à Dom Juan-Bautista de Zuloaga, est bien louable ; & les effets de la sagesse & de l'habilité ne peuvent aller plus loin.*

A la suite de ces termes obligeants, le Comte de Morville me faisoit part, des insinuations que le Duc de Ripperda avoit fait faire au sujet de la reconciliation, par le moyen du Sieur Stalpart ; &, en m'apprenant comment il avoit répondu à ce dernier, il me chargeoit de l'informer exactement de l'effet que produiroit sa lettre ; & sur tout, de faire ensorte qu'elle pût tomber entre les mains du Roi d'Espagne.

La nouvelle de la disgrace du Duc de Ripperda n'arriva à Paris, qu'après le départ de la lettre que le Comte de Morville écrivoit à Stalpart ; parce que le Courier que Milord Harrington avoit dépêché pour la porter, fut arrêté quelques jours à Vittoria. Le Comte de Morville, qui ignoroit cet événe-

événement, avoit répondu exactement à *tous* les articles de la lettre de Stalpart, comme devant être remiſe au premier Miniſtre d'Eſpagne, à qui effectivement elle s'adreſſoit indirectement; & ſa curioſité pour ſavoir les ſuites qu'elle auroit, étoit proportionnée à l'intérêt qu'on prenoit alors à tout ce qui avoit *quelque* rapport à la reconciliation avec la Cour d'Eſpagne. Leurs Majeſtés Catholiques ne deſiroient pas moins de *connoître* une négociation d'autant plus ſinguliere, qu'elle s'étoit entamée à leur inſû; & c'étoit de moi qu'Elles attendoient, auſſi-bien que le Comte de *Morville*, d'être inſtruites de tout ce qui s'étoit paſſé.

Occupé donc à chercher les moyens de contenter les deux partis, ſans que Stalpart pût pénétrer mon deſſein, celui-ci vint m'apprendre, comme une ſuite de la premiere confidence qu'il m'avoit faite, que le Comte de Morville avoit répondu à ſa lettre; & en même tems il me lut celle de ce * Miniſtre.

* Elle eſt dans le nombre des autres, dont le Cardinal de FLEURY s'eſt emparé.

Elle contenoit, autant que je puis m'en souvenir, les témoignages les plus forts, du desir qu'avoit le Roi très-Chr. de voir leurs Maj. Cath. lui rendre leur amitié, & Mr. le Duc de Bourbon, de mériter le retour de leur bienveillance. Le Comte de Morville les accompagnoit ensuite de quelques réflexions fort moderées & fort judicieuses, sur le peu de bienséance qu'il y avoit, de proposer au Roi, comme faisoit le Duc de Ripperda, une démarche aussi contraire à la bonne foi & à la gloire de Sa Maj., qu'étoit celle de manquer aux engagemens qu'elle avoit pris avec ses Alliés, & de vouloir en faire dépendre la reconciliation des deux Couronnes; & il ne laissoit aucune espérance que l'on admît une pareille proposition. Ce Ministre faisoit remarquer aussi, avec combien peu de raison on préferoit en Espagne l'amitié de la Cour de Vienne à celle de la France; & il ajoutoit, sur ce que le Duc de Ripperda avoit paru surpris qu'il n'y eût personne à Madrid chargé de ménager les intérêts de la France, que dès lors que leurs M. C. consentiroient à recevoir un Ambassadeur du Roi, Sa Maj. en envoyeroit un

qui contribueroit de son mieux à renouveller & à augmenter de plus en plus une bonne intelligence entre les deux Cours. Enfin, le Comte de Morville, parlant des nouvelles renonciations à la Couronne de France de la part du Roi d'Espagne, que le Duc de Ripperda avoit fait offrir; disoit qu'il lui paroissoit aussi peu nécessaire que convenable, de remettre sur le tapis une semblable proposition; & encore plus, d'en vouloir faire dépendre la reconciliation des deux Couronnes.

Stalpart après m'avoir lû la lettre dont je rapporte à peu près la substance, me parût sensiblement touché, qu'elle fût arrivée précisément au moment que le Duc de Ripperda, pour qui elle étoit principalement écrite, venoit d'être disgracié. Après bien des lamentations, sur la perte des avantages qu'il auroit pû retirer des liaisons qu'il commençoit de former avec ce premier Ministre, si sa faveur eût été de plus longue durée; que dois-je faire, me dit-il, de la lettre que je viens de vous lire? Me conseillez-vous de la supprimer, ou d'en rendre compte simplement à Mr. le Marquis de Grimaldo; ou croyez-vous que

je puisse demander une audience au Roi d'Espagne, pour la lui présenter ? Ce dernier parti, étant celui que je savois qui seroit le plus du goût de S. M. C., fut aussi celui que je conseillai fort au Sr. Stalpart de préferer à tout autre : & sans lui rien témoigner du desir secret que ressentoit le Roi d'Espagne de voir la lettre qu'il avoit écrite en France, & la réponse qu'il venoit de recevoir ; je tâchai simplement de le déterminer, à recourir à la voye de l'audience, comme la plus convenable, lui dis-je, & même la plus honorable pour lui, dans la circonstance où il se trouvoit.

Il est toujours flatteur d'avoir quelque chose à ménager avec les Rois, & de paroître honoré à leurs yeux de la confiance des Ministres de son Souverain. Stalpart, qui n'étoit pas moins susceptible qu'un autre de ces sentimens, entra sans peine dans ceux que je cherchois à lui inspirer. Ainsi, après avoir raisonné long-tems l'un & l'autre, de l'effet que cette lettre pourroit produire sur l'esprit du Roi Cath., par ordre duquel Stalpart croyoit toujours que Ripperda l'avoit fait écrire en France ; il me quitta pour aller chez l'Ambassa-

baſſadeur d'Angleterre, à qui il étoit de ſon devoir de communiquer auſſi ce qui venoit de lui arriver.

Dès qu'il fut ſorti de chez moi j'écrivis à Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, pour lui donner avis, que la réponſe du Comte de Morville à la lettre de Stalpart étoit arrivée. Et comme nous étions convenus, que je mettrois toujours dans un écrit ſéparé, les choſes que l'Archevêque d'Amida ſeroit obligé de rapporter à leurs Maj. Cath. la mémoire infidele de ce Prélat exigeant de prendre cette précaution; j'expoſai en peu de mots, dans une eſpece de petit Mémoire, ce que contenoit la lettre du Comte de Morville. J'ajoutai, que j'avois déterminé Stalpart à demander l'audience; & que pourvû que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, chez qui il étoit actuellement, ne lui fît point changer de deſſein, il me paroiſſoit réſolu de ſuivre le conſeil que je lui avois donné.

Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga reçut mon billet, comme il revenoit du Palais, où il étoit allé rendre compte au Comte de Salazar & à l'Archevêque d'Amida, de celui que je lui avois écrit au ſujet du bruit que j'avois fait répan-

dre, qu'on me donneroit inceſſamment l'ordre de ſortir de Madrid. Comme il ſavoit l'empreſſement de leurs M. C., d'examiner par Elles-mêmes tout ce qui concernoit la négociation clandeſtine du Duc de Ripperda; il retourna ſur le champ au Palais, dès qu'il eut lû mon billet, pour remettre à l'Archevêque d'Amida le précis que j'avois fait de la réponſe du Comte de Morville, qui commençoit à mettre au fait le Roi & la Reine d'Eſpagne de ce qu'elle contenoit, en attendant que Stalpart pût la leur préſenter en original.

La précipitation avec laquelle Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga avoit été au Palais, ne lui ayant pas donné le tems de répondre à aucune des deux lettres que je lui avois écrites, ce ne fut que le ſoir aſſez tard, du jour qu'il les avoit reçues, qu'il m'informa par † un billet; que le Mémoire, où je parlois des renonciations du Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, avoit été reçu auſſi favorablement que je pouvois le deſirer; qu'à l'égard des diſpoſitions où leurs Maj.

† Il ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés par l'ordre du Cardinal de FLEURY.

Maj. Cath. étoient pour moi, je pouvois être très-assuré, que bien loin de vouloir m'éloigner de leur Cour, la residence que je faisois à Madrid, leur étoit au contraire très-agréable : en un mot, que je pouvois compter sur l'honneur de leur protection.

Le Sieur Stalpart, qui étoit allé chez l'Ambassadeur d'Angleterre, pour lui rendre compte de la lettre qu'il avoit reçue du Comte de Morville, repassa chez moi au sortir de chez ce Ministre; &, par le récit qu'il me fit de leur conversation, il me parut que Milord Harrington l'avoit fortement dissuadé de demander une audience. Je voyois avec peine, que s'il perseveroit dans ce sentiment, je ne pouvois plus insister à engager Stalpart à suivre le mien, sans donner lieu à Milord Harrington de me soupçonner, de savoir certains misteres au sujet de toutes ces lettres, que je voulois lui cacher; ou peut-être aussi de se persuader, que je voulois affecter ridiculement l'air de Ministre, en voulant, de mon chef, déterminer un particulier de ma nation, à faire une démarche à la Cour d'Espagne contre son avis. J'avois pour Milord Harrington,

nonseulement les égards qu'exigeoit son caractere; mais ceux encore qu'il s'attire personnellement. Son amitié m'étoit d'ailleurs aussi nécessaire que précieuse; & je me trouvois en certains momens presque resolu, pour ne lui point déplaire, de conseiller à Stalpart de suivre l'avis qu'il lui avoit donné. Mais en même tems je souffrois, de voir échaper l'occasion qui se présentoit, de procurer à leurs Maj. Cath., & en même tems au Comte de Morville, la satisfaction de découvrir les effets de la singuliere négociation qu'avoit entamée le Duc de Ripperda; & de les disposer favorablement pour moi, par l'adresse avec laquelle ils verroient que j'avois sû trouver le secret de contenter leur curiosité.

Le desir d'acquerir de l'estime & de la reputation, fait trouver bien de la ressource dans certaines circonstances décisives; & ce n'est jamais qu'avec une peine très-sensible qu'on en voit échaper les moyens. Ces sentimens, joints à l'opinion que j'ai, qu'il y a peu d'obstacles insurmontables à la patience & à la fermeté, me déterminerent à vaincre, à quelque prix que ce fût, ceux que j'entre-

j'entrevoyois que Stalpart alloit trouver pour obtenir une audience. Et comme la ſituation où nous nous trouvâmes tous deux, lui, de me demander conſeil ſur le parti qu'il devoit prendre, & moi, de refléchir ſur ce qu'il convenoit de lui répondre, lui fit remarquer que je paroiſſois occupé, & que je tournois ſans ceſſe, comme on dit, autour du *pot* ; „ *décidez* donc, me dit-il en riant : „ vous faites avec moi depuis une demi „ heure l'Avocat pour & contre ; & au „ bout de tous vos raiſonnemens je me „ trouve dans la même incertitude. Fi- „ niſſons ce plaidoyer. Demanderai - je „ l'audience ? " Oui, lui dis-je en riant *à mon tour* : car je vois bien que l'érudition, avec laquelle je prétendois faire préceder ce conſeil, commence à vous ennuyer. Avouez à préſent, que la déciſion que je viens de prononcer *eſt de* votre goût ; & comme je ſuis bien *aiſe* auſſi de la rendre ſans appel, je vais dans le moment chez l'Ambaſſadeur *d'Angleterre*, lui demander la confirmation de mon Arrêt. „ Rempliſſez „ bien " (me repartit alors le Sr. Stalpart, qui déſiroit extrêmement de s'attirer la *diſtinction* de parler au Roi)

„ l'engagement que vous prenez. Et „ je vous ſupplie, quand vous aurez „ parlé à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, de „ m'informer du reſultat de la converſa„ tion que vous aurez eue avec lui ".

Il étoit près de neuf heures du ſoir, quand Stalpart ſortit de chez moi. Mais comme il me parut abſolument néceſſaire de déterminer promptement Milord Harrington en faveur de l'audience, avant que les Eſpions ſans nombre, qu'il avoit juſques dans l'intérieur du Palais, lui donnaſſent quelque avis de ce qui ſe paſſoit ſur ce ſujet, & lui fiſſent prendre une derniere réſolution; je me diſpoſois à aller chez lui, lorſqu'il arriva à ma porte, pour me parler de la même choſe qui m'engageoit à l'aller chercher.

La converſation, après les premiers complimens, tomba bien-tôt, entre Milord Harrington & moi, ſur ce qui s'étoit paſſé dans celle qu'il venoit d'avoir avec Stalpart. Ce Miniſtre s'étendit beaucoup ſur l'extrême empreſſement que celui-ci avoit, de faire demander une audience au Roi d'Eſpagne, afin de lui rendre compte des ordres qu'il avoit reçu du Duc de Ripperda, & de ce qui s'en étoit ſuivi; & il ajouta, qu'il n'avoit pas voulu lui con-

conſeiller de faire uſage de ce moyen, juſqu'à-ce qu'il eût appris ſi je l'approuvois.

A travers ce langage flatteur de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, je crus entrevoir qu'il ne vouloit me découvrir ſon véritable ſentiment, qu'après avoir pénétré le mien, & cette reſerve me ſervant de leçon ſur celle que je devois obſerver avec lui; j'affectai d'abord, pour l'engager à s'expliquer plus clairement, de regarder comme très indifférentes les démarches que Stalpart feroit, pour informer leurs Majeſtés Catholiques de la relation qu'il avoit eue avec le Duc de Ripperda. J'attribuai auſſi l'envie qu'il avoit de demander une audience, à quelque ſecrette démangeaiſon de ſe procurer peut-être par là, une petite diſtinction à la Cour, & de paroître honoré, aux yeux du Roi & de la Reine d'Eſpagne, de la confiance des Miniſtres de France. J'ajoutai enfin, que ſuivant toute apparence, Stalpart cherchoit à faire naître la penſée à ces mêmes Miniſtres, de l'employer à quelque Négociation, ou au moins à la continuation de celle dont le Duc de Ripperda l'avoit chargé.

Mes

Mes vues, en parlant de la ſorte à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ne ſe bornoient point à lui cacher ce que je ſavois de l'imprudence & de la légereté, avec laquelle le Duc de Ripperda avoit fait écrire à la Cour de France à l'inſû du Roi d'Eſpagne. Je voulois aller plus loin; & comme je ſavois toutes les tentatives que le même Duc de Ripperda avoit faites, pour jetter quelque ſemence de diviſion entre la France & ſes Alliés; & que j'avois été témoin des fréquentes conferences qu'il avoit eues ſur ce ſujet avec les deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande: je croyois le moment venu d'approfondir, ſi la lettre que le Sieur Stalpart avoit écrite n'étoit pas un piege, que le premier Miniſtre d'Eſpagne tendoit à la France de concert avec ces deux Ambaſſadeurs; & ſi les uns & les autres ne ſe flattoient point, de découvrir, à l'aide de ces artifices, juſqu'à quel point on pouvoit compter ſur la fidélité du Roi à obſerver le Traité d'Hanovre; & ſi elle prévaudroit ſur l'envie qu'on ne doutoit nullement que Sa Majeſté Très-Chrêtienne ne reſſentit de renouer une ſincere intelligence avec l'Eſpagne.

Attendant donc, pour éclaircir mes doutes, de voir quel intérêt Milord Harrington continueroit de prendre aux démarches du Sieur Stalpart, peu s'en fallut, je l'avoue, que la réponse qu'il me fit, ne me déterminât à croire, que quelque motif secret, qui ne pouvoit être selon moi que celui que je soupçonnois, l'engageoit à vouloir faire ensevelir dans le silence tout ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart.

En effet, l'Ambassadeur d'Angleterre, sur ce que j'avois dit que l'audience, que Stalpart vouloit demander, ne me paroissoit tirer à aucune conséquence, m'ayant reparti qu'elle ne pouvoit être aussi d'aucune utilité : & puis ayant ajouté que si le Duc de Ripperda, dont nous connoissions lui & moi l'imprudence & la légereté, s'étoit déterminé à engager Stalpart d'écrire au Comte de Morville, sans en rien communiquer au Roi d'Espagne ; ce Prince, quand il viendroit à découvrir une démarche si téméraire, feroit peut-être ressentir quelque nouvel effet de son indignation au Duc de Ripperda. Ce ménagement de Milord Harrington

rington pour ce Miniſtre diſgracié, qui ne procedoit, comme je le vis après, que d'un ſentiment d'humanité, me fit porter cependant un jugement bien different, dans le premier moment que je le remarquai. Je me perſuadai que c'étoit par ſon conſeil, & par celui de l'Ambaſſadeur d'Hollande, que le Duc de Ripperda avoit fait écrire Stalpart en France. Cette opinion me fit encore naître la penſée que Milord Harrington craignoit à préſent, que ſi la lettre de Stalpart venoit à la connoiſſance du Roi d'Eſpagne, & que ce Prince en deſavouât le contenu, le Duc de Bourbon ne découvrit, ou au moins ne ſoupçonnât le piege qu'on auroit voulu lui tendre, & le peu de juſtice que les Alliés du Roi T. Chrêt. rendoient à ſa bonne foi: & que par conſéquent, le Miniſtre Anglois cherchoit adroitement à ſupprimer cette ſecrette négociation, ou à faire remettre l'examen & le détail des ſuites qu'elle avoit eues au Marquis de Grimaldo; bien aſſuré que celui-ci, par les étroites liaiſons qu'ils avoient enſemble, ne feroit que l'uſage qu'il lui permettroit, de tout ce qui paſſeroit par ſes mains.

Je dissimulai cependant l'effet qu'avoit produit sur mon esprit, ce que Milord Harrington venoit de me dire ; &, sans insister sur ce que Stalpart demandât une audience, je repliquai au Ministre Anglois : qu'il me paroissoit extraordinaire, & même inconcevable, que le Duc de Ripperda, à l'insû du *Roi* son Maître, eût fait passer des propositions d'acommodement en France ; dans le tems que l'Espagne étoit à la veille d'en venir à une rupture avec cette Couronne ; & qu'à moins de soupçonner ce Ministre, d'avoir voulu de gayeté de cœur passer pour extravagant en France, & pour le plus téméraire des hommes aux yeux de L. M. Cath., il falloit croire, qu'il avoit agi par leur ordre : que j'avouois au surplus de bonne foi, que n'ayant jamais rien eu à démêler, ni à traiter avec des Ministres aussi absolus que le Duc de Ripperda, j'ignorois jusqu'où ils croyoient pouvoir pousser leur indépendance : & qu'enfin, ce qui m'avoit fait pancher à croire, qu'il étoit à propos que la lettre du Comte de Morville tombât directement entre les mains du Roi d'Espagne, étoit, qu'il s'y trouvoit un article,

article, où ce Miniſtre parloit de la délicateſſe du Roi Très-Chrêtien à obſerver fidelement le Traité d'Hanover, d'une maniere qui ne pouvoit que contribuer beaucoup à déſabuſer leurs M. Cath., de réuſſir à mettre entre S. M. Très-Chrêt., & ſes Alliés, quelque déſunion. Après tout, dis-je enſuite à Milord Harrington, je ſoumets en cela, comme en tout le reſte, mes ſentimens aux vôtres, & je ne prendrai point ſur moi, de déterminer Monſieur Stalpart à faire d'autres démarches, que celles que vous jugerez à propos de lui conſeiller.

La réflexion que je venois de faire, ſur l'effet que la lettre du Comte de Morville pouvoit produire dans l'eſprit du Roi d'Eſpagne; convenant parfaitement à ce que Milord Harrington pouvoit deſirer; il ſe détermina à ne plus s'oppoſer à ce que Stalpart demandât une audience: & il m'aſſura, en ſe retirant, qu'il lui parleroit dans ce ſens là le lendemain matin, qu'il devoit venir chez lui.

Il étoit plus d'onze heures du ſoir, lorſque l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſortit de chez moi; & j'écrivis cependant un

mot

mot à Stalpart, pour lui apprendre ce qui s'étoit passé. Mais comme il n'étoit plus possible, à cette heure-là, d'en user de même envers Dom Juan-Bautista de Zuloaga, par l'éloignement où sa maison étoit de la mienne (car il demeuroit dans la rue d'Alcala, & moi dans celle de St. Bernard), je remis au lendemain matin à l'informer, que j'étois enfin parvenu à exécuter ce que le Roi & la Reine d'Espagne m'avoient ordonné; & que leurs Maj. pouvoient compter, que Stalpart leur feroit demander cette même journée, ou la suivante, une audience.

Cet avis que Dom Juan-Bautista de Zuloaga fut aussi-tôt porter au Palais à l'Archevèque d'Amida, y fut reçu avec grand plaisir. Le Prélat & le Comte de Salazar approuverent fort, à ce qu'il me rapporta, la maniere dont je m'y étois pris pour faire entrer l'Ambassadeur d'Angleterre dans mes sentimens; & quand le Marquis de la Roche demanda le lendemain au Roi d'Espagne, comme je l'avois annoncé, d'agréer que Stalpart eût l'honneur de lui parler, cette grace fut facilement accordée.

Le

Le moment de l'audience venu, Stalpart fut admis dans le cabinet du Roi d'Espagne; & il fit à Sa Maj. un détail fort circonstancié, & très-vrai, de tout ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & lui; & de la réponse qu'il avoit reçue du Comte de Morville. Le Roi d'Espagne, qui l'avoit écouté sans l'interrompre, & sans lui laisser entrevoir qu'il fût déja instruit de tout ce qu'il lui disoit, lui demanda simplement, après qu'il eut cessé de parler, la copie de la lettre que le Duc de Ripperda lui avoit fait écrire, & la réponse en original que le Comte de Morville y avoit faite. Stalpart, qui les avoit portées l'une & l'autre avec lui, les présenta aussi-tôt a Sa Maj.; & le Roi les ayant prises, lui dit alors avec la même tranquillité: *Je suis d'autant plus surpris de tout ce que vous venez de me raconter, que Ripperda ne m'en a jamais donné la moindre connoissance; & que c'est sans avoir reçu aucun ordre de moi, & entierement à mon insû qu'il a fait cette démarche, & qu'il s'est servi de vous.*

Il est aisé d'imaginer, quelle surprise causa au Sieur Stalpart cette réponse, &

& dans quel embarras elle le jetta. Cependant la droiture & la bonne foi avec laquelle il s'étoit comporté, le rassurant (car rien n'égale la confiance, que donne une conduite qui les a eu pour principe) il representa au Roi d'Espagne, à quel point ce que Sa Maj. venoit d'avoir la bonté de lui apprendre, l'étonnoit & l'affligeoit en même tems; puisqu'Elle devoit naturellement être blessée, qu'il eût servi d'instrument à l'exécution des desseins que Mr. le Duc de Ripperda avoit eu la témérité de former & d'exécuter sans son agréement. Il ajouta, qu'il esperoit cependant, que quand Sa Maj. voudroit bien faire attention, que tout autre sur qui Mr. le Duc de Ripperda eut jetté les yeux pour le faire écrire en France, seroit vraisemblablement tombé dans le même inconvénient que lui; Elle voudroit bien lui pardonner une faute, qui ne procedoit que de son ignorance, & de son zele pour le service de Sa Maj., & pour celui du Roi son Neveu.

Le Roi d'Espagne, qui, dans l'audience qu'il avoit accordée à Stalpart, souhaittoit seulement de se rendre Maître des lettres que celui-ci avoit entre les mains,

mains, ne jugea pas à propos, après les avoir reçues, d'entrer dans un plus grand détail sur ce qu'elles contenoient; & s'appercevant seulement de la crainte que Stalpart avoit de lui avoir déplu, ce Monarque lui dit avec bonté en se retirant: *qu'il étoit très-content de la conduite qu'il avoit tenue & de sa bonne volonté; mais je vous repete*, ajouta-t-il, *que je n'ai pas sû un mot de ce que vous venez de me dire, & que celà s'est fait sans ma participation.*

J'appris bien-tôt par le Sr. Stalpart, ce qui s'étoit passé dans l'audience; & comme il en étoit sorti très-surpris de ce que le Roi d'Espagne lui avoit dit, & encore plus mortifié d'appercevoir que Sa Maj. Cath. ne feroit, suivant toute apparence, aucun usage, pour sa reconciliation avec le Roi son Neveu, des moyens que le Comte de Morville proposoit dans sa lettre, ni par conséquent de son zele: je tâchai de le consoler, en lui faisant remarquer, que l'audience qu'il venoit d'obtenir, ne pouvoit que lui faire honneur en France aussi bien qu'en Espagne, puis que Sa Maj. paroissoit aussi convaincue de sa bonne foi, que contente de sa conduite.

Après

Après avoir heureusement procuré, à leurs Maj. Cath. la satisfaction de voir par Elles-mêmes, sur quoi rouloit la négociation du Duc de Ripperda; & au Comte de Morville, celle de faire tomber la lettre qu'il avoit écrite à Stalpart entre les mains du Roi d'Espagne: j'informai ce Ministre de tout ce qui s'étoit passé, & en même tems des differens Mémoires que j'avois presenté au Roi & à la Reine d'Espagne, dont je lui fis remettre des copies par le Marquis de † Bissy. Le Duc de Bourbon & lui parurent aussi contens que surpris, que je me fusse mis à portée, dans la circonstance où l'on étoit, de parler en Espagne aussi librement que je l'avois fait. Le Comte de Morville s'expliqua là-dessus dans les termes les plus obligeans pour moi au Marquis de Bissy; & il le chargea de m'apprendre, en attendant qu'il le fit lui-même, qu'on approuvoit entierement tout ce que j'avois écrit dans mes Mémoires. C'est ce qu'on peut voir dans la lettre que

† Il étoit un de ceux, par le moyen desquels le Comte de MORVILLE m'avoit ordonné, de faire passer quelquefois la correspondance que nous avions ensemble.

que je reçus alors du Maquis de Biſſy, & qui ſe trouve dans le nombre de celles que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever.

Le même jour que le Duc de Ripperda fut diſgracié, l'Infant de Portugal Dom Emanuel, qui venoit de Vienne, arriva à Madrid accompagné de *Dom Gaſpard* GIRON, Majordome de ſemaine du Roi d'Eſpagne, qui étoit allé au devant de ce Prince à Alcala avec les Caroſſes de Sa Maj.. Il fût reçu & traité à la Cour d'Eſpagne avec tous les honneurs dûs à ſon rang : & c'eſt pendant le ſéjour aſſez long qu'il y a fait, que j'ai eu l'honneur d'être connû de S. A. R., & d'en recevoir des marques de bonté & de confiance, dont j'aurai occaſion de parler dans la ſuite, & auxquelles je ſuis trop ſenſible, pour n'en pas rappeller ici l'époque avec plaiſir.

Quoique les principales Puiſſances de l'Europe, que les deux Traités de Vienne & d'Hanover partageoient, affectaſſent d'être également portées à conſerver la tranquillité publique, elles cherchoient cependant, chacune de ſon côté, à ſe fortifier par de nouvelles alliances;

& on n'entendoit parler de toutes parts que de négociations qui tendoient à ce but. Sur l'avis que reçut la Cour d'Espagne par le Marquis de St. Philippe, de la résolution que la Province d'Hollande avoit prise, & exécutée, d'accéder au Traité d'Hanover; & de la disposition où étoient les autres Provinces de la République, de suivre bien-tôt *cet exemple*: on dépécha plusieurs Couriers à ce Ministre, avec ordre de faire tout son possible, pour retarder l'entiere accession des Etats Généraux au Traité d'Hanover.

L'entreprise n'étoit pas facile; & le Marquis de St. Philippe le voyoit bien. Pour exécuter cependant les ordres qu'on lui donnoit, il présenta à L. H. P. le Mémoire qu'on trouvera à la fin de ce volume *. On verra en le lisant, que malgré la repugnance que la République d'Hollande montroit, d'entrer dans les vues de la Cour d'Espagne; celle-ci ne se rebutoit pourtant point de l'en solliciter, & de faire valoir sa bonne volonté, quoique fort inutilement.

* *Pieces Justificatives.* N°. I.

Les repréſentations du Marquis de St. Philippe eurent auſſi peu de ſuccès, que toutes celles que le Comte de Könikſeg Erps, & le Sieur Olivier avoient déja faites ſur le même ſujet. Les Etats Généraux jugeoient avec raiſon, qu'en accédant au Traité d'Hanover, ils parviendroient bien plus ſurement à faire abolir la Compagnie d'Oſtende, & à obtenir les autres avantages qu'ils deſiroient pour leur Commerce, que par l'entremiſe de la Cour d'Eſpagne, dont la bonne volonté leur paroiſſoit fort ſuſpecte. Ainſi ils remercierent fort poliment le Marquis de St. Philippe du zele officieux que le Roi ſon Maître vouloit bien avoir pour leurs intérêts. Mais ils s'en tinrent là; & ce Miniſtre de ſon côté, voyant qu'il retiroit peu de fruit de toutes les tentatives qu'il faiſoit auprès de leurs Hautes Puiſſances, pour les engager à entrer dans ſes vues, ſe dégoûta de les renouveller. Elles auroient été en effet bien inutiles, puiſque les Etats Généraux, preſſés par les Miniſtres des Rois alliés, de terminer l'affaire de leur acceſſion au Traité d'Hanover, firent communiquer à ces Miniſtres le 27. Avril, par leurs Députés, que

que la résolution qu'ils avoient prise à cet égard, étoit entierement conforme aux desirs de ces Monarques. Cependant, comme cette résolution ne se trouvoit point unanime, les deux Provinces d'Utrecht & de Groeningue n'ayant pas jugé à propos de suivre l'exemple des autres; ce ne fut que quelque mois après, que cet obstacle ayant été levé, l'accession des Provinces Unies devint publique.

Le Marquis de Saint Philippe, qui s'attendoit à cet événement, & qui l'avoit annoncé comme prochain à la Cour d'Espagne, ne le vit pourtant point arriver: car il mourrut le 11. Juin 1726. d'une attaque d'apoplexie, à son retour d'Amsterdam, où il étoit allé retirer des mains du Comte de Lambilli, les papiers dont le Duc de Ripperda l'avoit chargé, en le faisant partir pour aller à la Cour de Russie.

L'Empereur & le Roi d'Espagne, pour se dédommager du mauvais succès des négociations, qui se passoient à la Haye, travailloient de concert à faire entrer d'autres Puissances dans leur Alliance; & S. M. Imp. envoya à ce sujet des Ministres en differentes Cours d'Al-

lemagne, d'Italie & du Nord. J'ai dit que le Comte de RABUTIN avoit été choisi pour celle de l'Imperatrice de Russie. Le Comte de ZINZENDORF, grand Chancelier de la Cour Imperiale, accompagné de tous les Conseillers de la Chancelerie, & du Comte de KUFSTEIN Conseiller Aulique, partit de Vienne le 28. Avril pour se rendre à Munich, sous le prétexte de complimenter le nouvel Electeur sur la mort du Prince son Pere; mais dans le fond pour l'engager, aussi-bien que l'Electeur de Cologne son Frere, à accéder au Traité de Vienne; & en attendant que le Comte d'HARRACH, qu'on vouloit charger d'une commission toute semblable pour la Cour de Turin, pût s'en acquitter, l'Empereur ordonna au Comte de DAUN, Gouverneur du Milanois, de commencer à entamer avec le Roi de Sardaigne quelque négociation sur cet article.

La Cour de Vienne, en cherchant à grossir le plus qu'elle pouvoit le nombre de ses Partisans, ménageoit sur tout l'Imperatrice de Russie; & il paroissoit en Espagne, qu'on y comptoit aussi beaucoup sur les favorables dispositions

où

où cette Souveraine étoit, d'embrasser les intérêts de leurs Majestés Imperiale & Catholiques, & d'employer en leur faveur ses forces, tant de Terre que de Mer.

L'Imperatrice Catherine, après avoir succedé, par l'événement le plus singulier, à l'Empereur PIERRE I. son Epoux, soutenoit dignement la gloire que ce grand Prince avoit procurée à la Nation Russienne; & elle regnoit avec autant d'autorité que lui. Les liaisons qu'elle paroissoit avoir avec l'Empereur, & par conséquent avec l'Espagne; & le dessein où l'on croyoit qu'elle étoit, de faire rentrer le Duc d'Holstein son Gendre dans la possession du Duché de *Sleswick*, dont le Roi de Dannemarck s'étoit emparé, & même de le faire déclarer futur * successeur du Royaume de

 Suede,

* Le Duc d'Holstein étoit Fils de la Sœur aînée de CHARLES XII. Roi de Suede, & de la Reine de Suede, ULRIQUE ELEONOR, morte le 5. Decembre 1741. On lui accorda en Suede, par le Traité d'Alliance qui y fut signé le 4. Mars 1724. avec la Russie, le titre d'Altesse Royale, avec promesse d'être mis sur les rangs lors de l'Election d'un nouveau Roi, s'il survivoit à leurs Majestés Suedoises, & qu'elles mourussent sans lignée.

Suede, mettant tout le Nord en mouvement, & fur tout le Roi de † Dannemark; ce Monarque qui craignoit d'être le premier attaqué, augmenta confidérablement fes forces navales, & fit d'autres préparatifs de guerre. Mais afin qu'ils ne donnaffent aucun ombrage à la Suede, où il favoit que le Duc d'Holftein avoit beaucoup de Partifans, le Secretaire de l'Ambaffadeur de Dannemarck à Stockholm, qui, pendant l'abfcence de fon Maître, y étoit chargé des affaires de cette Couronne, préfenta le 28. Fevrier un Mémoire au Roi de Suede, par lequel il lui repréfentoit: que le Roi fon Maître ayant été informé de bonne part que le Duc d'Holftein avoit deffein d'exécuter l'Eté prochain, avec l'affiftance de l'Imperatrice de Ruffie, tant par Terre que par Mer, le projet formé depuis long-tems de l'attaquer; Sa Majefté Danoife fe trouvoit obligée de prendre les mefures convenables pour fe mettre en état de défenfe, & de déclarer en même tems au Roi de Suede, que les préparatifs & armemens qu'Elle faifoit, ne tendoient qu'à

† CHRETIEN VI.

qu'à cela : que son intention étant donc, de vivre toujours en bonne intelligence avec Sa Majesté Suedoise ; Elle ne doutoit nullement, que Sa dite Majesté ne fût de son côté dans les mêmes dispositions, & ne lui donnât de nouvelles preuves de son amitié, en ne se prêtant point aux instances que le Duc d'Holstein pourroit lui faire, d'embrasser ses intérêts ; & en n'accordant à ce Prince aucun secours, qui pût causer quelque préjudice à Sa Maj. Danoise, ou enfreindre les Traités mutuels.

Le Roi de Suede differa près d'un mois à répondre à ce Mémoire. Il est vraisemblable qu'il voulut prendre ce tems-là, pour s'informer, si les allarmes du Roi de Dannemarck étoient bien fondées ; & pour examiner, quelle part il lui convenoit de prendre aux desseins qu'on attribuoit au Duc d'Holstein. Il ne parut pas que ce Monarque les crût aussi étendus qu'on vouloit le faire croire : au moins ne jugea-t-il point à propos d'entrer, sur cet article, dans aucun détail. Sa Réponse portoit en substance : que Sa Maj. Suedoise étoit très-sensible à la marque d'amitié & de confiance que le Roi de Dannemarck lui

donnoit, en lui communiquant le motif de ses armemens : Que Sa Majesté étant toujours disposée à observer religieusement les Traités & les conventions qu'elle avoit conclus avec d'autres Puissances ; Elle pouvoit aussi assurer le Roi de Dannemarck, qu'Elle exécuteroit ponctuellement tout ce qui étoit stipulé par les Traités entre les deux Royaumes ; & qu'Elle donneroit en toute occasion des preuves d'une amitié & d'une confiance reciproque : d'autant plus qu'elle étoit persuadée, que S. M. Danoise seroit disposée de son côté, à contribuer, en tout ce qui dépendroit d'Elle, au maintien de la tranquillité dans le Nord.

Une Réponse si générale ne satisfit point pleinement le Roi de Dannemarck. Certains bruits qui s'étoient répandus, qu'il regnoit entre la Suede & la Russie une fort étroite intelligence, laquelle, ajoutoit-on, donnoit lieu aux armemens qu'on leur voyoit faire ; ces bruits dis-je, laissoient toujours S. M. Danoise dans l'incertitude sur les desseins de ces deux Puissances. Afin donc d'en prévenir les suites, ce Monarque sollicita vivement le Roi d'Angleterre, d'en-

d'envoyer, pour conserver la tranquillité dans le Nord, une Escadre dans la Mer Baltique, à laquelle il offrit d'en joindre une autre. Pour rendre même ses instances plus persuasives, S. Maj. Danoise ne manqua pas de faire sentir au Roi d'Angleterre, qu'en consentant à ce qu'Elle lui proposoit, il acquerroit, non seulement la gloire de dissiper l'orage qui sembloit menacer le Nord; mais qu'il donneroit aussi plus d'autorité aux négociations de Monsieur * POINTZ à Stockholm, qui paroissoient y être fort languissantes.

Cet avis du Roi de Dannemarck, confirmé par les lettres qu'on recevoit de Mr. Pointz, ne contribua pas peu à déterminer le Roi d'Angleterre d'envoyer l'Escadre qu'on lui demandoit. Il crut d'autant plus important d'observer de près les desseins qu'on pouvoit former dans le Nord, & de déterminer s'il étoit possible la Couronne de Suede d'accéder au Traité d'Hanover; que ce Monarque prétendoit avoir découvert, par certaines lettres interceptées d'un Agent du Prétendant en Moscovie, que les

* Ministre Plenipotentiaire d'Angleterre.

Partiſans de ce Prince avoient trouvé le moyen d'y achetter trois vaiſſeaux de guerre, qui étoient partis vers la fin de 1725., pour ſe rendre à Cadix, afin de ſervir à l'exécution de certains projets ſecrets, des deux Cours de Petersbourg & de Madrid.

Les plus légeres apparences d'un deſſein qui tend à ravir à un Souverain la poſſeſſion de ſa Couronne, font une vive impreſſion ſur ſon eſprit, & excitent autant ſon attention que ſa vigilance. Le Roi d'Angleterre, déja prévenu par Mr. de St. Saphorin, & par Milord Harrington, de tout ce qu'on ſoupçonnoit qui ſe tramoit à Vienne & en Eſpagne en faveur du Prétendant, & qui croyoit auſſi remarquer que l'Imperatrice de Ruſſie entroit dans les mêmes projets ; ordonna à Milord Harrington, de s'informer ſoigneuſement du lieu où étoient arrivés, ſur les côtes d'Eſpagne, les vaiſſeaux Moſcovites, & des deſſeins qui pouvoient les y avoir attirés. Ce Miniſtre, dont l'activité à découvrir ce qu'on vouloit tenir le plus caché étoit extrême, exécuta promptement les ordres du Roi ſon Maître. Il informa Sa Maj., que les vaiſſeaux en

question étoient effectivement venus à Cadix; que de là ils avoient passé à *S. Ander*, où quatre autres vaisseaux du Roi d'Espagne, à qui on avoit donné des vivres pour cent jours, devoient les joindre, & servir vraisemblablement à embarquer le corps de troupes Espagnoles, qui se trouvoient dans le voisinage de ce Port.

L'intelligence qu'un tel avis faisoit connoître au Roi d'Angleterre qu'il y avoit entre la Russie & l'Espagne, & ce qu'il prétendoit savoir, que l'Empereur devoit tenir six mille hommes à Ostende prêts à y être embarqués, reveillant de plus en plus son attention sur les vues de ces trois Puissances; il crût enfin les avoir pénétrées: & selon ce que ses Ministres repandirent alors dans differentes Cours de l'Europe, & qu'il confirma ensuite dans la harangue qu'il fit à son Parlement, le 28. Janvier 1727., il parut qu'une revolution en Angleterre devoit être le fruit de l'union qui regnoit entre l'Empereur, l'Imperatrice de Russie & le Roi d'Espagne. Cependant comme on n'étoit pas persuadé, même en Angleterre, que ce projet fût bien certain; on publia dans ce

tems-là plusieurs Ecrits à Londres pour convaincre les incrédules.

Dans ces Ecrits on s'attachoit à dévoiler les avantages, que L. M. Imp. & Cath. & l'Imperatrice de Russie se flattoient de recueillir de leurs desseins. On y annonçoit, que malgré la bonne intelligence que S. M. Imp. de Russie affectoit de vouloir conserver avec le Roi de Suede, elle cachoit des desseins bien opposés; puisque la flotte qu'elle devoit envoyer à Stockholm, sous le spécieux prétexte d'engager ce Monarque à concourir avec elle au retablissement du Duc d'Holstein dans le Duché de Slefwik, étoit secretement destinée à soutenir les partisans, en assez grand nombre, que ce Prince avoit en Suede, & à lui frayer le chemin pour monter promptement sur le Trône de cette Monarchie, après avoir reduit Sa Majesté Suedoise à l'abandonner. Enfin on donnoit clairement à entendre, que l'Imperatrice Catherine tendoit, par la révolution qu'elle méditoit d'exciter en Suede, à unir étroitement ses intérêts à ceux de cette Monarchie, & à s'assujettir ainsi tout le Nord.

Cette Princesse, selon les mèmes Ecrits, après avoir menagé cet événement, devoit envoyer quinze vaisseaux en Espagne, pour, de concert avec L. M. Cath. produire une revolution toute semblable en Angleterre en faveur du Prétendant. Ce Prince, pour reconnoître un service si important, s'engageoit de son côté, quand il seroit devenu paisible possesseur du Trône de la grande Bretagne, de protéger la Compagnie Imperiale d'Ostende; en accordant à ses vaisseaux une libre entrée dans les Colonies Angloises; de restituer à l'Espagne Gibraltar & Port-mahon; de contribuer à maintenir le Duc d'Holstein sur le Trône de Suede; de lui procurer aussi la restitution du Duché de *Sleswik*; enfin, d'agir en tout de concert avec les Puissances, auxquelles il seroit redevable de son rétablissement.

Tels étoient les projets qu'on s'efforçoit de persuader à Londres & dans les Cours de l'Europe, qu'avoient formé les trois Puissances dont je viens de parler. Il étoit de l'intérèt du Roi d'Angleterre que Sa Maj. Suedoise les crût au moins vraisemblables; & qu'en même tems la terreur panique de l'intro-

duction

duction du Papiſme en Angleterre, conciliât plus fortement à ce Monarque l'attachement aſſez équivoque des Anglois, qu'on eſt toujours certain de mettre en mouvement, dès qu'on leur préſente cette eſpece de marotte.

Une grande juſteſſe d'eſprit, & le talent particulier d'approfondir & d'éclaircir les choſes les plus abſtraites, ſont en quelque façon le partage de la Nation Angloiſe. Comment ſe peut-il (qu'on me pardonne cette reflexion) qu'avec tant de lumieres, elle n'apperçoive cependant dans la doctrine toûjours uniforme de l'Egliſe Romaine, ſur la pureté du culte divin & ſur la fidélité que les ſujets doivent à leurs Souverains, qu'idolatrie & que cruauté; & que par une prévention auſſi injuſte que palpable, elle veuille † confondre ce que la ſuperſtition, ou un zele indiſcret, & même inſenſé, a fait entreprendre, ou écrire quelques fois à certains Paſteurs ou Miniſtres de cette Egliſe, avec les maximes ſi oppoſées qu'elle enſeigne, &

* *Quiſquis ab hac unitate, vento ſuperbiæ tanquam ſola palea ſeparatur, area dominicæ propter commixtam paleam quid calumniatur.* S. Auguſtin. de agon. Chriſti. c. 12.

& que tant de grands hommes ont ſuivi en Angleterre, avant que la funeſte époque de l'incontinence d'Henry VIII. y eût introduit le ſchiſme & l'erreur?

Soit que le Roi de la grande Bretagne fût véritablement perſuadé qu'on ſongeoit à lui enlever ſa Couronne, ſoit que, pour faciliter l'exécution de ſes deſſeins, il crût néceſſaire de paroître avoir cette opinion; on lui doit toûjours la juſtice de dire, que par les meſures pleines de ſageſſe & de vigueur qu'il prit, il parvint également, dans la conjoncture critique où il ſe trouvoit, à affermir ſa Puiſſance en Angleterre, & à la faire reſpecter en même tems dans le reſte de l'Europe.

On ne voyoit point dans ce tems-là, l'Angleterre couvrir la Manche de vaiſſeaux, comme on l'a vû quelques années après; & un ſecret enchantement les empêcher enſuite de ſortir. Entre la réſolution d'armer & de faire partir trois Eſcadres, il ne ſe paſſa que le tems néceſſaire pour les équipper. L'Amiral HOZIER, qui mit à la voile le 19. Avril 1726., alla bloquer à *Porto-Bello* l'argent qui devoit ſervir à la réuſ-

ſite des vaſtes projets des Alliés de Vienne. L'Amiral WAGER, qui en fit autant le 28. du même mois, pour ſe rendre dans la Mer Baltique; après s'être joint, près de l'Isle de *Nargin*, avec la flotte Danoiſe, renferma la marine naiſſante de l'Imperatrice de Ruſſie, dans les ports de *Revel* & de *Cronslot*, pour tout le reſte de l'Eté.

Par cette démarche le Roi d'Angleterre conſerva, avec autant de promptitude que de gloire, la tranquillité dans le Nord. Il ne fût plus queſtion de faire un embarquement en Gallice, ni de ſe ſervir des vaiſſeaux Ruſſiens qui y étoient venus à cette fin. Le départ de l'Amiral Hozier obligea la Cour d'Eſpagne, d'envoyer en Amerique les vaiſſeaux armés à Cadix pour un voyage bien different: & ceux de Ruſſie, au lieu des armes & des troupes qu'ils devoient tranſporter en Ecoſſe avec les vaiſſeaux Eſpagnols, reprirent triſtement la route de Petersbourg, chargés d'huile & d'autres ſemblables denrées.

On attribuoit au Duc de WARTHON, qui s'étoit déja acquis beaucoup de réputation en Angleterre, d'avoir mis en mouvement toutes ces differentes

férentes Puissances, en faveur du Prétendant. Les voyages de ce Seigneur en Allemagne, à Vienne, à Rome, & en Espagne, avoient fait du bruit; & il étoit regardé comme un homme, capable de former & d'exécuter les plus grands projets. Il se trouvoit à Madrid lors de la disgrace du Duc de Ripperda; Je cherchai à le connoître; & il parut avoir sur mon sujet le même empressement. Cette disposition reciproque nous donna lieu de nous voir assez familierement. Mais les conversations que j'eus avec lui, diminuerent beaucoup l'idée que je m'étois faite de son genie; ses talens me parurent semblables aux fruits, *qui*, cueillis trop tôt, conservent je ne sai quelle aprèté qui en ôte tout le prix. D'ailleurs, dans le choix des moyens qu'il paroissoit prendre pour la réussite de ses projets, on remarquoit aisément, qu'il ne se donnoit guere le tems de reflechir sur ceux qui étoient plus ou moins convenables, & que son humeur seule en décidoit.

Un trait que ce Duc me rapporta, à dessein sans doute de me faire valoir la fermeté avec laquelle il avoit embrassé le parti du Roi Jacques, fera encore

mieux

mieux connoître son caractere. Il me raconta un jour, que dans le tems qu'il étoit à Londres, ayant † celebré publiquement à *Morlak*, en deçà de *Richemont*, le jour de la Naissance du Roi Jacques, par un grand diné, avec le Comte de SCARSDALE & divers autres Seigneurs Anglois, ils allerent après le repas, en remontant la Tamise, sous la terrasse du Palais qu'habitoit le Prince de Galles, qui est aujourd'hui le Roi d'Angleterre; & qu'arrivez là, ils firent jouer, par divers instrumens de Musique, qu'ils avoient dans leur Barge, un air, dont les paroles avoient été composées dans le tems du rétablissement de la Famille Royale, & qui commen-
ce

† Sa légereté sur cet article étoit d'autant plus singuliere, que quelque mois auparavant, dans un discours qu'il tint dans la Chambre des Pairs du Parlement d'Angleterre, il s'étendit beaucoup sur les avantages que procuroit l'abdication du Roi d'Espagne, par l'éloignement du Ministere Italien, qui sous ce Monarque favorisoit le parti du Prétendant; & qu'en parlant ensuite des Officiers de l'Armée Angloise, dans le tems de l'arrivée du Prince d'Orange en Angleterre, il attribua le bonheur dont on jouissoit au refus qu'ils avoient fait de concourir aux desseins du Roi JACQUES II.

ce par ces mots, *Bien-tôt le Roi rentrera dans son héritage* : accompagnant une pareille licence de beaucoup de santés, & de propos très équivoques. Le Duc de Warthon, en me faisant ce recit, paroissoit s'applaudir de ce qui en étoit le sujet : mais il s'en fallut beaucoup qu'il excitât en moi le même sentiment. Je conçus au contraire une mediocre opinion de son jugement & de sa prudence ; puis qu'il prétendoit se faire un mérite d'une pareille saillie, dont la débauche seule, qui est une mauvaise excuse, pouvoit faire tolerer l'emportement & la grossiereté.

L'idée que ce Seigneur donna de lui à la Cour d'Espagne, ne lui fut gueres plus favorable. Toutes les grandes affaires dont on le croyoit chargé, aboutirent à y épouser une jeune Irlandoise Camariste de la Reine, nommée *Madle. Auberne*, dont il devint éperduement amoureux ; & à obtenir un Brevet de Colonel au service du Roi d'Espagne. Un si petit établissement, (car la Demoiselle n'avoit pour dot que sa beauté), l'auroit mal dédommagé de celui qu'il perdoit en Angleterre ; si Dieu ne l'eût fait servir à faire embrasser au Duc

de

de Warthon la Religion Catholique ; dans le ſein de laquelle il eut le bonheur de mourir quatre ou cinq ans après, dans le Couvent de *Poblet*, près de Taragone en Catalogne.

Comme il me marquoit de l'amitié & même une ſorte de confiance, je dois lui rendre ici la juſtice de dire, que nous entretenant enſemble de ſa converſion, plus d'un an après qu'elle s'étoit faite ; & lui demandant ſi ſa paſſion pour *Madle. Auberne*, qui n'avoit point voulu entendre parler de l'épouſer tant qu'il perſiſteroit à reſter dans l'erreur, n'avoit pas autant contribué à lui inſpirer le deſir de s'inſtruire des vérités de la Foi Cath., que les doutes où il pouvoit être ſur ſa Religion ? Il me répondit, qu'il étoit vrai que ſans le ſingulier motif dont je lui parlois, il eut vraiſemblablement gardé, une très-exacte neutralité entre les deux Egliſes Catholique & Anglicane ; & que quand il s'étoit marié, il les regardoit avec autant d'indifference l'une que l'autre : mais que depuis, il avoit bien changé de ſentiment. „ Et ſi je pouvois, ajouta-t-il en riant, „ auſſi-bien aſſujettir mes paſſions, que „ ma raiſon, à la Foi de l'Egliſe Ro-

„ maine ;

„ maine ; assurez-vous que vous pourriez „ me regarder dès à présent comme un „ Saint".

Si l'Angleterre ne négligeoit rien pour faire échouer les desseins des Cours de Vienne & de Madrid ; la France ne prenoit pas moins de précautions pour arriver au même but. Outre l'augmentation de 25. mille hommes qu'on fit dans les troupes ; le Duc de Bourbon, conformément à un projet qu'on lui proposa alors, ordonna, qu'on en leveroit soixante mille de Milice dans les Provinces, qui seroient commandées par les anciens Officiers reformés des vieilles troupes : & cet établissement, dont on a reconnu l'utilité, subsiste encore à présent. Au moyen de ces dispositions, on comptoit de pouvoir, au besoin, mettre en campagne plus de cent soixante mille Hommes. Mais malgré tous ces préparatifs de guerre, & ces apparances d'une prochaine rupture, les deux Partis desiroient dans le fond la Paix, & ne cherchoient uniquement, qu'à se mettre en état de n'avoir rien à craindre l'un de l'autre.

Pendant tous les mouvemens qu'on remarquoit dans les Cours de l'Europe,

il survint à celle de Madrid, je ne sai quel subit changement dans l'esprit de leurs Majestés Cath., qui pensa disposer tout à coup les choses à une prompte reconciliation entre Elles & le Roi leur Neveu.

Dans les differens Mémoires que j'avois présentés au Roi & à la Reine d'Espagne, il y en avoit un où je parlois du caractere des principaux personnages de la Cour de France, qui pouvoient s'acquitter dignement de l'Ambassade solemnelle que le Roi Très-Chrêtien offroit d'envoyer, pour reparer l'injure du renvoi de l'Infante; & j'avois fait entrer dans ce Mémoire l'éloge du Cardinal de Bissy, de sa probité, & de son attachement pour L. M. Cath.. Je savois par le Duc de Bourbon, que ce Cardinal étoit un de ceux sur qui il avoit principalement jetté les yeux, pour le charger de la commission de reconcilier les deux Cours; & je souhaittois d'autant plus que cette Eminence vînt en Espagne, qu'Elle m'honoroit d'une amitié particuliere.

Soit donc qu'il fût survenu tout à coup quelque refroidissement entre L. M. Cath. & l'Empereur, ou qu'Elles eussent

sent disposé ce Monarque à ne point s'opposer aux démarches qu'elles vouloient faire du côté de la France (car ni Dom Juan-Bautista de Zuloaga, ni moi, n'avons jamais pû découvrir ce qui en étoit), je vis arriver celui-ci chez moi, un après midi; & après m'avoir embrassé, il débuta par me dire, qu'il sortoit dans le moment de chez l'Archevêque d'Amida; & que ce Prélat l'avoit chargé de m'apprendre, que je pouvois écrire en France à Mr. le Duc de Bourbon, que leurs Maj. consentoient qu'on leur envoyât Mr. le Cardinal de Bissy pour terminer l'ouvrage de la reconciliation.

Un avis si peu attendu me combla de joye. Je voyois la réunion des deux *Couronnes* prête à se conclurre, dans le tems qu'on y pensoit le moins: & outre que celui qui devoit venir à Madrid pour la renouveller, étoit infiniment agréable au Duc de Bourbon; je pouvois en mon particulier compter sur son amitié. *Ainsi* je témoignai à Dom Juan-Bautista de Zuloaga, toute la reconnoissance possible du zele, & de la sagesse qu'il avoit marquée dans tout ce qui s'étoit passé entre nous; & qui avoit

voit servi de préparatif à l'événement agréable qu'il m'annonçoit. Je lui promis aussi, que quand le Cardinal de Bissy seroit arrivé, il trouveroit en lui un Protecteur bien assuré auprès de leurs Maj., & à qui je ne laisserois pas ignorer les bons offices qu'il lui avoit rendu, pour l'attirer en Espagne.

Après ces premiers mouvemens de joye, je ne dissimulai point à Dom Juan, la surprise où j'étois de la nouvelle qu'il m'annonçoit; & je le priai de m'apprendre ce qui avoit operé un si heureux changement. Il me répondit qu'il n'en savoit pas un mot; ni le Comte de Salazar non plus, qui en étoit cependant aussi content que nous: & que, suivant toute apparance, l'Archevèque seul en étoit instruit. „ Mais qu'importe, „ ajouta-t-il, que nous dévoilions actuellement ce mistere. Laissons ce soin „ au Cardinal de Bissy; & profitez seulement des bonnes dispositions où vous „ voyez qu'on est ici de recevoir cette „ Eminence, en pressant Mr. le Duc de „ Bourbon de l'y envoyer au plutôt ".

Quoique j'eusse pour Milord Harrington toute la déference, & toute la confiance possible, je n'avois pourtant pas

jugé

jugé à propos de lui faire part de mes relations avec l'Archevèque d'Amida & le Comte de Salazar ; & comme elles passoient uniquement par Dom Juan-Bautista de Zuloaga, il ignoroit totalement ce qui se passoit entre eux & moi. La suite aussi singuliere qu'imprévue que j'apprenois que nos liaisons alloient avoir, devenant trop importante pour ne la pas découvrir à l'Ambassadeur d'Angleterre ; je fûs chez lui aussi-tôt après que Dom *Juan-Bautista* de Zuloaga m'eût quitté ; & sans lui parler des Mémoires que j'avois donné, ni des effets qu'ils pouvoient avoir produits, je me contentai de lui dire : qu'à l'occasion de *certaines visites* de pure bienséance, que j'avois eu lieu de faire quelquefois au Confesseur de la Reine, & des conversations que nous avions eues, sur ce qui pouvoit contribuer à la reconciliation des deux Couronnes ; ce Prélat m'avoit fait savoir ce jour-là, à mon grand étonnement, que je pouvois informer *Mr.* le Duc de Bourbon, que leurs *Maj.* agréoient qu'il envoyât le Cardinal de Bissy à leur Cour : & que, ne doutant point que Son Excell. ne partageât avec moi la joye que je res-

ſentois, de voir le Roi & la Reine d'Eſpagne dans une diſpoſition ſi favorable, je venois lui en faire part.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre me parut extraordinairement ſurpris de tout ce que je lui apprenois. „ Voilà donc, „ me dit-il, la réunion des deux Cou- „ ronnes terminée; & c'eſt à vous à „ qui la France en a l'obligation. Mais „ comment a-t-on changé ici ſi promp- „ tement? Car enfin, je puis vous cer- „ tifier, pour le bien ſavoir, que l'in- „ time union entre cette Cour & celle „ de Vienne, ne ſauroit être plus gran- „ de; & que, malgré la diſette d'argent „ où l'on eſt ici, il eſt queſtion de faire „ remettre à l'Empereur tout ce qu'a ap- „ porté nouvellement le Vaiſſeau de Re- „ giſtre le St. Joſeph, qui eſt arrivé, „ comme vous ſavez, depuis peu de „ jours de Cartagene à Cadix. Com- „ ment allier cela avec l'arrivée du Car- „ dinal de Biſſy en cette Cour"?

Ne me demandez rien, repartis-je à Milord Harrington, au-delà de ce que je viens de vous dire: car il m'eſt impoſſible de ſatisfaire à cet égard votre curioſité. Je ne ſai, je vous proteſte, à quoi on peut attribuer le ſubit change-

ment dont je ſuis venu vous informer: il m'a ſurpris autant que vous; & vous en pourrez juger par les lettres que je vous porterai demain (c'étoit le vendredi 7. Juin que tout ceci ſe paſſoit), que je compte d'écrire à Mr. le Duc de Bourbon & à Mr. de Morville, pour les faire partir lundi par la Poſte ordinaire.

Je parlois à Milord Harrington de ſi bonne-foi, que, quoiqu'il pût penſer, comme il étoit naturel de le faire en pareil cas, que je ne lui découvrois qu'une partie du ſuccès des démarches ſecretes que j'avois faites pour la reconciliation, il ne me marqua cependant là-*deſſus* aucun ſoupçon. Au contraire, me felicitant ſur la gloire, & ſur les avantages que je recueillirois de la bonne nouvelle que j'allois apprendre en France, il m'aſſura qu'il ne feroit point partir de Courier qui pût préceder ma lettre; & que je verrois dans celles qu'il écriroit ſur le même ſujet, & en même tems que moi, qu'il y rendroit juſtice, avec plaiſir, à la ſageſſe de ma conduite.

J'avois ſi peu donné lieu à cet éloge, dans la circonſtance dont il s'agiſſoit, que

que je ne pouvois m'empêcher de rire intérieurement de toutes les louanges que l'Ambaſſadeur d'Angleterre me prodiguoit. Mais comme je ſentois, que plus j'inſiſterois à m'en défendre, & à lui vouloir prouver que j'étois dans une entiere ignorance de ce qui avoit déterminé leurs Maj. Cath. à m'ordonner d'écrire en France; plus il ſe confirmeroit dans la penſée, que je voulois reſerver pour le ſeul Duc de Bourbon la connoiſſance de mes prétendus miſteres: je le quittai, après l'avoir remercié de la bonne opinion qu'il vouloit bien avoir de moi, & du témoignage avantageux qu'il m'offroit obligeamment d'en rendre.

J'étois convenu avec Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, quand nous nous étions ſeparés, de lui porter le lendemain matin les lettres que je me propoſois d'écrire au Duc de Bourbon & au Comte de Morville, afin qu'il pût les remettre à l'Archevêque d'Amida; & que celui-ci en rendit compte à leurs Maj., pour ſavoir ſi elles feroient conformes à leurs intentions. Je me diſpoſois donc, le ſamedi après diné, à aller chez lui pour exécuter ma promeſſe, lorſqu'il

lorsqu'il m'écrivit un * billet, par lequel il m'apprenoit; que, depuis que nous nous étions quittés, il étoit survenu dans le Palais bien du changement : que l'Archevêque d'Amida l'avoit envoyé chercher dès le matin, & que ce Prélat lui avoit ordonné de m'informer, que leurs Maj. Cath. ne jugeant plus à propos que j'écrivisse rien en France, de tout ce qui concernoit l'envoi du Cardinal de Bissy, me prescrivoient, au contraire, de garder à cet égard le silence le plus exact : qu'ainsi il étoit inutile que je lui portasse mes lettres; mais que le lendemain, jour de la Pentecôte, nous pourrions aller nous promener jusqu'à Notre-Dame d'Atocha; & qu'alors il m'en apprendroit davantage.

J'avois promis à l'Ambassadeur d'Angleterre, de passer chez lui ce même jour, pour lui rendre compte de ce que je devois écrire en France. Quoique je fusse très-assuré qu'il me tiendroit exactement la parole qu'il m'avoit donnée, de ne point envoyer de Courier;

 je

† Dans les papiers que le Cardinal de FLEURY m'a *fait* enlever.

je ne voulois pas cependant, en manquant à ce que je lui avois promis, l'autoriser en quelque façon à se croire dispensé du ménagement qu'il vouloit bien avoir pour moi, & en droit d'annoncer en France une nouvelle, qui, par ce que Dom Juan m'apprenoit, m'y auroit fait passer pour un visionaire. Je me rendis donc sur le champ chez ce dernier; & sur ce qu'il me parût surpris de me voir suivre de si près son domestique, je lui expliquai les raisons que j'avois eues de venir chercher moi-même, auprès de lui, certains éclaircissemens sur ce qu'il m'avoit écrit, qui m'étoient nécessaires par rapport aux précautions que je devois prendre avec l'Ambassadeur d'Angleterre; à qui, ajoutai-je, je n'avois pû laisser ignorer ce qui s'étoit passé, & qui pouvoit informer ce jour-là sa Cour & celle de France de ce que je lui aurois dit.

„ Je suis bien peu en état, me repartit alors Dom Juan-Bautista de „ Zuloaga, de vous satisfaire: car je „ suis aussi mal informé de ce qui a „ donné lieu à leurs Maj. de changer „ si promptement la resolution où elles

„ étoient

„ étoient de vous faire écrire en Fran„ ce, que je vous le parus hier de ce „ qui la leur avoit fait prendre. Tout „ ce que je puis vous dire, est, que ce „ matin, de très-bonne heure, l'Arche„ vêque d'Amida m'a envoyé chercher; „ & que dès que j'ai paru, il m'a d'a„ bord demandé, avec beaucoup de pré„ cipitation & d'inquiétude, si je croyois „ que vous eussiez fait partir la lettre „ que vous deviez écrire en France: „ sur quoi lui ayant rappellé, qu'avant „ de faire cette démarche, vous deviez „ me charger de la lui présenter, il „ m'a paru que ce que je lui disois l'a„ voit fort tranquillisé; & il m'a or„ donné, tout de suite, de vous écrire „ ce que vous avez trouvé dans mon bil„ *let*, & de l'informer de votre répon„ se".

Ce détail de Dom Juan me faisant voir, que vraisemblablement il n'étoit plus question d'une commission aussi agréable que celle dont il m'avoit flatté la veille, me rendit un peu pensif & consterné. Dom Juan s'en étant apperçu, „ je partage, me dit-il, bien „ sincerement, la peine que vous de„ vez avoir du contre-tems qui vous

 arrive;

„ arrive ; & je comprens combien il eſt
„ ſenſible. Mais que faire ? Nous ne
„ pouvons, ni vous ni moi, y reme-
„ dier, ni même ſavoir quel en peut
„ être le principe. Ainſi, ſi vous m'en
„ croyez, vous prendrez le parti de n'y
„ plus penſer, & de regarder tout ce
„ qui eſt arrivé hier comme un ſonge ".
Enfin, ajouta-t-il en ſouriant, (& en me priant de le laiſſer aller au Palais, apprendre que je n'avois rien écrit en France, & que je n'y écrirois point) „ a-
„ dreſſez demain au S. Eſprit les paro-
„ les de la Proſe de la Meſſe : *Flecte*
„ *quod eſt rigidum, fove quod eſt frigi-*
„ *dum, rege quod eſt devium.* C'eſt le
„ meilleur conſeil que je puiſſe vous
„ donner ".

En vous remerciant, dis-je à Dom Juan, l'avis ſans doute eſt très-bon ; & ſi le St. Eſprit daigne operer les effets que vous me conſeillez de lui demander, dans les cœurs de ceux à qui j'ai ici à faire, je me flatte de n'y plus trouver tant de variation. Mais pour vous répondre ſur le même ton que vous venez de me parler, vous ſavez ce qu'il eſt dit dans l'Ecriture † : *Spiritus ubi vult ſpirat ;*
ſed

† Joan. c. 3.

sed nescis unde veniat, aut quo vadat. Ce qui vient de m'arriver, me met précisément dans cette situation; je ne vous suis cependant pas moins obligé de tout ce que vous avez fait, & que vous continuez de faire, pour m'en procurer une plus agréable.

Aussi-tôt après avoir quitté Dom J., je fus chez l'Ambassadeur d'Angleterre. Je le trouvai avec beaucoup de monde. Mais comme ce que je lui avois dit la veille, le rendoit extrêmement curieux d'en savoir davantage; & qu'il esperoit, en lisant les lettres que je lui avois promis de lui porter, d'avoir cette satisfaction: nous passames lui & moi, comme en nous promenant, dans une espece de galerie, qui joignoit la piece où il se tenoit; & quand nous y fûmes seuls: „Tout continue-t-il à bien al-„ler? me dit-il; & comptez-vous de „faire partir après demain vos lettres? „J'ai écrit en partie les miennes: vous „les lirez, s'il vous plaît; & vous se-„rez content, j'espere, de la maniere „dont je m'explique sur ce qui vous „concerne". Votre Excellence peut abreger mon Panegyrique, repartis-je, en riant. Ce qui m'est arrivé, est pré-

 cisément

cisément l'avanture du Pot au Lait des Fables de la Fontaine : &, pour ne vous pas tenir plus longtems en suspens ; on a si bien changé de sentiment depuis hier dans le Palais, que j'ai reçu ordre de l'Archevêque d'Amida, de ne pas écrire un mot en France de ce qui concernoit le voyage que le Cardinal de Bissy devoit faire en cette Cour. Voilà, comme vous voyez, toutes les flatteuses esperances que vous m'aviez données hier, évanouies. Ce que je vous dis, ne vous paroît-il pas bien surprenant ?
„ Oui sans doute, me dit l'Ambassa-
„ deur, & il n'y a que cette Cour, où
„ l'on voye arriver pareille chose. Mais
„ n'avez vous pas pû pénétrer la cause
„ de cette variation ?" Nullement, lui repartis-je ; & j'ignore aussi parfaitement ce qui avoit fait naître la bonne disposition où on étoit hier, que ce qui a produit la mauvaise où on est aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, je me garderai bien de parler, dans mes lettres, de ce qui s'est passé. On me croiroit en France, ou visionaire, ou pour le moins fort crédule : & j'espere que V. Exc. voudra bien, dans les siennes, user de la même discrétion.

Telle

Telle fut l'origine & la ſuite d'une ouverture qu'on voulut faire par mon canal, & qui pouvoit, ſans le changement qui ſurvint, terminer la réunion des deux Couronnes, dans le tems où elle paroiſſoit la plus éloignée. La lueur d'eſperance qu'elle me donna, ne fut pas de longue durée; elle ſe perdit dans des tenebres, d'où je n'ai pû depuis la faire ſortir.

Deux jours après que ce que je viens de rapporter s'étoit paſſé, la Reine d'Eſpagne accoucha * d'une Princeſſe, qui fut nommée *Marie-Thereſe-Antoinette-Raphaële.* Sa naiſſance fut celebrée à Madrid par de grands témoignages de joye; & entr'autres, après que la Reine fut relevée de couches, & qu'elle alla avec le Roi en cérémonie à Notre-Dame d'Atocha, par une illumination de la grande place de cette Ville, qui forme un *coup* d'œil extrêmement agréable; & enfin, peu de jours après, par un combat de Taureaux dans la même place. On ſait que ce ſpectacle eſt fort du goût de la Nation Eſpagnole; la déco-

* Le onze Juin 1726. Elle épouſa Mgr. le Dauphin le 23. Fevrier 1745. ; & elle mourût à *Verſailles* le 22. Juillet 1746.

ration en eſt auſſi magnifique, & auſſi ſinguliére, que l'eſpece de boucherie de taureaux & de cheveaux, par où il finit, me parut effroyable.

Toutes les differentes ſcenes de la diſgrace du Duc de Ripperda, avoient tellement occupé le Public en Eſpagne; qu'elles lui avoient totalement fait perdre de vue, celles, à peu près ſemblables, qui ſe paſſoient en France, pour faire éprouver le même ſort au Duc de Bourbon, & lui ôter, comme à l'autre, la charge de premier Miniſtre. Pendant tout l'hyver, & ſur-tout depuis le retour de l'Evèque de Frejus à la Cour de ſa retraite d'Iſſy, on ne s'étoit entretenu que des intrigues qui ſe faiſoient contre ce Prince à Verſailles. Mais, comme on n'avoit point vû qu'elles produiſiſſent le changement auquel on s'attendoit, les raiſonnemens ſur cette matiere étoient épuiſés, & paroiſſoient tout à fait tombés.

Le calme qui regnoit ſur cet article à la Cour d'Eſpagne, ne ſe remarquoit pas à celle de France. L'aigreur & la méfiance entre le Duc de Bourbon, l'Evèque de Frejus & leurs partiſans, ſe pouſſoient au contraire ſi loin chaque

jour,

jour, qu'une pareille diſpoſition devoit entraîner néceſſairement la chûte de l'un ou de l'autre. Ce Prélat, à ſon ordinaire, paroiſſoit extérieurement toujours très-éloigné de ſonger à remplir la premiere place: & quoiqu'elle fût l'objet de ſes deſirs, & qu'il eût bien reſolu, comme on on a pû le remarquer enſuite, de ne partager avec perſonne l'autorité qu'elle donne; il vouloit qu'elle parût lui être accordée comme le prix de ſes vertus & de ſon déſintereſſement; & non point comme le fruit de ſon ambition ſecrette & de ſes brigues.

Le Duc de Bourbon, qui ſavoit parfaitement à quoi s'en tenir, ſur la prétendue modération du perſonnage, voyoit avec un ſecret dépit, que le Public fût la dupe de l'eſpece de comédie, que le Prélat jouoit depuis longtems; & il ne ſe refuſoit gueres le plaiſir de la faire remarquer. Mais l'Evêque de Frejus, qui ſavoit auſſi-bien ſe poſſeder qu'arriver à ſes fins, & qui craignoit ſurtout d'être dévoilé, ſe hâtoit de ſe mettre à l'abri de ces plaiſanteries, en ſapant l'autorité de ce Prince, & en la rendant odieuſe & mépriſable.

La

La diminution de crédit, dont le Duc de Bourbon s'appercevoit chaque jour d'une maniere ſenſible, & l'aſcendant qu'il remarquoit, au contraire, que prenoit l'autorité de l'Evêque de Frejus, rendant la ſituation de ce Prince auſſi déſagréable qu'incertaine; & étant d'ailleurs auſſi ennuyé que piqué de toutes les tracaſſeries contre leſquelles il falloit ſans ceſſe qu'il ſe défendît : il voulut s'épargner le déchainement, & tous les dégouts qu'une ſubite diſgrace entraîne après elle, en priant le Roi d'agréer, qu'il pût ſe démettre de la place de Premier Miniſtre. Et il m'a raconté lui-même, qu'il exécuta cette réſolution un jour qu'il ſe trouvoit ſeul avec le Roi & l'Evêque de Frejus; après l'avoir cependant faite précéder de beaucoup de témoignages du déplaiſir qu'il reſſentoit, de ce que ſa capacité & ſes lumieres n'étoient point auſſi étendues que ſon zele pour le ſervice du Roi, & pour le bien de l'Etat.

La propoſition du Duc de Bourbon, ayant ſurpris le jeune † Monarque, qui ne s'y attendoit pas; il héſitoit à dé-

clarer

† Le Roi n'avoit que 16. ans.

clarer s'il l'admettoit, ou s'il ne jugeoit pas à propos de la recevoir. Mais l'Evêque de Frejus, qui n'avoit garde de laisser échapper une occasion si favorable, de faire valoir sa modération sans aucun danger, & de cacher en même tems ses desseins aux yeux du Duc de Bourbon, sous l'apparence du zele le plus désintereſſé pour ses intérêts, adressa la parole au Roi & lui dit: „ Votre Majesté voudroit-elle consentir à „ ce que Mr. le Duc lui propose ; & „ ne pas l'engager au contraire à la servir, comme il a fait jusqu'à présent?" Ce discours ayant tiré le Roi de l'irresolution où il sembloit être, il répondit au Duc de Bourbon, qu'il le prioit de rester dans la place qu'il occupoit; & il accompagna ce discours d'autres marques de bonté, & de la satisfaction qu'il avoit de ses services.

Quelque flatteurs que fussent ces témoignages, ils ne rassurerent pas entierement le Duc de Bourbon sur l'état chancelant de sa situation, ni sur la sincerité des intentions de celui qui les lui avoit attirés. En effet on continuoit de l'avertir de toutes parts de ne pas s'y fier ; & d'ailleurs il voyoit de trop

près

près les choſes, pour pouvoir ſe diſſimuler le terme où elles devoient tôt ou tard aboutir. Pour ſortir donc de la perplexité où il ſe trouvoit, il voulut, trois ou quatre jours avant qu'on lui ôtât ſa place, avoir encore une explication ſur ſon état avec l'Evêque de Frejus. Mais celui-ci (peut-être un peu aux dépens de ſa rare candeur) proteſta de nouveau au Duc de Bourbon, qu'il croyoit ſes ſoupçons très-mal fondés; qu'il ne voyoit dans le Roi aucune diſpoſition à faire la démarche qu'il craignoit; & qu'il devoit regarder toutes les inquiétudes qu'on cherchoit à lui donner ſur cet article, comme dénuées de toute vraiſemblance. Elles ne l'étoient pourtant pas autant que le Prélat vouloit le lui faire croire: car le 11. Juin 1726. après midi, le Roi étant parti de Verſailles pour aller à Rambouillet, le Duc de CHAROST, ſur les ſix heures du ſoir, vint porter au Duc de Bourbon, qui ſe diſpoſoit à ſuivre Sa Maj. une lettre de ſa part, par laquelle elle le remercioit, en termes obligeans, de ſes ſervices; n'ayant plus beſoin, diſoit-Elle, de premier Miniſtre, par la reſolution qu'elle avoit priſe de gouverner

verner ſon Royaume par Elle-même. Le Duc de Bourbon, ſur cette nouvelle, ne fit que mettre ordre à quelques papiers, & monter tout de ſuite dans ſa chaiſe de poſte pour ſe rendre à ſa maiſon de Chantilly, où le conduiſit le Sieur de *St. Po*, Exemt des Gardes du Corps.

La Ducheſſe Douairiere de Bourbon étoit à *St. Maur* †, lorſqu'elle apprit, dans la nuit, ce qui s'étoit paſſé à Verſailles. Cette Princeſſe alla auſſi-tôt à Chantilly, où ſe rendirent également les Comtes de Charolois & de Clermont, & Mesdemoiſelles de Charolois & de Clermont. Ils trouverent le Duc de Bourbon dans une aſſiette d'eſprit auſſi tranquille, que pouvoit lui permettre la diſgrace & l'exil qu'il venoit d'eſſuyer.

Ce Prince me raconta, quand j'eus l'honneur de le voir à Eſcouan, à mon retour d'Eſpagne, que bien loin d'être *ſenſible* à la perte de ſa place de Premier Miniſtre, il l'auroit quittée avec plaiſir dans le tems qu'il ſupplia le Roi d'agréer qu'il fît cette démarche ; mais qu'il étoit vrai que l'artifice (j'adoucis le

† Maiſon de Campagne de cette Princeſſe aux environs de Paris.

le terme dont il ſe ſervit) auquel l'Evêque de Frejus avoit eu recours pour lui perſuader d'être tranquille, dans le moment préciſément, où il travailloit avec le plus de vivacité à l'éloigner de la Cour, & à lui faire eſſuyer tout l'éclat, & toute l'amertume d'un exil, l'avoit ſenſiblement piqué.

Dans le court eſpace d'environ trois ans que dura le Miniſtere du Duc de Bourbon, ce Prince ſe conduiſit dans des circonſtances également délicates & critiques, d'une maniere qui auroit dû le mettre à l'abri de l'acharnement avec lequel ſes ennemis ſe déchaînerent contre lui. Mais la paſſion & l'animoſité * permettent-elles de juger équitablement des choſes? Comme à préſent l'une & l'autre n'ont plus vraiſemblablement la même force, je me flatte que certains faits, que je vais rapporter, contribueront à faire remarquer combien elles étoient injuſtes.

On a pû voir, dans le premier Tome de ces Mémoires, la prudence avec laquelle ce Prince ſût diſſimuler, & prévenir

* *Præjudicatis opinionibus, ſæpe errores noſtros, & propria etiam vitia in alios transferimus.* SENECA.

venir ensuite par l'Alliance d'Hanover, les effets du ressentiment que leurs Maj. Cath. marquerent de la rupture du mariage du Roi Très-Chrêt. avec l'Infante leur fille. La moderation du Duc de Bourbon fut d'autant plus louable, qu'il n'ignoroit point ce qui se passoit à la Cour d'Espagne de personnel contre lui.

La France vraisemblablement n'oubliera point, qu'elle est redevable à ce Prince d'une Reine, qui semble n'être montée sur le trône que pour y faire régner la vertu, & qui d'ailleurs réunit à la Monarchie, par un enchainement de circonstances que la divine Providence seule pouvoit produire, deux Duchés *, dont l'acquisition avoit toujours paru, depuis le Regne d'HENRY le Grand ** aussi utile qu'importante.

La prudence avec laquelle le Duc de Bourbon engagea l'Empereur de Russie PIERRE I. & le Grand Seigneur, à rendre le Roi arbitre de leurs differens, & à les terminer par la médiation de S. Maj., mérite autant de louanges que l'atten-

* La *Lorraine*, & le Duché de *Bar*.

** On peut voir dans les Mémoires du Maréchal de BASSOMPIERRE, la commission dont il fut chargé à cet égard.

l'attention qu'il eut par là d'attirer au Roi, dans les premieres années de sa jeunesse & de son Regne, la gloire aussi solide qu'éclatante, d'être l'auteur du bonheur des peuples de deux vastes Empires *.

Le soin de soutenir les intérêts de la Religion, est le premier & le principal devoir † des Rois & de ceux à qui ils confient

* La *Russie* & l'Empire *Ottoman*, qui signerent un Traité de Paix le 8. Juillet 1724. par la médiation de la France. L'Empereur PIERRE I. donna au Marquis de BONAC, Ambassadeur du Roi à la Porte, l'Ordre de *St. André*, en reconnoissance des soins que ce Ministre s'étoit donnés pour la conclusion du Traité. Le Grand Seigneur remercia le Roi de sa médiation, & Mr. de BONAC remit à Sa Hautesse le 24. Octobre la réponse de Sa Majesté.

† *Debes Imperator incunctanter advertere, regiam potestatem tibi non solum ad mundi regimen, sed maxime ad Ecclesiæ præsidium esse collatam, ut ausus nefarios comprimendo, & quæ bene sunt statuta defendas, & veram pacem his quæ sunt turbata restituas.* LEO Epist. 75. ad LEONEM Augustum. *Ad hoc potestas dominorum meorum pietati coelitus data est super omnes homines, ut qui bona appetunt adjuventur, ut cælorum via largius pateat, ut terrestre regnum cælesti regno famuletur.* GREG. Epist. 62. ad MAURITIUM Imperat.

confient leur autorité. Le Duc de Bourbon, quoique dans un âge † où l'on ne fait pas toujours une sérieuse attention sur l'étendue de cette obligation, travailla cependant à la remplir, en engageant le Roi, à confirmer par une Déclaration *; tout ce que le Roi son Bis-Ayeul àvoit si glorieusement ordonné en faveur de la Religion Cath. L'Article de cette Déclaration, qui veut qu'on établisse dans les Paroisses des Maîtres & Maîtresses d'école, afin d'instruire la jeunesse, est aussi avantageux à la Religion qu'aux particuliers; puis que, si l'on observoit ce que cet article prescrit, on remedieroit efficacément à l'ignorance, à la superstition, & à la perte d'une infinité de bons sujets, qui, faute de moyens pour commencer à cultiver leurs talens, restent à charge à leurs familles, & hors de portée de servir utilement l'Eglise & l'Etat.

Au zele pour la foi & pour l'Eglise, le Duc de Bourbon sût joindre la douceur & la bonne-foi, que la charité inspirera toujours d'observer envers ceux d'une

† Il n'avoit alors que 32. ans.
* Elle est du 14. May 1724.

d'une communion differente. En effet; ce Prince ayant été informé, qu'au ſujet de la Déclaration du Roi, dont je viens de parler; les habitans de la Province d'*Alſace*, qui font profeſſion de la Confeſſion d'Augsbourg, craignoient qu'on ne les contraignît d'embraſſer la foi Catholique; il ordonna au Comte de Morville, d'écrire * au Maréchal DU BOURG, qui commandoit en Alſace, d'aſſurer ces Peuples, qu'on ne les troubleroit point dans le paiſible exercice de leur Religion, que le feu Roi leur avoit accordé.

Ce n'eſt point, au reſte, à l'occaſion ſeule de la Déclaration dont je rappelle le ſouvenir, que le Duc de Bourbon donna des marques de ſon reſpect & de ſon attachement pour l'Egliſe: l'un & l'autre parurent conſtamment, dans toutes les circonſtances où ce Prince crut néceſſaire d'en donner des preuves. J'en pourrois préſenter pluſieurs, mais cela me meneroit trop loin: il ſuffit de renvoyer ceux qui voudront ſe convaincre de la vérité de ce que j'avance, à l'Arrêt

* Cette Lettre ſe trouvera dans les *Pieces Juſtificatives*, N°. *XII.*

rêt du Conseil, du 12. Août 1724., au sujet d'un Arrêt du Parlement de *Metz*, * qui supprimoit un Livre composé par un Bénédictin de la Congrégation de *St. Vanne*, & à l'Extrait des Registres du Conseil du 21. Avril 1725., touchant la collection des Conciles du Pere HARDOUIN. On remarquera dans le premier, combien le Duc de Bourbon étoit attentif à faire rendre aux Constitutions Apostoliques qui sont reçues en France, le respect qui leur est dû; & dans l'autre, qu'il savoit parfaitement, qu'on peut soutenir quand on veut, les maximes du Royaume, & les libertés de l'Eglise Gallicane, sans donner aucune atteinte à la légitime & si respectable autorité du Saint Siege.

L'Edit, † donné à *Chantilly* au mois de Juillet 1724., pour reduire & fixer le nombre des Secretaires du Roi, que cette Charge annoblit, & pour supprimer le même privilege, accordé par la nécessité de certaines circonstances à un nombre

* On le trouvera dans les *Pieces Justificatives*, *N°. XIII.*

† Le Préambule de cet Edit se trouvera dans les *Pieces Justificatives*, *N°. XIV.*

nombre infini d'autres Charges également venales ; fait voir que le Duc de Bourbon avoit sincerement à cœur, de conserver à l'ancienne Noblesse du Royaume, le lustre que cette multitude de nouveaux Nobles détruit. Cet Edit * est encore une preuve du louable desir que ce Prince avoit, d'adoucir aux Peuples le fardeau des impositions, en le faisant partager à ceux, qui quelquefois n'ont d'autre titre pour l'éviter, que celui que leur ont donné des Richesses acquises avec une rapidité, qui n'en manifeste que trop l'injustice.

Je pourrois, en m'étendant davantage, faire encore ici mention du sage établissement d'un Corps de soixante mille hommes de Milice, toujours subsistant, & prèt à servir au besoin, dont on est redevable au Duc de Bourbon ; du désinteressement que ce Prince montra, en refusant de jouir des appointemens de Premier Ministre ; & de la remise de trois millions sur les tailles, qu'il

* Le Cardinal de FLEURY, à qui apparemment les Droits de l'ancienne Noblesse étoient moins chers, fit casser cet Edit en 1728, & rétablir la multiplication des nouveaux Nobles.

qu'il fit accorder au Roi en 1725. *. Mais ce que je viens de rappporter, doit ce me semble suffire, pour faire connoître, que c'est à tort que les ennemis du Duc de Bourbon se sont attachés à décrier son Ministere.

Je n'ignore cependant pas, que l'imposition du 50me. denier, malgré toutes les représentations des Parlemens, & les plaintes des differens Ordres de l'Etat, ont fait regarder le Duc de Bourbon comme un Prince, qui ne pouvoit admettre la moindre résistance à sa volonté : que la prompte détermination de renvoyer l'Infante en Espagne, sans prendre d'avance aucune mesure pour rendre cette démarche moins sensible à L. M. Cath., l'a fait taxer d'imprudence; & qu'enfin, la passion dont le Duc de Bourbon parut animé contre Mr. LE BLANC, & contre plusieurs autres personnes, ont autant donné lieu à l'accuser de dureté, que la disette des grains, qui occasionna en 1725. de si grands

* Les pluyes continuelles qu'il fit pendant le Printems & l'Eté de cette année, avoient tellement gâté la recolte, qu'on ordonna des prieres publiques à cette occasion.

grands désordres à Paris, & dans plusieurs Villes du Royaume.

Je n'entreprendrai point de justifier ici pleinement le Duc de Bourbon, de tout ce qu'on a publié à son desavantage sur ces differens articles. Toutefois ne pourroit-on point dire, quant au premier, que l'extrême confusion, que l'exécution des pernicieux projets du Sr. LAW avoit jetté dans les Finances, & dans tous les ordres & les conditions de l'Etat, rendoit en quelque façon excusable la resolution que le Duc de Bourbon avoit prise, de remedier à ce désordre * par une imposition, qu'il croyoit propre à produire cet effet? J'avoue qu'il s'attacha avec trop de fermeté, ou, si l'on veut, d'opiniâtreté, à se faire obéir. Mais est-il toujours bien facile d'allier la conservation du vaste dépôt de l'autorité Royale, dans toute l'étendue qu'elle a, avec une certaine condescendance? L'espece même de conviction interieure, qui peut se faire

* On peut lire le Préambule de la Déclaration du Roi du 5. Juin 1725, pour l'établissement de l'impôt du 50. denier; & le Mémoire contenant l'Etat présent des Finances de France publié dans la même année.

faire ſentir, de la néceſſité qu'il y auroit dans quelques circonſtances, de moderer les effets de cette autorité, ne paroit-elle pas facilement une foibleſſe, dont les conſéquences ſont dangereuſes, & dont il faut ſe défendre? Et ceux d'ailleurs à qui l'adminiſtration du ſouverain pouvoir eſt remiſe, n'ont-ils point un intérêt perſonnel à ne jamais ſouffrir qu'elle puiſſe avoir des bornes?

Ce que j'ai rapporté dans mon premier Tome, des précautions que prit le Duc de Bourbon, pour faire approuver la rupture des conventions du mariage du Roi avec l'Infante, par un certain nombre des principaux perſonnages de l'Etat, juſtifie ce Prince de n'avoir ſuivi (comme ſes ennemis affecterent de le dire) que ſes propres idées, dans une affaire ſi importante. Si après cela, par le changement qui ſurvint dans le Miniſtere, quelqu'un de ceux qui avoient conſeillé, & même preſſé ce Prince de faire reconduire l'Infante en Eſpagne, eurent la foibleſſe de condamner cette démarche; que conclure de cette variation, ſi ce n'eſt, que dans tous les tems, il y a eu certains Courtiſans, dont la cenſure & l'approbation ſont

toujours ſubordonnées au goût de celui qui gouverne, & duquel leur fortune dépend? Les diſcours que des gens de ce caractere ont tenus au deſavantage du Duc de Bourbon, de concert avec ſes ennemis, ne ſauroient donc en vérité porter aucune atteinte à ſa réputation. Le bien de l'Etat, & le repos de toute l'Europe demandoient, que ce Prince ſe hâtât de marier le Roi à une Princeſſe, en âge de donner des héritiers à la Couronne. Chargé de remplir un devoir ſi eſſentiel, la prudence permettoit-elle au Duc de Bourbon d'en attendre les moyens, du ſuccès d'une négociation avec l'Eſpagne, que cette Puiſſance avoit intérêt de traîner en longueur?

Il s'en faut bien qu'il ſoit auſſi facile d'excuſer le Duc de Bourbon, de s'être laiſſé aller avec trop de vivacité aux préventions qu'il avoit contre Mr. LE BLANC & quelques Amis de ce Miniſtre. Il faut convenir, au contraire, que dans cette occaſion, ce Prince naturellement vrai & équitable, marqua, en ſuivant les conſeils violens & pernicieux de certaines gens, qui abuſoient de ſa confiance, une paſſion contre ces perſonnes, dont leur mérite perſonnel, & leurs talens,

lens, qui ont bien éclaté depuis, auroient dû lui faire appercevoir l'injuſtice. Par malheur nous jugeons preſque toujours des choſes ſelon nos diſpoſitions. La déciſion que nous portons ſur le mérite ou les défauts des autres, nous paroit dicté par une ſouveraine équité: & les Grands, qui ſont d'ailleurs accoutumés à voir louer juſqu'à leurs caprices, ſe perſuadent volontiers, qu'on doit ſouſcrire aux préjugés auxquels ils s'abandonnent, auſſi entierement qu'à une démonſtration de Mathematique. Le tems ſeul, qui donne lieu aux réflexions, peut diſſiper de ſemblables illuſions, & faire appercevoir à ceux qui en ſont atteint, que ſouvent les perſonnes qui ſont l'objet de leur indignation, mériteroient de l'être de leur eſtime.

Dans les tems de calamité, les peuples ont toujours droit d'attendre que ceux qui les gouvernent adouciront * par leur ſageſſe & leur prévoyance, au moins

* *O vere Principis officium, intercedere iniquitatibus Magiſtratuum, infectumque reddere quidquid fieri non oportuerit: omnia inviſere, omnia audire, & undecumque invocatum, ſtatim veluti numen adeſſe, & aſſiſtere.* Paneg. Trajan. p. 223.

une partie des maux qu'ils souffrent : & le privilege le plus flatteur des † Souverains, & de ceux à qui ils confient une partie de leur autorité, est d'avoir plus de moyens que le reste des hommes, de porter en tous lieux la paix & l'abondance. Le Duc de Bourbon avoit des sentimens trop conformes à sa haute naissance, pour n'être pas sensible à la satisfaction si pure, d'être l'objet de la reconnoissance & de l'estime du public; il fut aussi vivement touché, de voir que les mesures qu'il avoit prises pour remédier à la disette qu'on éprouva en 1725. à Paris & dans plusieurs Provinces, n'avoient point produit l'effet qu'il en attendoit; & que l'inutilité de sa bonne volonté la rendit suspecte & même inconnue. Faut-il donc après cela le rendre responsable de la négligence, de l'honteuse cupidité, & de la perfidie de quelques-uns de ceux qu'il avoit chargés du soin de faire venir des grains? Et peut-on avec justice imputer à ce Prince une dureté, dont étoient uniquement coupables, ceux qui profiterent de

† *Non modo Principis solicitudinem, sed & parentis affectum unicum præstitit; nunc consolando per edicta; nunc opitulando quatenus suppeteret facultas.* SUETONE parlant de Tite c. 8.

de l'occasion, pour accumuler leurs richesses aux dépens des larmes † & des souffrances des peuples, comme il n'arrive que trop souvent dans de semblables circonstances ?

La lettre * que le Duc de Bourbon écrivit au premier Président du Parlement de Paris, achevera, j'espere, de mettre dans tout leur jour les bonnes intentions qu'il avoit ; combien il étoit sensible aux maux & aux murmures des peuples, & à quel point il desiroit d'y remédier. C'est par ce témoignage des sentimens d'humanité & de justice du Duc de Bourbon, que je terminerai la succincte apologie de son Ministere, que le recit de ce qui se passa quand il en fut privé, m'a engagé insensiblement de faire.

† *Audite hoc qui conteritis pauperem, & deficere facitis egenos terræ, dicentes : quando transibit mensis, & venundabimus merces ; & sabbatum, & aperiemus frumentum ; ut imminuamus mensuram, & augeamus siclum, & supponamus stateras dolosas ; ut possideamus in argento egenos & pauperes pro calceamentis, & quisquilias frumenti vendamus. Juravit Dominus in superbiam Jacob : si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum.* Amos c. 8. ℣. 4. 5. 6. & 7.

* On la trouvera dans les *Pieces Justificatives N°. XV.*

Je n'ai rien avancé qui ne ſoit ſoutenu par des preuves autentiques. Il ne me reſte qu'à ſouhaitter, que ce témoignage de ma reconnoiſſance de la confiance que ce Prince me marquoit **, & de mon reſpect pour ſa mémoire †, ſerve à la faire honorer.

L'Evêque de Frejus, pour s'attirer modeſtement, mais ſûrement, la ſouveraine autorité, avoit ménagé adroitement tous les Partis, ſans montrer aucune partialité pendant le Miniſtere du Duc de Bourbon, ni pour la ligue d'Hanover, ni pour celle de Vienne; & ſi on le ſoupçonnoit de pancher de quelque côté, c'étoit de celui de l'Eſpagne préferablement à tout autre. On s'attendit auſſi en Europe, quand la nouvelle fut répandue du changement arrivé en France, qu'une prompte reconciliation entre les deux Couronnes en feroit le fruit; & on peut dire même que ce fut la premiere réflexion

** Je pourrois en citer pour preuves, differentes lettres qu'il m'a écrites; mais je me contenterai, (outre celle qu'on trouvera dans les Pièces Juſtificatives N°. *XVI.*) d'en placer quelques autres dans ces Mémoires, ſelon que le ſujet que je traiterai, & la prudence me le permettront.

† Il eſt mort le 27. Janvier 1730.

réflexion que chacun fit en apprenant la disgrace du Duc de Bourbon. Mais on ne fut pas long-tems à appercevoir combien elle étoit mal fondée.

Le refroidissement, & même l'interruption de tout commerce entre les deux Rois, qui subsistoit alors, n'ayant point permis à l'Evêque de Frejus d'envoyer un Courier au Roi d'Espagne, pour lui faire part de la resolution que S. M. T. Chrêt. avoit prise, de supprimer la charge de premier Ministre; ce fut à Mr. MASSEI *, à présent Cardinal, & qui étoit alors Nonce de Sa Sainteté en France, à qui il s'adressa pour le prier de se charger de ce soin. La proposition ayant été acceptée, Mr. Massei dépêcha aussitôt un Courier à Mr. ALDOBRANDINI Nonce en Espagne, qui arriva à Madrid le vingt-unieme Juin environ midi.

Ce Ministre se trouvant chez le Duc & la Duchesse de MEDINA COELI, lorsque le Courier arriva, son Auditeur qui reçut les paquets, alla les lui porter; & sur ce qu'il dit en les lui présentant,

* Il est mort pendant l'impression de ces Mémoires.

que le Courier venoit de France, le Duc & la Duchesse de Medina Cœli, l'Ambassadeur de Venise, & beaucoup d'autres personnes de consideration qui étoient présentes, parurent fort curieuses de savoir dequoi il s'agissoit, & prierent instamment le Nonce, qui sembloit vouloir aller chez lui, d'ouvrir ses lettres, & de leur faire part, si cela étoit possible, des nouvelles qu'elles contenoient. Ce Ministre ayant alors décacheté la lettre que Mr. Maffei lui écrivoit, dit en souriant à l'assemblée, que les nouvelles qu'on lui mandoit étoient bonnes; & comme alors les instances redoublerent pour les savoir: „ Dans une heure, leur repartit „ le Nonce, vous serez contents. Laissez-moi aller au Palais; & aussi-tôt „ après que j'aurai informé Leurs Maj. „ du contenu des paquets que je reçois, „ je reviens ici vous en faire part ".

Mr. Aldobrandini partit en effet pour se rendre au Palais, où ayant été admis à l'audience du Roi & de la Reine, dans la chambre de cette Princesse, qui n'en sortoit point encore à cause de ses couches; il annonça le changement qui venoit d'arriver en France; & en même tems, il présenta à L. M. les lettres

que

que l'Evêque de Frejus avoit l'honneur de leur écrire: mais Elles refuſerent de les recevoir & de les lire. A cela près, Elles parurent avoir beaucoup de joye de la nouvelle que le Nonce leur apportoit; & Elles s'entretinrent quelque tems avec lui ſur tout ce qu'il venoit de leur apprendre, avec cet air de gayeté & de contentement, qui ne ſauroit ſe cacher quand on apprend un événement agréable, & qui dévoile parfaitement les ſecrets ſentimens du cœur.

L'audience qui fut aſſez longue étant finie, le Nonce tint exactement parole au Duc & à la Ducheſſe de Medina Cœli, & aux perſonnes qu'il avoit laiſſées chez eux: car y étant retourné au ſortir du Palais, il leur communiqua la lettre qu'il avoit reçue du Nonce en France, & leur apprit tout de ſuite l'extrême plaiſir qu'elle avoit paru faire au Roi & à la Reine d'Eſpagne. Toute l'Aſſemblée entra alors dans la même diſpoſition, & applaudit infiniment à la réſolution que S. M. T. Chr. avoit priſe, d'éloigner un Prince, dont on regardoit le Miniſtere comme la pierre d'achoppement à la reconciliation; & de donner ſa confiance à un Prélat, de la ſageſſe duquel, & de

ſon zele pour Leurs Maj. Cath., on ne doutoit pas un moment, que cette reconciliation ne fût bientôt l'ouvrage.

Je n'étois point ſorti ce jour-là de chez moi; & entre trois & quatre heures après midi, un Page de Milord Harrington me remit un billet de ce Miniſtre, par lequel il m'apprenoit l'arrivée du Courier du Nonce, & la nouvelle qu'il avoit apportée. Je ne la reçus aſſurément point avec plaiſir. Tout ce qui s'étoit paſſé entre l'Evêque de Frejus & moi, quand j'étois venu en Eſpagne, ne me permettoit point de douter qu'il ne me fût toujours contraire. Ainſi le regardant comme un homme, dont j'avois deſormais autant à redouter la mauvaiſe volonté que la puiſſance, je pris la réſolution de m'attacher entierement à Leurs Maj. Cath. qui m'avoient appellé à leur Cour; & de n'avoir plus aucune relation avec le Comte de Morville, ni avec perſonne en France, ſur ce qui concernoit les affaires du tems; à moins que ce Miniſtre, ou l'Evèque de Frejus lui-même, n'exigeaſſent de moi d'en uſer differemment.

La curioſité de ſavoir le détail de ce qui s'étoit paſſé en France, m'engagea à ſuivre

ſuivre de près le Page que Milord Harrington m'avoit envoyé. Je trouvai ce Miniſtre ſeul chez lui ; & nous raiſonnames long-tems enſemble ſur l'événement qui venoit d'arriver. Il me demanda à ce ſujet avec amitié, & par la connoiſſance qu'il avoit des bontés dont le Duc de Bourbon m'honoroit, ſi la diſgrace de ce Prince ne changeroit point ma ſituation en Eſpagne ? M'offrant en même tems obligeamment, d'écrire à l'Evêque de Frejus en ma faveur, & de lui faire connoître, combien mon ſejour à Madrid pouvoit y être utile.

Je remerciai Milord Harrington des bons offices que je le voyois diſpoſé à me rendre. Mais en même tems je le priai, ſuppoſé qu'il fût queſtion de moi dans ſes lettres, de n'en parler qu'avec indifference, & d'une maniere qui ne donnât pas le moindre ſujet à l'Evêque de *Frejus*, de penſer que je vouluſſe m'attirer par ſon moyen quelque part dans la confiance de ce Prélat. Nous nous ſommes quités, ajoutai-je, avec une médiocre affection l'un pour l'autre. Depuis que je ſuis en cette Cour, je ne crois pas que cette diſpoſition ait changé. Mon empreſſement à offrir à l'Evêque de Frejus,

Frejus, dans la circonſtance préſente; un zele pour ſes intérèts, dont il peut penſer qu'il n'a aucun beſoin, lui feroit à coup ſûr fort ſuſpect. Ainſi je crois devoir régler mes démarches à cet égard ſur ce qu'il me fera connoître, ou ſur ce que le Comte de Morville m'écrira; en attendant, je vais tâcher de répondre aux bontés que Leurs Maj. Cath. veulent bien me marquer, par un véritable attachement à leur ſervice.

Mylord Harrington parut approuver ma maniere de penſer; & comme à l'occaſion de ce qui m'avoit perſonnellement regardé dans notre converſation, nous étions entré dans bien d'autres détails, ſur les effets que produiroit en France & en Eſpagne la diſgrace du Duc de Bourbon; il me repeta de nouveau ce qu'il m'avoit dit précédemment, que l'Evèque de Frejus ſeroit encore plus fidele aux engagemens que la France avoit pris avec ſes Alliés, que le Duc de Bourbon lui-même; & il agira, ajouta-t-il, avec d'autant plus de fermeté, que poſſedant toute la confiance du Roi, il ne craindra point, comme faiſoit le Prince, d'en donner des marques dans les occaſions.

Ayant

Ayant passé assez de tems chez l'Ambassadeur d'Angleterre, j'allai en le quittant chez Dom J. B. de Zuloaga, le prendre dans mon carosse pour nous aller promener. Il avoit appris la nouvelle du jour, dont le Palais & tout Madrid retentissoient ; & que Leurs Maj. en témoignoient une joye infinie. Comme je n'avois pas jugé à propos de lui découvrir, malgré toute ma confiance en lui, combien je devois me défier de l'Evêque de Frejus ; & qu'il croyoit que j'étois avec ce Prélat presque aussi bien qu'avec le Duc de Bourbon : il me marqua une grande satisfaction de l'événement qui venoit d'arriver. „ Il ne peut „ produire, me dit-il, que d'heureux „ effets en Espagne. C'étoit au Duc de „ Bourbon personnellement, que L. M. „ attribuoient tout ce qui avoit donné „ lieu aux brouilleries des deux Cou„ ronnes. Le voila éloigné de la Cour, „ comme on le desiroit ici. Je suis per„ suadé que la mesintelligence cessera „ bien-tôt, & que vous aurez la satis„ faction de la voir suivie d'une sincere „ réünion ".

Le raisonnement de Dom Juan paroissoit vraisemblable. C'étoit le sentiment unani-

unanime de tout le monde à Madrid ; & il eût été imprudent & inutile de le combattre. Auſſi lui laiſſai-je croire que le mien y étoit parfaitement conforme ; & pendant tout le reſte de la journée, ſoit avec lui, ſoit avec les autres perſonnes que nous rencontrâmes à la promenade, ou ailleurs, je tâchai de me comporter de façon, qu'il ne parût pas que le changement qui étoit arrivé en France pût m'intéreſſer, ou me cauſer la moindre inquiétude.

Les lettres dont le Courier du Nonce étoit chargé, ne faiſant mention que de l'éloignement du Duc de Bourbon ; on attendoit avec impatience celles de la Poſte ordinaire de France, pour être inſtruit des ſuites de cet événement. Elles arriverent ſept ou huit jours après, avec le détail de ce qui s'étoit paſſé. On apprit alors que Mr. Le Blanc avoit été rétabli dans la place de Miniſtre de la Guerre, dont le Marquis de Breteüil qui en étoit pourvû, avoit donné ſa démiſſion (1) : que ſur ce que Mr. Dodun Control-

(1) Cette démiſſion fut auſſi peu volontaire que celle du Controlleur Général. L'Evêque de Fréjus, qui les connoiſſoit fort attachés au Duc de Bourbon, voulut ſe défaire d'eux ; & il

Controlleur Général avoit jugé à propos d'imiter l'exemple du Marquis de Breteüil, Mr. le Pelletier des Forts avoit été nommé pour remplir ſa place : & qu'enfin par une viciſſitude aſſez ordinaire dans de ſemblables conjonctures, tous ceux qui pendant le Miniſtere du Duc de Bourbon avoient été éxilés, venoient d'ètre rappellés ; & entr'autres le Comte (2) & le Chevalier de Bellisle, Mrs. de la Jonchere & de Sechelles (3), amis de Mr. le

il fallut acquiſcer à ſa volonté. Mais comme il n'y a point d'endroit où l'on cherche avec plus de ſoin, & cependant plus inutilement, à ſauver les apparences, que dans les Cours ; ces deux Miniſtres affecterent de répandre, que leur retraite étoit volontaire ; & l'Evêque de Frejus, qui étoit arrivé à ſon but, ne s'embarraſſa gueres de contredire cette opinion. Le détachement le plus héroïque paroit ſouvent ne rien couter aux Miniſtres ou aux Courtiſans *diſgraciés* : Cependant perſonne n'eſt la dupe de leur indifference. Mais n'importe : ils l'appliquent à toutes ſortes de circonſtances, à peu près comme les remedes des Charlatans.

(2) A preſent Duc & Pair, Maréchal de France, & celebre par les importantes négociations dont il a été chargé à la Diete de l'Election de l'Empereur CHARLES VII. & dans pluſieurs Cours d'Allemagne.

(3) Intendant de l'Armée que commandoit en *Bohême* le Maréchal Duc de BROGLIO, & depuis de celle de Flandre.

le Blanc; pendant que d'un autre côté, la Marquise de Prie, & Mr. Paris du Vernai qui paroissoient posseder toute la confiance du Duc de Bourbon, avoient été, la premiere exilée; l'autre mis à la Bastille, & ses freres relegués dans leurs terres (4). Au reste on ne tarissoit point sur les louanges de l'Evêque de Frejus. Il étoit le Restaurateur de l'Etat. Le Peuple de Paris marquoit, disoit-on, un si grand contentement de lui voir prendre le Gouvernement, qu'on avoit été obligé d'ordonner aux Commissaires des Quartiers, de veiller à ce qu'il ne s'emportât pas à de trop grands excès de joye, ou à vouloir en donner des marques publiques; & selon toutes ces lettres, on alloit voir revenir le Siecle d'or.

La Cour d'Espagne étoit devenue sur cette matiere l'echo de celle de France. Le Discours * que le Roi Très-Chrêt. avoit prononcé dans son Conseil, y char-

(4) L'Utilité que le Cardinal de FLEURY lui-même a retiré dans la suite des lumieres de Mrs. PARIS, justifie bien l'usage que le Duc de Bourbon en faisoit, & la confiance dont il les honoroit.

* On la trouvera à la fin du volume *Pieces Justificatives*, N°. *II.*

charmoit tout le monde. Et comme la mémoire du grand Prince †, dont S. M. annonçoit qu'Elle vouloit suivre l'exemple, est aussi cherie que respectée par toute la nation Espagnole; on regardoit la resolution du jeune Monarque, comme le présage le plus certain d'un Regne des plus glorieux.

Les préventions publiques sont comme les torrens, auxquels il est inutile de vouloir s'opposer dans le moment de leur violence. Je me gardai donc bien de combattre celles, où l'on étoit à Madrid sur les heureux changemens que devoit produire entre les deux Cours de France & d'Espagne, la disgrace du Duc de Bourbon; & je paroissois persuadé, comme tout le monde, d'une prochaine réunion entre les deux Couronnes. Je ne doutois cependant point, que si leurs Maj. Cath. vouloient faire dépendre leur reconciliation avec le Roi leur Neveu, de son accession au Traité de Vienne, on ne changeat bien-tôt de sentiment à Madrid. Car il n'étoit pas vraisemblable que l'Evèque de Frejus conseillât au Roi une pareille démarche, &

† Louis XIV.

& qu'il commençat ſon Miniſtere, par détruire l'alliance que le Duc de Bourbon avoit faite ſi à propos, avec l'Angleterre & la Pruſſe, & dans laquelle la Hollande étoit ſur le point d'entrer.

Mon devoir & ma ſituation en Eſpagne, exigeant que j'écriviſſe à ce Prélat ſur ce qui venoit d'arriver; je le fis par une lettre, où, après l'avoir félicité ſur la confiance entiere dont le Roi l'honoroit, ſur la ſatisfaction qu'on en reſſentoit en France & en Eſpagne, & ſur l'eſperance qu'on concevoit dans l'un & dans l'autre Royaume, de voir bien-tôt arriver par ſa ſageſſe la reconciliation ſi deſirée des deux Rois, je terminois mon compliment, par le ſupplier de m'honorer de ſa protection auprès de Sa Maj., & par les aſſurances du deſir que j'avois de m'en rendre digne.

L'Archevêque d'Amida, le Comte de Salazar, & Dom J. B. de Zuloaga, déſiroient fort de ſavoir, ſi le changement de Miniſtere n'en porteroit aucun aux relations, qu'ils ſavoient que j'entretenois avec le Comte de Morville; & le dernier eut à cet égard, ſans doute de concert avec les deux autres, une aſſez longue

longue explication avec moi. Mon intérêt, & la circonſtance où je me trouvois, ne me permettant point de rien dire de poſitif ſur cet article, avant que j'euſſe appris comment on penſeroit en France ſur mon ſujet; je me contentai d'aſſurer Dom J. B. de Zuloaga, que quoique véritablement je fuſſe plus attaché au Duc de Bourbon qu'à l'Evêque de Frejus, je n'avois cependant aucun lieu de croire que ce Prélat me ſût mauvais gré de cette diſpoſition: & que, comme ſuivant toute apparance, il n'ignoroit point les démarches que j'avois faites en Eſpagne, & la ſatisfaction qu'on en avoit témoignée en France; je pouvois préſumer, que ſoit par lui, ſoit par le Comte de Morville, j'apprendrois bien-tôt la conduite que je devois tenir. J'ajoutai enfin, qu'ayant écrit à l'Evêque de Frejus, il falloit attendre ſa réponſe, pour juger de ſes ſentimens, & de l'uſage qu'il vouloit faire de ma bonne volonté.

Dom J. B. de Zuloaga, qui prenoit un véritable intérêt à ce qui me regardoit, me dit alors, qu'on avoit fait entendre à l'Archevêque d'Amida, & ſans doute à leurs Maj., que l'Evêque de Frejus

Frejus étoit fort peu porté à me faire plaisir : que ce Prélat, suivant toute apparance, me feroit bien-tôt revenir en France : ou que s'il me laissoit en Espagne, ce seroit sans vouloir m'employer à rien: il y a, ajoûta-t-il, des personnes ici, sur le zele desquelles l'Evèque de Frejus compte, dit-on, depuis long-tems, & auxquelles on prétend encore qu'il accordera sa confiance préferablement à vous.

Il ne me seroit pas difficile, répondis-je à Dom Juan, de vous nommer ces personnes ; mais comme vous les connoissez comme moi, cela seroit inutile. J'ignore au surplus, quelles assurances elles peuvent avoir, de la vérité de tout ce que vous m'apprenez qu'elles débitent, ou font débiter sur mon compte ; ni jusqu'où se peut être expliqué l'Evèque de Frejus avec elles, sur sa maniere de penser pour moi. Quoiqu'il en soit, je laisse à ce Prélat à décider, ou de leur bonne foi, ou de leur présomption : & tout ce que vous pouvez rapporter à l'Archevèque d'Amida & au Comte de Salazar, est, que dans l'ignorance où je suis actuellement sur tout cela, je m'en tiens, (ajoutai-

je

je en riant) à la maxime de l'almanach : *Dios sobrè todo.*

Dom J. B., après m'avoir encore entretenu de ce qui m'étoit personnel, me demanda, si je connoissois les nouveaux Ministres qu'on venoit de mettre en place en France? Je lui répondis, qu'à l'égard de Mr. le Blanc, j'avois eu avec lui des liaisons d'amitié très-grandes, malgré tous les * malheurs qui lui étoient arrivés;

* Peu de personnes ont plus éprouvé que Mr. LE BLANC, l'inconstance de la fortune, & tout ce qu'elle peut faire ressentir de flatteur & de cruel. En effet, après avoir été choisi dans le tems de la Régence, pour remplir la place de Ministre de la guerre, dont sa capacité le rendoit digne, il la perdit le 1. Juillet 1723., par une Lettre de cachet, que le Marquis de LA VRILLIERE, Secretaire d'Etat, lui porta, & par laquelle il lui étoit ordonné de se retirer à 30 lieues de Paris. *Impliqué* ensuite dans des accusations de malversation, & ce qui n'est pas moins sensible, dans l'assassinat du Sr. SANDRIER, il fut mis à la Bastille, où l'on conduisit successivement ses Secretaires, son Bibliothécaire, & presque tous ceux qui avoient quelque rapport à lui L'examen des crimes dont on l'accusoit ayant été remis au Parlement, il essuya toute l'amertume & la honte de l'interrogation qui lui fut faite sur les differens chefs d'accu-

rivés ; & que j'étois persuadé qu'il conservoit pour moi les mêmes sentimens : mais que pour Mr. Pelletier des Forts, je n'avois jamais eu aucune relation avec lui, & ne pouvois rien dire de certain sur son caractere.

Nous raisonnames ensuite sur tous les mouvemens, que ce qui s'étoit passé à la Cour de France devoit y avoir produit. Dom Juan me dit à cette occasion,

d'accusation qu'on intentoit contre lui ; & Mr. ARNAUD DE BOEX, qui étoit chargé de cette Commission, poussa même cette interrogation au-delà des bornes qui lui avoient été prescrites. Enfin Mr. LE BLANC, après être parvenu à se justifier des differens crimes qu'on lui imputoit, & avoir éprouvé dans une si triste circonstance, les effets les plus marqués de la généreuse protection de Mr. le Duc d'ORLEANS & de feu Mr. le Prince de CONTI, il fut élargi en 1725., & il se retira à la Campagne dans une de ses terres, aussi accablé de malheurs que d'infirmités. Le Duc de Bourbon, qui s'étoit déclaré avec le plus de vivacité contre ce Ministre, ayant dans ces entrefaites été obligé de se retirer à *Chantilly*, l'Evêque de Frejus obtint non seulement le rappel de Mr. LE BLANC; mais il le fit encore rétablir dans la place de Ministre de la guerre. Son retour à la Cour fut accompagné d'un applaudissement & d'une distinction,

ſion, que l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar lui avoient témoigné, que leurs Maj. paroiſſoient un peu inquietes des diſpoſitions où pouvoient être pour Elles les nouveaux Miniſtres de France ; & s'ils ſuivroient tous les mêmes principes de l'Evêque de Frejus, ſur les bonnes intentions duquel on les aſſuroit de toutes parts, qu'Elles pouvoient ſurement compter. Voulez-vous, lui dis-je, que je vous mette mon ſentiment par écrit, ſur toutes les queſ-

tions

tion, qui le dédommageoient des humiliations & des longues peines qu'ils avoit ſoufertes. Mais cet eſpece de triomphe, tout éclatant qu'il fût, ne pût cependant remedier à l'impreſſion que la diſgrace, les chagrins, & une longue détention avoient fait ſur ſa ſanté Elle fut toujours languiſſante, & ne lui laiſſoit goûter qu'imparfaitement, la douceur de voir ſon innocence reconnue, & ſes ennemis humiliés. Ce *Miniſtre* ſe comporta à leur égard avec une moderation qui lui fit beaucoup d'honneur ; & le ſeul Mr. ARNAUD DE BOFX, Maître des Requêtes & Conſeiller au Parlement, qui, dans les interrogations qu'il avoit été chargé de faire à Monſieur LE BLANC, avoit montré plus de paſſion que de prudence, reçut ordre de ſe défaire de ſa Charge, & de ſe retirer à *Angoulême*.

tions que vous me faites ? „ Oui sans „ doute, me repartit Dom J. B. de Zu„ loaga ; & vous ferez un très-grand „ plaisir aux deux personnes que je viens „ de vous nommer". Eh bien ! revenez donc demain ; & je vous promets, ajoutai-je, de vous tenir parole : à condition cependant, que le seul Comte de Salazar lira ce que je vous donnerai. Car pour votre Archevêque, les matieres que je veux traiter, sont trop délicates pour les lui confier. Il pourroit me compromettre ici par quelque trait d'imprudence, avec les personnes dont vous venez de me parler, & qui, plus fines que lui, ne manqueroient point de faire ensuite des commentaires sur mes refléxions, qui surement ne feroient point à mon avantage.

Dom Juan, en me quittant, me promit de se conformer à ce que je souhaitois ; de mon coté j'écrivis un Mémoire, qui contenoit le portrait de l'Evêque de Frejus, & de ceux qui devoient, suivant toute apparance, avoir quelque part au Gouvernement en France. J'exposois ensuite, comme par maniere de refléxion, les effets favorables, ou contraires aux vues de leurs Maj.

Cath., que les dispositions & les intérêts de ces personnes pouvoient produire dans la circonstance presente. C'étoit sans passion que je m'expliquois; & je n'étois assurément prévenu d'aucun sentiment d'attachement ou de haine, envers ceux que je faisois paroître sur la scene. Je pouvois, je l'avoue, avoir quelque méfiance sur la maniere de penser de l'Evêque de Frejus à mon égard; mais elle ne m'empèchoit point de lui rendre justice; & d'ailleurs je n'avois pas lieu de le regarder encore comme mon ennemi déclaré.

Mon Mémoire parut à Dom Juan Bautista & au Comte de Salazar, avoir un grand caractere de vérité, & très-propre à donner à leurs Maj. une juste idée de la situation presente de la Cour de France. Fideles cependant l'un & l'autre à me garder le secret que j'avois exigé, le Comte de Salazar me fit seulement prier par Dom Juan, de trouver bon, que sans se désaisir du papier que je lui avois confié, il le lût simplement à l'Archevêque d'Amida; afin que ce Prélat pût satisfaire la curiosité de leurs Maj., sur plusieurs articles que contenoit mon Mémoire.

Je n'avois point alors éprouvé, comme je fis depuis, la perfidie de l'Archevêque d'Amida. Je le regardois à la vérité comme un homme d'un génie très-borné ; mais j'étois fort éloigné de penser, qu'il fût capable de manquer essentiellement à la bonne-foi & à la probité. Ainsi refléchissant, que si ce Prélat venoit dans la suite à avoir quelque connoissance du Mémoire en question, le mistere que je lui en aurois fait, seroit très-capable de l'offenser ; je dis à Dom Juan, qu'ayant une confiance entiere dans la prudence du Comte de Salazar, & dans l'amitié qu'il me marquoit, je souscrivois avec plaisir à tout ce qu'il désiroit : & que je le priois seulement, quand il liroit mon Mémoire à l'Archevêque, de lui insinuer, que je comptois sur sa discrétion.

Au bout de trois ou quatre jours, Dom Juan vint me dire, que le Comte de Salazar avoit communiqué mon Mémoire à l'Archevêque ; & que celui-ci en avoit été si satisfait, qu'il avoit voulu absolument le donner à leurs Maj., qui, de leur côté, en paroissoient aussi contentes, que de l'attachement que je montrois pour leurs intérêts. Il ajouta

que

que ce Mémoire étant entre les mains du Roi & de la Reine, je ne devois pas craindre, qu'ils s'en serviſſent pour me compromettre avec la Cour de France. Ce discours de Dom Juan me paroiſſant bien fondé, je me contentai de lui demander, s'il étoit bien certain que mon Mémoire eût été remis à leurs Majestés? Et comme il m'aſſura que le Comte de Salazar l'avoit positivement chargé de me le dire, je n'eus plus d'inquiétude à ce sujet: connoiſſant toute la sureté qu'il y avoit à traiter avec L. M. Cath., & leur exactitude à garder un secret quand c'étoit avec Elles personnellement qu'on avoit à faire.

La curiosité que beaucoup de personnes avoient à Madrid d'apprendre les suites qu'entraîneroit pour moi le changement de Ministere en France, m'attirant beaucoup de visites & de questions inutiles & embaraſſantes; je jugeai à propos, en attendant que je fuſſe instruit de ma destinée, de satisfaire l'envie que j'avois de voir *Tolede*. Dom J. B. de Zuloaga, qui y avoit été, m'avoit parlé avec beaucoup d'éloges des richeſſes de l'Eglise Cathedrale de cette Ville, & des autres raretés qui s'y re-

marquent. J'y fis donc un petit voyage, & je paſſai en chemin faiſant, par *Aranjuez*. C'eſt une Maiſon Royale, ſituée ſur les bords du *Tage*, & du *Xarama*, dont les Jardins, quoique dans un goût ancien, ſont fort agréables, & les avenues d'arbres qui conduiſent au Palais, extrèmement longues & belles. L'Empereur CHARLES V., qui, me dit-on, avoit commencé à les faire planter, les peupla, par un goût bien ſingulier, de corbeaux & de corneilles, qu'il y fit apporter exprès de Flandres; car auparavant on n'en voyoit point en Eſpagne. Ces animaux ont ſi bien ſuivi depuis les intentions de ce Prince, qu'on peut dire, qu'ils regardent ces beaux arbres comme leur unique héritage, s'écartant ſi peu de ce ſéjour, qu'on n'en voit preſque point ailleurs.

Mr. l'Archevêque * de Tolede, qui m'honoroit d'une amitié dont j'aurai plus d'une occaſion de parler dans la ſuite, m'avoit donné une lettre pour un de ſes Neveux, nommé ce me ſemble, *Dom* ANDREZ CAÑO, Archidiacre d'*Alcaraz*, dans l'illuſtre Chapitre

* Dom *Diego de Aſtorga y Ceſpedez.*

tre de cette Eglise Métropolitaine. Celui-ci s'offrit avec toute la politesse possible, de me faire voir lui-même, ce qui pouvoit le plus exciter ma curiosité: & comme elle rouloit principalement sur les richesses du tresor de l'Eglise, & sur ce qui concerne le *Rit* (1) *Mozarabique* qui s'y observe encore; il me donna

(1) Les Visigots *Ariens*, s'étant rendus maîtres de presque toute l'Espagne, ils introduisirent dans le culte, plusieurs changemens conformes à leurs sentimens. Mais ces peuples étant rentrés dans la suite, dans le sein de l'Eglise, par les soins de leur Roi RECCAREDE, frere du St. Prince & Martyr HERMENEGILDE, & par les instructions de Saint LEANDRE, Archevêque de *Seville*; on travailla, après leur conversion, à établir un Culte uniforme dans les Eglises d'Espagne: & cette Liturgie, qui fut appellée après *Mozarabique*, est attribuée, pour l'ordre & la disposition, à St. LEANDRE, & à St. ISIDORE son Successeur, qu'on dit aussi avoir eu part à sa composition. Ainsi elle est, comme on voit, de la fin du cinquieme siecle. Il n'y a pas d'apparence cependant, que ce soit St. LEANDRE qui l'ait entierement composée: mais il est très-vraisemblable, qu'il suivit, pour le choix des prieres & des cérémonies, les usages reçus & autorisés dans les Eglises Catholiques de son tems.

donna rendez-vous le lendemain matin de mon arrivée, dans une Chapelle assez grande au bas de l'Eglise Cathedrale, où l'Office se fait, & la Messe se dit conformément à ce Rit. J'eus la satisfaction

Cette Liturgie ainsi établie ayant donc été observée par celles d'Espagne, jusqu'au tems que les Arabes s'emparerent de presque tout ce Royaume, les Chrétiens qui furent soumis à ces peuples, & qu'on nomma *Mozarabes*, n'ayant que peu de communication avec les autres Eglises Chrétiennes, conserverent toujours les mêmes usages, sans admettre les changemens qui s'étoient insensiblement introduits ailleurs dans l'Office public.

ALPHONSE VI., Roi de Castille, ayant repris *Tolede* en 1085. sur les Maures, & trouvant parmi les Chrétiens cette Liturgie, telle qu'elle étoit pratiquée depuis St. LEANDRE; ce Prince fit assembler plusieurs Evêques, pour regler les affaires de la Religion: & il vouloit, aussi-bien que la Reine CONSTANCE son Epouse, qu'on abolît l'Office *Mozarabique*, & qu'on y substituât celui de *Rome*, que presque toutes les autres Eglises Chrétiennes suivoient. Le Pape, pour favoriser ce changement, envoya RICHARD, Abbé de *St. Victor* de *Marseille*, au Roi ALPHONSE; & cet Abbé, de concert avec ce Prince, la Reine, & BERNARD, nommé à l'Archevéché de *Tolede*, travailla à établir l'usage de l'Office Romain. Mais, ni ses exhorta-

tion d'y en entendre une, celebrée selon cette ancienne & vénérable liturgie. J'examinai ensuite les livres qui la contiennent, & j'y remarquai avec plaisir, la foi de la réalité & de l'adoration de la

divine

hortations, ni l'autorité du Roi, ne purent déterminer le Clergé, la Noblesse & le peuple, à consentir à la proposition. Dans cette circonstance on s'avisa de recourir, pour décider l'affaire, à un expédient bien extraordinaire : car on choisit deux Chevaliers, qui devoient, dans un combat singulier, soutenir, l'un l'Office Romain, & l'autre l'Office *Mozarabique*. La chose ainsi déterminée, les deux Champions en vinrent, dit-on, aux mains; & le premier fut vaincu. Cette épreuve n'ayant apparemment point encore paru suffisante, on en admit une autre d'une espèce differente : car, après beaucoup de prieres & de processions, on alluma un grand feu, dans lequel on jetta un Missel Romain, & un Missel Mozarabe. Le sort du premier, *dit-on*, fut aussi malheureux, que l'avoit précédemment été, dans le combat, celui de son défenseur : il fut brûlé, pendant que le Missel Mozarabe resta sain & entier. Le Roi, la Reine, *ni* l'Abbé Richard n'oserent plus, après cet événement, insister davantage sur le changement qu'ils avoient proposé; & on consentit, que les anciennes Paroisses continuassent de faire l'Office Mozarabique, en ordonnant seulement aux Chrétiens qui avoient

vécu

divine Euchariſtie, même hors de ſon uſage; la priere pour les morts; l'invocation des Saints, & le culte des Images; l'uſage des lumieres pendant le ſaint Sacrifice & l'Office divin; celui de l'encens, des Ornemens & des autres Ceremonies: & cette conformité ſi exacte de la foi de l'ancienne Egliſe, ſur des points ſi eſſentiels, avec celle de notre tems, me fit ſentir mieux que je ne puis l'exprimer, le bonheur d'être né dans le ſein de l'Egliſe Romaine, l'unique & fidele dépoſitaire de la vérité.

De

vécû ſous la domination des Maures, de ſe retirer, & qu'au ſurplus les autres Egliſes feroient l'Office Romain.

Dans la ſuite des tems, les anciennes familles Mozarabes venant peu à peu à s'éteindre, & à être remplacées par de nouvelles, on introduiſit enfin dans toutes les Egliſes l'Office Romain; & on ſe contenta ſimplement, de celebrer en certains jours la Meſſe ſelon le Rit Mozarabique.

Enfin le Cardinal XIMENES, Archevêque de *Tolede*, deſirant avec raiſon de conſerver dans ſon Egliſe ce précieux monument de l'antiquité, fit de nouveau imprimer à ſes fraix les Miſſels, Breviaires, Rituels & autres Livres à l'uſage des Mozarabes: & c'étoit de ceux-là dont on ſe ſervoit encore quand je fus à *Tolede*.

De la Chapelle où le Rit Mozarabique s'obſerve, le Neveu de Mr. l'Archevêque de Tolede me conduiſit à la Chapelle de la Sainte Vierge, qui répond parfaitement par ſa richeſſe, à la vénération ſinguliere que toute la Nation Eſpagnole montre pour la Mere de Dieu. Il me fit voir auſſi derriere le Chœur, l'Autel où le S. Sacrement repoſe, & que le pieux Archevêque ſon Oncle faiſoit alors conſtruire avec une magnificence digne de ſa Religion. Nous paſſames enſuite dans ce qu'on appelle le Tréſor, qui eſt une grande & magnifique Piece. C'eſt là qu'on tient beaucoup de Reliques dans des Chaſſes d'une grande richeſſe; & qu'on garde auſſi un vaſe très-peſant, conſtruit du premier or qui fut porté des Indes en Eſpagne. Ce vaſe eſt placé ſur une eſpece de grande table d'argent, environnée d'Ornemens & de Girandoles du meme métail; & il eſt conſacré à porter le Saint Sacrement le jour de la Fête de Dieu.

La magnificence paroît de toutes parts dans cette illuſtre Métropolitaine d'Eſpagne: l'argenterie qui s'y trouve va à des ſommes immenſes, & ne contribue

pas peu à la Majesté avec laquelle on y fait le service divin. A la vue de tant de Richesses, je dis à l'Archidiacre Dom Andrez Caño, que je pouvois lui tenir le discours de la Reine de *Saba* à *Salomon*: que dans le recit qui m'avoit été fait de la magnificence de son Eglise, on ne m'avoit pas rapporté la moitié de ce que je voyois de mes yeux. Après quelques autres propos semblables sur les diverses choses que j'avois vues, & sur la beauté des peintures du plafond du Trésor; l'Archidiacre me rapporta, sans doute pour me faire plaisir, que l'Eglise de Tolede avoit toujours honoré St. LOUIS d'un culte particulier, en reconnoissance du don de plusieurs reliques que ce St. Roi avoit fait à cette Eglise à son retour de la Terre Sainte, & qu'on m'avoit effectivement fait voir. L'ordre, ajouta-t-il, que le Roi a donné depuis qu'il est monté sur le trône, que la Fête de St. Louis fût observée dans tous ses Etats, a été reçu dans cette Eglise avec un véritable plaisir.

Presque toute la matinée s'étant passée à examiner ce que je viens de rapporter, je pris congé de l'Archidiacre

peu

pour me retirer chez moi. A peine y fus-je arrivé, qu'il m'y envoya un regal de toutes sortes de confitures de fruits, de vins & d'autres mets, en me mandant qu'il viendroit sur le soir me prendre, pour me conduire dans les autres endroits de la Ville, que je croirois digne de ma curiosité. Celui de tous que j'eusse le plus souhaitté de voir, étoit l'ancien Palais des Rois Maures, nommé l'*Alcazar*, que CHARLES V. avoit fait embellir; mais qui fut brûlé par les troupes de l'Empereur CHARLES VI. au mois de Novembre 1710., quand il abondonnerent Tolede. Je crus donc très inutile d'aller considérer les ruines de cet ancien édifice, & les restes de son ancienne splendeur; & je me rendis à l'Archevèché, avant que Dom Andrez Caño sortit pour me venir chercher. Il me fit parcourir toute cette vaste maison, qui, fort dénuée d'ornemens, au moins dans ce tems-là, n'a rien de remarquable que sa grandeur. Quand nous fûmes de retour dans son appartement, il me donna toutes sortes de rafraichissemens selon l'usage du Païs; & il me mena ensuite à la promenade, dans des endroits

droits d'où l'on découvre une très-belle vue. Ce fut là où nous nous feparâmes, après toutes fortes de témoignages d'amitié & de politeffes de fa part, & de reconnoiffance de la mienne.

Au fortir de Tolede je vins coucher à *Illefcas*, qui eft une petite Ville affez jolie, à moitié chemin de Tolede à Madrid; d'où je me rendis dans cette Capitale, cinq ou fix jours après que j'en étois parti.

J'appris en y arrivant, que malgré tous les bruits qui fe repandoient d'une prochaine reconciliation, leurs M. Cath. ne laiffoient pas de faire paffer un gros corps de troupes fur les frontieres de la France; & qu'on comptoit de faire cantonner plus de trente mille Hommes d'Infanterie, & près de dix mille Chevaux, le long des Pirenées, depuis *Puicerda*, jufqu'à *Rofe*.

L'Archevêque de Tolede, chez qui je fus le lendemain de mon arrivée, pour le remercier de tous les témoignages d'amitié que fon Neveu m'avoit donné; me dit que le Courier, qui étoit venu porter au Nonce la nouvelle du changement de Miniftere en France, étoit reparti affez brufquement; & qu'il étoit

vrai-

vraiſemblable que l'Evêque de Frejus, dans ſa lettre au Roi d'Eſpagne, avoit fait quelques propoſitions d'accommodement, & vouloit ſe ſervir du Nonce, pour obtenir d'être écouté par ſa médiation. „ Mais ajouta le Prélat, l'E-
„ vêque de Frejus prend là, entre nous
„ ſoit dit, un confident un peu ſuſ-
„ pect, & qui ſurement ne fera rien
„ que de concert avec le Comte de Kö-
„ nikſeg : & ce canal, à votre avis, eſt-
„ il bien ſûr, ou du goût de vos nou-
„ veaux Miniſtres ? "

Comme j'ignorois entierement les diſpoſitions de l'Evêque de Frejus, & ce qu'il avoit écrit au Nonce, & à d'autres perſonnes de la Cour; je ne repliquai rien à l'Archevêque de Tolede, qui pût détruire l'opinion où l'on étoit à Madrid, & où il pouvoit être lui-même, que l'Evêque de Frejus préféreroit la Ligue de Vienne à celle d'Hanover. Je me contentai de lui dire, que juſqu'à ce que l'on vît quel train prendroient déſormais les affaires en France, il étoit bien difficile de juger des ſuites qu'auroient tous les changemens qui y étoient ſurvenus; mais que j'étois trèsperſuadé avec le public, qu'ils ne pou-

voient qu'être avantageux à la réunion des deux Couronnes.

Depuis que j'avois apris que le Duc de Bourbon étoit éxilé à Chantilli, je m'étois entierement abstenu de rien écrire au Comte de Morville de ce qui se passoit en Espagne; & j'étois fermement resolu, comme je l'ai dit, de ne faire aucune démarche auprès de lui, qui pût autoriser l'artificieux Evêque de Frejus à me faire sentir, qu'il regardoit comme inutiles les relations que j'entrenois avec ce Ministre, & à les faire entierement cesser. Soit que le Comte de Morville soupçonnât ce que je pensois à cet égard, soit qu'il eût appris par le Duc de Bourbon, que j'étois parti de France assez mécontent de l'Evêque de Frejus: il crut devoir me rassurer par une lettre qu'il m'écrivit, en date du 24. Juin 1726, dans laquelle il m'apprenoit que l'Evêque de Frejus possédoit désormais toute la confiance du Roi; que les changemens qui étoient arrivés, n'en devoient porter aucun au zele que j'avois montré jusqu'alors pour le service de Sa Maj.; qu'il m'exhortoit de continuer à en donner des marques, & à l'informer, comme par le passé, de tout

à qui viendroit à ma connoissance. Malgré tous ces témoignages des favorables dispositions où le Comte de Morville étoit pour moi, & du desir que je m'appercevois qu'il avoit que je lui écrivisse à mon ordinaire; je jugeai pourtant à propos, avant de prendre ce parti, d'attendre encore que j'eusse vû par la réponse que l'Evêque de Frejus feroit à mon compliment, si le stile de sa lettre paroîtroit conforme à ce que le Comte de Morville me disoit dans la sienne, & ce que m'écriroit aussi Mr. le Blanc.

Dom J. B. de Zuloaga, toujours fort curieux de savoir dans quels sentimens les Ministres de France étoient sur mon compte, ne me voyoit point, qu'il ne me demandât là-dessus quelque nouvelle. Ainsi, ayant reçu peu de jours après mon retour de Tolede la lettre du * Comte de Morville, dont je viens de parler, je la lui donnai à lire. Il me pria de la lui laisser pour la communiquer à l'Archevêque d'Amida & au Comte de

* Elle est restée entre les mains de l'Archevêque d'*Amida* aussi bien que les réponses de l'Evêque de *Frejus*, & de Mr. LE BLANC.

de Salazar, qui l'un & l'autre, me dit-il, souhaittent autant que moi, que votre Cour continue à vous employer dans celle-ci.

Au bout de dix à douze jours je reçus, par la Poste de France, les réponses de l'Evèque de Frejus & de Mr. le Blanc; toutes deux, autant que je puis m'en souvenir, en date du 8. Juillet 1726. Le Prélat me disoit dans la sienne, qu'il recevoit avec plaisir les assurances que je lui donnois, de la part que je prenois à ce qui le regardoit. Il ajoutoit, qu'il souhaittoit ardemment de pouvoir contribuer à la reconciliation des deux Couronnes, & en particulier de donner en toute occasion au Roi d'Espagne, des marques de son zele & de son respect. Et sans me rien dire sur la conduite que je devois tenir en Espagne, ni sur celle que j'y avois tenue depuis que j'y étois, il finissoit sa lettre par les complimens ordinaires des gens en place; que je pouvois compter sur son empressement, à me donner, en toute occasion, des preuves de l'envie qu'il avoit de m'être bon à quelque chose.

A l'égard de Mr. le Blanc, il se servoit de toutes les expressions les plus obligeantes, pour me faire connoître, que son amitié pour moi & pour ma famille étoit toujours la même. Il me prioit de lui donner souvent de mes nouvelles, & terminoit sa lettre, par me souhaiter tout le bonheur possible dans la Cour où j'étois; & sur-tout, ajoutoit-il, celui de pouvoir contribuer à la réünion des deux Couronnes, que tout le Royaume de France desiroit, & lui encore plus que personne.

Je remis ces deux lettres en original à Dom J. B. de Zuloaga, & il les porta à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar †. Outre ces deux lettres, je lui en communiquai aussi une * du Marquis de Bissy, où il me disoit, que le Comte de Morville, dans une conversation qu'il avoit eue avec lui, paroissoit toujours extrêmement content de ma conduite, & l'avoit même chargé de me l'apprendre, & de me dire en même tems, qu'il s'attendoit que j'aurois toujours la même exactitude à lui rendre compte de ce

† Ces lettres sont restées entre leurs mains.

* Dans les papiers enlevés par ordre du Cardinal de Fleury.

ce qui se passoit en Espagne. Le Marquis de Bissy me pressoit fort, de me conformer à ce que ce Ministre desiroit, & de cultiver par ce moyen l'amitié & l'estime qu'il témoignoit avoir pour moi. Bien persuadé de mon côté, que les marques qu'il me donnoit de l'une & de l'autre étoient sinceres, je me sentois très disposé à entretenir fidelement le commerce de lettres que j'avois avec lui : mais comme en même tems ce que j'avois éprouvé des artifices de l'Evêque de Fréjus, & ce que je savois de l'espece de froideur avec laquelle nous nous étions séparés, me tenoit fort en garde contre lui ; je me proposai, dans la circonstance délicate où je me voyois, de tenir une conduite si mesurée, qu'elle ne donnât aucun sujet à ce Prélat, de me faire passer pour un homme, qui voulût s'attirer une confiance de sa part, dont peut-être il ne me jugeoit pas digne, ni de me reprocher, par un silence affecté, que je manquois de zele pour le service du Roi.

Cette précaution me parut d'autant plus néceſſaire, que je ne tardai point à appercevoir, que depuis que l'Evêque de Fréjus étoit à la tête des affaires en France,

ce, il paroiſſoit faire entrer dans ſa maniere d'agir, pour ſe concilier tous les partis, beaucoup de petites ruſes, qui, ne pouvant manquer d'être découvertes, devoient naturellement donner aux uns & aux autres, une méfiance commune de ſes vues.

En effet, dans le même tems que j'apprenois de Milord Harrington, que le Comte de Morville, par l'ordre ſans doute de ce Prélat, s'expliquoit dans ſes lettres d'une maniere conforme aux engagemens que la France avoit pris avec ſes Alliés : il me revenoit d'un autre côté, que l'Evêque de Frejus, dans celles qu'il écrivoit, tantôt à la Ducheſſe de St. Pierre, & tantôt au Marquis de la Roche, ou aux Peres Bermudez & l'Aubruſſel, ſembloit preſque contredire ce Miniſtre ; & s'expliquoit au moins ſi obſcurément, ſur ce qui concernoit les moyens qu'on pouvoit prendre pour terminer la reconciliation, qu'à l'entendre parler, elle pouvoit ſe conclurre, en laiſſant ſubſiſter toute l'union de la France avec l'Angleterre & la Pruſſe, & toute celle de l'Eſpagne avec l'Empereur.

Cette diſpoſition, que je remarquois dans ce Prélat, à prendre comme un Caméléon

conſcience †, avoit jugé à propos de ſe démettre de ſon Evêché, l'Alliance du Roi Très-Chrêtien avec les Proteſtans ne fût pas de longue durée; & que Sa Maj. ne lui préferât celle qui s'étoit faite à Vienne.

Les conſéquences qui réſultoient pour la France d'une opinion ſi univerſelle-ment

† Extrait de la Lettre Paſtorale de Mr. l'Evêque de *Frejus*, lorſqu'il étoit ſur le point de quitter le Gouvernement de ſon Diocéſe. *Du* 30. *Avril* 1725.

„ Nous ne ſentons que trop, par l'amertume „ de notre douleur, diſoit S. GREGOIRE, „ combien il eſt dur & peſant de gouverner „ dans les tems de trouble & de diviſion; avec „ combien plus de raiſon devons nous former „ la même plainte, nous qui n'avons ni les „ lumieres, ni la ſcience, ni l'autorité, ni la „ Sainteté de ce grand Pape, & qui vivons „ dans un ſiecle plus malheureux encore que „ le ſien ".

A cinquante neuf ans le gouvernement d'un Diocéſe effrayoit Mr. l'Evêque de Frejus; 17. ans après, celui d'un grand Royaume lui a paru ſi leger, que ſon attention de n'en partager les ſoins avec perſonne, a été juſqu'au ſcrupule. Eſt-ce le pur zele du bien public, ou un deſir immoderé de dominer, qui ont cauſé des ſentimens ſi oppoſés? C'eſt au public à en juger.

ment répandue, & qui tendoit à lui faire perdre tous ses Alliés, étoient trop importantes, pour que cette Puissance ne s'attachât point à les arrêter. On enjoignit donc à tous les Ministres du Roi, dans les Cours étrangeres, de desabuser promptement les Souverains auprès desquels ils residoient, des faux bruits qu'on répandoit, & de les assurer; que quoique le Roi desirât sincerement de se reconcilier avec le Roi d'Espagne, ce ne seroit cependant jamais aux dépens de la bonne foi. Pour tranquiliser encore davantage le Roi de Prusse, qui paroissoit le plus allarmé; l'Evêque de Frejus, en écrivant au Comte de Röttembourg, Ambassadeur de France à Berlin, le chargea de faire connoître à Sa Maj. Prussienne, outre tout ce que je viens de dire: que le Roi avoit été élevé dans le principe d'être toujours religieux observateur des Traités qu'il feroit, même avec les Infideles; à l'exemple du Roi St. LOUIS, qui garda exactement la parole qu'il avoit donnée aux Sarasins pendant sa captivité. La comparaison que l'Evêque de Frejus sembloit faire entre ces derniers & les Protestans, n'avoit, je l'avoue, rien de

bien flatteur pour un Prince de leur Communion ; le Prélat cependant ne laissa pas de s'en servir, & même utilement : car le Roi de Prusse témoigna au Comte de Rottembourg la satisfaction qu'il avoit d'apprendre les dispositions où étoit Sa Maj. Très-Chrêt., d'observer le Traité d'Hanovre, & que l'Evêque de Frejus lui inspirât ces sentimens.

Les précautions que ce Prélat prenoit, pour faire tomber tous les raisonnemens qu'on avoit débité d'abord, sur les changemens que son Ministere devoit produire en faveur de l'Espagne, & sur son intimité avec Mr. Horace Walpole, Ambassadeur d'Angleterre en France, ne tarderent pas à être sues à Madrid. Et comme il est bien difficile d'approuver ce qui paroit contraire à nos intérêts, les louanges qu'on avoit prodiguées à l'Evêque de Frejus à la Cour d'Espagne, dans les premiers momens qu'on y avoit appris qu'il possedoit seul la confiance du Roi Très-Chrêtien, se refroidirent beaucoup ; c'étoit souvent avec peu de fruit, que les partisans de ce Prélat cherchoient à justifier ses démarches.

C'est un metier très-dangereux, que celui de s'ériger en Prophète, quand c'est seulement par son esprit particulier qu'on parle ; & ce ne fut pas une précaution inutile aux anciens faiseurs d'Oracles, de s'expliquer si énigmatiquement, qu'on pût toujours trouver quelque sorte de relation entre les évenemens qui arrivoient, & ce qu'ils en avoient prédit. Par malheur pour les confidens de l'Evêque de Frejus à Madrid, ils n'avoient pas suivi cette maxime. Au contraire ils avoient annoncé si clairement les grands & prompts effets que devoit produire son zele pour la Cour d'Espagne, que Leurs Maj. ne voyant rien arriver de semblable, & appercevant même chaque jour, combien ce Prélat paroissoit éloigné de s'unir à la Cour de Vienne, n'avoient plus aucune confiance dans leurs prophéties, & les regardoient insensiblement comme celles des faiseurs d'Almanachs.

J'étois souvent témoin des discours qui se tenoient à cet égard, & auxquels je m'étois bien attendu. Mais comme je n'avois reçu aucune instruction de l'Evêque de Frejus, sur ce que je de-

vois dire en pareil cas ; & que je voyois, par le ſilence qu'il gardoit avec moi, qu'il ſe méfioit apparemment, ou de ma bonne volonté, ou de mes lumieres : j'abandonnois ſans peine à ceux dont il avoit ſans doute meilleure opinion, le ſoin de faire connoître l'utilité & la juſtice de ſes deſſeins.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit à Madrid, l'arrivée de l'Amiral WAGER avec ſon Eſcadre dans le Nord, changea ſi fort la face des affaires en ce païs-là ; que je crois à propos d'en dire ici quelque choſe, à cauſe de la relation qu'elles avoient avec ce qui ſe paſſoit en Eſpagne & à Vienne.

J'ai obſervé que la Cour de Dannemarck, ſoupçonnant l'Imperatrice de Ruſſie de former de vaſtes projets en faveur du Duc d'Holſtein, avoit ſecrettement ſollicité le Roi d'Angleterre de lui envoyer du ſecours ; & que ce Monarque s'étoit d'autant plus volontiers déterminé à le lui accorder, qu'il ſe croyoit intereſſé autant que le Dannemarck à s'oppoſer aux deſſeins de l'Imperatrice de Ruſſie. L'Amiral Wager ayant donc mis à la voile de la *Buoy de Nore*

le

le 28. Avril, avec une Escadre de 23. vaisseaux de ligne, deux brulots & un vaisseau d'Hôpital, il arriva à la Rade de Coppenhague le 4. May. On le vit arriver avec joye ; & dans l'audience que le Roi de Dannemarck lui donna deux jours après son arrivée, il regla avec ce Prince ce qui concernoit la jonction de la flotte Danoise avec celle d'Angleterre. Après quoi il eut l'honneur de regaler Sa Maj. Danoise, le Prince Royal, & plusieurs Ministres & Seigneurs Danois sur son bord, & il leur fit voir à cette occasion son Escadre rangée en bataille.

Aussi-tôt après l'arrivée de cet Amiral devant Coppenhague, on donna des ordres très-précis à tous les Officiers, & à toutes les troupes auxquelles celles d'Hanovre devoient se joindre en cas de besoin, de se tenir prêtes à marcher au premier commandement, & on acheva d'équiper promptement les vaisseaux qui étoient destinés à joindre l'Escadre Angloise. Plusieurs des sujets du Roi de Dannemarck étoient engagés au service des Princes étrangers, & en particulier à celui de la Russie, sur la flotte de laquelle il y en avoit grand

nombre : ce Monarque, dans la vue vraisemblablement, d'affoiblir cette derniere, fit publier une ordonnance, qui, revoquant la permission qu'il avoit donnée à ses sujets de prendre ce parti, les obligeoit à revenir dans leur patrie, aussitôt que les Puissances, au service desquelles ils étoient entrés, cesseroient de vouloir vivre avec Sa Maj. Danoise dans une bonne intelligence.

L'Amiral Wager, après avoir été témoin de toutes les mesures que le Roi de Dannemarck prenoit pour seconder les vues du Roi d'Angleterre, remit à la voile, & arriva le 18. Mai 1726. à la vue d'*Elsenap* sur les côtes de Suede. C'est-là que Mr. POINTZ, Ministre de la Grande Bretagne, alla aussi-tôt le joindre sur son bord, & le conduisit le lendemain à Stockholm chez le Comte de HORN Président de la Chancellerie. Cet Amiral, dans la visite qu'il rendit à ce Seigneur, lui communiqua la copie de la lettre du Roi d'Angleterre à Sa Maj. Suedoise. Le sur-lendemain il eut audience de ce Monarque, dans laquelle il l'assura, que le Roi son

maître

maître ne l'avoit envoyé dans la Mer Baltique que pour veiller à la sureté des Etats de Sa Maj., & pour concourir avec Elle, à maintenir la paix & la tranquillité dans le Nord. Cette assurance ayant paru être reçue avec une entiere satisfaction de la part du Roi de Suede, l'Amiral Wager prit congé de ce Prince & de la Reine son Epouse, qui lui donnerent les marques les plus distinguées de leur bienveuillance, & après être retourné à Elsenap, accompagné de Mr. POINTZ & du Comte de BRANCAS-CEREST, Ministres d'Angleterre & de France; il remit à la voile le 5. Juin, pour se rendre dans le Golphe de Finlande.

Le favorable accueil qui avoit été fait à l'Amiral Anglois à Stockholm, & la diligence avec laquelle le Roi d'Angleterre l'avoit envoyé, pour y veiller, disoit-on, à la sureté des Etats des deux Rois de Suede & de Dannemarck, engagea Mr. Pointz à profiter d'une conjoncture si favorable, pour présenter un Mémoire † à S. M. Suedoise qui contri-

 buât

† On le trouvera à la fin de ce volume: *Pieces Justificatives*, N°. *III*.

buât à la déterminer d'acceder au Traité d'Hanover. Ce Mémoire, joint à la subite apparition de l'Escadre Angloise, eut le succès que ce Ministre desiroit. On assembla plusieurs fois le Sénat à Stockholm, & on débattit dans cette assemblée avec beaucoup de chaleur, l'affaire de l'accession au Traité d'Hanover. Elle passa enfin à l'affirmative; quoique ce ne fût pas par la pluralité des suffrages, y ayant eu nombre égal de Sénateurs pour & contre. Mais comme le Roi se trouva du côté des accédans, leur sentiment, selon l'usage, prévalut, & détermina la resolution; qui ne fut cependant que provisionnelle: l'examen & l'entiere décision d'une affaire si importante, & d'une si grande conséquence, ayant été renvoyé à la Diete que le Roi convoqua pour le 1. Septembre suivant.

Aussi-tôt qu'on fut certain à Petersbourg que l'Escadre Angloise paroissoit dans la Mer Baltique, l'Imperatrice de Russie, qui voyoit échouer tous ses projets par l'arrivée de cette Escadre, jugea alors à propos de prévenir les suites du ressentiment que la Suede pouvoit avoir des desseins qu'on avoit soupçonné

çonné Sa Maj. Czarienne de former contre cette Couronne. Dans cette vue, elle fit présenter un Mémoire au Roi de Suede, dans lequel elle s'attachoit à faire connoître la fausseté des bruits, qu'on avoit, disoit-elle, malicieusement repandus, que la flotte Russienne devoit venir sur les côtes de la Suede, pour y favoriser une revolution en faveur du Duc d'Holstein; & pour preuve au contraire, de l'amitié & de la bonne intelligence qu'elle vouloit conserver avec S. M. Suedoise, elle offroit d'employer pour son service toutes ses forces, au cas que la Suede eût sujet de craindre d'être attaquée par quelque Puissance.

Ces assurances des intentions pacifiques de la Cour de Russie, & de l'intérêt qu'elle prenoit à la sureté des Etats du Roi de Suede, venant un peu tard, furent reçues assez froidement à Stockholm; & on y témoigna au Ministre Russien, une reconnoissance proportionnée à l'opinion qu'on avoit de la bonne volonté de l'Imperatrice Catherine.

L'arrivée de l'Amiral Wager à la Cour de Suede, & les suites avantageuses qu'elle avoit eues, aussi-bien que le Mémoire que Mr. Pointz avoit présenté

au Roi de Suede, pour l'engager à acceder au Traité d'Hanovre, furent bientôt sûes à Petersbourg. L'Imperatrice de Russie, qui, dans les circonstances assez critiques où elle se trouvoit, avoit plusieurs raisons de menager la Suede, eut alors recours à un autre expédient, pour retarder au moins, si on ne pouvoit l'empêcher tout-à-fait, l'union de cette Couronne avec celles de France & d'Angleterre. Elle ordonna au Comte GOLLOWIN, son Ministre à Stockholm, de présenter un nouveau Mémoire, dans lequel, en supposant que l'Escadre Angloise paroissoit vouloir attaquer la Moscovie, Sa M. Imperiale croyoit devoir donner part au Roi de Suede, que toute sa Flotte & ses Galeres étoient prêtes à se mettre en Mer, pour s'opposer aux desseins des Anglois: demandant là-dessus l'avis de Sa Maj. Suedoise; & en même tems, en cas d'insulte, les secours que la Suede devoit donner à la Moscovie, selon les Traités qui subsistoient entre les deux Puissances.

Le Comte Gollowin, pour se conformer exactement aux ordres qu'il avoit reçus de sa Souveraine, présenta au

Comte de Horn le Mémoire, dont je viens de rapporter la ſubſtance; préciſément le matin du jour, qu'on devoit examiner dans le Sénat de Suede, la reſolution qu'il convenoit de prendre ſur les propoſitions que faiſoient l'Angleterre & la France: Mais les vues artificieuſes de la Cour de Ruſſie étoient trop viſibles dans ce Mémoire, ſur-tout dans le moment qu'on le donnoit, pour que les prétendues allarmes de l'Imperatrice de Ruſſie, le Conſeil qu'elle demandoit, & le deſſein qu'elle faiſoit ſemblant d'avoir pris, d'ordonner à ſa Flotte d'attaquer celle d'Angleterre, fiſſent aucune impreſſion ſur l'eſprit du Roi de Suede. Ce Monarque, parfaitement inſtruit que l'Eſcadre Angloiſe, bien loin de venir troubler la tranquillité du Nord, devoit au contraire s'attacher uniquement à la conſerver, fit répondre au Comte Gollowin, que l'Imperatrice ſa Maîtreſſe n'ayant rien à craindre de la part de l'Angleterre; il jugeoit que tous les armemens que cette Princeſſe faiſoit, pour s'oppoſer aux deſſeins de l'Eſcadre Angloiſe, étoient très-inutiles; & que la Suede par conſéquent n'étoit point obligée de lui accorder les

ſecours, qu'elle ſeroit cependant toujours fidele a lui donner, quand les occaſions le requerroient, conformément au Traité.

Dans le ſoin que l'Imperatrice de Ruſſie ſe donnoit pour détourner le Roi de Suede de ſe rendre aux ſollicitations des Rois alliés, elle étoit parfaitement ſecondée par le Comte de FREYTAG, Miniſtre de l'Empereur à Stockholm: car, étant auſſi peu ſatisfait que l'Imperatrice Chatherine, de voir le Roi & le Sénat de Suede portés à entrer dans la ligue d'Hanovre, il ne ſe laſſoit point de repreſenter aux Miniſtres Suedois, combien Sa Maj. Imperiale auroit lieu de ſe plaindre, que ſi peu de tems après qu'Elle avoit accedé au Traité que la Couronne de Suede avoit fait avec la Ruſſie, Sa Maj. Suedoiſe, ſongeât cependant à s'unir à la France & à l'Angleterre Ce Miniſtre ajoutoit même, comme par maniere de reflexion, que ſuivant toute apparance, le parti que le Roi de Suede prendroit à cet égard, ſeroit bientôt ſuivi de la reſolution que l'Empereur prendroit de ſon côté, d'accorder aux Rois de la Grande Bretagne, & de Pruiſe, l'inveſtiture des Duchés de Bremen, Verdeen, & Stetin, comme

Elec-

Electeurs de l'Empire ; & de soutenir en même tems, de concert avec l'Imp. de Russie, les intérêts du Duc d'Holstein. Mais malgré toutes les sollicitations, les ruses, & les menaces des Comtes de Freytag & Gollowin, l'affaire de l'accession au Traité d'Hanover alloit toujours son train à Stockholm ; & il étoit facile d'appercevoir, que suivant toute apparance, la Diete se conformeroit sur cet article aux sentimens du Roi & du Sénat.

L'Escadre Angloise étant partie d'Elsenap, entra dans le golphe de Finlande, & vint jetter l'ancre près de l'Isle de *Nargen*, à trois mille de *Revel.* Le Commandant de cette place, ne sachant trop comment prendre cette subite apparition, envoya à tout hazard faire un compliment à l'Amiral Wager, & lui demander en même tems à quel dessein il s'approchoit si près de Revel avec son Escadre. Celui-ci, après l'avoir assuré n'en avoir aucun, dont on dût prendre ombrage, dépêcha aussi-tôt un de ses Capitaines avec une Fregate pour porter à *Cronstadt* au Comte APRAXIN, Amiral de Moscovie, la lettre que le Roi d'Angleterre écrivoit à l'Imperatrice de

de Russie. Cet Amiral l'ayant envoyé sur le champ, à cette Princesse ; Elle lui ordonna de dire au Capitaine Anglois, qu'il pouvoit retourner à son Escadre, où elle envoyeroit la reponse, qu'Elle vouloit faire au Roi son Maître. Il se passa dix à douze jours, avant qu'elle exécutât ce qu'elle avoit promis. Au bout de ce tems-là, le Comte Apraxin ayant reçû la Lettre qu'Elle écrivoit au Roi d'Angleterre ; il envoya à l'Amiral Wager, le Capitaine *Mitchikoff* pour la lui porter : & comme on sera bien aise, peut-être, de la voir, aussi-bien que celle de Sa Maj. Britannique, on les trouvera toutes deux inserées à la fin de ce volume † telles que je les reçus à Madrid de Milord Harrington.

L'Imperatrice de Russie s'attachoit principalement dans sa réponse, à faire connoître, combien les soupçons du Roi d'Angleterre, sur l'intérêt qu'elle prenoit au rétablissement du Roi Jacques, étoient mal fondés ; aussi-bien que sur les autres projets qu'on lui attribuoit dans le Nord. Mais les grands

* arme-

† *Pieces Justificatives* N°. IV. & V.

* armemens de terre & de mer, qu'on avoit vû faire à cette Princeſſe, & dont la dépenſe montoit, à ce qu'on diſoit, à quinze-cens mille Roubles.**; vingt-deux Régimens d'Infanterie, qu'on devoit, diſoit-on, encore embarquer ſur la Flotte, avec un train conſiderable d'Artillerie; pendant que quinze à ſeize mille Chevaux avoient ordre de ſe tenir prèts à marcher; & enfin, beaucoup d'autres diſpoſitions pour une grande entrepriſe, pouvoient faire douter de la ſincerité des aſſurances que donnoit Sa Maj. Imperiale, & juſtifier les ſages & promptes meſures, que les Rois d'Angleterre, de Suede & de Dannemarck avoient priſes de concert, pour conſerver la tranquillité dans le Nord.

La Flotte que ce dernier Monarque avoit armée, ayant joint l'Eſcadre Angloiſe ſous les ordres du Vice-Amiral

BILLE;

* On débita alors à Madrid, que la Flotte Ruſſienne devoit être compoſée de 22. Vaiſſeaux de guerre, & de 75. Galeres à trois Rames; & qu'on devoit mettre du Biſcuit ſur cette Flotte pour trente mille hommes, pour trois mois.

** Le Rouble vaut quatre Livres monnoye de France.

BILLE, le 24. Juin près de *Revel;* le Sr. de WESTPHALEN présenta à ce sujet à l'Imperatrice de Russie un Mémoire *, du contenu duquel S. Maj. Imp. parut extrêmement offensée : & on répondit par ordre de cette Princesse au Sr. de Westphalen avec beaucoup de vivacité.

Le ressentiment de cette Souveraine n'eut pourtant point d'autres suites. Bien loin même de traiter les Anglois & les Danois comme ennemis, Elle ordonna qu'on leur fournît toutes sortes de rafraichissemens ; & qu'on n'exigeât rien d'eux pour les differentes denrées qu'ils achettoient, au-delà du prix qu'en payoient les habitans du pays. Enfin, pour mettre le comble à sa générosité †, & pour se concilier apparemment l'amitié de la Nation Angloise, Elle fit publier une

* On le trouvera à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives*, N°. *VI.* avec la Réponse de S. M. Czarienne, N°. *VII.*

† Les ménagemens de l'Imperatrice de Russie pour se concilier l'affection de la Nation Angloise, pendant qu'Elle se plaignoit du Roi d'Angleterre, ne servoient qu'à fortifier ce Monarque dans l'opinion que cette Princesse mettoit tout en usage, pour faire réussir le projet dont j'ai parlé.

une Ordonnance **, qui produisit à Madrid autant d'éloges de la moderation que montroit cette Princesse, que d'aigreur contre l'Angleterre, à qui on attribuoit de vouloir dominer par tout.

La bonté que l'Imperatrice de Russie montroit pour une Nation dont elle avoit lieu de se plaindre, toucha sensiblement tous les Négocians Anglois qui se trouvoient à Petersbourg. Ils vinrent se jetter aux pieds de S. Maj. pour lui en marquer leur reconnoissance ; & les autres, qui étoient répandus dans ses Etats, ne cessoient de vanter sa magnanimité.

Au reste, si cette Princesse eut le chagrin, de ne pouvoir exécuter les vastes projets qu'on lui attribuoit ; la prudence avec laquelle elle se conduisit avec ses voisins dans le Nord, & la fermeté qu'Elle montra en même tems, d'acceder au Traité de Vienne, à la vue des deux Flottes Angloise & Danoise, ne lui fut pas moins glorieuse. On retrouve aujourd'hui la même sagesse, & la même grandeur d'ame dans son Auguste Fille †, qui,

** *Pieces Justificatives*, N°. *VIII*.

† Elisabeth Petrowna, à présent Imperatrice de Russie, depuis le 25. Novemb. 1741.

qui, après être montée sur le Trône de ses Peres, par une revolution qui tient du prodige, s'attire de plus en plus l'amour & le respect des Sujets de son vaste Empire.

Tous les changemens qu'avoient causé dans le Nord l'arrivée des deux Escadres dont je viens de parler, ne furent gueres vus de bon œil à Vienne & à Madrid. Le refroidissement entre L. Maj. Imp. & Cath. & le Roi d'Angleterre s'augmentoit chaque jour, & on ne s'embarrassoit pas beaucoup de le dissimuler à la Cour d'Espagne. Pour se dédommager en quelque façon du mauvais succès des projets secrets qu'on avoit formés dans le Nord avec l'Imp. de Russie, L. M. Imp. & Cath. s'appliquerent avec une nouvelle ardeur, à disposer plusieurs Electeurs à embrasser leur parti ; & afin de faciliter les Négociations qui se faisoient pour cet effet dans plusieurs Cours d'Allemagne, on fit passer d'Espagne, malgré l'épuisement des Finances, de grosses remises d'argent à Vienne, où l'on ne s'ennuyoit point d'en recevoir.

L'Empereur, qui tâchoit avec ce secours de porter aussi la plus grande partie du Corps Germanique à s'unir à lui,

&

& à l'Eſpagne, auroit fort ſouhaitté, auſſi bien que le Roi & la Reine d'Eſpagne, de gagner le Landgrave de Heſſe-Caſſel. On lui offrit pour cela des ſubſides conſiderables, que la Cour d'Eſpagne, ſelon ſa générosité ordinaire, conſentoit obligeamment de donner. Mais dans cette occaſion L. M. Imp. & Cath. eurent encore le deſagréement d'éprouver, que le Roi de la Grande Bretagne les avoit prévenus par le Traité * qui fût ſigné à Londres le 12. Mars 1726., par le Vicomte de TOWNSHEND de la part de ce Monarque, & par le Général DIEMAR de la part du Landgrave.

Tant de divers obſtacles que l'Angleterre ſuſcitoit de toutes parts à l'exécution des deſſeins de l'Empereur & de l'Eſpagne, piquoient vivement Leurs Maj. Cath. Elles auroient ardemment deſiré de voir alors, comme on les en avoit flatté, l'Evèque de Frejus détacher la France de l'Alliance d'Hanover. Mais les eſperances ſur cet article s'évanouïſſant chaque jour de plus en plus, on étoit obligé à Madrid de diſſimuler un reſſentiment, qu'on ne ſe trouvoit point en état de ſatisfaire.

Il

* Voyez à la fin de ce Volume, *Pieces Juſtificatives N°. IX.*

Il n'y avoit guere qu'un mois que nous avions appris en Espagne la disgrace du Duc de Bourbon, lorsque je reçus une lettre du Comte de Morville, dans laquelle, après m'avoir assuré de nouveau que l'Evêque de Frejus possedoit toute la confiance du Roi, il ajoutoit : Qu'il avoit reçû ordre de ce Monarque de me faire savoir, que je ne pouvois rien faire qui fût plus agréable à Sa Maj., & qui lui prouvât mieux mon zele pour son service, que de disposer le Roi d'Espagne à consentir, que le † Pape anticipât en faveur de l'Evêque de Frejus, la nomination de ce Prélat au Cardinalat, sans attendre celle des Couronnes. Le Comte de Morville, en m'enjoignant de faire toutes les instances possibles, pour obtenir cette grace de Sa M. Cath., m'apprenoit que le Duc de Richelieu travailloit de son côté à Vienne, à porter l'Empereur à ne point s'opposer à cette nomination ; & qu'il y avoit tout lieu de se flatter, que les démarches qu'il faisoit auroient un heureux succès.

L'occasion de contribuer par mes soins à une chose que le Roi paroissoit avoir fort à cœur, étoit trop précieuse, pour que

† Benoit XIII.

que je ne m'appliquasse point à suivre de mon mieux les intentions de Sa Maj. D'ailleurs je n'étois point, graces au Seigneur, élevé dans les maximes vindicatives de l'Evêque de Frejus ; & bien loin de conserver le moindre ressentiment de tout le mal qu'il avoit tenté de me faire, j'étois au contraire très-flatté, de lui montrer, dans une circonstance si intéressante pour lui, avec combien peu de fondement il se méfioit de ma bonne volonté.

Aussi-tôt donc que j'eus reçu la lettre du Comte de Morville, je fus la porter à Dom J. B. de Zuloaga ; & je profitai de cette occasion, pour lui découvrir tout ce qui s'étoit passé précédemment entre l'Evêque de Frejus & moi. J'ajoutai, que puisque la Providence permettoit que je pusse être de quelque utilité à l'Evêque de Frejus, j'étois résolu de le servir avec autant d'amitié, qu'il m'avoit marqué d'indifference ; que je venois dans ce dessein, prier Dom Juan de m'aider de ses conseils & de ses bons offices, pour faire réussir une négociation d'autant plus intéressante pour moi, qu'il s'agissoit, comme il voyoit par la lettre du Comte de Morville, d'une chose, que le Roi mon Maître desiroit extrêmement ; &

d'enga-

d'engager en même tems un Prélat, qui possedoit toute la confiance de Sa Majesté, à revenir des fausses préventions qu'il avoit sur mon compte.

Dom Juan après m'avoir écouté sans m'interrompre, me répondit, qu'il s'étoit toujours bien douté qu'il y avoit entre l'Evêque de Frejus & moi quelque espece de froideur; mais que voyant que je ne lui en disois mot, il n'avoit pas jugé à propos de me faire part de ses soupçons. Il ajouta, que le Comte de Salazar & l'Arch. d'Amida étoient dans la même opinion; & que comme il m'en avoit déja averti, on n'avoit pas négligé de la donner à L. Maj. Cath. ,, Mais voici enfin, ,, continua-t-il, la circonstance du mon- ,, de la plus favorable pour mettre l'E- ,, vêque de Frejus dans vos intérêts; & ,, il doit être d'autant plus sensible au ,, zele que vous lui montrez pour les ,, siens, qu'il ne paroit pas vous avoir ,, trop donné lieu de concevoir pour lui ,, de pareils sentimens. Reposez-vous ,, au reste sur ceux que vous me con- ,, noissez pour vous, du soin que je ,, vais prendre pour mettre en bon train ,, la négociation dont il s'agit. Je ver- ,, rai dès aujourd'hui nos deux amis,

pour

„ pour les consulter, & pour les prier
„ de vous être favorables. Laissez-moi
„ la lettre que le Comte de Morville
„ vous écrit, afin de la leur communi-
„ quer, & demain je vous rendrai comp-
„ te de leur disposition, & des mesures
„ que vous aurez à prendre".

Dom J. B. de Zuloaga me tint exactement parole; & il m'apprit, quand il revint chez moi, que le Comte de Salazar & l'Archev. d'Amida, avoient eu un véritable plaisir, en lisant la lettre du Comte de Morville, de remarquer que c'étoit à moi que ce Ministre s'étoit adressé pour obtenir de Leurs Maj. Cath. la permission dont il s'agissoit. „ Ils ne
„ s'y seroient point attendus, me dit-il
„ ensuite: car je les ai trouvés bien plus
„ instruits encore que je ne pensois,
„ de la froideur qu'il y a entre l'Evê-
„ que de Frejus & vous: & s'ils en igno-
„ roient toutes les circonstances que vous
„ m'avez apprises, ils savoient au moins
„ parfaitement, que le Prélat est médio-
„ crement de vos amis. Ce que je leur
„ ai rapporté du zele que vous montrez
„ nonobstant cela pour ses intérêts, n'a
„ fait qu'augmenter les sentimens d'esti-
„ me que vous leur connoissez pour vous;

&

„ & vous pouvez compter, que comme
„ ils voyent de quelle importance il vous
„ eſt de faire réuſſir la négociation dont
„ on vous charge, ils vous ſerviront
„ avec amitié. Je ne dois pourtant point
„ vous diſſimuler, que Leurs Maj. ont
„ remarqué, que tout ce qu'on leur
„ avoit annoncé ici des changemens qui
„ arriveroient en France en leur faveur,
„ quand l'Evêque de Frejus y tiendroit la
„ premiere place, paroit de plus en plus
„ chimerique; & qu'Elles ne ſont nullement
„ ſatisfaites de la conduite de ce Prélat.
„ Cette diſpoſition jointe au plaiſir ſecret
„ qu'on ſe fait actuellement en cette Cour,
„ de contrecarrer autant qu'on peut les
„ deſſeins de la vôtre, pourra bien met-
„ tre quelques obſtacles à la réuſſite de
„ vos projets. Mais il faut tâcher de les
„ ſurmonter; & pour que vous ne vous
„ découragiez point, l'Archevêque & le
„ Comte de Salazar m'ont chargé de
„ vous dire: Que comme ils ſavent que
„ Leurs Maj. ont de la bonté pour vous,
„ ils vous conſeillent d'expoſer naturel-
„ lement dans un Mémoire, les rai-
„ ſons eſſentielles que vous avez de les
„ ſupplier d'accorder au Roi votre Maî-
„ tre un plaiſir, qui, après tout, ne
„ tire

„ tire à aucune conséquence ; puisqu'il
„ ne s'agit que de faire écrire au Cardi-
„ nal Belluga, qui est chargé de
„ leurs affaires à Rome, pour qu'il té-
„ moigne au Pape, qu'Elles ne s'oppo-
„ sent point à ce qu'il accorde au Roi
„ Très-Chrêt. la satisfaction, de nom-
„ mer l'Evêque de Frejus Cardinal. Tra-
„ vaillez donc à présent sur ce Plan,
„ poursuivit Dom J. B. de Zuloaga,
„ dans le Mémoire qu'on vous conseille
„ de présenter à Leurs Maj. : & quand
„ vous l'aurez mis au net, nous n'avez
„ qu'à me le donner, afin que je le
„ porte à l'Arch. d'Amida, qui s'offre
„ obligeamment de le présenter, & de
„ l'appuyer de son crédit auprès du Roi
„ & de la Reine ; & sans doute aussi,
„ ajouta Dom Juan en souriant, de
„ toute son éloquence".

Très-content de tout ce que Dom J.B. de Zuloaga venoit de m'apprendre, je lui promis de porter le lendemain chez lui, le Mémoire dont il s'agissoit, & dès qu'il m'eut quitté, je commençai à y travailler. Comme il est dans le nombre des papiers que la Cour de France m'a fait enlever, aussi-bien qu'un billet de Dom Juan qui y a rapport, il ne

 tient

tient qu'à ceux qui s'en ſont emparés (au cas que j'avance ici quelque choſe contre la vérité) de me convaincre de menſonge. Mais c'eſt ce que je ne crains point. Bien loin de là, je ſouhaitte de tout mon cœur, que ce Mémoire devienne public, afin qu'on puiſſe y remarquer mon empreſſement & mon exactitude à y exécuter les ordres du Roi; l'éloge que j'y fais de l'Evèque de Frejus: & toutes les raiſons preſſantes & intéreſſantes que j'employe, pour déterminer Leurs Maj. Cath. à ne point mettre d'oppoſition à la nomination de ce Prélat au Cardinalat.

Dès que j'eus mis ce Mémoire au net, je me rendis chez Dom J. B. de Zuloaga, à qui je le donnai, avec une lettre que j'écrivis à l'Archevèque d'Amida, pour le remercier de la bonté qu'il avoit de vouloir bien ſe charger de le préſenter à leurs Maj. Cath.. Je le priai en même tems de le ſoutenir de ſes bons offices; & j'ajoutois, pour l'exciter encore d'avantage à les accorder; que ſuivant toute apparance, l'Evêque de Frejus feroit bien-tôt au Roi Très-Chrèt. les mêmes inſtances en ſa faveur, dont il

il étoit queſtion pour lui à la Cour d'Eſpagne : & qu'ainſi, par le ſervice qu'il alloit rendre à ce Prélat auprès de leurs Maj. Cath., il s'aquerroit d'avance le droit d'en exiger un tout ſemblable en France, pour lui procurer la même dignité, quand le tems (que je deſirois, qui fût fort prochain) en ſeroit venu.

Dom Juan B. de Zuloaga exécuta fidellement la commiſſion que je lui avois donné : deux ou trois jours après il vint me dire de la part de l'Archev. d'Amida, que ce Prélat avoit préſenté ce Mémoire à L. M., avec la lettre que m'écrivoit le Comte de Morville : qu'Elles lui avoient témoigné avec bonté, être fâchées de ne pouvoir m'accorder la grace que je leur demandois : mais qu'eu égard aux raiſons eſſentielles qu'Elles avoient, de ne vouloir, dans la conjoncture préſente, ni écouter, ni encore moins paroître accepter aucune propoſition de la France ; je ne devois point être ſurpris, qu'Elles n'euſſent aucun égard aux repréſentations que le Comte de Morville m'ordonnoit de la part du Roi de leur fare ; & que par conſéquent Elles ne fiſſent point é-

crire au Cardinal Belluga, d'agir directement en leur nom auprès de Sa Sainteté : que cependant, afin de me donner dans cette occasion une preuve de la disposition favorable où Elles étoient de me faire plaisir; Elles trouvoient bon que j'écrivisse au Comte de Morville, qu'Elles se conformeroient à la conduite que l'Empereur tiendroit dans l'occasion dont il s'agissoit; & qu'Elles laisseroient en même tems le soin à Sa Maj. Imp., de faire connoître là-dessus leurs intentions au Pape.

Les raisons de refus que le Roi & la Reine d'Espagne voulurent bien me faire parvenir, pour la grace que je leur avois demandée, jointes à la maniere dont leurs Maj. jugeoient à propos d'agir dans cette occasion là, me prouvoient clairement que ce n'étoit qu'une certaine délicatesse, autorisée par les circonstances du tems, qui les empêchoit de déclarer ouvertement qu'Elles consentoient à ce que le Roi desiroit. Je fus donc, avec Dom J. B. de Zuloaga, chez l'Arch. d'Amida, pour le remercier des bons offices qu'il avoit rendus à l'Evêque de Frejus, & à moi en

parti-

particulier. Ce Prélat me reçut avec beaucoup d'amitié, & me repeta les mêmes choses que Dom Juan m'avoit dites; & puis me serrant la main, comme je me retirois, „Vous devez, me „dit-il tout bas, être bien sensible aux „bontés de leurs Maj. pour vous: car „je puis vous assurer, que c'est avec „regret qu'elles ne vous ont pas per„mis d'écrire au Comte de Morville, „qu'Elles vous avoient accordé la grace „dont il s'agit pour l'Evêque de Frejus. „Mais à ce petit refus près, dont L. „Maj. ont bien voulu, comme vous „voyez, vous faire connoître les rai„sons, & qui n'est dans le fond qu'u„ne formalité de peu d'importance, „vous pouvez être en repos sur le suc„cès de votre négociation". C'est à vous seul, Monseigneur, lui repartis-je sur le même ton, que je le dois; & j'en suis pénétré de reconnoissance, aussi bien que des bontés de leurs Maj. Elles savent, & vous aussi, les raisons que j'ai eues de rendre mon Mémoire un peu pressant; & je me flatte, qu'Elles ne les ont point désaprouvées. La circonstance où je suis avec l'Evêque de Frejus, justifie ce me semble, mon im-

portunité; *y à buen entendedor*, ajoutai-je en riant, *pocas palabras.*

L'Archevêque, qui étoit dans ce moment-là de bonne humeur, entra dans ce que je lui disois, avec un air de liberté qui ne lui étoit point ordinaire, sur-tout quand il s'agissoit entre nous de quelque chose, qui refléchissoit tant soit peu sur les affaires dont il savoit que j'étois chargé : & jugeant que cette bonne disposition, étant une preuve indubitable de celle où il avoit sans doute apperçu qu'étoient leurs Maj. pour moi, & de la vérité par conséquent de ce qu'il venoit de m'en dire; je me séparai de lui, très-content de voir, que je pouvois surement compter sur l'honneur de la bienveuillance du Roi & de la Reine d'Espagne.

Quoique le service que je venois de rendre à l'Evêque de Frejus, dans une occasion où il s'agissoit de contribuer à lui faire obtenir une dignité qu'il désiroit ardemment, pût me donner quelque lieu d'esperer de rentrer dans ses bonnes graces; je ne jugeai point devoir me faire un mérite auprès de lui du zele que j'avois montré pour ses intérêts, en lui en rendant d'abord compte:

te. Je me contentai de répondre ſimplement au Comte de Morville, pour l'informer des démarches que j'avois faites pour exécuter les ordres du Roi ; & que c'étoit deſormais au Duc de Richelieu, d'achever à Vienne ce que j'avois commencé à Madrid. Après avoir laiſſé paſſer quelques jours, je crus qu'il convenoit pourtant d'écrire auſſi à l'Evêque de Frejus, & je me flattai que ma lettre arrivant dans une conjoncture où ce Prélat ſeroit déja inſtruit vraiſemblablement du ſervice que je lui avois rendu, ne pourroit que produire un bon effet, & ſervir à le déſabuſer que je lui fuſſe contraire.

Je ne connoiſſois qu'imparfaitement alors, juſqu'où la vanité de l'Evêque de Frejus lui perſuadoit que chacun devoit ſe mettre dans ſa dépendance, mais je ne laiſſai pas dans ma lettre, de ménager ſur cet article, la ſenſibilité & la délicateſſe que je croiois avoir entrevues en lui. J'y diſois que m'imaginant que mon ſejour en Eſpagne pourroit lui déplaire, je le ſuppliois de ne me point cacher là-deſſus ſes ſentimens ; afin d'en faire la regle de ma conduite,

ſoit pour reſter à Madrid, ou pour partir, ſelon ce qu'il jugeroit à propos de me preſcrire. Je rappellois enſuite à ce Prélat les marques de bonté & d'amitié qu'il m'avoit données autrefois pendant la minorité du Roi; ajoutant que je voyois avec une véritable peine, l'eſpece de refroidiſſement qu'il avoit fait ſucceder à leur place, depuis qu'il avoit été queſtion de mon voyage en Eſpagne, quoique je croyois n'avoir rien fait qui dût me l'attirer. Enfin, après avoir dit un mot des démarches que j'avois faites pour lever les obſtacles que la Cour d'Eſpagne pouvoit mettre à ſa nomination au Cardinalat, & l'avoir prié de les regarder comme une nouvelle preuve de mon attachement pour lui, je terminois ma lettre en aſſurant ce Prélat, que la dignité que le Roi vouloit lui procurer, quelqu'éclatante qu'elle fût, ne pourroit, quand il l'obtiendroit, lui cauſer une ſatisfaction plus ſenſible, que celle que le retour de ſon amitié & de ſa bienveuillance, pourroit me faire reſſentir.

L'Evêque de Frejus m'ayant paru l'homme du monde le plus avide de louanges, le plus prévenu que ce tribut

lui étoit dû, & le plus occupé du soin de † cacher ce qui pouvoit le lui ravir; je fus bien aise, dans l'incertitude où j'étois de l'effet que produiroit ma lettre sur son esprit, d'avoir des témoins à la Cour d'Espagne, des expressions que j'avois employées pour me concilier l'amitié de ce Prélat. Dans cette intention j'allai la communiquer à Dom J. Bautista de Zuloaga, & tout de suite, par son moyen, au Comte de Salazar & à l'Arch. d'Amida, avant qu'il partissent avec la Cour pour St. Ildephonse. Ils en parurent tous trois également contens,

† Sa délicatesse sur cet article étoit allée si loin, qu'en 1742 ayant passé une partie de l'Eté à *Issy*, il fit mettre trente ou quarante faiseurs de gazetins à la Bastille, sur ce qu'ils donnoient à entendre, que ce long séjour à la campagne étoit un signe de la diminution de son crédit; & qu'il fit écrire outre cela en Hollande, pour qu'on défendît à ceux qui y débitoient de semblables écrits, de les envoyer en France: parce qu'en ce tems-là, ils y glissèrent certaines réflexions, sur les affaires générales, peu agréables pour lui. Ne pourroit-on point appliquer à ce Cardinal ces paroles de Seneque?

Neminem adversa fortuna comminuit, nisi quem secunda decepit.

tens, & persuadés en même tems, que ce qu'elle contenoit, joint à la connoissance que l'Evêque de Frejus auroit du zele avec lequel je l'avois servi, établiroit désormais entre lui & moi une confiance reciproque.

Les obstacles que la Cour de Londres mettoit de tous côtés aux desseins de celle de Madrid, avoient causé, comme je l'ai rapporté, un extrême refroidissement entre l'une & l'autre. Ce qui contribua encore à l'augmenter, furent les divers avis qu'on reçut en Espagne, dans le tems dont je parle, que l'Amiral JENNINGS devoit incessamment venir sur les côtes de ce Royaume, avec une Escadre, qu'on disoit forte de 20. Vaisseaux de Guerre, & sur laquelle on mettoit tout ce qui pouvoit servir à faire quelque descente. Il ne paroissoit guere vraisemblable, malgré tous ces préparatifs, que l'Angleterre voulût déclarer la Guerre à l'Espagne. Cependant leurs Maj. Cath. jugerent à propos de prendre les précautions, que la prudence exigeoit d'Elles dans cette conjoncture; & comme on étoit incertain du lieu où pouvoit venir aborder l'Escadre Angloise, Elles donnerent

nerent des ordres, pour que sur les côtes de Gallice, & de Biscaye; sur celles de Malaga, de Valence, & de Catalogne, aussi-bien que dans l'Isle de Mayorque, on se mît en Etat de défense. Outre cela, Elles envoyerent plusieurs Ingénieurs dans les places de ces differentes Provinces, qui pouvoient être les plus exposées; afin d'en examiner les fortifications, & de faire reparer celles qui en avoient besoin. On augmenta aussi la Garnison de Cadix, & on fit marcher quelques Regimens de Cavalerie & de Dragons, pour venir camper dans l'Isle de *Leon*, qui joint ce fameux port; afin de le mettre à l'abri de toute insulte.

Ce n'étoit pas seulement les desseins que l'Angleterre pouvoit avoir contre l'Espagne en Europe, qui causoient de l'inquiétude à Madrid; on n'y en ressentoit pas moins de ceux qu'on soupçonnoit cette Couronne d'avoir chargé l'Amiral HOZIER d'exécuter en Amérique. On craignoit également, qu'il ne s'emparât des Gallions; ou qu'il n'entreprît de faire un établissement à *Darien*, dans le Golphe du Mexique: selon ce que le Duc de PORTLAND,

Gouverneur de la Jamaïque, avoit autrefois proposé. Ces differents projets paroissoient d'autant plus importans, que l'un tendoit à ôter à l'Espagne les moyens de remplir les engagemens que cette Couronne avoit pris avec l'Empereur ; & l'autre, à tenir perpetuellement en échec la *Havane*, entrepôt ordinaire des Gallions. La Cour envoya donc trois Vaisseaux d'avis pour les Gouverneurs de la *Havane*, *Cartagene*, & de la *Vera-Cruz* ; afin qu'ils prissent toutes les précautions possibles, pour empêcher les Anglois de réussir dans de pareils desseins ; & sur-tout, pour mettre en sureté le trésor des Gallions.

Quelque grande que fût l'attention que leurs Maj. Cath. donnoient dans ce tems-là aux affaires du déhors, Elles ne laissoient pas de s'occuper de ce qui pouvoit être utile à leurs Sujets dans l'intérieur de la Monarchie. Et comme on leur représenta que souvent la jeune Noblesse, par la médiocrité des biens de leurs parens, manquoit d'instruction & devenoit ensuite inutile à l'Etat : Elles voulurent remedier à cet inconvénient ; & dans cette vue on forma par leur ordre, dans le College Imperial de Ma-

drid,

drid, ſous la direction des Peres Jéſuites, une eſpece d'Academie, où l'on devoit recevoir gratis un certain nombre de jeunes Gens de condition; afin qu'ils appriſſent non ſeulement le Latin & les autres Sciences ordinaires, mais encore les Langues étrangeres, & tout ce qui pouvoit les rendre capables de ſervir l'Etat, conformément aux talens qu'on remarqueroit en eux. Leurs Maj. ſe rendirent les fondateurs de cet établiſſement; & pour le ſoutenir Elles accorderent une rente perpétuelle de deux † *Maravedis*, à prendre ſur chaque livre de Tabac: ce qui forme un revenu auſſi conſidérable, que bien employé.

Plus on croyoit à Madrid avoir des preuves de la mauvaiſe volonté des Anglois, & de leurs liaiſons avec la Cour de France; & plus on y paroiſſoit reſſerrer les nœuds de l'alliance & de l'union, qu'on avoit formée avec la Cour de Vienne. Le Comte de Könikſeg, voyoit avec d'autant plus de plaiſir cette diſpoſition, qu'il avoit craint, qu'une prompte reconciliation entre les deux Cou-

† Le *Maravedis* vaut trois deniers de notre monnoye.

Couronnes ne fût la ſuite du changement dans le Miniſtere qui étoit arrivé en France; & cet Ambaſſadeur Imperial profitoit, avec ſon habileté ordinaire, du crédit qu'il avoit, pour obtenir de leurs Majeſtés Cath. le payement des ſubſides qu'Elles s'étoient engagées de donner à l'Empereur, & que le Duc de Ripperda avoit ſi long-tems éludé de payer. La diſgrâce que celui-ci s'étoit attirée par cette reſiſtance, ſervant de leçon très-efficace aux nouveaux Miniſtres d'Eſpagne, pour ne pas ſuivre ſon exemple; ils cherchoient avec empreſſement les moyens de contenter la Cour de Vienne: & ils craignoient autant la vigilance que le reſſentiment du Comte de Könikſeg. Quelque grande que fût leur attention à éviter l'un & l'autre, ils n'en ſentoient pas moins les obſtacles qui ſe préſentoient de toutes parts pour avoir de l'argent. Dans l'extrême épuiſement où étoient les finances, ces Miniſtres jugerent à propos d'avoir recours aux Marchands de Madrid; & ils leur firent propoſer par leurs Sindics, de prêter au Roi cent mille piſtoles. Ceux-ci, quoi qu'à regret, s'étant chargés de la commiſſion; il falut bien que les Mar-

chands

chands souscrivissent aux intentions de la Cour ; & ils donnerent 60000. pistoles en argent comptant, dont on se servit pour les besoins les plus pressants : pendant qu'on fit passer les quarante mille pistoles restantes à Vienne par des lettres de change. Ce secours n'y paroissant pas suffisant, on y en joignit encore d'autres plus considerables ; & on faisoit monter jusqu'à six eens mille pistoles, les sommes qui avoient été envoyées en assés peu de tems.

De si abondantes largesses rendirent l'argent d'une rareté extrême à Madrid : tout y languissoit. Les Troupes, les Officiers des maisons du Roi & de la Reine, & ceux de Justice, ne pouvoient obtenir le payement d'une petite partie de leurs appointemens. Chacun en murmuroit ; mais on faisoit peu d'attention à leurs plaintes ; & on ne paroissoit occupé, que du soin d'éviter celles qui pouvoient venir de Vienne.

La marque qu'on donna de ce menagement extraordinaire dans le tems dont je parle, au sujet de quelques Seigneurs Espagnols, qui avoient obtenu la Grandesse de l'Empereur, fit tant de bruit à Madrid, que je crois devoir ici la rapporter.

Par l'Article 9. du Traité de Vienne, il étoit ſtipulé, que tous ceux qui avoient ſuivi pendant la Guerre le parti de l'Empereur ou du Roi d'Eſpagne, pourroient non ſeulement rentrer dans la poſſeſſion de leurs biens confiſqués; mais auſſi jouïr des dignités qui leur avoient été données pendant la Guerre, leſquelles on reconnoîtroit de part & d'autre. Pluſieurs Eſpagnols, qui étoient ou dans les Troupes, ou à la Cour de Sa Maj. Imperiale, voulant profiter de cette convention, repaſſerent en Eſpagne, & ceux que l'Empereur avoit fait Grands d'Eſpagne, vinrent à Madrid pour y prendre poſſeſſion des honneurs attachés à cette dignité. Comme ils furent obligés de préſenter, ſelon la coûtume, leurs Patentes au Conſeil de Caſtille, afin qu'elles y fuſſent enregiſtrées (formalité qu'il faut obſerver avant de ſe couvrir devant le Roi): on fut fort étonné de trouver dans celles du Comte de SASTAGO, & je crois auſſi de quelques autres, que l'Empereur les faiſoit Grands, en recompenſe de leur zele pour ſon ſervice, & pour les dedommager de la perte de leurs biens par la *tirannie du Duc d'*ANJOU.

Une

Une expreſſion ſi dure, qui échappe dans la circonſtance d'une Guerre vive & animée, mais que l'on voudroit, dans un tems different, n'avoir point employée, parut ſi diamétralement oppoſée au privilege qu'elle accordoit, de ſe couvrir en qualité de Grand, devant le Monarque contre lequel on s'en ſervoit; que le Conſeil de Caſtille ne voulut point proceder à l'enregiſtrement d'une ſemblable piece, ſans ſavoir auparavant les intentions de leurs Maj. Cath.: & il me ſouvient, que *Dom Alvare de Caſtille*, * Camariſte de ce Conſeil, & fort de mes amis, m'aſſura même, qu'on avoit été tenté, en la liſant, de la mettre en piece. Mais quoique la délicateſſe de ce premier Tribunal de la Monarchie d'Eſpagne, fût aſſurement bien fondée, & ſon zele pour la gloire du Roi Catholique très louable & digne de ſa fidélité; leurs Majeſtés ne jugerent point à propos d'avoir égard aux repréſentations qu'il leur fit ſur le ſtile de ces Patentes. Elles trouverent bon qu'on les enregiſtrât, & que le Comte de Saſtago,

* C'eſt une dignité qui correſpond à celle de Préſident à Mortier du Parlement.

Saſtago, & les autres qui en avoient de pareilles, en profitaſſent.

Si la déference que l'on montroit à Madrid pour tout ce qui venoit de la Cour de Vienne, étoit flatteuſe pour le Comte de Könikſeg; il ne devoit pas être moins touché des attentions qu'on continuoit d'avoir pour lui perſonnellement, & dont en toute occaſion on lui donnoit des marques. Leurs M. Cath. étant parties le 24. Juillet pour aller paſſer le reſte de l'Eté à St. Ildephonſe, on lui deſtina le Château de *Balſaim*, qui n'en eſt éloigné que d'un quart de lieue, pour ſon logement. A cette diſtinction, qui n'avoit jamais été accordée qu'aux ſeuls Ambaſſadeurs de France, comme Miniſtres de la Famille Royale, on joignit encore celle, d'envoyer au devant du Comte de Könikſeg, differens poſtillons, quand il partit de Madrid, pour lui ſervir de guide; & d'avoir l'honneur de ſe promener quelquefois ſeul avec leurs Maj. Cath. dans les Jardins de St. Ildephonſe.

Des privileges ſi marqués dans une Cour, où ordinairement ils ne ſont point facilement accordés, faiſant connoître l'eſtime & le crédit qu'y poſſédoit le

le Miniſtre Imperial, chacun travailloit à lui plaire, & à s'attirer une ſi puiſſante protection. Témoin de cet empreſſement & très-inſtruit de l'autorité du Comte de Könikſeg, je ne voulus cependant jamais me ranger dans le nombre de ſes courtiſans, par une aſſiduïté à le voir, que je trouvois peu convenable; & je me contentai de me comporter avec lui comme avec tous les autres Miniſtres étrangers, que je fréquentois peu, & ſeulement autant que la politeſſe & la bienſéance l'exigeoient.

Les relations qui s'étoient formées entre le Comte de Salazar, l'Archevêque d'Amida & moi, & qu'il m'étoit extrêmement important de continuer, tant pour ce qui m'étoit perſonnel, que pour être mieux en état d'informer le Comte de Morville de ce qui ſe paſſoit en Eſpagne, ſe trouvant fort interrompues par le voyage & le ſéjour que leurs Maj. Cath. étoient allées faire à St. Ildephonſe; je craignis qu'elles ne devinſſent fort languiſſantes, & même qu'elles ne s'éteigniſſent tout-à-fait. Je ne pouvois aller à la Cour ſans permiſſion; & les circonſtances du tems, jointes à l'attention que le Public faiſoit ſans

ceſſe à mes démarches, ne me donnoit guere le droit de demander cette grace, & encore moins l'eſperance de l'obtenir. Incertain donc des meſures que je pouvois prendre, pour éviter l'inconvénient qui reſultoit d'une ſi longue abſcence, je fis part de mon inquiétude à Dom J. B. de Zuloaga, qui devoit, dans les premiers jours d'Août, aller faire un tour à la Cour; & je le priai, quand il y ſeroit arrivé, de ſonder les diſpoſitions de l'Archevêque d'Amida & du Comte de Salazar, pour ſavoir s'ils voudroient bien m'obtenir la permiſſion d'y faire un petit voyage; & de m'apprendre en particulier ſi je pouvois y paroître, ſans m'expoſer à déplaire à L. M. Cath. Dom Juan ſe chargea avec plaiſir de cette commiſſion. Il vint me dire à ſon retour, que l'Archevêque d'Amida n'avoit fait aucune difficulté de parler à L. M. de l'envie que j'avois, de faire un voyage à St. Ildephonſe; & qu'Elles avoient répondu à ce Prélat, qu'Elles ne trouvoient aucun inconvénient de m'en accorder la permiſſion: que j'y pouvois donc venir quand il me plairoit; pourvu cependant, que je priſſe quelque précaution, pour trouver un logement.

Très-

Très-content d'avoir obtenu la grace que je desirois, je songeai à en profiter promptement ; & j'écrivis pour ce sujet aux Peres de l'Aubrussel & de Nyel, (qui, en qualité de Précepteurs du Prince des Asturies & des Infans, avoient un appartement dans le Palais,) de vouloir bien me permettre de placer un lit chez eux pour quelques jours. Ils me répondirent, qu'ils me donneroient volontiers une chambre ; assuré au moyen de cela d'avoir un logement, je me rendis à St. Ildephonse, avec Dom Antonio de Sartines, qui est à présent Intendant en Catalogne.

Ce Palais, qui d'abord avoit été bâti pour servir de retraite au Roi d'Espagne, quand il abdiqua sa Couronne, est situé au pied des montagnes, & à deux lieues de la ville de Segovie. Il n'étoit point, dans le tems dont je parle, ni aussi grand, ni aussi orné qu'il l'est actuellement ; & même du côté de la principale entrée, il me parut, quand j'y arrivai, assez semblable à une grosse Abbaye : mais pour les jardins, ornés de belles cascades extrêmement abondantes, de plusieurs jets-d'eaux & de statues de marbre, je trouvai qu'ils ne cedoient à ceux de Versailles qu'en grandeur & nullement en magnificence.

La

La maniere dont ceux qui jouent un certain rolle dans les Cours, ou qui ſont un peu initiés dans les myſteres qui s'y paſſent, reçoivent ceux qui y viennent, eſt ordinairement une preuve peu équivoque des diſpoſitions bonnes ou mauvaiſes, où ſont les Princes en faveur des nouveaux venus. Depuis plus de huit mois que j'étois à Madrid, j'avois eu tout le tems d'acquerir ſur cette matiere une experience ſuffiſante; & je comptois de démèler bien-tôt, en arrivant à St. Ildephonſe, quelle étoit ma ſituation dans l'eſprit de Leurs Majeſtés, par la façon dont ceux qui les environnoient en agiroient à mon égard. La bonne réception qui me fût faite, ne me laiſſa rien à deſirer. L'Arch. d'Amida, le Comte de Salazar, le Confeſſeur du Roi, & les autres principales perſonnes de la Cour, s'empreſſerent à me marquer toutes ſortes d'attentions; & dans l'eſpace de huit ou dix jours, que je paſſai à St. Ildephonſe, mes deux hôtes n'eurent pas ſouvent occaſion d'augmenter leur ordinaire en ma faveur.

Un accueil ſi favorable n'étant point ignoré du Comte de Königſeg, qui venoit preſque deux fois par jour de *Balſaim*, faire

faire sa Cour à Leurs Majestés; il laissa entrevoir quelque inquietude, & quelque curiosité de savoir ce qui pouvoit avoir donné lieu à mon voyage. J'en fus bien-tôt informé; & bien loin de paroître embarrassé de ce qu'on m'en dit, je jugeai seulement, que pour éviter de prendre ridiculement l'air de Ministre de France, en affectant, eu égard aux conjonctures du tems, de ne vouloir avoir aucune communication avec l'Ambassadeur de l'Empereur, je devois au contraire continuer d'aller chez lui: ce que j'exécutai deux fois, avec tout l'air d'indifference qu'il convenoit à un particulier comme moi de montrer.

Cette démarche fut bien remarquée; elle m'attira beaucoup de louanges de la part des Confesseurs du Roi & de la Reine, à qui je rendis compte des motifs qu'elle avoit eu; & ils me dirent l'un & l'autre, que Leurs Majestés l'avoient fort approuvée, & paroissoient de plus en plus contentes de la maniere dont je me conduisois à leur Cour.

La nouvelle qui y vint, pendant que j'y étois, de la maladie assez dangereuse qu'eut le Roi Très-Chrèt. vers la fin de Juillet, y causa bien des mouvemens se-

crets.

corde, afin d'acquerir par cette diſcretion, un eſpece de droit d'en demander de nouvelles, ſans craindre les inconvéniens de l'importunité. Le ſejour que j'avois fait à St. Ildephonſe, me paroiſſant donc aſſez long, je fus le 17. d'Août au ſoir, (qui étoit préciſément le jour que le Courier du Gouverneur de St. Ander étoit venu) prendre congé de l'Arch. d'Amida, du Confeſſeur du Roi, & du Comte de Salazar. Je les trouvai tous trois fort irrités de la démarche qu'avoit faite l'Angleterre. Ils me dirent, que leurs Maj. Cath. la regardoient comme une eſpece d'inſulte; & qu'Elles ne pouvoient comprendre quelle étoit la politique de la France, de tolerer, comme elle faiſoit, & même de paroître approuver la conduite des Anglois, & l'air de ſupériorité qu'ils affectoient de prendre dans toute l'Europe. „ Ce n'étoit pas ainſi, ajou„ terent-ils, que le Roi LOUIS XIV. „ ſe gouvernoit; & l'on s'étoit flatté „ que l'Evêque de Frejus, qui ſe vantoit „ ſi fort d'inſpirer au Roi Très-Chrètien „ les maximes de ce grand Monarque; „ montreroit moins de partialité pour „ ces anciens & dangereux ennemis de „ la France. Mais nous commençons à

„ dévoi-

„ dévoiler ce Prélat, & à eſtimer ſuivant „ leur juſte valeur, toutes les aſſurances „ qu'il nous fait ici débiter, de ſon zele „ pour l'Eſpagne. Pour vous, des ſen- „ timens duquel nous ſommes plus aſſu- „ rés, tâchez, quand vous ſerez à Ma- „ drid, de ſavoir de l'Ambaſſadeur d'An- „ gleterre, à quel propos le Roi ſon „ maître a envoyé cette Eſcadre; & in- „ formez-nous enſuite de ce que vous au- „ rez appris ".

Les grandes chaleurs qu'il faiſoit, m'ayant obligé de partir de St. Ildephonſe le 18. vers les trois heures du matin, j'arrivai, au moyen de trois relais que j'avois, de bonne heure à Madrid. Le Marquis de Monteleon paſſa chez moi le lendemain pour me propoſer d'aller avec lui à la promenade; il me conduiſit enſuite chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, où il alloit très fréquemment. Ce Miniſtre, qui ſavoit que j'étois revenu de la Cour, me queſtionna beaucoup ſur ce qu'on y diſoit de l'arrivée de l'Amiral Jennings: que vous êtes, Meſſieurs les Anglois, lui répondis-je, des gens fort importuns & fort incommodes; que vous voulez dominer par tout, dans le Nord comme dans le Sud; & que ſi on pouvoit

vous conjurer comme les ſauterelles, vos Amiraux Jennings, Wager, & Hozier, & toutes leurs Eſcadres deviendroient bien-tôt la pâture des poiſſons. „ J'en „ croirois bien quelque choſe, me re- „ partit Milord Harrington: mais heu- „ reuſement pour ceux que que vous me „ nommez, ils ne redoutent guere les E- „ xorciſmes, quand même ils viendroient „ du bon homme Arch. d'Amida. C'eſt à „ tort, cependant, ajouta-t-il, qu'on a „ ſi fort pris l'allarme à St. Ildephonſe „ de la venue de notre Eſcadre: car outre „ qu'il n'y a deſſus que très-peu de Trou- „ pes, les Gouverneurs des Ports de St. „ Ander & de Santona ont pû voir, par „ ce qui s'eſt paſſé entr'eux & l'Amiral „ Jennings, que le Roi mon maître eſt „ très-éloigné de vouloir rien entrepren- „ dre contre l'Eſpagne; & le Marquis „ de la Paz lui-même en convient dans „ la lettre que je reçus hier de lui. Je „ lui avois fait une réponſe, continua- „ t-il, dont vous verrez le précis dans „ la lettre † que voilà, qu'on m'a ren- „ due il n'y a qu'un moment de ſa

„ part;

† On la trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives*, N°. X.

„ part ; & puiſque je vois par ce qu'il
„ me mande, & par ce que vous me di-
„ tes, qu'on paroit à la Cour fort ani-
„ mé contre nous, j'irai demain pour
„ y juſtifier un peu notre conduite".

La maniere dont l'Ambaſſadeur d'Angleterre s'expliquoit, & ce qu'il m'avoit encore dit précédemment, lorſqu'on avoit commencé de parler à Madrid des armemens que faiſoit l'Angleterre, que les intentions du Roi de la Grande Bretagne ne tendoient en cela qu'à prévenir & faire échouer les deſſeins que ce Monarque ſoupçonnoit qu'on avoit, d'exciter quelque trouble dans ſon Royaume ; me fit clairement connoître qu'il n'y avoit nul ſujet de craindre que l'Amiral Jennings format quelque entrepriſe. Dès que je fus rentré chez moi, j'écrivis à l'Archevèque d'Amida, pour lui rendre compte de ce que Milord Harrington nous avoit dit au Marquis de Monteleon & à moi ; & que ce Miniſtre arriveroit vraiſemblablement preſque auſſi tôt que ma lettre à St. Ildephonſe : à quoi il me ſouvient que j'ajoutai, en parlant des diſpoſitions où il m'avoit paru, qu'au cas que l'Archev. d'Amida trouva à propos, quand il paroîtroit à St. Ildephonſe,

de lui demander, comme on avoit fait autrefois au Prophète Samuel : * *Pacificus ne est ingressus tuus ?* Il répondroit, suivant toute apparence, aussi favorablement que ce Prophète.

Dans le tems de toutes les agitations que causoit en Espagne l'arrivée de l'Escadre Angloise, on y apprit que la République d'Hollande, à l'exception seulement de la Province d'Utrecht, s'étoit enfin déterminée à acceder au Traité d'Alliance conclu à Hanover; & que le 9. Août les Députés de leurs Hautes Puissances, avoient eu une conference avec le Marquis de Fenelon, Mrs. Finch & Meynershagen, Ministres de France, d'Angleterre & de Prusse; à la fin de laquelle l'Acte de l'Accession avoit été signé : ensuite dequoi le premier avoit aussitôt dépêché le Chevalier de Fenelon son frere à Versailles, pour y apprendre cette nouvelle, & quelques jours après le Sr. du Jardin son Secretaire, pour y porter l'Acte d'Accession †. On s'attendoit en Espagne depuis long-tems à cet événement : mais comme on se flattoit toujours, que quel-

* Liv I. des Rois ch. XVI.

† On le trouvera à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives N°. XI.*

quelques circonſtances pourroient l'éloigner, on fût fort fâché de le ſavoir arrivé, & encore plus embarraſſé des meſures qu'il falloit prendre pour en arrèter les ſuites.

L'inquietude où l'on étoit à cet égard, fit bien-tôt place à des ſentimens differens, par l'avis que reçut le Comte de Könikſeg, de l'heureux ſuccès qu'avoient eu les Négociations du Comte de Rabutin à Petersbourg; & que le 6. Août on avoit ſigné à Vienne un Traité d'Alliance entre l'Empereur & l'Imperatrice Catherine, dans lequel cette Princeſſe accedoit à celui de Vienne. Comme la puiſſance de Sa Maj. Imp. de Ruſſie, & ſes nombreuſes armées de terre & de mer, ſur leſquelles on comptoit en cas de beſoin, paroiſſoient en Eſpagne (où l'on groſſiſſoit alors volontiers les objets qui flattoient) très capables de contenir l'Allemagne & le Nord, & de faire évanouïr tous les projets des Alliés d'Hanover; le Roi & la Reine d'Eſpagne apprirent cette nouvelle avec une joye ſenſible, & elle diſſipa entierement le chagrin que celle de l'acceſſion des Etats Généraux avoit d'abord cauſé.

Soit que cette nouvelle donnât la mê-

me confiance & la même assurance à Vienne, ou que l'Empereur crût sa gloire intéressée à soutenir la Compagnie d'Ostende; ce Monarque, sur l'expédient proposé par la Cour Brit. de la transferer à *Trieste* ou à *Fiume*, fit répondre qu'il le trouvoit impraticable; & il donna seulement à entendre, qu'en faveur de la bonne intelligence qu'il vouloit conserver avec le Roi d'Angleterre & la Republique d'Hollande, il consentiroit à mettre quelque limitation au Commerce de cette Compagnie. Mais ces deux Puissances, également intéressées à en demander l'extinction totale, étoient bien éloignées de se contenter d'une si légere condescendance. La resistance qu'elles trouverent de la part de la Cour Imperiale, & de celle de Madrid, à obtenir sur cet article la satisfaction qu'elles desiroient, les anima de telle sorte, qu'elles ne voulurent plus, dans la suite, écouter aucune proposition d'accommodement, qui n'eût l'abolition de la Compagnie d'Ostende pour préliminaire.

Lorsque je m'étois séparé à St. Ildephonse du Comte de Salazar & des Confesseurs du Roi & de la Reine, j'étois convenu avec eux, que si l'Evêque de Frejus

jus répondoit à la lettre que je lui avois écrite, je leur communiquerois le contenu de cette réponse. Je me trouvois d'autant plus disposé à satisfaire leur curiosité sur cet article, que la part que je leur avois donnée de ce qui s'étoit passé entre ce Prélat & moi; quand j'étois venu en Espagne, & celle qu'ils avoient eue aux démarches que j'avois faites pour obtenir le consentement de leurs M. Cath. à la nomination de Mr. de Fleury au Cardinalat, exigeoient que je leur donnasse cette marque de ma confiance. Ayant donc reçu, cinq ou six jours après mon retour à Madrid la lettre que j'attendois, je la portai à Dom J. B. de Zuloaga, pour qu'il la lût. Je lui remis en même tems la copie de cette lettre, * que je joins ici & un billet pour le Comte de Salazar, afin que Dom Juan fit tenir l'un & l'autre.

à Versailles le 10. Août 1726.

JE *vous avoue*, Monsieur, *que la lettre dont vous m'avez honoré du 30. du passé m'a extrêmement surpris, & que je ne m'imagine pas sur quel fondement vous pouvez avoir cru, que votre séjour à Madrid*

* J'en ai encore l'original.

drid ne me fût pas agréable. Vous pouvez vous souvenir que c'est par moi que le premier dessein que vous formates d'y aller, passa jusqu'à Mr. le Duc; & si vous l'avez exécuté ensuite sans m'en rien communiquer, je n'en ai point du tout été fâché: & quand ce Prince m'en parla ensuite, je lui dis qu'on ne pouvoit mieux faire que de vous y envoyer. Je n'ai point changé là-dessus; & toutes les lettres qu'on a reçu de vous depuis, m'y ont encore confirmé. Je suis très-persuadé de la droiture de vos intentions, & du zele que vous conservez pour le service du Roi & pour votre Patrie; quoique vous soyez dans cette Cour, où les conjonctures ne vous fournissent guere d'occasions de le mettre en usage. Pour ce qui me regarde, je ne m'en mêle en aucune façon; & c'est l'affaire du Roi. Je sai parfaitement qu'il n'y a rien à esperer pour la reconciliation, que par la médiation de l'Empereur, à laquelle certainement Sa Maj. n'aura jamais recours. Il faut prier Dieu, que le Roi Cath. ouvre les yeux sur son véritable intérêt, & qu'il ne se repente pas un jour du parti qu'il a pris, & qu'il soutient avec peut-être trop de fermeté.

Je

Je vous supplie d'être persuadé, que j'aurai toujours une attention particuliere à vos intérêts, & qu'on ne peut vous honorer ni être plus parfaitement que moi, Monsieur, *votre très-humble & très-obéissant serviteur.*

A. H. anc. Evêque de FREJUS.

Le stile de cette lettre répondoit bien mal à celui dont je m'étois servi dans la mienne; & le silence affecté de l'Evêque de Frejus, sur les démarches toutes recentes que j'avois faites en sa faveur auprès de leurs Maj. Cath., pendant qu'il me reprochoit l'indifference qu'il m'avoit cependant si fort donné lieu de lui marquer quand j'étois venu en Espagne, me dévoiloit clairement l'amertume qu'il conservoit toujours contre moi dans le cœur. Je compris aisément dès lors, que je ne pouvois guere esperer de lui voir prendre des sentimens differens, & que suivant toute apparence il se persuadoit, que la plus légere faute commise contre lui, ne pouvoit être reparée par aucune excuse, ni même par aucun service. Peu édifié, de remarquer dans un Evêque une sem-

blable dispoſition, je me confirmai dans la réſolution que j'avois déja priſe, d'éviter avec ſoin tout ce qui pouvoit me mettre dans la néceſſité de traiter de quelque affaire avec ce Prélat. Heureux ſi la providence eût permit que je puſſe la ſuivre, & que par là elle m'eût délivré de la longue & dure oppreſſion qu'il m'a fait ſouffrir !

Dom J. B. de Zuloaga, qui avoit été témoin du zele que j'avois montré pour l'Evêque de Frejus, parut preſqu'auſſi ſurpris que moi, en liſant ſa lettre, de n'y trouver pas un ſeul mot qui me fît connoître, que ce Prélat me fût quelque gré du ſervice que je lui avois rendu, ni ſeulement qu'il en fût informé. „ On remarque pourtant, me dit-„ il, par ce qu'il vous mande, qu'il a „ vû, & même approuvé, toutes les let-„ tres que vous avez écrites ci-devant en „ France: par quel hazard ne vous par-„ le-t-il donc point de la derniere, qui „ étoit la plus intereſſante pour lui ? „ Seroit-il fâché de vous marquer quel-„ que reconnoiſſance, dans le même „ tems qu'il vous reproche, d'être ve-„ nu dans ce païs ſans lui communi-„ quer votre départ ? Cette délicateſſe

„ ſeroit

„ ſeroit bien rafinée ". Ne doutez point, lui repartis-je, qu'il ne la reſſente : il n'a même pû gagner ſur lui de paroître avoir quelque obligation à un homme, dont vous voyez que l'indifference l'a piqué. Mais quoique je le ſois à mon tour de ſon procedé, je ne lui en témoignerai rien ; & je laiſſerai au tems, le ſoin d'operer dans ſon cœur des changemens en ma faveur, que le ſervice que je viens de lui rendre auroit déja dû produire. Dom Juan m'exhorta fort de perſeverer dans ces ſentimens, & ſur-tout de ne rien dire de l'Evêque de Frejus, dont ſes partiſans en Eſpagne puſſent ſe ſervir, pour lui faire valoir leur zele à mes dépens. Quant au paquet que je lui avois remis pour le Comte de Salazar, il me promit de le lui envoyer, & de l'accompagner auſſi d'une lettre.

L'un & l'autre arriverent à St. Ildephonſe dans un tems où la venue de l'Eſcadre Angloiſe n'y diſpoſoit pas trop favorablement les eſprits en faveur de l'Evêque de Frejus. On n'ignoroit point d'ailleurs, l'eſpece de comedie que ce Prélat avoit jouée en ſe retirant à *Courſon* près de Paris, lorſqu'on avoit exilé

exilé le Maréchal de Villeroi, son bienfaiteur (1), & qu'il continuoit (2) depuis que ce Seigneur étoit revenu de Lyon. On savoit aussi tout récemment, le peu de reconnoissance qu'il témoignoit au Duc (3) de MORTEMART, qui l'avoit cependant tiré seul de l'embarras où il s'étoit jetté à *Issy* par sa seconde sortie de la Cour. L'opinion qu'on avoit de la bonté du cœur de l'Evêque de Frejus étant donc assez médiocre, le Comte de Salazar ne fut point surpris que je lui en parusse peu satisfait. *Confiesso á V. S.*, me disoit-il dans sa réponse, *que el estilo del*

(1) Ce fut ce Maréchal & le Pere Teiller Confesseur du Roi LOUIS XIV., qui contribuerent le plus à vaincre la repugnance que ce grand Monarque avoit, de nommer Précepteur du Dauphin, à présent Roi, l'Evêque de Frejus; & personne n'ignore toutes les démarches qu'ils firent l'un & l'autre, dans ce tems-là, en faveur de ce Prélat, & quelle reconnoissance il leur en a ensuite marqué.

(2) L'Evêque de Frejus, en affectant toujours d'avoir de grands égards pour le Maréchal de VILLEROI, n'omettoit rien en secret, pour le tenir éloigné de la Cour, & hors de

del Obispo de Frejus parece algo frio, y no solamente para V. S. pero para nosotros tambien. Il me conseilloit cependant, comme Dom Juan, de dissimuler le ressentiment que j'en pouvois avoir, & d'éviter par là d'aigrir encore davantage les choses.

C'est presque toujours l'intérêt, qui, dans la plûpart des Courtisans, devient le principe & le lien de leur confiance & de leur amitié. Quand l'une & l'autre ne peuvent plus compâtir avec lui, elles s'éteignent bien-tôt, & cedent même la place à des sentimens tout opposés.

de portée des agrémens & des distinctions dont ce Seigneur avoit joui avant son exil, & qu'il méritoit par son tendre & respectueux attachement pour le Roi.

(3) Ce Seigneur, qui, sur la promesse positive de l'Evêque de Frejus, s'étoit flatté d'être admis dans le Conseil, fut si piqué de voir, que ce Prélat, depuis l'éloignement du Duc de BOURBON ne lui donnoit aucune part dans le Gouvernement, qu'il partit le 8. Juillet pour aller dans ses Terres; & que remettant ensuite sa charge de premier Gentil-homme de la Chambre à son Fils; il n'a plus paru à *Versailles* que rarement, & seulement pour y faire sa cour au Roi.

posés. Ne me flattant donc pas de trouver plus de délicatesse sur cet article dans la Cour d'Espagne, que dans les autres, je prévoyois aisément, malgré tout le refroidissement qui étoit actuellement entre cette Cour & celle de France, que tòt ou tard cependant, les ménagemens qu'on seroit obligé d'avoir à Madrid pour l'Evêque de Frejus, m'y attireroient plusieurs désagrémens; & que par conséquent, le meilleur moyen que je pusse prendre pour les éviter, étoit de travailler à me retirer en France d'une maniere qui ne ressentît point la disgrace; & qui pût au contraire justifier aux yeux du Public la conduite que j'avois tenue en Espagne. Je m'attendois bien, que l'exécution de ce projet rencontreroit peut-être quelques obstacles de la part de l'Evêque de Frejus, peu disposé à me faire plaisir: mais je ne laissois pas d'esperer, qu'en paroissant resolu de quitter un païs où je ne pouvois douter que ce Prélat me voyoit resider avec peine, il se prêteroit plus facilement à m'en fournir les moyens que je desirois; ou que s'il se sentoit à cet égard quelque secrette repugnance, elle pourroit être

surmon-

ſurmontée par les bons offices des amis que j'avois à la Cour.

L'eſprit fort occupé de toutes ces différentes idées, je fus un jour chez Dom J. B. de Zuloaga pour lui en faire part. Après l'en avoir long-tems entretenu, je le priai de rapporter notre converſation au Comte de Salazar & à l'Archevêque d'Amida, quand il iroit à St. Ildephonſe; & de les engager, non ſeulement à parler à leurs Maj. du deſſein que j'avois de retourner en France, mais auſſi de les ſupplier de faire paſſer, s'il étoit poſſible, juſqu'à l'Evêque de Frejus, quelques marques de leur contentement de ma conduite: afin qu'un témoignage ſi reſpectable le diſpoſât à y joindre le ſien auprès du Roi, ou l'empêchât au moins de prevenir Sa Maj. contre moi.

Dom J. B. de Zuloaga, qui me marquoit une amitié dont je conſerverai toujours une ſincere reconnoiſſance, & qui deſiroit de me retenir en Eſpagne, combattit de toutes ſes forces mon projet. Bien loin donc d'approuver le parti que je voulois prendre de retourner dans ma patrie, ou de le croire le plus propre à me concilier l'amitié de l'Evêque de

de Frejus ; il fit de son mieux pour me persuader, que le besoin qu'on avoit de moi en France dans la conjoncture présente, se trouvant joint aux bontés & à l'approbation dont leurs M. C. m'honoroient, contribueroit infiniment plus à faire revenir l'Evêque de Frejus des préjugés qu'il paroissoit avoir contre moi, que l'espece de condescendance que je prétendois lui montrer en me retirant. „ Suivant toute apparance, ajouta-t-il, „ dès-lors que ce Prélat verra que „ vous ne pouvez ni le servir ni lui nuire, „ & qu'il vous tiendra sous sa Puissan„ce ; ou il vous oubliera ; ou s'il se „ croit en quelque façon obligé de vous „ procurer quelque grace, soyez assuré „ qu'il saura bien lui faire porter plû„tôt le caractere d'un mécontentement „ pardonné, que celui d'une recompen„se des services que vous avez rendus „ en ce païs, & dont vous êtes si „ digne ".

Malgré toute la solidité des refléxions que Dom J. B. de Zuloaga employoit pour me faire changer de sentiment, je perseverois cependant toujours dans le mien ; & quoique je ne pusse point prévoir alors, jusqu'où iroit la

la mauvaise volonté de l'Evêque de Frejus contre moi, & que le séjour de Madrid me fût très-agréable ; j'étois cependant si persuadé que j'avois tout à craindre de la part de ce Prélat, qu'il me sembloit que je ne pouvois achetter trop cher le bonheur de n'avoir rien à démêler avec lui, & de rentrer dans la situation (1) paisible & tranquille où j'étois en France, avant que les conjonctures du tems m'en eussent fait sortir. Dom J. B. de Zuloaga s'appercevant donc, que tout ce qu'il me disoit pour rester en Espagne, ne me faisoit point changer d'opinion, & que j'étois en quelque maniere déterminé à retourner dans ma patrie ; il me promit de parler à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar, conformément à ce que je désirois, aussi-tôt qu'il iroit à St. Ildephonse.

C'est envain qu'on cherche à se procurer un bonheur (2) dans cette vie que

(1) *Alta quietis meæ gaudia perdidi; & intus corruens, ascendere exterius videor .... ex eis me esse video, de quibus scriptum est:* dejecisti eos dum allevarentur. Epist 5. S. Gr.

(2) *Non est requies ubi quæritis eam: quærite*

que l'on ne ſauroit y trouver ; ou qu'on ſe flatte de pouvoir éviter les peines & les amertumes, que la juſtice ou la miſéricorde de Dieu nous prépare. Comme le ſort (1) de tous les hommes eſt entre ſes mains, rien ne leur arrive qui ne ſoit permis, ou ordonné par ſa ſageſſe infinie : & l'unique moyen de conſerver la paix dans les adverſités qui ſurviennent, eſt de les recevoir avec cette humble ſoumiſſion à ſa volonté, que la ſeule Religion eſt capable de nous inſpirer. Etant donc deſtiné par la divine Providence, à ſouffrir une longue ſuite de mortifications & d'humiliations très-ſenſibles, & qui dureront peut-être autant que ma vie, c'étoit ſans doute bien inutilement que je travaillois à les fuir ; & on verra en effet que ce que je me perſuadois devoir contribuer à ma tran-

quærite quod quæritis ; ſed ibi non eſt ubi quæritis : beatam vitam quæritis in regione umbræ mortis ; non eſt illic. Auguſt. lib. 4. confeſſ.

Oſtendis (Deus) quam magnam creaturam rationalem feceris, cui nullo modo ſufficit ad beatam requiem quidquid te minus eſt, ac per hoc nec ipſa ſibi. Idem lib. 13. confeſſ.

(1) *Deus meus es tu : in manibus tuis ſortes meæ.* Pſ. 36.

tranquillité, (1) eſt devenu préciſément le principe de toutes mes peines.

Comme c'étoit à Dom J. B. de Zuloaga que je m'étois adreſſé, pour inſtruire l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar, du deſſein que j'avois de retourner en France, & pour ménager enſuite avec eux les choſes, de façon que je puſſe ſortir d'Eſpagne d'une maniere agréable, & honoré de la protection de leurs Maj. Cath.; j'attendois, que cet Ami fût arrivé à la Cour où il devoit aller inceſſamment, pour recevoir de ſes nouvelles, & pour regler enſuite, ſur ce qu'il m'écriroit, les démarches que j'aurois à faire; lorſque je reçus par la Poſte, une lettre * de l'Arch. d'Amida, adreſſée directement à moi contre l'ordinaire †, dans laquelle ce Prélat me diſoit, qu'il avoit ordre de m'écrire de venir à St. Ildephonſe, où on feroit bien aiſe, ajoutoit-il, de me voir, & de m'entretenir.

N'ayant aucun établiſſement en Eſpagne,

(1) *Expectabam bona, & venerant mihi mala: præſtolabar lucem, & eruperunt tenebræ.* Job. cap. 30. ℣. 26.

* Dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées.

† Toutes celles qu'il m'écrivoit m'étoient rendues par Dom J. B. de Zuloaga.

gne, & me méfiant beaucoup des dispositions de l'Evêque de Frejus, surtout depuis la derniere lettre que j'en avois reçue, j'étois très-persuadé que ma situation à Madrid alloit devenir dans la suite aussi triste qu'embarrassante. Ainsi je reçus avec plaisir la lettre de l'Archevêque d'Amida, qui sembloit me donner quelque lueur d'esperance d'un sort plus doux. Afin donc de marquer à ce Prélat, par mon empressement d'aller le trouver, combien j'étois sensible à son invitation, je partis de Madrid le lendemain que j'eus reçu sa lettre; & m'étant rendu ce même jour-là, qui étoit le dernier du mois d'Août, à St. Ildephonse, j'allai, peu de tems après mon arrivée, rendre mes devoirs à l'Archevêque d'Amida. Il me reçût avec les mèmes démonstrations d'empressement qu'il m'avoit témoigné à mon premier voyage. Mais comme il étoit tard, & que le tems où il se rendoit ordinairement chez la Reine approchoit, il me dit en nous separant, de me trouver le lendemain à l'entrée de la nuit dans le Chœur de la Chapelle Royale, où il viendroit me joindre: n'étant point à propos, ajouta-t-il, par rapport au

Comte

Comte de Könikſeg, que je paruſſe lui rendre de ſi fréquentes viſites.

Le tems de notre entrevue arrivé, nous nous trouvâmes, l'Archevêque d'Amida & moi, exactement au rendez-vous. Aprés beaucoup de nouveaux témoignages d'eſtime & de confiance de ſa part, il débuta par me dire, que c'étoit avec un véritable plaiſir qu'il s'acquittoit ce jour-là envers moi d'une commiſſion, qui devoit me cauſer une joye bien ſenſible; puiſqu'il s'agiſſoit de m'apprendre, que leurs Maj. étant très-ſatisfaites de la conduite que j'avois tenue depuis que j'étois en Eſpagne; du zele que j'avois montré pour leurs intérêts, & en un mot de tout ce que j'avois fait ou écrit qui concernoit leur ſervice, deſiroient que je m'attachaſſe pour toujours à Elles: & que c'étoit enfin de la part du Roi & de la Reine qu'il m'avoit écrit, de venir à la Cour. Ce Prélat ajouta, que ſi je me déterminois à reſter en Eſpagne, leurs Maj. étoient dans l'intention de m'y procurer un établiſſement auſſi agréable que je pouvois le deſirer; de m'employer auſſi d'une maniere honorable dans les Païs étrangers, & de commencer même par

par me charger d'une affaire, qui me feroit connoître l'eſtime & la confiance dont Elles m'honoroient. Au ſurplus, me dit-il tout de ſuite, leurs Maj. ſouhaittent que vous preniez promptement votre reſolution ſur ce que je vous offre de leur part; & que ſi vous jugez qu'il ſoit néceſſaire d'écrire en France, pour obtenir la permiſſion du Roi Très-Chrêtien d'entrer à leur ſervice, vous faſſiez cette démarche dès ce ſoir, ou demain matin au plus tard; & que vous me remettiez enſuite les lettres que vous écrirez à ce ſujet, que leurs Maj. veulent lire. „ Profitez donc, continua „ l'Archevêque, des favorables diſpoſi„ tions où vous voyez que leurs Maj. „ ſont pour vous. Reſtez avec nous. „ On vous aime en ce païs; & vous „ y trouverez, ſuivant toute apparen„ ce, de quoi vous dédommager am„ plement du ſacrifice que vous ferez „ d'abandonner votre patrie. Quant à „ l'agrément de votre Cour, ſi vous ju„ gez à propos de le demander, vous „ l'obtiendrez d'autant plus facilement, „ qu'on vous a déja donné celui de ve„ nir ici; qu'on ſait par conſéquent en „ France, que c'eſt leurs Maj. ſeules

„ qui

„ qui vous y ont appellé, dans le tems
„ même qu'on en avoit fermé l'entrée à
„ tous les autres François ; & qu'enfin
„ vous n'y avez aucun caractere de la
„ part de la France, qui puisse mettre
„ le moindre obstacle au parti que nous
„ souhaittons que vous preniez ".

Quoique la lettre que l'Archevêque d'Amida m'avoit écrite, & la reception gracieuse qui l'avoit suivie, me donnassent bien sujet de penser qu'on avoit peut-être à la Cour d'Espagne quelque dessein sur moi ; je ne m'attendois cependant point à celui dont il s'agissoit ; & depuis que je m'étois excusé d'accepter l'emploi *de Sumiller de Cortina*, par les raisons que j'ai rapportées, j'étois persuadé qu'on songeoit aussi peu à me donner quelque établissement en Espagne, que j'étois éloigné d'en demander. Cependant la disposition toute differente où j'apprenois qu'étoient Leurs Maj., & le changement qui arrivoit tout à coup à la situation critique où je me trouvois, & que je regardai alors, (bien mal à propos), comme un bonheur pour moi, me causa une joye sensible. J'assurai l'Archevêque d'Amida, que je recevois avec une extrême reconnoissance

la proposition qu'il me faisoit de la part de Leurs Maj.; & je le suppliai, de les assurer, que j'aurois toute ma vie, pour leur gloire & pour leur service, un zele aussi sincere que désintéressé. J'ajoutai, que je ne perdrois jamais le souvenir de la protection qu'Elles m'avoient accordée depuis que j'étois à leur Cour, malgré le personnage aussi délicat qu'embarrassant que le Duc de Bourbon m'avoit obligé d'y représenter: & que sans la nécessité où je m'étois trouvé d'obéir à ce Prince, n'étant venu en Espagne que pour m'y attacher au service de leurs Maj., j'aurois, dès le premier jour de mon arrivée à Madrid, accepté la charge que le Roi m'avoit accordée, si je n'avois trouvé peu convenable, comme je m'en étois alors expliqué avec le Pere Bermudez, de servir deux maîtres à la fois; sur tout dans une circonstance, où par les ordres que le Duc de Bourbon m'avoit donnés, je ne pouvois remplir mon devoir envers l'un, sans blesser ce que la reconnoissance exigeoit de moi envers l'autre: Que pour à présent, ce Prince n'étant plus en place, & l'Evêque de Frejus, qui lui avoit succedé, ne paroissant point disposé
à

à vouloir se servir de moi, je ne voyois aucune difficulté à suivre l'inclination que j'avois, de fixer mon séjour en Espagne, & de profiter des bontés de leurs Majestés : Qu'afin de ne rien faire cependant sans l'agrément du Roi, j'écrirois à l'Evèque de Frejus & au Comte de Morville, pour leur apprendre les intentions de leurs Maj., & pour les prier de m'obtenir la permission de les suivre.

L'Archevêque d'Amida m'interrompit alors pour m'embrasser. Il n'avoit en ce tems-là aucun intérèt à me sacrifier, comme il l'a fait depuis, à la haine du Card. de Fleury. Ainsi, suivant tout naturellement les sentimens d'amitié que les fréquentes relations que nous avions eues ensemble, lui avoient inspiré pour moi : » Soyons toujours amis, me dit-il, en » me serrant les mains dans les siennes. » Comptez sur mon amitié, autant que » je veux compter sur la votre. Leurs » Maj. sont prevenues d'une véritable » estime pour vous, & vous ne devez » envisager que des agrémens en ce » païs : car je puis vous assurer, que » chacun vous y voit avec plaisir. C'est » à vous à soutenir désormais, par votre

„ conduite, la bonne opinion que vous
„ avez donnée de vous jusqu'à présent ;
„ & je suis persuadé que vous le ferez.
„ Allez donc écrire à l'Evêque de Fre-
„ jus & au Comte de Morville ; &
„ m'envoyez vos deux lettres ce soir
„ ou demain matin, qui est le jour du
„ départ du courier de France, afin que
„ je les fasse partir, après que leurs
„ Maj., qui veulent les voir, les au-
„ ront lues : & ensuite, quand on vous
„ aura fait réponse, & que la permis-
„ sion que vous demandez vous sera
„ accordée, on vous expliquera les vues
„ qu'on a sur vous ; & je me persua-
„ de, ajouta l'Archevêque en me ser-
„ rant encore la main, & en se levant
„ pour s'en aller, que vous en serez
„ content ".

La maniere aussi amicale qu'obligeante avec laquelle, non seulement on m'offroit, mais on me pressoit même d'entrer au service de leur Maj. Cath. ; la reconnoissance que j'avois de leurs bontés ; & l'avantage que j'envisageois, en restant en Espagne, de sortir pour toujours de la dépendance de l'Evêque de Frejus ; étoient des motifs trop pressans d'accepter la proposition qui m'é-

toit

toit faite, pour que je differasse à demander en France la permission qui m'étoit nécessaire. Ainsi, d'abord après être rentré chez moi, j'écrivis à l'Evêque de Frejus & au Comte de Morville, comme je m'y étois engagé; & j'envoyai ces deux lettres à l'Archevêque, avant qu'il allât chez la Reine, comme il faisoit tous les soirs.

Le lendemain matin, 2. de Septembre, ce Prélat m'écrivit un billet, † que Dom Bernardo Alvarez de Castro son Secretaire vint m'apporter, par lequel il me prioit de me rendre encore ce jour-là, sur les huit heures du soir, dans le chœur de la Chapelle Royale, où il avoit quelque chose à me communiquer. Je ne manquai pas de m'y trouver à l'heure qui m'étoit prescrite; & l'Archevêque y vint un moment après moi. Il me dit, que Leurs Maj. avoient parû contentes de la diligence avec laquelle j'avois écrit en France, pour obtenir la permission de m'attacher à leur service: qu'Elles avoient lû & approuvé mes lettres, qui partiroient, ajouta-t-il, ce même soir-là; en

† Dans les papiers enlevés par l'ordre du Cardinal de Fleury.

ſorte que je pourrois en recevoir la réponſe avant la fin du mois : & qu'enfin il avoit ordre de m'aſſurer de nouveau, que l'intention de Leurs Maj. étoit, de m'accorder un établiſſement agréable, & de me demander même, quels appointemens je voudrois avoir pour ſubſiſter, juſqu'à-ce qu'ayant quelque Emploi, je puſſe jouïr alors des revenus qu'il me procureroit „ Expliquez-vous donc en „ toute liberté ſur cet article, continua „ l'Archev. , afin que je puiſſe rendre „ compte à Leurs Maj. de vos intentions; „ & ſoyez bien perſuadé de ma bonne vo- „ lonté à vous rendre, dans cette occa- „ ſion, tous les ſervices qui pourront „ dépendre de moi ".

Senſiblement touché de l'attention que Leurs Maj. Cath. daignoient faire à ma ſituation & à mes beſoins, & de la cordialité avec laquelle l'Arch. d'Amida me l'apprenoit, je renouvellai à ce Prélat les aſſurances que je lui avois données la veille, de l'attachement que je conſerverois toute ma vie pour lui, & de la fidélité avec laquelle je me propoſois de ſuivre en tout ſes conſeils. Paſſant enſuite à ce qui concernoit la propoſition qu'il venoit de me faire de la part de Leurs

Maj.,

Maj., au ſujet des appointemens que je pouvois demander; je le ſuppliai inſtamment, de ne point exiger de moi d'entrer avec lui dans un ſemblable détail; & de faire agréer à Leurs Maj. que je reçuſſe ſimplement ce qu'on jugeroit qui me ſeroit néceſſaire, pour remplir avec décence les fonctions de l'Emploi qu'Elles voudroient m'accorder. Je ne mettrai jamais à prix, lui dis-je, ma bonne volonté, ni les ſervices que je pourrai être aſſez heureux de rendre à Leurs Majeſtés; & je ſerai toujours content du traitement qu'on me fera. La ſeule grace que je demande, Monſeigneur, eſt qu'on fixe ma ſituation & mon état en cette Cour; afin que je n'y repréſente plus le perſonnage équivoque qu'on m'y voit faire depuis un an, & qui m'expoſe, comme vous le ſavez encore mieux que moi, autant à la critique des uns, qu'à la maligne envie dès autres. Je ſuis auſſi, je vous l'avoue, ſi dégouté de cette ſituation, que ne prévoyant point la bonté que Leurs Majeſtés veulent avoir pour moi, je méditois de retourner dans ma Patrie: & j'avois même, Monſeigneur, prié Dom J. Bautiſta de Zuloaga, qui devoit venir ici, de vous parler & à

Mr. le Comte de Salazar, de mon dessein; & de vous engager l'un & l'autre à m'accorder votre protection, pour obtenir de Leurs Maj. de faire passer en France quelque témoignage qu'elles sont contentes de moi; afin de quitter leur Cour honoré de leur bienveuillance, & de pouvoir me flatter d'être reçu, par ce moyen là, favorablement dans celle du Roi mon Maître.

„ Je suis bien aise, me repartit l'Archevêque, en m'interrompant, que ce „ ne soit point pour pareille chose que „ vous fassiez usage de l'intention où „ vous savez bien que nous sommes le „ Comte de Salazar & moi de vous servir; & je vous proteste que c'eût été „ avec regret que nous vous aurions vû „ partir. Mais pourquoi vouliez-vous „ nous quitter? L'Evêque de Frejus, „ ou le Comte de Morville, vous ont-„ ils donc écrit de revenir en France"? Point du tout, lui dis-je, Monseigneur: mais, eû égard à la situation où je crois être avec le premier, & à tout ce qui s'est passé entre nous quand je suis venu dans ce Royaume, dont vous a rendu compte Dom J. B. de Zuloaga; j'ai crû que mon séjour, dans cette Cour, ne lui

étant

étant point agréable, je ne pouvois mieux faire, pour m'éviter les desagrémens que ce Prélat peut facilement m'y attirer tôt ou tard, que de retourner en France; & de lui marquer par là une condescendance, qui changeât les dispositions peu favorables où il est pour moi. Je me suis d'autant plus confirmé dans ce sentiment, que j'ai vû clairement, dans sa derniere lettre, que les services que j'ai tâché de lui rendre, pour accelerer sa nomination au Cardinalat, n'ont pu m'attirer de sa part la moindre marque de reconnoissance.

„ C'est ce que nous avons remarqué, „ me dit alors l'Archevêque d'Amida, „ le Comte de Salazar & moi, aussi-bien „ que vous, quand vous nous envoyâ„ tes, il y a peu de jours, la copie „ de cette lettre; & je conviens avec „ vous, que le silence que l'Evêque de „ Frejus garde sur cet article, a dû vous „ surprendre & vous confirmer dans vos „ soupçons. Mais à cela près, je n'ai „ aucune connoissance qu'il ait écrit, „ ou fait écrire quelque chose à votre „ desavantage. Il ne parle jamais de vous „ dans plusieurs lettres qu'il a écrites ici:

„ & si c'est un signe que vous n'avez
„ pas beaucoup de part dans sa confian-
„ ce, & que votre voyage en cette Cour
„ n'est pas de son goût ; c'est plûtôt,
„ par le silence qu'il affecte sur ce qui
„ vous regarde, que par quelque té-
„ moignage de sa part, du peu de con-
„ fiance qu'il a en vous, qu'on peut
„ juger de sa maniere de penser. Mais
„ que vous importe après tout, qu'il
„ soit presentement bien ou mal dispo-
„ sé pour vous ? Sa froideur à votre
„ égard, qui véritablement est sensible,
„ n'a point empêché Leurs Majestés,
„ comme vous voyez, de vous donner
„ des marques de leur estime ; & elle
„ ne sera pas plus capable dans la sui-
„ te, de mettre quelque obstacle aux
„ graces que vos services pourront vous
„ attirer. Qui sait d'ailleurs, si l'Evê-
„ que de Frejus, quand il apprendra la
„ proposition que vous font Leurs Ma-
„ jestés, ne tiendra pas avec vous une
„ conduite differente ; & s'il ne cherche-
„ ra pas à se concilier votre amitié ? Mais
„ quand il seroit toujours votre ennemi
„ secret, comme vous le soupçonnez,
„ ne dépendant plus de lui, quel mal
„ peut-il vous faire ? Et sur quel fonde-
„ ment

„ ment chercheroit-il à vous traverser, „ dès que de votre côté vous ne lui donnerez aucun sujet de plainte ? Ce seroit vouloir vous nuire de gayeté de „ cœur ; & un pareil procedé lui feroit „ plus de tort qu'à vous-même. N'ayez „ donc, si vous m'en croyez, aucune „ inquietude des peines que l'Evêque de „ Fréjus peut, ou pourra vouloir vous „ susciter : car, outre qu'il y a peu d'apparence qu'il soit, ou qu'il persevere „ dans cette disposition ; soyez assuré que „ Leurs Maj., quand vous vous rendrez „ digne de leur bienveuillance, ne regleront point leurs sentimens pour „ vous sur ceux de ce Prélat. Il ne leur „ donne pas d'ailleurs beaucoup de sujet „ d'avoir pour lui tant de déference ; „ puisqu'elles découvrent de plus en plus, „ que toutes les protestations qu'il leur „ a faites de son zele & de son attachement, sont de pures chimeres ; & que „ ses liaisons avec l'Angleterre sont encore plus étroites, que celles qu'avoit „ prises le Duc de Bourbon. Qui pourroit donc engager Leurs Maj. à vous „ abandonner à la mauvaise volonté de „ l'Evêque de Frejus, & à lui montrer „ une complaisance si contraire à l'esprit

„ de justice que vous leur connoissez?
„ Certainement une pareille réflexion
„ doit, ce me semble, dissiper pleine-
„ ment vos allarmes, & servir en même
„ tems à vous attacher encore davanta-
„ ge à L. Maj., afin de mériter de plus
„ en plus la protection qu'Elles vous ac-
„ cordent".

Ce n'étoit ni le tems ni le lieu de contredire l'Arch. d'Amida. Ce qu'il me disoit paroissoit très vraisemblable; & je ne pouvois sans doute prévoir, ni même imaginer, que le parti que je prenois dût me causer toutes les traverses que j'ai souffertes. Entrant donc dans les sentimens de ce Prélat, je le remerciai de nouveau de l'amitié qu'il me marquoit; &, après lui avoir réitéré les assurances de mon attachement & de ma reconnoissance, je le priai encore instamment de disposer L. M. à déclarer (quand j'aurois reçu la permission que je venois de demander en France,) l'usage qu'Elles vouloient faire de moi: n'y ayant rien, lui dis-je, de plus dangereux, & de plus triste en même tems, que d'être regardé dans une Cour comme un homme qui prétend à tout, & qui cependant ne tient à rien. „ Est-ce donc, me
„ repar-

„ repartit ſur le champ l'Arch. d'Amida
„ avec quelque émotion, que vous vous
„ figurez, que c'eſt pour être ici ſimple-
„ ment Courtiſan, que l'on vous pro-
„ poſe d'y reſter ? Allez, me dit-il, ſoyez
„ tranquille ſur cet article. Laiſſez ve-
„ nir votre permiſſion, & vous ſerez
„ content ".

Nous nous ſéparames là-deſſus ; & j'étois déja ſorti de la Chapelle, lorſqu'un Page vint de la part du Prélat, me prier d'y rentrer. „ Pardon, me dit-il quand
„ je l'abordai ; mais j'avois oublié de vous
„ dire une choſe. L'amitié & la con-
„ fiance que vous avez pour le Comte
„ de Salazar, & pour Dom J. B. de Zu-
„ loaga, que j'approuve fort, pouvant
„ peut-être vous engager à leur faire part
„ des deſſeins que Leurs Majeſtés ont
„ ſur vous, & de la réſolution que vous
„ avez priſe de reſter en Eſpagne ; j'ai
„ ordre de vous avertir, de ne leur rien
„ communiquer de tout ce qui vient de
„ ſe paſſer entre nous, ni de ce qui pour-
„ ra dans la ſuite y avoir rapport. Leurs
„ Maj. eſtiment le Comte de Salazar,
„ comme il le mérite ; & la place qu'il
„ occupe auprès du Prince en eſt une
„ bonne preuve ; mais quoi qu'Elles le

„ jugent

„ jugent très-digne de leur confiance,
„ Elles ont des raisons de vouloir, que
„ ce que je vous ai dit, soit enseveli quant
„ à présent dans le silence. Ainsi elles
„ vous ordonnent de le garder exacte-
„ ment, tant envers lui qu'envers Dom
„ Juan. Observez cependant, de vous
„ comporter toujours avec eux comme
„ par le passé; je veux dire avec la mê-
„ me amitié, & sans leur laisser entre-
„ voir, qu'il soit survenu aucun change-
„ ment, ni dans votre situation, ni dans
„ les relations que nous avons ensem-
„ ble".

Cet avis, qui me reduisoit à regarder désormais comme le seul oracle que je devois consulter, le Prélat aussi borné que timide, qui me le donnoit, me fit d'autant plus de peine, qu'indépendamment de cet inconvénient, qui n'étoit pas petit, j'étois tombé dans celui de dire tout naturellement au Comte de Salazar (que j'avois été voir le matin de ce jour-là), que c'étoit l'Archevèque qui m'avoit écrit de venir à la Cour; & que, par la faute que ce Prélat avoit faite, de ne me point apprendre dès la premiere conversation que nous avions eu ensemble, le secret qu'on exigeoit de

de moi, je ne pouvois plus donner à ce Seigneur d'autre motif de mon arrivée. Mais comme j'apperçus bien, que si je découvrois cela à l'Archevèque d'Amida, il n'en falloit pas davantage pour le troubler à l'excès, & pour l'engager même, peut-être pour excuser son imprudence auprès de Leurs M. à m'imputer une indiscrétion dont je n'étois point coupable; je dissimulai mon trouble, & je me contentai, en prenant congé de lui, de l'assurer que les ordres de leurs Maj. seroient exactement suivis.

Rien n'est plus délicat, & en même tems plus difficile, que de prétendre cacher certains misteres à un courtisan, accoutumé de longue main aux differentes ruses qu'on employe tous les jours à cet effet dans les Cours: & quand on est pourtant obligé de lui dérober la connoissance de ces sortes de misteres, il faut tâcher que ce qu'on dit soit toujours fondé au moins sur quelque vérité, qui serve à dissiper les soupçons, que des raisonnemens frivoles ou étudiés ne manquent jamais de produire. C'étoit là précisément la situation où je me trouvois; &, dans la nécessité qu'elle m'imposoit de me ména-

ménager entre l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar, d'une maniere qui ne les compromît point sur mon sujet, l'un avec l'autre, ni moi avec eux; je me souvins fort à propos, qu'à l'occasion de quelques mauvais offices qu'on avoit rendu tout récemment à un Pere de l'Oratoire, Directeur de l'Hôpital de St. Louis de la Nation Françoise à Madrid, qu'on vouloit faire passer pour Jansensiste, & à qui on attribuoit même de débiter secrettement des écrits suspects; l'Archevêque d'Amida, dans la premiere conversation que nous avions eu ensemble, m'avoit parlé de tout celà avec chaleur, & extrêmement recommandé, de découvrir, s'il étoit possible, les sentimens de ce Religieux: & de l'avertir en particulier, que pour peu que sa soumission à la Constitution de notre St. Pere le Pape, qui condamne le livre des Reflexions Morales du Pere *Quesnel* parût équivoque, on sauroit bien l'en faire repentir. Comme alors on s'entretenoit souvent en Espagne de tous les troubles qui s'étoient élevés au sujet de cette Constitution dans l'Eglise de France, & que le Comte de Salazar m'en avoit parlé fréquemment; je résolus pour cacher mon

ſecret de faire uſage de ce qui s'étoit paſſé à cet égard entre nous. Dans cette vue j'allai une ſeconde fois chez ce Seigneur: il ne manqua point de me demander alors quel motif l'Archevêque d'Amida avoit eu de me faire venir, & je lui dis, que c'étoit uniquement ſur quelque avis qu'on avoit donné à ce Prélat, & qui étoit auſſi parvenu juſqu'à leurs Maj., que le Directeur de l'Hôpital de St. Louis favoriſoit en ſecret le Janſeniſme; & pour s'informer de moi ſi je connoiſſois cet Oratorien; quelle opinion j'avois de ſa Doctrine; & enfin pour m'ordonner d'examiner avec ſoin, ſi ſes diſcours ou ſa conduite donnoient lieu aux ſoupçons qu'on avoit ſur lui: leurs Maj. ne voulant point ſouffrir, pour peu qu'il favoriſât les Janſeniſtes, qu'il reſtât plus long-tems dans leurs Etats. J'ajoûtai, que mon voyage n'ayant point d'autre objet, je comptois de retourner inceſſamment à Madrid.

Le Comte de Salazar, fort en relation avec *Dom Juan de* CAMARGO, Evêque de *Pampelune*, & grand Inquiſiteur d'Eſpagne, ayant eu de ſon côté quelque connoiſſance de ce que je lui diſois,

disois, & sachant qu'on observoit d'assez près le Pere de l'Oratoire en question, me parut persuadé, comme je le desirois, que c'étoit uniquement par rapport à lui que l'Archevêque d'Amida m'avoit appellé à St. Ildephonse; & j'eus grand soin, comme on peut croire, d'avertir ensuite ce Prélat, de confirmer le Comte de Salazar dans ce sentiment.

Puisque la relation que je fais ici, m'a conduit à faire mention de ce Pere de l'Oratoire, dont je ne me souviens plus du nom, qui apparemment vit encore, & qui occupe peut-être toujours la même place de Directeur de l'Hôpital de St. Louis; je crois devoir dire, qu'on reconnut la fausseté des bruits désavantageux que ses ennemis avoient fait courir sur ses sentimens, auxquels on ne trouva rien à reprendre. Ce ne fut pas au reste seulement sur la doctrine qu'on attaqua cet Oratorien : on l'accusa aussi de manquer de soin pour la propreté de son Eglise, & de charité pour les Pélerins & autres pauvres François, qui venoient chercher auprès de lui un azile ou quelque secours; & d'employer les revenus de l'Hôpital uniquement

ment pour ſes beſoins, & pour s'enrichir.

Le Comte de Morville, à qui on écrivit apparemment là-deſſus, me chargea * de ſavoir, ſi les plaintes qu'on faiſoit étoient bien fondées, & de lui en rendre compte: & comme à l'occaſion de ces plaintes & de la lettre du Comte de Morville, j'avois engagé ce Religieux à venir me voir, & que j'avois auſſi été quelquefois à l'Hôpital de St. Louis; il me fut facile de remarquer, que c'étoit à tort qu'on l'accuſoit d'être avide & dur; qu'il ſubſiſtoit au contraire avec beaucoup de peine; & que la maiſon & l'Egliſe étoient totalement dépourvues, même du néceſſaire. J'informai le Comte de Morville de tout cela, en lui repréſentant, combien il me paroiſſoit indécent, que la ſeule maiſon à Madrid, qui, ſous la protection du Roi, étoit deſtinée au ſoulagement de ſes Sujets, ſe trouvât cependant hors d'état de leur procurer quelque ſecours; & que l'Egliſe Nationale de France fût dans une indigence d'ornemens,

* Sa lettre ſe trouve dans les papiers, dont le Cardinal de FLEURY s'eſt emparé.

nemens, qui alloit jusqu'au scandale; dans un païs où rien n'est épargné pour la décoration des Autels, & pour la majesté du culte Divin.

La précaution que j'avois été obligé de prendre, de donner au Comte de Salazar une raison de mon arrivée à la Cour, bien differente de la véritable, m'ayant déterminé à aller le voir dans un tems où je pus le trouver seul; je choisis celui que Monseigneur le Prince des Asturies * passoit à étudier, & qui laissoit le Comte de Salazar plus libre. L'ayant donc trouvé dans cette situation, & notre conversation s'étant un peu prolongée, un premier valet de Chambre vint l'avertir, que l'étude étoit finie, & que le Prince alloit prendre sa leçon de danse. Alors m'étant levé pour me retirer: „ Restez, me dit obli„ geamment le Comte de Salazar, si „ vous n'avez rien à faire, & passez „ avec moi chez son Altesse †, pendant „ qu'elle dansera, pour lui faire votre „ cour; Elle vous verra avec plaisir ".

Ayant

* A présent Roi d'Espagne, sous le nom de FERDINAND VI.

† On donne ce titre en Espagne au Prince des Asturies comme aux Infants.

Ayant fort remercié le Comte de Salazar de l'honneur qu'il me procuroit, je le suivis & entrai avec lui dans la chambre du Prince, où il n'y avoit que *Dom Carlos* DARISAGA son premier Gentil-homme de la chambre, le Pere l'AUBRUSSEL son Précepteur, & quelques premiers Valets de chambre, ou autres personnes du service. Le Comte de Salazar, & les deux autres que je viens de nommer, m'ayant souvent attaqué de conversation pendant la leçon du Prince, tant sur la maniere dont il dansoit, que sur d'autres choses indifferentes, & dans lesquelles entra aussi S. A.; je fus tout étonné d'apprendre dès le soir même, qu'à l'occasion de quelques bals donnés à Marly ou à Versailles, par le Roi LOUIS XIV., dont il avoit été question, on débitoit que j'avois dit à Monseigneur le Prince des Asturies : que j'espérois qu'il pourroit peut-être un jour, dans les mêmes lieux, en donner d'aussi magnifiques. Un discours si imprudent & si éloigné de toute vraisemblance, ne me paroissant point digne d'être relevé, je ne fis que rire de ce qu'on m'en rapporta, sans juger qu'il fût nécessaire de me défendre de l'avoir tenu.

Mais

Mais ſur ce qu'il me revint pourtant, qu'on repandoit de plus en plus ce bruit à la Cour, & qu'il étoit auſſi mal fondé qu'oppoſé aux vœux ſinceres que j'ai faits, & que je ferai toute ma vie pour la conſervation de la précieuſe vie du Roi ; je priai ceux qui avoient été témoins de ce qui s'étoit paſſé, de diſſiper par leur témoignage la mauvaiſe opinion qu'on tâchoit de donner de mes ſentimens pour Sa Maj., & du zele indiſcret qu'on m'attribuoit pour Monſeigneur le Prince des Aſturies, très-incapable, certainement, de lui plaire.

La Cour d'Eſpagne aſſez ſérieuſe, & fort dépourvue dans ce tems-là de certains ſpectacles, ou d'autres amuſemens, qui occupent dans les autres ce grand nombre de courtiſans oiſifs qui ſont à la ſuite des Princes ; avoit cela encore de déſagréable pour ceux qui y étoient chargés de quelque négociation, qu'ils s'y trouvoient continuellement expoſés à la démangeaiſon mélancolique de politiquer, qui dominoit les gens de differentes nations que cette Cour raſſembloit. Comme cette eſpece de manie s'étendoit juſqu'aux plus bas Officiers

ciers du Roi & de la Reine d'Eſpagne, & même juſques aux Camariſtes, beaucoup plus capables de raiſonner ſur des rubans, des paniers, & des mouches ; il falloit s'attendre, pour peu qu'on fût à ces differentes perſonnes un ſujet de ſpéculation, à le devenir bien-tôt auſſi de leurs mauvais contes. Celui que je viens de rapporter, partoit ſans doute de quelque auteur ſemblable ; & il étoit certainement auſſi faux que ridicule. Mais qu'importe, cette hiſtoire ſuppoſée pouvoit me nuire ; & c'étoit aſſez pour exciter certains François ou Italiens de cette Cour-là, dont je croyois le commerce plus dangereux qu'utile, à la répandre : & peut-être, toute chimerique qu'elle étoit, auroit-elle fait impreſſion, ſi les perſonnes qui s'étoient trouvées chez le Prince, n'en euſſent fait appercevoir la fauſſeté.

N'ayant plus aucune raiſon de reſter à St. Ildephonſe, depuis les lettres que j'avois écrites en France ; puiſque ce n'étoit qu'après avoir obtenu la permiſſion que je demandois, d'entrer au ſervice de Leurs Maj. Cath., que l'Arch. d'Amida devoit m'apprendre l'uſage qu'on vouloit faire de moi ; je fus trouver ce Prélat, pour

pour savoir s'il convenoit que je fisse un plus long sejour à la Cour, ou que je retournasse à Madrid. Il me dit que Leurs Majestés lui avoient ordonné de m'apprendre, qu'Elles jugeoient à propos que je prisse le dernier parti, & de rester dans cette Capitale, jusques-à-ce que l'Evèque de Frejus & le Comte de Morville m'eussent fait réponse. Il m'assura encore, que quand je serois en liberté d'accepter la proposition qu'il m'avoit faite, j'aurois tout lieu d'en être content. Comme je l'étois infiniment de la bonne volonté, & de l'amitié qu'il m'avoit témoignée dans les differentes conferences que nous avions eues ensemble; je lui en renouvellai encore mes remerciemens; & prenant tout de suite congé de lui, je partis le lendemain, 5. de Septembre de grand matin, pour me rendre à Madrid, où j'arrivai le même jour.

Dom J. B. de Zuloaga, qui avoit appris que j'étois parti assez subitement pour aller à la Cour, vint me voir le lendemain de mon arrivée, fort curieux, à ce qu'il me parut, de savoir ce qui m'avoit fait aller si promptement à St. Ildephonse, & revenir de même. Mais le

ſecret que l'Arch. d'Amida m'avoit ordonné de garder, ne me permettoit point de ſatisfaire la curioſité de Dom Juan. Cependant, pour ne lui donner aucun ſujet de ſoupçonner que je me méfiois de lui; & encore moins de croire, qu'après m'être ſervi de ſon miniſtere pour former entre l'Arch. d'Amida & moi les liaiſons que nous avions, je cherchois à lui en cacher les ſuites: j'eus recours au même prétexte que j'avois pris avec le Comte de Salazar, je veux dire au prétendu Janſeniſme du Directeur de l'Hôpital de St. Louis; & Dom Juan le prit d'autant plus volontiers pour le véritable, que le petit ſejour que j'avois fait à la Cour, joint aux préventions où il étoit, comme bien d'autres, qu'un Pere de l'Oratoire François devoit pour le moins favoriſer en ſecret le Janſeniſme, donnoit toute la vraiſemblance poſſible à l'opinion que je voulois lui donner.

Dom Juan me parut auſſi très perſuadé du motif que je lui dis qu'avoit eu mon voyage; & il me demanda enſuite, ſi je n'avois point profité de cette occaſion, pour parler à l'Arch. d'Amida, & au Comte de Salazar, du deſſein que j'avois de retourner en France, dont je m'étois

 ouvert

ouvert à lui ; quels avoient été là-dessus leurs sentimens ; & si je perseverois toujours dans les mêmes ?

Toutes ces questions, eû égard à ce qui s'étoit passé entre le Prélat & moi, m'embarassoient un peu pour y répondre. Je repliquai à Dom Juan, que comme j'étois tous les jours aux prises avec moi-même, sur ce qu'il me disoit, & également combattu, tantôt par le desir de rester en Espagne, & tantôt par la crainte, si je prenois ce parti, d'achever d'éteindre le peu de bonne volonté que l'Evêque de Frejus pouvoit peut-être encore avoir pour moi ; je lui avouois ingenuement, que je n'avois pu gagner sur moi, pendant le court sejour que j'avois fait à St. Ildephonse, de me déterminer à parler de mon projet au Comte de Salazar, ni à l'Archevêque d'Amida : & qu'ayant écrit en France, à plusieurs personnes qui s'intéressoient à moi, pour leur demander conseil sur ce que je devois faire, j'attendois d'être instruit de leurs sentimens, pour prendre ma derniere resolution. J'ajoutai enfin, que je le priois, quand il iroit à St. Ildephonse, de ne rien dire à nos deux amis, de tout ce que je lui avois communiqué

sur

ſur cet article. „ Si les vôtres en France „ conſultent vos véritables intérêts, re„ partit Dom Juan, ils vous parleront „ à coup ſûr comme j'ai fait ; & vous „ reſterez ici. Je compte aller dans deux „ ou trois jours à la Cour ; & vous me „ ſoulagez beaucoup, en me diſpenſant „ d'exécuter la commiſſion que vous „ m'aviez donnée. Vous avez pu remar„ quer que c'étoit avec bien de la repu„ gnance, que je l'avois acceptée ; & „ ſi vous êtes ſage, ajouta-t-il en nous „ ſeparant, vous rejetterez comme une „ mauvaiſe penſée, toutes celles qui vous „ pourront venir de nous quitter".

L'inquietude que l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe ſur les côtes de Biſcaye & de Galice, avoit cauſée à la Cour d'Eſpagne, s'étoit un peu diſſipée, par les nouvelles qu'on avoit reçues à St. Ildephonſe, que cette Eſcadre avoit pris la route de Lisbonne. Mais le reſſentiment qu'avoient Leurs Maj. d'une ſemblable démarche de la part de l'Angleterre, qu'Elles regardoient, avec raiſon, comme un acte d'hoſtilité, n'avoit rien perdu de ſa force. Comme Elles paroiſſoient donc fort offenſées de ce procedé, & qu'Elles remarquoient de plus en plus, le peu

 de

de fonds qu'il y avoit à faire sur les esperances qu'on leur avoit données, de voir sous le ministere de l'Evêque de Frejus, la France se détacher de la ligue d'Hanover; Elles jugerent à propos d'envoyer à l'Empereur un nouvel Ambassadeur, qui contribuât à renouveller, & à resserrer encore plus étroitement, s'il étoit possible, leur amitié & leur union avec ce Monarque. Cette résolution leur parut d'autant plus convenable, qu'il ne l'étoit guere sans doute, de voir le Baron de Ripperda, fils du Ministre disgracié, chargé des affaires de la Couronne d'Espagne à Vienne, où son pere l'avoit laissé. Plusieurs Seigneurs Espagnols, qui sentoient tout l'agrément d'une pareille commission, s'étoient mis sur les rangs pour l'obtenir, & faisoient assiduement leur Cour au Comte de Könikseg, par la certitude qu'ils croyoient avoir, que le choix de Leurs Majest. tomberoit infalliblement sur celui que ce Ministre favoriseroit. Mais comme la plûpart des Grands d'Espagne à portée de demander cette Ambassade, avoient montré aussi peu de satisfaction du Traité de Vienne, que d'attachement pour l'Empereur; le Comte de Könikseg n'avoit garde de souf-

frir qu'on envoyât à la Cour Imp. quelqu'un de ces Seigneurs, également zélés pour la gloire de leur Maître, & pour celui de la Monarchie Espagnole. Ainsi ce Ministre sut déterminer Leurs Majestés Cath., à leur préférer le Duc de BOURNONVILLE Flamand, dont le frere étoit actuellement au service † de l'Empereur; & qui d'ailleurs dans ce tems-là, se distinguoit à la Cour d'Espagne, par une partialité, & beaucoup de propos contre la France, qu'il croyoit apparemment donner un nouveau lustre aux talens qu'on pouvoit remarquer en lui pour les Négociations. Il venoit d'être nommé Ambassadeur quand j'arrivai à St. Ildephonse: & si la confiance avec laquelle il annonçoit les suites avantageuses qui devoient resulter de ses projets, eût suffi seule à les faire réussir, la ligue d'Hanovre auroit eu certainement sujet d'être allarmée. Mais heureusement pour les Princes qui la formoient, ces sortes de prédictions politiques, ne sont pas toujours suivies d'un fidele accomplissement.

La Cour d'Espagne n'étoit pas uniquement occupée des affaires du dehors.

 Son

† Il étoit Gouverneur de *Termonde*.

Son attention à cet égard étoit partagée au sujet des représentations, que le Nonce venoit tout récemment de faire à Leurs Majestés Catholiques, touchant une Bulle pour la reformation du Clergé d'Espagne, que le Cardinal BELLUGA avoit obtenue du Pape INNOCENT XIII. †, & dont BENOIT XIII. * son successeur, demandoit que les reglemens fussent observés. Le Cardinal Belluga, aussi recommandable par son zele pour la gloire de Dieu, que par la longue resistance qu'il avoit faite d'accepter la dignité de Cardinal, avoit dressé la Lettre Synodale que cette Bulle autorisoit; & une Congrégation de Cardinaux, députés par Sa Sainteté, pour l'examiner, qui tinrent leur premiere séance le 12. Janvier 1723. chez le Cardinal GUALTIERI, l'avoit approuvée.

Comme il ne s'agissoit plus après cela que de faire intervenir l'autorité Royale, pour que cette reformation eût lieu, le Cardinal Belluga, qui le souhaitoit extrêmement, vint en Espagne, peu de tems après que la Bulle eut été accordée,

† *Michel-Ange* CONTI.
* *Vincent-Marie* ORSINI.

dée, pour solliciter lui-même Sa Majesté Cath. de se joindre au Pape pour la réussite d'un projet si salutaire. Mais ce Monarque ayant jugé à propos, avant de se déterminer, de renvoyer l'examen de la Bulle au Conseil de Castille; les brigues & les intrigues de ceux, qui, dans le Clergé Espagnol, favorisoient le relâchement; empêcherent que le Conseil n'entrât dans les vues du Cardinal Belluga, & que son rapport au Roi ne fût favorable à la Bulle.

L'abdication de ce Prince étant survenue dans ces entrefaites, & le Roi LOUIS I. son fils, étant monté sur le Trône; le Cardinal Belluga, dont le zele pour le rétablissement de la Discipline Ecclésiastique ne s'étoit point ralenti, malgré tous les obstacles qu'il avoit rencontrés, travailla auprès du jeune Monarque, comme il avoit déja fait auprès du Roi son Pere, pour lui faire goûter son projet; & pour l'engager de signaler les commencemens de son Regne, par une action aussi Chrêtienne que celle d'autoriser la reformation du Clergé de ses Etats.

Les instances & les représentations de ce pieux Cardinal produisirent enfin l'effet

 qu'il

qu'il en attendoit. Le jeune Roi se détermina d'ordonner (1), que la Bulle du Pape fût exécutée dans toute l'étendue de son Royaume, en tout ce qui ne porteroit aucun préjudice aux prérogatives de sa Couronne, & que le Clergé eût à se conformer à ses décisions.

Il sembloit, après une déclaration si favorable, & par laquelle les deux Puissances se réünissoient pour autoriser la reformation, que le Cardinal Belluga feroit réussir ses bons desseins. Mais lorsqu'il s'occupoit du soin de porter peu à peu le Clergé à les goûter, & de surmonter aussi les obstacles qu'il rencontroit dans ce Corps; il survint des événemens qui ne lui permirent point de soutenir, par sa présence en Espagne, l'ouvrage que son zele lui avoit fait entreprendre. Le Pape INNOCENT XIII. (2) mourut, & le Cardinal Belluga se trouvant alors obligé de quitter l'Espagne (3) pour se rendre au Conclave, environ un mois après avoir obtenu du Roi LOUIS I. le Décret

(1) Le Décret est du mois de Mars 1724.

(2) Le 7. Mars 1724. dans la 3. année de son Pontificat.

(3) Il partit le 30. Mars de la même année.

cret dont je viens de parler ; il arriva encore pour comble de malheur, que le décès (1) du jeune Monarque, suivit d'assez près celui du Pape ; & que ceux qui avoient en premier lieu trouvé le secret d'empêcher, comme je l'ai rapporté, que cette reformation ne fût admise, profitant des changemens, tant dans l'Eglise, que dans la Monarchie Espagnole, qui venoient d'arriver, parvinrent enfin à rendre inutile le Décret du Roi Louis I. Le Pape Benoit XIII., qui n'avoit pas moins à cœur que le Cardinal Belluga cette reformation, ne laissa pas d'ordonner à son Nonce de faire de nouvelles instances au Roi Philippe V. pour que les Réglemens que la Bulle de son Prédecesseur établissoit, fussent suivis, mais elles ne produisirent aucun fruit (2) ; & l'éloignement du Cardinal

 Belluga,

(1) Il déceda le 31. Août 1724.

(2) *Dom Felix* CORNEJO, qui étoit chargé alors des affaires d'Espagne à Rome, eut ordre de faire au Pape des représentations, pour détourner l'effet de cette Bulle ; & il insista si fort sur cet article, que le Pape lui fit donner au mois d'Octobre par Mr. LERCARI Secretaire d'Etat, la réponse suivante.

„ Sur les représentations faites à Sa Sainteté

„ au

Belluga, qui resta à Rome, acheva d[e] donner aux ennemis secrets d'un ouvra[-]ge si salutaire, une facilité entiere d'e[n] empêcher l'effet, & même de le faire r[e]garder comme partant d'un zele indiscr[et] de la part de cette Eminence.

Ce n'est, sans doute, point ici le lie[u] d'examiner, en quoi le Clergé d'Espagn[e] peut avoir besoin de reforme, ni su[r] quels articles rouloit celle que le Cardinal Belluga vouloit introduire. Cependant, l'attachement plein de vénération que je conserverai toujours pour une portion si illustre de l'Eglise Catholique, ne me permet point de dissimuler, qu'il seroit à souhaitter, que les Prélats Espagnols,

„ au nom de Sa Maj. Cath., par *Dom Felix* „ *Cornejo* son Agent, à ce qu'il plaise à Sa „ Sainteté de permettre au Clergé des Royau„ mes d'Espagne, aux Chapitres des Eglises „ Cathedrales de Castille & de Leon, & aux „ Ordres Militaires, de faire les remontrances „ qu'il leur conviendra sur la Bulle *Apostolici* „ *Ministerii*: Sa Sainteté a non seulement té„ moigné être disposée de donner cette sa„ tisfaction à Sa Maj. Cath.; mais elle a aussi „ déclaré ne trouver aucune difficulté, à dé„ puter là-dessus une Congrégation particuliere „ pour l'examen des dites remontrances: de „ quoi elle a fait donner avis au dit Agent, „ pour en faire part à Sa Maj. Cath.".

gnols, si recommandables par leur régularité, & par leur zele pour la Foi, le fussent également pour l'établissement des Seminaires dans leurs Diocefes, conformément à ce que le Concile (3) de Trente recommande si fort; & qu'ils s'attachassent aussi, à bannir des Eglises toutes les vaines décorations (4) qu'on invente en Espagne pour les parer dans certains jours; les danses (5) indécentes qui y sont en usage dans les Processions

M 6 solem-

(3) Session 23. de la reformation, chap. 18.

(4) Il y en avoit une dans l'Eglise de St. *Gilles* des Peres Francifcains près le Palais à Madrid, dans les Fêtes de Noël, où j'ai vu au-dessus de l'Autel, le Mont-Parnasse avec le cheval *Pégaze*, *Apollon*, les *Muses*, *Hercules*, *Hector*, *Priam*, & ensuite differens Rois d'Espagne; & au bas de cette représentation, celle de la Ville de *Bethléem*, & puis l'étable où notre Seigneur est né, avec la sainte Vierge en habit de Dame de Cour; Saint *Joseph* en celui d'un seculier, avec une perruque & une canne à la main, & le Très-Saint Sacrement entre eux deux; & dans le lointain on appercevoit les Rois *Mages* à cheval avec un grand cortege, suivans l'étoile qui les conduisoit.

(5) Il ne se fait point de processions un peu solemnelles en Espagne, où il ne se trouve plusieurs troupes de *Gitanos*, qui font ce que

solemnelles (6); & les habillemens mondains, dont les figures de la sainte Vierge, & des Saints ou Saintes qu'on y porte, paroissent revêtues. Tout ce qui a le moindre rapport au culte de Dieu, doit tendre uniquement à ranimer la foi, & à

que nous appellons *Bohémiens* en France, & que les Ordonnances des Rois ont bannis du Royaume pour leur irreligion & leurs friponneries. Leur fonction, dans ces processions, est de danser avec des castagnettes, ou au son d'autres instrumens, d'une maniere aussi bouffonne qu'indécente : & ce qui paroît encore plus surprenant, c'est que ces especes de Pantomimes précédent de peu le St. Sacrement, ou les Images des Saints ou Saintes qu'on porte dans les Processions ; & qu'outre cela, ils sont ordinairement précedés ou suivis de certains Géans, ou Nains de carton, qui font à peu près le même personnage dans des cérémonies si augustes, que des marionnetes sur les théatres.

(6) On voit dans les Processions de la Semaine Sainte, qui se font le Mecredi, le Jeudi & le Vendredi Saint, des especes de théatres ambulans, sur lesquels on porte en représentation les principaux mysteres de notre salut, qui deviennent des spectacles auxquels tout le Peuple accourt : ce qui se passant la nuit comme pendant le jour, favorise une infinité de désordres.

Les figures qu'on porte, sont représentées au naturel ; & celle de la sainte Vierge ne manque

à inſpirer autant de recueillement que de reſpect. Or, rien certainement n'eſt plus contraire à de ſemblables diſpoſitions, que la diſſipation ou la vaine curioſité que ces eſpeces (7) de pieux ſpectacles produiſent : & c'eſt par conſéquent ne

que jamais d'être alors couverte d'une longue mante de crêpe, & d'autres ornemens lugubres. Elle eſt ſuivie de pluſieurs femmes, qui lui préſentent des mouchoirs pour eſſuyer ſes larmes. Après Pâques la décoration change, & les images de la ſainte Vierge ſont alors ornées de pendans d'oreilles, de colliers, de bracelets, de friſures & d'autres ornemens mondains : ce qui ſe pratique auſſi pour les autres Saints & Saintes, qu'on ajuſte ſelon leur ſexe & leur état dans le même goût. J'ajouterai à cela, que paſſant à *Sarragoce*, un Chanoine m'y faiſant voir les differentes robes d'une image de la ſainte Vierge, qui eſt en grande vénération dans cette Ville, ſous le nom de *Nueſtra Señora del pilar*; il me dit, après avoir ſorti les plus magnifiques : *Nueſtra Señora tiene tambien ſus veſtidos de carneſtolendas ; y en eſte tiempo*, ajouta-t-il, *parece ſu mageſtad mas alegre.* On peut juger de ma ſurpriſe à la vue d'un ſemblable ajuſtement, & à quel point l'indécente plaiſanterie du Chanoine me parut déplacée.

(7) On peut voir ce que penſoit le vénérable *Jean d'Avila*, de ces ſortes de pratiques, & la conduite qu'il tint à cet égard, un jour de la Fête-Dieu, à Grenade, qui eſt rapportée dans ſa vie.

ne point ſuivre l'eſprit de l'Egliſe, mais au contraire s'en écarter totalement, que de joindre aux cérémonies pleines de Majeſté & de Religion qu'elle a établies, une infinité de pratiques ſuperſtitieuſes & mêmes bouſonnes, dignes des théatres profanes, & non point d'être remarquées dans le lieu ſaint. Il faut eſperer que la gloire de proſcrire ces differens abus, & de rétablir le culte Divin dans ſa pureté, eſt reſervée au Prince (8) que Dieu a établi dans la chaire primatiale de *Tolede*; & qu'il deviendra par ſon zele, le digne ſucceſſeur des *Eugenes*, des *Ildephonſes*, des *Hellades*, des *Juliens*, & des autres grands & ſaints Prélats, qui ont fondé & gouverné une Egliſe ſi illuſtre.

Ce n'étoit pas ſeulement à la Cour de Madrid que l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe, dont j'ai parlé, avoit cauſé de l'inquiétude. La Cour Imperiale n'en avoit pas moins reſſenti, du ſujet & des ſuites que pouvoit avoir cet armement. Les ſoupçons bien fondés qu'elle croyoit avoir, que le principal objet de l'Angleterre & de la Hollande, tendoit à dé-

truire

(8) Dom *Louis-Antoine-Jaques*, Infant d'Eſpagne, Card. Archevéq. de *Tolede* & de *Seville*.

truire la Compagnie d'Oſtende, lui firent craindre que l'Eſcadre ne fût deſtinée à bombarder ce Port. Ainſi l'Empereur, dès qu'il fut informé des preparatifs que faiſoit l'Angleterre, envoya en Flandre le Feldt-Maréchal, Baron de ZUMJUNGEN, pour y commander les troupes Imperiales qui y étoient, & pour y veiller aux deſſeins des Anglois, & en empêcher les ſuites. L'Archiducheſſe gouvernante des Païs bas, étoit également attentive de ſon côté à toutes les démarches de la Cour de Londres. Les avis qu'elle reçut dans ce tems-là du Comte de KÖNIKSEG-ERPS, de certains bruits ſourds qui couroient en Hollande, qu'on méditoit en Angleterre quelqu'entrepriſe contre le port d'Oſtende, lui parurent d'autant plus importants, qu'elle reçut peu de jours après un courier du Marquis DEL-CAMPO, Gouverneur d'Oſtende, qui informoit cette Princeſſe qu'on appercevoit pluſieurs vaiſſeaux dans le canal, faiſant alors voile pour s'approcher du port; S. A. S. fit partir ſur le champ, le ſieur *Debeauſſe*, Ingénieur général, pour ſe rendre à Oſtende: un bataillon du Regiment de Könikſeg, en garniſon à Bruxelles, eut

eut ordre de prendre la même route ; & il fût suivi par d'autres troupes qu'on envoya, tant pour augmenter la garnison de cette place, que pour y travailler aux reparations & aux nouveaux ouvrages, que le sieur Debeausse jugeroit être nécessaires, pour le mettre en bon état de défense. La route differente que prit l'Escadre Angloise, dissipa véritablement toutes ces allarmes ; mais quand on apprit à Vienne son entrée dans la Mediterranée, elle reveilla d'autres soupçons dans l'esprit de l'Empereur, dont l'objet ne lui parut pas moins important, que celui de la conservation & de la sûreté du port d'Ostende.

J'ai rapporté plus haut, que ce Monarque avoit envoyé à Turin le Comte d'HARRACH, pour travailler à disposer le Roi de Sardaigne à accéder au Traité de Vienne, & pour continuer à cet égard les Négociations, que le Gouverneur du Duché de Milan avoit entamées. Mais malgré tous les soins du Comte d'Harrach, & toutes les esperances & les promesses même qu'il employa pour persuader le Roi de Sardaigne, d'entrer dans la ligue de Vienne ; ce Prince, aussi éclairé que grand politique,

ne

ne jugea point qu'il lui fût avantageux, de se prêter aux vues de la Cour Imperiale; encore moins de fortifier, par son union avec elle, la puissance formidable qu'elle avoit déja en Italie; & de se mettre ainsi hors d'état, de profiter des conjonctures favorables qui pouvoient survenir, pour y affoiblir cette puissance, & pour y augmenter la sienne. Le Comte d'Harrach, témoin de ces dispositions, n'ignoroit point aussi les démarches & les instances, que faisoient dans le même tems la France & l'Angleterre, pour insinuer au Roi de Sardaigne de se joindre à elles; & elles lui paroissoient avec raison d'autant plus persuasives, que ces deux puissances assuroient ce Monarque, que leur unique but étoit de conserver l'équilibre en Italie, & de favoriser les vues d'agrandissement qu'il pouvoit avoir.

Le Comte d'Harrach avoit exactement informé l'Empereur de tout ce qui se passoit à cet égard à Turin; & qu'il ne falloit pas se flatter, de voir prendre d'autre parti au Roi de Sardaigne, que celui qu'il jugeroit pouvoir plus surement le conduire, à se dédommager du sacrifice qu'il avoit été obligé de faire à

Sa

Sa Maj. Imperiale du Royaume de *Sicile*, lorsque l'Espagne en étoit venu faire la conquête. Comme c'étoit effectivement à ce prix, que l'Empereur s'étoit alors déterminé à donner du secours au Roi de Sardaigne, & qu'il ne pouvoit douter par conséquent, que ce Monarque n'entrevît avec joye, que si la guerre venoit à s'allumer entre les deux ligues de Vienne & d'Hanovre, l'occasion pouvoit facilement renaître de recouvrer un Royaume, qu'il n'avoit cedé qu'à regret; Sa Maj. Imp. craignit, lorsqu'elle sut l'Escadre Angloise à Gibraltar, qu'elle ne méditât quelqu'entreprise contre ses Etats d'Italie, de concert avec le Roi de Sardaigne; que l'Angleterre & la France ne fussent peut-être même déja convenus avec ce Prince, qu'il se déclareroit dans cette circonstance en leur faveur; & que ce ne fût au moins, afin de donner un plus grand poids aux Négociations qui se tramoient, pour le déterminer à prendre ce parti, & pour engager aussi d'autres Princes d'Italie à en faire de même, que cette Escadre passoit dans la Mediterranée. Afin donc de mettre le Royaume de Sicile à l'abri de toute invasion,

vasion, L'Empereur ordonna au Comte de WALLIS, qu'il avoit nommé pour commander ses troupes dans ce Royaume-là, de s'y rendre incessamment, aussi-bien qu'au Comte de TRAUN, Gouverneur de *Messine.* Il leur prescrivit également d'observer avec attention toutes les démarches des Anglois, & de mettre les places de Sicile en bon état de défense.

Presque dans le même tems que tout ceci se passoit, il survint encore une bagatelle, qui ne laissa pas d'exciter l'attention de la Cour de Vienne, & de la confirmer même dans l'opinion où elle étoit, que la ligue d'Hanover mettoit tout en usage, pour en former une en Italie, capable d'y renverser sa Puissance.

Le Comte de SCHULEMBOURG, Général des Venitiens, & fameux par la valeur & l'habileté avec laquelle il avoit soutenu & fait lever le siege † de

† Les Turcs ayant commencé le siege dans les premiers jours d'Août 1716, le leverent le 21. du même mois, avec une si grande précipitation, qu'il s'embarquerent la nuit, & abandonnerent leurs canons, leurs munitions, leurs tentes & leur bagage. Le Sénat, pour marquer

de *Corfou*, que les Turcs avoient formé, fit dans le tems dont je parle un voyage à Londres, pour y voir la Duchesse de KENDALE sa sœur. Cette Dame, après avoir eu sur le Roi d'Angleterre cet espece d'Empire, que donne ordinairement la beauté, conservoit beaucoup de part dans la confiance de ce Monarque. Ainsi, le Comte de Schulembourg fut reçu à la Cour d'Angleterre, avec toute la distinction que son mérite personnel, & le crédit qu'y conservoit sa sœur, ne pouvoit manquer de lui attirer. On n'ignoroit pas à Vienne ce qui donnoit lieu à une si favorable reception: mais on ne laissa pas d'y soupçonner, que le voyage du Comte de Schulembourg étoit mystérieux; & qu'il se tramoit peut-être par son entremise, entre le Roi d'Angleterre & la Republique de Venise, quelque Négociation

con-

marquer au Comte de SCHULEMBOURG sa reconnoissance de la belle défense qu'il avoit faite, lui fit présent d'une épée enrichie de diamans; lui accorda une pension de cinq mille ducats; & ordonna qu'on lui érigeroit une statue équestre, dans la principale place de *Corfou*, avec une inscription à sa louange.

contraire aux intérêts de l'Empereur. Les Miniſtres de ce Monarque, firent donc, par ſon ordre, beaucoup de queſtions à l'Ambaſſadeur de Veniſe, tendantes à découvrir, quel motif le Général de la République pouvoit avoir eu d'aller à Londres, dans une circonſtance auſſi critique que celle où on étoit alors. Mais comme le ſeul véritable, étoit de voir la Ducheſſe de Kendale ſa ſœur, il fut facile à l'Ambaſſadeur de Veniſe, de diſſiper les fauſſes idées des Miniſtres Imperiaux: & enfin, le retour à Spithead de l'Amiral Jennings vers la fin de l'automne, avec la plus grande partie des vaiſſeaux de ſon Eſcadre, acheva de les tranquilliſer.

L'Empereur ayant conſenti, tant pour lui que pour le Roi d'Eſpagne, que le Pape nommât Cardinal l'Evêque de Frejus, avant la promotion qui ſe fait ordinairement pour les Couronnes; le Duc de RICHELIEU informa la Cour de France, de l'heureux ſuccès qu'avoient eu ſes ſollicitations: & en conſéquence de cet avis, le Roi Très-Chrêt. dépêcha un Courier à Rome au Cardinal de POLIGNAC, pour lui enjoindre de faire à Sa Sainteté les plus preſſantes inſtances de

de ne pas differer davantage une nomination ſi deſirée. Le Courier étant arrivé le 7. de Septembre au ſoir, le Cardinal de Polignac fut dès le lendemain matin, trouver le Pape à *Ste: Marie del Popolo*, où il tenoit Chapelle à cauſe de la fete de la Nativité de la St. Vierge; & après avoir préſenté à Sa Sainteté les lettres qui contenoient l'avis du conſentement, que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne donnoient à la nomination anticipée de l'Evêque de Frejus, il la ſupplia d'accorder au Roi la ſatisfaction qu'il déſiroit: accompagnant ces inſtances de grands éloges de la vertu de l'Evêque de Frejus, & de ſon zele pour les intérêts de la Religion & du Saint Siege.

L'empreſſement avec lequel le Cardinal de Polignac, paroiſſoit embraſſer les intérêts de l'Evêque de Frejus, & ſolliciter ſon élévation, ſurprit un peu d'abord ceux qui ſavoient à Rome, les démarches differentes qu'il avoit faites quelque tems auparavant. Mais comme cette Cour Ecclésiaſtique, par les fréquens changemens des ſouverains Pontifes qui y ſurviennent, ſait mieux qu'aucune autre s'accommoder aux circonſtan-

ces

ces des tems, & au genie de ceux qui ſont en faveur ; la difference de langage & de conduite qu'elle remarqua dans le Cardinal de Polignac, ſur ce qui concernoit l'Evèque de Frejus, lui parut une ſuite toute naturelle du pouvoir où ce Prélat étoit parvenu en France, & des grands ménagemens que Cardinal de Polignac, étoit par conſéquent obligé d'avoir pour lui.

Les ſoins que cette Eminence ſe donna pour preſſer la nomination de Mr. de Fleury, & ce qu'Elle fit enſuite pour ſe concilier ſon amitié, lui furent cependant bien inutiles. Rien ne put effacer de la mémoire de l'Evèque de Frejus, la condeſcendance qu'il ſavoit que le Cardinal de Polignac avoit eue précedemment, pour les vues ſecrettes du Duc de Bourbon, en traverſant ſa nomination au Cardinalat. Le Comte de Morville, dont le Duc de Bourbon s'étoit également ſervi pour faire écrire & agir à Rome, ſur le même ſujet, ne fût pas plus heureux. Ce Miniſtre & le Cardinal de Polignac, éprouverent bien-tôt toute l'étendue du reſſentiment de ce Prélat : le premier, par la perte de la place qu'il occupoit ; & le Cardinal, par l'oubli où il a été

laiſſé

laissé après son retour de Rome, & par l'espece de mépris que le Cardinal de Fleury lui a marqué jusqu'à la mort.

Les instances réiterées d'un aussi grand Roi, que celui de France, en faveur de son Précepteur; les justes égards que le Pape ne pouvoit se dispenser d'avoir pour elles; & l'avantage que la Cour de Rome se flattoit de retirer, du zele que l'Evêque de Frejus affectoit pour les intérêts du St. Siege, déterminerent enfin le Pape à élever ce Prélat à la dignité de Cardinal. Sa Sainteté tint à ce sujet un Consistoire secret, le 11. Septembre. Elle communiqua d'abord aux Cardinaux la résolution qu'elle avoit prise de canoniser (1) différens saints personnages, dont le Cardinal MARINI, Président de la Congregation des Rites, lut ensuite les procès verbeaux; & à la fin du consistoire Elle déclara Messire *André-Hercules* FLEURY, ancien

(1) TORRIBIO Arch. de *Lima*, *Jacques* DE LA MARCHE Cordelier, LAZIOZI Pelerin, *Jean* DE LA CROIX Carme déchaussé, *François* SOLANO Franciscain, *Louis* DE GONZAGUE, & *Stanislas* KOSKA Jésuites, & *Agnés* DE MONTEPULCIANO, Religieuse de l'ordre de St. Dominique.

ancien Evêque de Frejus, Cardinal, dont elle fit l'éloge en même tems à ses nouveaux confreres, d'une maniere très-distinguée; cette nomination ayant été reçue avec applaudissement de tous les Cardinaux, à l'exception du Cardinal PEREIRA (1) Portugais, le Cardinal DEL GIUDICE répondit en leur nom en ces termes, selon l'usage, quand elle leur fut proposée.

TRES-

(1) Ce Cardinal n'assista pas à cette nomination, sur ce qu'il prétendit, qu'elle ne devoit point se faire, sans que le Pape accordât le même honneur à Mr. BICHI, Nonce en Portugal; ainsi que Sa Sainteté l'avoit, disoit-il, promis à Sa Maj. Portugaise, qui désiroit extrêmement qu'on accordât un Chapeau à ce Nonce: & outre cela, par ce qu'on devoit, selon lui, attendre le consentement du Roi de Portugal, comme on avoit fait celui de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Il parla là-dessus au Pape, la veille que le consistoire se tint, avec beaucoup de fermeté; & ayant passé ensuite chez Mr. LERCARI Secretaire d'Etat, il y renouvella les mêmes représentations, dans lesquelles il alla jusqu'à dire, que le St. Siege reconnoissoit assez mal les obligations qu'il avoit à Sa Maj. Portugaise, & protesta après cela contre tout ce qui se passeroit le lendemain.

TRES-SAINT PERE,

Il y a long-tems que la pourpre étoit due aux mérites du très-excellent personnage M. André-Hercule FLEURY, *ancien Evêque de Frejus. Le Seréniſſime Roi de France* LOUIS XV., *rempli de reconnoiſſance envers ſon précepteur bien aimé, le demande avec inſtance à votre Sainteté; & ce qui arrive bien rarement, la demande a été précédée d'un applaudiſſement général des autres Puiſſances. Que pouvoit-il donc arriver à Votre Sainteté de plus gracieux, & de plus honorable, que d'élever à la dignité du Cardinalat, un Prélat ſi reconnu, & ſi renommé dans l'eſprit des Souverains; très-agréable au Roi ſon maître; qui en toutes choſes a toujours été conſtamment attaché au St. Siege Apoſtolique, reſpecté & admiré de toutes les Nations; & qui eſt généralement eſtimé de tout le monde? Je rends en mon particulier, de très-humbles actions de graces à Votre Sainteté, du deſſein qu'elle a de nous donner, en la perſonne de ce Prélat, un confrere, qui, par ſes mœurs, ſa vertu & ſes exemples, nous aidera, & nous excitera, à tendre toujours à ce qui eſt*

est de mieux & de plus à l'avantage & à la gloire du St. Siege Apostolique.

Pendant que tout ceci se passoit à Rome, les deux lettres que j'avois écrites de St. Ildephonse à l'Evêque de Frejus & au Comte de Morville, étant arrivées en France; le dernier me fit réponse * de Fontainebleau, le 16. Septembre, deux ou trois jours immédiatement après la reception de ma lettre: qu'il voyoit avec plaisir, que ma conduite en Espagne avoit, non seulement mérité l'approbation de Leurs Maj. Cath., mais encore donné lieu à la proposition que Mr. l'Arch. d'Amida m'avoit faite de leur part, de m'attacher à leur service, si le Roi daignoit l'agréer: qu'après avoir rendu compte à S. M., du contenu de ma lettre, Elle lui avoit ordonné de m'écrire, que je pouvois me conformer aux volontés du Roi d'Espagne, & qu'Elle regarderoit même les services que je rendrois à ce Prince, comme si c'étoit à Elle-même; les fâcheuses circonstances des tems ne portant, disoit le Comte de

* Dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées à *Douay*, par ordre du Cardinal de FLEURY.

Morville, aucune alteration à l'amitié & aux égards que le Roi conserveroit toujours pour Leurs Maj. Cath.. Ce Ministre terminoit sa lettre, par me souhaitter tout le bonheur, que la démarche qu'on m'avoit obligé de faire sembloit m'annoncer; & par les assurances les plus obligeantes, de son amitié, & de l'intérêt qu'il prendroit à tout ce qui pourroit m'arriver.

Quoiqu'après une telle réponse du Ministre des affaires étrangeres en France, je fusse pleinement en liberté d'accepter ce que le Roi & la Reine d'Espagne m'avoient fait proposer; cependant le silence que l'Evêque de Frejus gardoit de son côté sur cet article, ne laissoit pas de me causer quelque inquiétude. Je m'étois adressé à lui, comme au Comte de Morville, pour obtenir la permission du Roi d'entrer au service du Roi d'Espagne; & il me sembloit naturel par conséquent, qu'il m'expliquât à cet égard les intentions de Sa Majesté. Je ne pouvois comprendre quelle raison pouvoit avoir ce Cardinal, de ne me point répondre; & je ne savois, s'il vouloit par là me faire entendre, que le parti que je prenois n'étoit pas

pas de ſon goût : ou ſi le dépit qu'il avoit peut-être des agrémens qu'on m'offroit, dans une Cour où il ne m'avoit vû aller qu'avec repugnance, ne lui donnoit point la liberté d'approuver clairement, que j'y fixaſſe mon ſejour. Ce que je croyois remarquer d'artifice, ou de mauvaiſe foi dans toute cette maniere d'agir, acheva de me faire deſirer de ſortir pour toujours de la dépendance du Cardinal. J'écrivis donc à l'Archevêque d'Amida, en lui envoyant la réponſe du Comte de Morville, que je me rendrois à St. Ildephonſe, pour y recevoir ſes ordres, comme nous en étions convenus, auſſi-tôt qu'il jugeroit à propos de m'y appeller.

Me voici enfin arrivé à rapporter les ſuites de l'engagement que je pris à la Cour d'Eſpagne, & qui, bien loin de me procurer les avantages qu'on m'y faiſoit entrevoir, eſt devenu au contraire, l'origine de la perſécution que je ſouffre. Démêlons donc, s'il eſt poſſible, ce cahos d'iniquité ; & à l'exemple de ceux qui ont échapé d'un naufrage, éfaçons-en l'horreur de notre mémoire, par le plaiſir de le raconter.

C'étoit le Samedi 28. de Sep. que je reçus la réponse du Comte de Morville, & Dom J. B. de Z., par le moyen duquel je continuois toûjours de faire passer mes lettres à l'Archevêque d'Amida, étoit allé depuis quelques jours à St. Ildephonse; j'écrivis donc en droiture à ce Prélat le lundi suivant, par le courier de la Cour, qu'on appelle en Espagne *El parté*. Le Jeudi d'après, je reçus un billet *, par lequel il me mandoit de venir le plutôt qu'il me seroit possible à St. Ildephonse, & que j'y aurois une Chambre dans l'appartement du Marquis DE LA ROCHE, Secretaire du Cabinet; étant vraisemblable, ajoutoit-il, que je serois obligé de faire un plus long séjour à la Cour, que dans les autres voyages précédens. Cet avis m'ayant obligé de prendre certains arrangemens à Madrid, pour faire porter à St. Ildephonse dequoi meubler le petit logement qui m'étoit destiné, mon départ fut retardé de quelques jours, & je

* Il est dans le nombre des lettres de ce Prélat, dont fait mention le Procès-verbal des Pieces qu'on m'a enlevées.

je n'arrivai que le Lundi à Saint Ildephonse.

Pendant que je me préparois à aller à la Cour, il s'y passoit bien des changemens dans le Ministere, qui, annoncés déja diverses fois, & ensuite suspendus, éclaterent enfin tout-à-fait le dernier jour du mois de Septembre.

J'ai rapporté que le Duc de Ripperda, pendant la courte durée de sa puissance, ne voulant point souffrir qu'elle fût partagée avec personne, dépouilla successivement tous les Secretaires d'Etat de leurs emplois, pour se les approprier: & quoiqu'il eût laissé aux Marquis de la Paz, & de la Compuesta, la part qu'ils avoient l'un & l'autre dans le Ministere, il les tenoit cependant dans une si servile dépendance de ses volontés, qu'ils n'osoient rien faire sans le consulter.

La disgrace de cet imperieux favori, ayant fait rentrer les Marquis de Grimaldo, de Castellar & Mr. Ariaza dans les places qu'on leur avoit ôtées, le Ministere Espagnol reprit alors son ancienne forme. On partagea seulement le détail des affaires étrangeres entre les Marquis de Grimaldo & de la Paz, com-

me cela s'étoit pratiqué depuis la mort du Roi *Dom* LOUIS I.; & on laissa au dernier, la direction des relations qu'on avoit avec la Cour Imperiale. Cette portion, depuis le Traité de Vienne, étant la plus agréable, devint bien-tôt la pomme de discorde entre ces deux Ministres. Le Marquis de Grimaldo s'apperçut aisément, qu'elle donnoit toute la facilité possible au Maquis de la Paz, de s'attirer la confiance de Leurs Maj. Cath. : & cette préference le blessoit d'autant plus vivement, qu'elle étoit accordée à un homme qui avoit été ci-devant son Page †; & qu'étant reduit par-là à ne plus rendre compte au Roi & à la Reine d'Espagne, que de nouvelles insipides, ou peu agreables, il éprouvoit cette diminution de consideration, qui suit ordinairement dans les Cours, celle du crédit.

Une

† Dom *Juan-Bautista* ORENDAIN, ci-devant Page & premier Commis du Marquis de Grimaldo, & puis Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, sous le Regne du Roi LOUIS I. Le Roi PHILIPPE V. lui donna le titre de Marquis de la Paz, à l'occasion du Traité de *Vienne*, dont la négociation avoit été confiée à ce Ministre, à l'inçu du Marquis de Grimaldo.

Une pareille ſituation ne manque guere de répandre bien de l'amertume dans l'humeur d'un courtiſan ; & le Marquis de Grimaldo ne paroiſſoit pas s'embarraſſer beaucoup de retenir les ſaillies de la ſienne avec ſon collegue : il reprenoit même volontiers avec lui, le ton d'autorité qu'il avoit eu autresfois. Celui-ci, de ſon côté, revêtu, comme le Marquis de Grimaldo, d'un titre de Secretaire d'Etat, & d'ailleurs ſûr d'être ſoutenu du Comte de Könikſeg, dont il dépendoit entierement, s'ennuyoit fort de la déférence continuelle que le Marquis de Grimaldo ſe croyoit en droit d'exiger de lui ; & encore plus, de ce que celui-ci affectoit, de lui rappeller aſſez fréquemment le ſouvenir des ſervices qu'il lui avoit rendus, & de l'obſcurité dont il l'avoit tiré. Cette maniere de rappeller à un homme en place la ſupériorité qu'on a eue ſur lui, eſt ſans contredit très-piquante ; & le Marquis de la Paz, vivement offenſé, que ſon ancien Maître affectât en toute occaſion de paroitre tel, prit enfin le parti de ſe délivrer des importuns ménagemens, qu'il étoit ſans ceſſe obligé d'avoir pour ce Miniſtre, en travaillant ſecrettement

à réunir, s'il étoit possible, en lui seul, l'autorité qu'ils partageoient entr'eux.

Les précautions qu'il falloit prendre pour réussir dans ses vues, sans qu'il parût vouloir achever de dépouiller son bienfaiteur, ne laissoient pas d'être gènantes. Il est sans-doute flatteur de parvenir à une grande élevation; mais on ne veut cependant point paroître y être arrivé par des moyens odieux. Le Marquis de la Paz, qui avoit de la probité & de la Religion, étoit par là même encore plus susceptible de concevoir une juste horreur pour l'ingratitude: & il est très-vraisemblable qu'il auroit souffert plus long-tems, avec patience, les effets de l'envie que sa faveur causoit au Marquis de Grimaldo, & qu'il n'auroit peut-être jamais entrepris d'augmenter sa puissance par les débris de celle de cet ancien Ministre, si celui-ci eût eu plus d'attention à reprimer les fréquentes saillies de son humeur chagrine.

Le Marquis de Grimaldo étoit soupçonné depuis long-tems, de conserver pour l'Angleterre un secret attachement, & même ajoutoit-on (peut-être faussement), d'y être obligé par reconnoissance. On n'ignoroit point non plus,

qu'il

qu'il avoit de très-étroites liaiſons avec Milord Harrington, Ambaſſadeur de cette Couronne : & même le Maréchal de Teſſé, pendant le tems qu'il avoit été chargé des affaires de France en Eſpagne, en ayant été informé, & croyant effectivement remarquer dans le Marquis de Grimaldo une partialité pour l'Angleterre, fort contraire aux intérêts du Roi, l'avoit reproché à ce Miniſtre Eſpagnol, & s'en étoit plaint à Sa M. Cath., en lui faiſant un grand détail de tout ce qu'il prétendoit ſavoir ſur cet article. Il eſt vrai que ce fut avec peu de fruit : car le Marquis de la Roche, Secretaire du Cabinet, & le Sieur Stalpart, pour qui le Maréchal de Teſſé avoit une ſorte de confiance ; m'ont compté l'un & l'autre, que le Marquis de Grimaldo, ſe doutant des mauvais offices que le Maréchal de Teſſé méditoit de lui rendre, en arrèta l'effet par une eſpece de confeſſion qu'il fit au Roi d'Eſpagne, des liaiſons qu'on l'accuſoit d'entretenir avec Milord Harrington, & de certains preſens qu'il avoit reçus de la part du Roi d'Angleterre. Ces mèmes perſonnes, ajouterent encore, que, ſoit que le conte-

nu de cette déclaration ne parût à S. M. Cath. que de legeres peccadilles ; ou qu'au moins, satisfaite du caractere de sincerité qu'elle avoit, Elle ne voulût rien exiger de plus : ce Monarque se contenta de répondre au Maréchal de Tessé, quand il vint lui faire une longue énumeration de ses griefs contre le Marquis de Grimaldo ; *n'en savez-vous pas davantage Monsieur le Maréchal ?* Et sur ce que celui-ci repartit, qu'il croyoit en avoir assez dit pour faire impression sur l'esprit de Sa Maj. : *Eh bien*, repliqua-t-Elle, *j'en sai donc encore plus que vous* ; & termina par ces paroles l'audience, sans vouloir entrer dans un plus long détail.

L'avantage signalé, que le Marquis de Grimaldo avoit remporté dans cette occasion sur le Maréchal, les avoit brouillés presque ouvertement ; & comme ils avoient vécu depuis avec froideur, & s'étoient séparés de même, le Marquis de Grimaldo resta, dans l'opinion, que la Cour de France, entrant dans les sentimens de son Ministre, travailleroit secrettement à le perdre. C'étoit sans doute dans le dessein d'ôter cette idée à ce Ministre, que la seule commission

donc

dont on a vû que l'Evêque de Frejus me chargea ; quand je vins prendre congé de lui à Verſailles, fut d'aſſurer le Marquis de Grimaldo, qu'on déſapprouvoit fort la conduite qu'avoit tenue à ſon égard le Maréchal de Teſſé ; & que le Roi & ſes Miniſtres conſervoient au contraire pour lui, toute l'eſtime poſſible.

Après une pareille aſſurance, & l'éloignement du Maréchal de Teſſé, le Marquis de Grimaldo jouiſſoit paiſiblement de ſa faveur. Il eſt vrai, que pendant le Miniſtere du Duc de Ripperda, il avoit parû la perdre tout à-coup avec ſa place : mais cette eſpece d'éclipſe avoit peu duré, & ſon rappel dans le poſte qu'il avoit occupé, joint au mépris dans lequel étoit tombé l'auteur de ſa diſgrace, relevoit encore ſa gloire. Par malheur pour le Marquis de Grimaldo, il ne ſût pas ſe conformer aſſés au changement de ſyſtême qui étoit ſurvenu en Eſpagne, dont on lui avoit caché la plus grande partie ; ni diſſimuler ſon affection pour l'Angleterre, dont le Comte de Konikſeg fut bientôt inſtruit. A cette imprudence il joignit encore celle de ne pas faire aſſez

attention, qu'en matiere de péchés, il y a quelquefois certaines circonſtances aggravantes, qui en changent l'eſpece; & que ce qui n'avoit point paru en lui matiere d'abſolution, pendant le ſéjour du Maréchal de Teſſé en Eſpagne, étoit devenu, depuis l'arrivée du Miniſtre Impérial, des fautes mortelles. En effet, le Comte de Könikſeg, qui travailloit avec autant de lumieres que de zele, à ſoutenir les intérêts de ſon maître, comprit aiſément, de quelle importance il étoit, de ne point laiſſer auprès du Roi d'Eſpagne un Miniſtre tel que le Marquis de Grimaldo, peu diſpoſé en faveur de la Cour de Vienne, par la méfiance qu'elle lui marquoit; & qui d'ailleurs, accoutumé depuis long-tems à étudier les ſentimens & les diſpoſitions de Sa Maj. Cath., ne manqueroit point, ſuivant toute apparence, de profiter des occaſions qui pourroient ſe préſenter, pour faire remarquer au Roi d'Eſpagne le peu de ſolidité des promeſſes de l'Empereur. Ce fut auſſi pour prévenir de bonne heure un ſemblable inconvénient, que le Comte de Könikſeg ſe ſervit de la facilité qu'il avoit ſû acquerir, de parler à Leurs Maj. Cath., ſur tout ce qui

intéreſſoit

intéreſſoit leur ſervice; & de la confiance que la Reine lui marquoit, pour entretenir fréquemment cette Princeſſe, & le Roi ſon mari, des liaiſons que le Marquis de Grimaldo continuoit d'avoir avec Milord Harrington. Par ce moyen il parvint aiſément à rendre ce Miniſtre ſuſpect d'une intelligence inexcuſable avec l'Angleterre; & à éteindre inſenſiblement dans le cœur du Roi d'Eſpagne, le reſte de bienveuillance qu'il y remarquoit pour lui.

Le Marquis de la Paz, qui de ſon côté, étoit fatigué à l'excès, comme je l'ai déja dit, des airs de hauteur que le Marquis de Grimaldo continuoit de prendre avec lui, ſecondoit de ſon mieux les deſſeins du Comte de Könikſeg; & dans les fréquens entretiens qu'il avoit avec ce Comte ſur les ſujets de plainte que lui donnoit ce Miniſtre, il ne manquoit point de les donner pour l'unique effet du chagrin & du ſecret dépit, que cauſoit au Marquis de Grimaldo ſon reſpectueux attachement pour l'Empereur, & ſon attention à fortifier de plus en plus l'amitié & l'intelligence qui regnoit entre ce Monarque & Leurs Maj. Cath. On peut aiſément juger, quelle

quelle impreſſion faiſoient de pareilles confidences ſur l'eſprit du Comte de Königſeg; & combien elles ſervoient à redoubler les efforts de cet Ambaſſadeur, pour éloigner du Miniſtere un homme, qui paroiſſoit ſi oppoſé aux intérêts de la Cour de Vienne.

Il eſt naturel de ſe flatter; ſur tout quand on croit en avoir quelque raiſon. Le Marquis de Grimaldo étoit depuis plus de vingt ans dans le Miniſtere; & le Roi d'Eſpagne avoit paru pendant tout ce tems-là, l'honorer de ſa confiance, † & même le ſoutenir, quand on avoit voulu l'attaquer. Une faveur ſi marquée faiſoit eſperer au Marquis de Grimaldo, que le refroidiſſement qu'il éprouvoit dans les bontés de ce Monarque, finiroit infailliblement, quand les vaines eſperances que donnoit la Cour de Vienne viendroient à être apperçues: & entrevoyant en homme ſenſé, que le moment de cet évenement n'étoit pas fort éloigné; il comptoit, quand il ſeroit arrivé, que ſa ſituation deviendroit d'autant

† Ce Prince l'avoit retenu auprès de lui à St. *Ildephonſe* pendant le tems de ſon abdication; & il lui avoit auſſi donné l'Ordre de la Toiſon d'Or.

d'autant plus brillante, que Leurs M. Cath. ne pourroient s'empêcher alors d'applaudir à la justesse de son opinion. Ainsi toute son attention étoit, de se conserver dans le poste qu'il remplissoit, jusqu'au changement qui devoit servir, selon lui, à l'y affermir pour toujours; & de soutenir en attendant sa foiblesse, par un régime convenable à cet état.

Cette précaution & ces vues n'échapoient point à la pénétration du Comte de Könikseg & du Marquis de la Paz. Ils sentoient parfaitement l'un & l'autre, la justesse des mesures que prenoit le Marquis de Grimaldo pour conserver la place qu'il occupoit: & leur commun intérêt les réunissant dans le dessein de profiter des conjonctures du tems, pour hâter la disgrace de ce Ministre, ils l'attaquerent par tant d'endroits, & surent si bien persuader à Leurs Maj. Cath., qu'il étoit entierement livré à l'Angleterre; qu'Elles prirent enfin la résolution de lui ôter tout-à-fait la portion du détail des affaires étrangeres, qu'Elles lui avoient laissé, pour la réunir à celle que le Marquis de la Paz possedoit. C'est ainsi que le Marquis de Grimaldo, perdit une seconde fois la place dans le

Miniſtere d'Eſpagne, où il avoit ſû ſe maintenir long-tems. Il ne conſerva que les appointemens de ſa Charge, avec le vain titre d'Excellence : triſte dédommagement de la perte de ſon crédit, & du triomphe de ſon rival !

Tout ce qui n'étoit point marqué au coin d'un attachement déclaré pour la Cour de Vienne, portoit dans ce tems-là à celle d'Eſpagne, un caractere de reprobation. Monſieur ARIAZA Préſident de la *Hazienda*, (ce qui correſpond à la charge de Controlleur Général des Finances en France,) qui avoit été rétabli comme les autres Miniſtres après la chûte du Duc de Ripperda, ſe trouva bien-tôt enveloppé dans la même diſgrace que venoit d'eſſuyer le Marquis de Grimaldo. A la vérité on n'imputoit point à ce Miniſtre, comme à l'autre, des liaiſons avec l'Angleterre : mais ſa lenteur à faire paſſer à Vienne les ſommes que cette Cour demandoit, jointe à de fréquentes repréſentations de ſa part, ſur l'épuiſement des finances, ne le rendoient guere moins criminel. Outre cela, il étoit revenu au Comte de Könikſeg, que Mr. Ariaza cenſuroit aſſez librement avec ſes amis, le ton d'autorité

d'autorité qu'on laiſſoit prendre en Eſpagne à cet Ambaſſadeur ; & la facilité avec laquelle on ajoutoit foi à toutes les promeſſes qui partoient de la Cour Imperiale. Il n'en falloit pas tant pour déterminer le Comte de Könikſeg, à travailler à la perte d'un homme, qui manifeſtoit des ſentimens & une incrédulité, ſi contraires aux vues qu'on avoit à Vienne ; & il trouva bien-tôt le moyen, de donner à Leurs Majeſtés Cath. une très-médiocre idée de la capacité de Monſieur Ariaza. Malheureuſement pour celui-ci, cette opinion n'étoit pas abſolument mal fondée. Il étoit de ces gens qui groſſiſſent & multiplient bien plus les difficultés, qu'ils ne font voir de talens pour les ſurmonter. Ainſi le Roi & la Reine d'Eſpagne, déja prévenus contre lui, prêterent facilement l'oreille aux inſinuations du Comte de Könikſeg ; & ſe degoûtant de plus en plus de Mr. Ariaza, ils ne le laiſſoient dans ſa place, que pour ſe donner le tems de trouver quelqu'un qui fût mieux la remplir que lui.

Les Cours fourmillent de gens, uniquement occupés du ſoin de connoître la ſituation bonne ou mauvaiſe de ceux

qui

qui y rempliſſent certains poſtes; afin de regler là-deſſus les démarches qu'ils doivent faire, pour profiter du débris de leur fortune. Celle du Préſident de la Hazienda, étant donc fort chancellante, & préſageant une décadence prochaine; tous ceux qui aſpiroient à le remplacer, travailloient avec une égale ardeur, à s'acquerir le ſuffrage du Comte de Könikſeg, déciſif ſur cet article: & ils lui offroient comme à l'envi, la volonté la plus ſincere, de ſe conformer entierement à la ſienne, dès qu'il les auroit placés.

Dans le nombre des prétendans ſe trouvoit auſſi *Dom Joſeph* PATIÑO, à qui j'ai dit qu'on avoit accordé la charge de Secretaire d'Etat de la Marine. Indépendamment des reſſorts qu'il faiſoit jouer par lui-même, pour obtenir un poſte auſſi conſiderable, il étoit ſervi avec zele par ſon ami l'Arch. d'Amida, & par beaucoup d'autres créatures de la Reine; qui ſe flattoient, qu'en faiſant pancher le choix de ſa Maj. en ſa faveur, il n'oublieroit pas enſuite les ſervices qu'elles lui auroient rendus; & que la place de Préſident des Finances, lui fourniroit des moyens auſſi confor-

mes

mes à leur intérêt qu'à leur goût, pour leur marquer sa reconnoissance. Les uns & les autres agissant donc de concert, pour faire tomber la place de Mr. Ariaza à Dom Joseph Patiño; & le Comte de Könikseg, dont il s'étoit d'ailleurs ménagé avec soin la bienveuillance, ne le regardant point comme suspect: Leurs Maj. se déterminerent à le préferer à tout autre, & elles réunirent en lui le département de la Marine, qu'il avoit déja, avec celui des Finances. A l'égard de Mr. Ariaza, on lui donna une place dans le Conseil de Castille.

Le Comte de Könikseg, par tous les changemens que je viens de rapporter, qui étoient son ouvrage, jouïssoit enfin de la gloire, d'avoir éloigné du Ministere d'Espagne tous ceux qui lui paroissoient opposés aux intérêts de l'Empereur: & il ne voyoit personne auprès de Leurs Maj. Cath. qui parût désormais à portée de contrebalancer son crédit, que le seul Pere Bermudez, Confesseur du Roi, ancien ami du Marquis de Grimaldo, & de Mr. Ariaza. Ce Religieux étoit très-persuadé (j'en puis parler savamment), que l'union avec la France étoit aussi utile à l'Espagne, que

que l'Alliance avec la Cour de Vienne lui étoit préjudiciable ; & il ne dissimuloit pas ses sentimens à cet égard. Le Comte de Königseg, qui n'ignoroit point cette disposition du Pere Bermudez, travailloit sourdement avec ses partisans, à dégoûter le Roi d'Espagne de son Confesseur : & l'on prétendoit même, qu'il étoit secondé par la Reine. Mais tous les ressorts que cet Ambassadeur faisoit jouer, pour engager Sa Maj. Cath. à donner sa confiance à un autre, produisoient peu d'effet. L'estime de ce Monarque pour le Pere Bermudez, ne paroissoit souffrir aucun affoiblissement ; & il l'auroit vraisemblablement conservée malgré tous les efforts du Comte de Königseg, si le nouveau Cardinal de Fleury, par une de ces négociations sourdes & furtives, pour lesquelles il avoit un goût décidé, n'eût engagé insensiblement le Pere Bermudez, à faire une démarche auprès du Roi d'Espagne, qui devint l'unique cause de sa disgrace.

Le Cardinal de Fleury, depuis l'éloignement du Duc de Bourbon, n'avoit cessé de s'adresser à toutes sortes de personnes à Madrid, pour faire parvenir jusqu'à

Leurs

Leurs Maj. Cath., les témoignages les plus forts de ſon attachement: & quoiqu'il fût maître abſolu en France, & qu'il voulût même que le public en fût bien perſuadé; il y avoit cependant toujours dans ſes lettres, quelque raiſon de bienſéance, quelque ménagement à garder, ou certaines meſures à prendre, qui ſuſpendoient ou arrêtoient, les effets de ſon zele pour Leurs Majeſtés Cath.

Ce Miniſtre commençoit dès lors, à vouloir ſe concilier l'amitié & la confiance de tous les partis, en les leurrant également d'une bonne volonté, & d'une candeur, qu'il ne vouloit pas qu'on crût équivoques. Ses partiſans à Madrid, inſtruits de ſa délicateſſe ſur cet Article, l'avoient ſervie de leur mieux, en faiſant extrêmement valoir ſon attachement & ſes bonnes intentions pour Leurs Maj. Cath.. A force de leur entendre tenir ce langage, on s'étoit perſuadé qu'il étoit vrai; & l'on ſe flattoit par conſéquent, de voir arriver à tout moment des changemens en France, entierement conformes aux vues du Roi & de la Reine d'Eſpagne. Mais comme au bout d'un certain tems

on

on découvrit, que le Cardinal tenoit à Londres & à Berlin le même langage qu'à Madrid & à Vienne, Leurs Maj. en parurent si offensées, qu'elles prirent tout de suite la resolution, de ne plus prêter l'oreille à de semblables puerilités. Le Cardinal de Fleury, piqué de l'indifference qu'on lui marquoit; & persuadé que c'étoit la Reine qui l'inspiroit au Roi; jugea à propos de s'adresser directement à ce Prince, sans en rien communiquer à la Reine. Il se flatta de parvenir par ce moyen, à faire appercevoir à Sa Maj. Cath. les suites fâcheuses des engagemens qu'Elle prenoit avec l'Empereur; & à disposer ainsi ce Monarque, à avoir moins de déference pour les conseils & les sentimens de la Reine.

L'exécution de ce projet n'étoit sans doute pas facile. Il falloit que la lettre du Cardinal de Fleury au Roi d'Espagne, parvînt à ce Monarque à l'insû de la Reine: & certainement aucun Ministre Espagnol n'auroit osé se charger d'une pareille commission. Le Cardinal de Fleury, qui ne l'ignoroit point s'adressa au Pere Bermudez, comme au seul homme, qui, par la place qu'il oc-

cupoit

cupoit auprès de Sa Maj. Cath. étoit à portée, & même en droit d'avoir l'honneur de lui parler en particulier.

Fin de la premiere Partie.

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIEZ PAR LUI-MEME

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivez depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME SECOND,

Seconde Partie.

Année 1726.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.

M. DCCLXVIII.

Memoires de Mr l'Abbé De Montgon.

JE n'ay point vû les deux lettres que le Cardinal de Fleury écrivit au Roy d'Espagne & au Confesseur de ce Monarque : mais l'Archevêque de Tolede & le Pere l'AUBRUSSEL, Précepteur des Infants, m'ont dit l'un & l'autre, que dans celle qui étoit pour le Pere Bermudez, le Cardinal de Fleury se défendoit d'abord beaucoup, d'avoir eu aucune part à la resolution qu'on avoit prise en France de renvoyer l'Infante : & qu'ensuite, en se servant des motifs les plus pressans, pour engager le Pere Confesseur à persuader au Roi d'Espagne de se détacher de l'Alliance de l'Empereur, & de se réunir au Roi son Neveu ; il exposoit, comme par maniere de réflexion, qu'il paroissoit que la Reine ajoutoit trop facilement foi aux promesses que lui faisoit Sa Maj. Imp., & prenoit en consequence avec ce Prince, des engagemens dont elle auroit tôt ou tard lieu de se repentir. Il ajoutoit, que c'étoit ce qui l'avoit determiné, à supplier le Roi d'Espagne dans la lettre qu'il avoit l'honneur d'écrire à Sa

Maj., d'examiner combien le parti qu'Elle prenoit de se détacher de l'Alliance de la France, étoit contraire à ses interêts & à ceux des Princes ses enfans; & que craignant de ne pas trouver la Reine aussi-bien disposée à l'écouter, que le Roi, par les préventions où cette Princesse étoit contre la France, & peut-être contre lui, il s'adressoit directement à Sa Maj. pour lui parler conformément à ce que son ancien attachement lui dictoit: dans l'esperance, que ce Monarque prendroit en bonne part, ce que le zele qu'il avoit pour son service l'engageoit à lui représenter. Le Cardinal ajoutoit en finissant, que la confiance entiere qu'il avoit dans la prudence & dans les bonnes intentions du Pere Bermudez lui donnoit un juste sujet d'esperer qu'il seconderoit ses desseins auprès du Roi; & qu'il prendroit son tems pour remettre à Sa Maj. Cath. la lettre qu'il lui adressoit pour Elle.

Le Pere Bermudez, comme toute sa nation, ne pouvoit pardonner l'injure que la Cour de France avoit faite à Leurs Maj. Cath. en rompant le mariage du Roi avec l'Infante: mais en même tems il étoit très-éloigné, comme je l'ai

dit, d'approuver l'étroite alliance qu'on avoit contractée avec la Cour de Vienne. Soit donc qu'en se prêtant aux vues du Cardinal de Fleury, il ne fit que suivre les dispositions où il étoit; ou que flatté de voir le premier Ministre de France, lui remettre entre les mains une négociation aussi importante, qu'étoit celle de la reconciliation des deux Couronnes, il ne regardât point comme impossible, de porter le Roi d'Espagne à déferer un peu moins sur cet article, aux mouvemens du ressentiment de la Reine: il se détermina, se trouvant seul avec ce Monarque, à lui rendre compte de la lettre que le Cardinal de Fleury lui avoit écrite, & de lui présenter en même tems celle qui s'adressoit à Sa Maj.

Il y avoit à peine quelques momens que la conversation étoit commencée, lorsque la Reine, toujours attentive à ce que le Roi faisoit, parut: & sur ce qu'elle apperçut, en entrant dans le Cabinet, que le Roi lisoit un papier, & que le Pere Bermudez paroissoit un peu interdit; elle voulut se retirer; & elle témoigna en même tems au Roi, qu'elle étoit fâchée d'avoir peut-être interrom-

pu la conversation qu'il avoit avec son Confesseur. *Point du tout*, lui répondit alors le Monarque, *entrez au contraire; le Pere Bermudez me parle d'une lettre que le Cardinal de Fleury lui a écrite, & il vient de m'en remettre une de la part de ce Cardinal.* En disant cela, il les donna toutes deux à la Reine pour les lire.

On peut juger des mouvemens de vengeance & de dépit, qu'exciterent dans le cœur de cette Princesse, le soin charitable que prenoit le Cardinal de Fleury de moderer la confiance que le Roi lui marquoit, & le zele officieux du Pere Bermudez à favoriser un tel dessein. Elle & le Roi dirent à celui-ci de se retirer: ce qui se passa ensuite entre leurs Maj. n'ayant point eu de témoins; c'est au lecteur à l'imaginer, de même que la juste indignation de la Reine contre les auteurs d'un pareil projet. Elle ne tarda pas aussi de la faire éclater; car, dès le soir, le Pere Confesseur eut ordre de se retirer au College Imperial, & sa place fut remplie par le Pere CLARK, Irlandois, & Recteur du College des Ecossois. C'est ainsi que la disgrace d'un homme bien intentionné pour

la France, fut le seul fruit que le Cardinal de Fleury retira, du merveilleux & chrêtien expédient qu'il avoit imaginé, de réunir les deux Couronnes, en mettant de la division entre le Roi & la Reine d'Espagne, par le Ministere d'un Confesseur.

Tous les changemens que je viens de rapporter, s'étoient suivis de si près, qu'on les apprit presqu'en même tems à Madrid. L'Archevêque de Tolede, chez qui j'étois allé pour prendre congé de lui, avant de me rendre à St. Ildephonse, me fit part de ce qu'on lui avoit écrit sur ce sujet. Ce vénerable Prélat, étoit fort uni avec le Pere Bermudez & le Marquis de Grimaldo; & il me témoignoit en toute occasion une sincere amitié. Touché de la disgrace de ces deux personnes, il m'en entretint long-tems; & ce fut de lui que je sûs plusieurs des particularités que je viens de rapporter, & à quel point étoit parvenu le crédit du Comte de Könikseg. Au sortir de chez l'Archevêque de Tolede, je fus au College Imperial chercher le Pere Bermudez, qui y étoit arrivé dès le premier Octobre, c'est-à-dire le lendemain de sa disgrace. Il

me parut la recevoir non seulement avec tranquillité, mais même avec satisfaction, de ne plus tenir à rien, disoit-il, à la Cour: & comme il a une solide pieté, je suis persuadé qu'il ne déguisoit point ses véritables sentimens. La seule reconnoissance de l'amitié qu'il m'avoit marquée, & dont je conserverai toujours un précieux souvenir, m'engageoit à prendre part à ce qui venoit de lui arriver : car son changement de situation n'en pouvoit plus causer à la mienne. C'étoit désormais par le canal de l'Arch. d'Amida, que les rélations que j'aurois avec Leurs Majestés devoient passer ; & le Pere Bermudez ignoroit totalement les nouveaux engagemens qu'on m'avoit fait prendre. Il m'avoit même été ordonné de garder avec lui, sur cet article, un silence exact ; & par conséquent je n'avois rien à craindre de sa disgrace. Le successeur qu'on lui avoit donné, ne m'étoit point suspect ; & les liaisons d'amitié & de confiance, que j'avois formées avec le Pere *Guillaume* MAXHIL, qui demeuroit dans le College des Ecossois, dont le nouveau Confesseur du Roi étoit Recteur, comme je l'ai déja dit, m'avoit procuré d'assez fréquen-

fréquentes occaſions de le voir, & de l'entretenir. Il paroiſſoit même vouloir être de mes amis : & quoique je n'ignoraſſe pas ſon attachement pour le Comte de Könikſeg, la candeur & la bonne foi que j'avois cru appercevoir en lui, dans les converſations que nous avions eues enſemble, ne me donnoit aucun lieu de craindre de le trouver contraire à mes intérêts, & encore moins capable de ſe faire un merite auprès de l'Ambaſſadeur de l'Empereur en les traverſant. Le voyant donc ſans peine remplir la place qu'on venoit de lui donner, je fus le chercher au College des Ecoſſois pour lui faire mon compliment : mais j'appris qu'il étoit déja parti pour la Cour.

Comme nous nous entretenions le Pere Guillaume & moi avec d'autres Jéſuites du College, de tout ce qui venoit de ſe paſſer, on me rendit les lettres de la poſte qui m'étoient venues de France : & dans leur nombre, j'en trouvai une du nouveau Cardinal de Fleury, en date du 27. Septembre, par laquelle il m'apprenoit la dignité où il venoit d'être élevé. Je fis part auſſi-tôt de cette nouvelle, à ceux avec qui je me trou-

vois. Ils m'en firent de grands complimens, dans la persuasion que je devois prendre un grand intérêt à cet événement; & que puisque le nouveau Cardinal me l'apprenoit lui-même, il me regardoit sans doute comme un ami, qui lui étoit particulierement attaché.

Il s'en falloit bien, que j'eusse la même opinion. Le stile de la lettre * du Cardinal, aussi sec que celui de toutes celles que j'avois déja reçues, me fit au contraire d'abord naître la pensée, que j'étois, suivant toute apparence, redevable de cette attention de sa part, à la satisfaction secrette qu'on se procure volontiers, d'apprendre à quelqu'un, des sentimens & de l'amitié duquel on se méfie, l'élevation où l'on est parvenu. Ma conjecture me sembloit d'autant plus vraisemblable, que quoiqu'il parût sensible à la bonté que le Roi & la Reine d'Espagne avoient eu, de consentir à sa nomination; il ne me chargeoit cependant point de les en remercier. Il ne me disoit non plus pas le moindre mot, qui

* Elle étoit dans le nombre de celles dont on verra l'étrange usage que l'Arch. d'*Amida*, le Maréchal de *Brancas*, & la Duchesse de *St. Pierre* en ont fait.

qui pût me faire croire qu'il fût instruit, ni qu'il me sût quelque gré des démarches que j'avois faites, pour disposer L. Maj. Cath. à lui accorder cette grace. Et enfin, ce qui peut paroître plus singulier, il ne répondoit pas même au compte que je lui avois rendu, de la proposition qui m'avoit été faite au nom de Leurs Majestés, par l'Arch. d'Amida; quoique ce fût l'occasion toute naturelle, de me confirmer ce que le Comte de Morville m'avoit écrit sur cet article.

La continuité de froideur & de mauvaise volonté que je croyois donc remarquer dans ce Cardinal, me rendant très-indifferent à la nouvelle qu'il m'apprenoit; la réponse que je lui fis fut aussi dépourvue d'onction que sa lettre. Il me faisoit part qu'il étoit Cardinal; & je le félicitois de se voir revêtu de cette dignité. Il ajoutoit, qu'il étoit infiniment sensible aux bontés de Leurs Maj. Cath.; qu'il ne desiroit rien tant que de leur donner des marques de son respectueux attachement, & de voir arriver leur reconciliation avec le Roi leur Neveu; c'étoit son langage ordinaire: Je répondois à cela, qu'il me paroissoit qu'on comptoit infiniment sur ses bonnes inten-

tions, & qu'on en attendoit les effets avec impatience. Enfin, terminant sa lettre, selon l'étiquette de sa dignité, par me dire qu'il m'honoroit parfaitement: je concluois la mienne, par l'assurer du respect &c. Ces deux lettres furent les dernieres que nous nous écrivimes, jusqu'au tems où la Cour d'Espagne m'envoya à Paris, & où j'eus avec le Cardinal les relations dont je parlerai dans la suite.

En arrivant à St. Ildephonse, je vins descendre à l'appartement du Marquis de la Roche, qui le partagea avec moi; & je me rendis peu de momens après chez l'Arch. d'Amida. Il me reçut à son ordinaire avec de grands témoignages d'amitié, & il me dit dans la conversation que nous eumes ensemble, qu'il avoit montré à Leurs Maj. Cath. la lettre que le Comte de Morville m'avoit écrite, dont elles lui avoient paru aussi contentes, que des expressions pleines de respect pour leurs ordres, & de zele pour leur service, que j'avois employées dans la mienne. Il ajouta, que je devois à présent me regarder comme Espagnol, & comme attaché pour le reste de mes jours à Leurs Majestés; & qu'il pouvoit m'assu-

m'assurer que je ne me repentirois jamais du parti que je prenois, sachant parfaitement les favorables dispositions où Leurs Majestés étoient de me faire du bien : Qu'il falloit, me dit-il encore, que nous fussions toujours amis ; & que je pouvois aussi surement compter sur son amitié, qu'il se flattoit de son côté d'etre assuré de la mienne : Qu'au surplus il devoit m'avertir, qu'au cas que le nouveau Confesseur du Roi, le Comte de Salazar, ou d'autres personnes de ma connoissance, me fissent quelques questions sur le sujet de ma venue, & du sejour que je ferois peut-être à la Cour ; je n'avois qu'à répondre tout simplement, que presque toutes les personnes de ma connoissance étant à St. Ildephonse, j'avois fait demander la permission d'y venir passer quelque tems, pour ne pas m'ennuyer seul à Madrid ; & que sur ce que Leurs Majestés avoient bien voulu me l'accorder, j'en avois profité, aussi bien que de l'amitié que le Marquis de la Roche m'avoit faite, de m'offrir une partie de son appartement. „ J'ai eu soin, „ continua l'Archevêque, de parler dans „ ce sens-là à notre ami Zuloaga ; ainsi „ tenez-lui, s'il vous plait, le meme

 „ lan-

„ langage quand vous le verrez : & enfin, badinez toujours à votre ordinaire ſur toutes les ſpéculations dont votre arrivée pourra bien devenir le ſujet; c'eſt le meilleur moyen de les faire tomber. J'informerai dès ce ſoir Leurs Majeſtés, que vous êtes venu ; & ſuivant toute apparence, nous aurons bientôt une longue conference enſemble ".

La diſgrace des deux Miniſtres dont j'ai parlé, & celle du Pere Bermudez qui la ſuivit, dont le Public ignoroit le principe, & qu'il attribuoit, comme celle des autres, uniquement aux inſtances & aux ſollicitations du Comte de Königſeg, donna une ſi haute idée du crédit que ce Miniſtre de l'Empereur avoit acquis ſur l'eſprit de Leurs Majeſtés ; qu'il n'y avoit perſonne à leur Cour, qui ne s'empreſsât à mériter ſa protection, & à paroître entierement dévoüé aux intérêts de la Cour de Vienne. Dom J. B. de Zuloaga, qui étoit arrivé avant moi à St. Ildephonſe, & qui avoit été témoin de tous les changemens qui s'étoient faits dans le Miniſtere Eſpagnol, m'entretint beaucoup de l'aſcendant que prenoit chaque jour le Comte de Königſeg, & de l'oppo-

l'oppoſition que l'on remarquoit au contraire, pour tout ce qui avoit le moindre rapport à la France & à l'Angleterre. Cette diſpoſition dont il ne me croyoit pas bien inſtruit, puiſqu'il me voyoit, diſoit-il, à la Cour, lui fit craindre que je n'y éprouvaſſe pendant mon ſejour, cette eſpece d'excommunication politique, que ſouffrent ordinairement ceux qui n'y ſont pas vus de bon œil; & dans cette opinion, il me parut preſque faché du parti que j'avois pris de quitter Madrid.
„ C'eſt vous expoſer, me dit-il, à quel-
„ que deſagrément, que de montrer à
„ St. Ildephonſe un Miniſtre ſecret, ou
„ au moins un Emiſſaire de la Cour de
„ France, dans la circonſtance où vous
„ voyez que l'autorité & la faveur de
„ l'Ambaſſadeur de l'Empereur paroiſſent
„ avec tant d'éclat. J'ai peur que vous
„ n'ayez trop préſumé de la bonne vo-
„ lonté qu'on vous a marquée ici pen-
„ dant votre précédent voyage".

Comme j'étois bien éloigné, dans le tems où Dom Juan me parloit, de repréſenter le perſonnage dont il craignoit pour moi les ſuites, & que je me regardois au contraire comme attaché pour toujours au ſervice de Leurs Maj. Cath., j'aurois

j'aurois pû facilement dissiper les allarmes de Dom Juan, s'il m'avoit été permis de lui découvrir tout ce qui s'étoit passé entre l'Arch. d'Amida & moi. Mais le silence exact qui m'avoit été ordonné sur cet article, m'ôtant cette liberté, je me contentai, après avoir remercié Dom Juan de l'intéret qu'il continuoit de prendre à ce qui me regardoit, & dont j'étois très-touché, de lui dire: que quoique je sentisse parfaitement la justesse de ses réflexions, & que je convinsse avec lui, que la démarche que j'avois faite de venir à la Cour, étoit peut-être un peu legere, & même, s'il vouloit, imprudente; je croyois pourtant devoir la soutenir, & montrer la même liberté, & la même indifference sur tout ce qui se passoit, que j'avois observée jusqu'alors. On en croira après cela, lui dis-je, ce qu'on voudra : vous avez pû voir par ce que l'Arch. d'Amida vous a dit sur mon arrivée ici, que Leurs Maj. la regardent comme très indifferente; si le Comte de Könikseg en a une autre opinion, & qu'il juge à propos d'en parler au Roi & à la Reine, je suis très-persuadé qu'ils lui conseilleront de se défaire de ce préjugé, & de ne point me

faire

faire occuper dans ſon imagination, le poſte myſterieux, qu'il peut croire, dites-vous, que je viens remplir ici.

Je m'apperçus bientôt, par la reſerve & la froideur que les principales perſonnes de la Cour me marquerent, que ce que Dom Juan m'avoit annoncé étoit bien fondé.

Les Courtiſans ont, comme on ſait, des phiſionomies de commande, ouvertes ou embronchées, ſelon que les conjonctures du tems, ou la ſituation des perſonnes l'exigent : & comme la mienne paroiſſoit aſſez équivoque à ceux qui ſe trouvoient à St. Ildephonſe ; ils attendoient de voir le jugement qu'en porteroient les perſonnes en place, pour ſavoir s'ils devoient me témoigner de l'empreſſement ou de la froideur. Il leur falut pluſieurs jours pour faire cet examen, & je les paſſai dans une aſſez grande ſolitude. Elle n'étoit guere interrompue que par la viſite de certains perſonnages †, qui ſont dans les Cours comme des hors-d'œuvre ; de quelques Religieux Cordeliers, Confeſſeurs des François de la

† *Sibi ignavi, nobis graves*, diſoit Tibere, *Tacit. lib. 2. annal.*

la Maiſon du Roi ; ou des Peres de l'Aubruſſel & de Nyel, Précepteurs du Prince des Aſturies, & des Infants. Dom Juan, qui connoiſſoit ces derniers comme moi, étoit ſouvent des parties de promenade que nous faiſions enſemble : mais l'heure de l'étude des jeunes Princes les obligeant à nous quitter, avant que nous vouluſſions de nôtre côté nous retirer, nous profitions de ce tems-là Dom Juan & moi, pour continuer à nous entretenir avec une mutuelle confiance.

J'avois porté avec moi la lettre que le Cardinal de Fleury m'avoit écrite, pour me faire part de ſa nomination au Cardinalat : & comme Dom Juan étoit mieux inſtruit que perſonne, des démarches que le Comte de Morville m'avoit ordonné de faire à ce ſujet, je la lui communiquai. Il ne fut guere moins ſurpris que moi du ſilence affecté que le Cardinal continuoit de garder, ſur les bons offices que je lui avois rendus en Eſpagne, dans l'occaſion ſurtout où il m'apprenoit le ſuccès qu'ils avoient eu. Une affectation ſi marquée, acheva d'ouvrir les yeux à Dom Juan ſur les ſentimens du Cardinal de Fleury pour moi ; & il jugea comme moi, qu'il ne falloit guere

me

me flatter que ce Miniſtre en prît de plus favorables, ni qu'il m'accordât dans ſa confiance d'autre part, que celle qu'une abſolue néceſſité le forceroit de m'y donner.

Cette diſpoſition dans un homme, dont l'autorité augmentoit, diſoit-on, chaque jour en France, ne pouvant, ſelon Dom Juan, que me faire craindre d'éprouver en Eſpagne beaucoup de deſagrémens; il ſe perſuada que j'étois venu à St. Ildephonſe, bien plus pour exécuter le projet de me retirer honorablement dans ma patrie, que pour y faire ma cour à Leurs Majeſtés; mais que je lui en voulois apparemment faire un myſtere, ſur ce que je m'étois apperçu qu'il avoit toujours été d'un avis different. Perſuadé cependant avec raiſon, que je prendrois toujours en bonne part ce qui viendroit de lui, il m'avoua un jour ingénuement l'opinion qu'il avoit du véritable motif de mon voyage; & il ſe plaignit enſuite, de ce que je lui avois caché mon deſſein, & de ce que je n'avois pas compté ſur l'empreſſement, avec lequel il auroit continué de me ſervir auprès de l'Arch. d'Amida, & du Comte de Salazar, pour obtenir par leur moyen, quelque marque publique de la ſatisfaction

tion qu'il paroiffoit que Leurs Majeftés avoient de ma conduite.

Mon embarras, pour répondre à Dom Juan d'une maniere qui ne bleffât ni la vérité, ni la confiance que fon amitié exigeoit de moi, ne fut pas petit. Je ne pouvois, en me rendant fidele à la premiere, lui dire que j'étois refolu de retourner en France, au moment où je venois de prendre un engagement de paffer le refte de mes jours en Efpagne: & je bleffois, ce me fembloit, également l'autre, en cachant à Dom Juan les intentions favorables où étoient Leurs Maj. & les affurances qu'elles m'en avoient fait donner par l'Arch. d'Amida. Agité fur ce que je devois lui répondre, & paroiffant occupé & réveur: „ Vous êtes „ combattu, me dit-il, fur le parti qu'il „ vous convient de prendre, dans la „ délicate conjoncture où vous met la „ méfiance des fentimens du Cardinal „ de Fleury pour vous; & je n'ai point „ affez d'indifcretion pour vouloir approfondir d'avantage les votres. Mais „ prenez garde, comme je vous l'ai déja „ dit, qu'en nous quittant, vous n'évitiez point les inconvéniens que vous „ pouvez craindre; & foyez perfuadé, „ qu'étant

„ qu'étant ici actuellement le seul Fran-
„ çois qui y est souffert, & même vû
„ avec plaisir, le Cardinal de Fleury se-
„ ra peut-être comme forcé dans la suite,
„ de vous donner quelque parcelle de sa
„ confiance. Et qui sait jusqu'où les
„ conjonctures, le tems & vos talens
„ peuvent l'obliger à l'étendre ; & les
„ changemens que tout cela peut pro-
„ duire dans son esprit en votre faveur" ?

Les réflexions que Dom Juan me suggeroit de faire, s'accordant parfaitement avec le parti que j'avois pris de rester en Espagne, servirent à me tirer de l'embarras où j'étois pour lui répondre : car lui paroissant insensiblement persuadé de leur solidité, je l'assurai, que je me convainquois de plus en plus, que le parti qu'il me conseilloit de prendre étoit le plus sage ; quand même, ajoutai-je en souriant, il me conduiroit, Seigneur Dom Juan, à fixer pour toujours ma demeure en ce païs.

La plûpart des Courtisans, qui, comme je l'ai rapporté, ne savoient d'abord que penser de mon apparition à St. Ildephonse, & qui avoient même cru que les circonstances du tems la rendroient fort courte ; voyant au contraire qu'elle

se

ſe prolongeoit, & que même elle ne paroiſſoit pas deſagréable à Leurs Majeſtés, commencerent à rechauffer un peu les témoignages de politeſſe, qu'ils m'avoient donnés avec tant de diſcretion, lorſque j'étois arrivé. Les converſations aſſez fréquentes que j'avois avec l'Arch. d'Amida, & les meſſages que je recevois ſouvent de ſa part, ne purent point, malgré nos précautions, échapper à la connoiſſance de pluſieurs perſonnes curieuſes d'obſerver de près mes démarches : & comme il n'y a rien d'indifferent dans les Cours de tout ce qui part des perſonnes en place, & qu'on ſavoit d'ailleurs parfaitement, que les bonnes graces de l'Arch. d'Amida étoient un ſûr garant de la bienveuillance de Leurs Maj., on ſoupçonna bientôt qu'elles continuoient à m'en honorer. Il n'en fallut pas davantage, pour qu'on cherchât à former quelque liaiſon avec moi, & à me tirer même avec empreſſement, de la ſphere monaſtique dans laquelle on m'avoit d'abord renfermé. Accoutumé à cette viciſſitude d'oubli & de conſideration, que j'avois déja ſouvent éprouvée, je continuai d'obſerver la même modeſtie, & la même reſerve, que j'avois pratiquée depuis que j'étois en Eſ-

pagne;

pagne; & d'éviter ſur tout, d'augmenter la curioſité avec laquelle on m'obſervoit, par aucune parole ou action qui la fit croire bien fondée.

La ſituation où je me trouvois à St. Ildephonſe, & le ſejour que je continuois d'y faire, ſans parler de retourner à Madrid, réveillerent les ſoupçons que le Comte de Könikſeg avoit déja eu, qu'on entretenoit toujours quelque relation avec la France par mon moyen. Ce reſte d'intelligence, ſuppoſé qu'il exiſtât, ou que je travaillaſſe à le conſerver, parut à ce Miniſtre mériter toute ſon attention. Il chercha à découvrir plus particulierement mes démarches, & à trouver un prétexte plauſible de ſe plaindre à Leurs Maj. des liaiſons avec la France qui paſſoient par mes mains, & dont on lui faiſoit un myſtere.

La faveur où étoit cet Ambaſſadeur, lui fourniſſoit autant d'eſpions que de moyens de m'obſerver; je ne faiſois pas un pas, je ne diſois pas un mot, qui eût tant ſoit peu rapport aux affaires du tems, dont on ne lui rendît compte. Mais comme j'étois extrêmement ſur mes gardes, pour ne donner aucune priſe aux ſurveillans qu'il employoit;

que

que j'évitois d'avoir aucune communication avec les Miniſtres ; & que je ne voyois plus auſſi fréquemment l'Archev. d'Amida, que je l'avois fait dans les premiers jours de mon arrivée : le Comte de Könikſeg étoit reduit à s'en tenir à de ſimples conjectures. Il lui falloit quelque choſe de plus, pour parler ſur mon ſujet à Leurs Majeſtés, & pour les engager à m'éloigner de leur Cour. Les obſtacles que ma circonſpection oppoſoit à ce projet, ne faiſant qu'accroître ſon deſir de les ſurmonter ; il jugea à propos d'employer le Chevalier de SEYVE, pour travailler à me dévoiler : dans l'idée apparemment, qu'étant de même Nation l'un & l'autre, je me tiendrois moins ſur mes gardes avec lui, qu'avec un étranger.

Ce Chevalier, ci-devant Officier d'Infanterie, avoit abandonné le ſervice du Roi, par le dérangement de ſes affaires, pour entrer dans celui d'Eſpagne ; & il avoit ajouté à ce manque de fidélité envers ſon Souverain, l'odieuſe démarche de faire ſemer des billets dans le Régiment dont il avoit deſerté, & dans pluſieurs autres de l'Armée de France, pendant la guerre qu'il y eut en 1719. entre

tre les deux Couronnes, pour persuader aux Officiers † & aux Soldats de suivre son exemple. Ce zele pour le nouveau Maître qu'il s'étoit donné, le fit parvenir au grade de Colonel en Espagne. Il servoit en cette qualité en Catalogne, lorsque l'Ambassadeur de l'Empereur y passa; & soupçonnant avec raison que ce Ministre alloit avoir un grand crédit à Madrid, il s'empressa de mériter sa protection par beaucoup d'assiduité à lui faire sa Cour, & en se livrant entierement à lui.

J'avois vu autrefois ce Chevalier à Paris, & je renouvellai connoissance avec lui à Madrid chez le Comte de *Seyssan*

† Il en envoya entr'autres un au Lieutenant Colonel du Regiment de *Normandie*; mais cet Officier le porta aussitôt au Maréchal Duc de BERWICK, qui fit arrêter, & pendre tout de suite, celui qui s'étoit chargé de cette commission. Le même Chevalier, qui se fait à présent appeller Comte de *Seyve*, est parvenu au grade de Lieutenant Général en Espagne; & après la mort du Comte de MARSILIAC, dont j'ai déja parlé, il a obtenu la grand Croix de l'Ordre Militaire de *St. Louis*. On verra bientôt, combien l'ingratitude de l'un & de l'autre envers moi, a contribué à leur faire obtenir cette grace du Roi, par les bons offices & la protection du Cardinal de *Fleury*.

Seyssan † qui étoit aussi François, & que le Cardinal *Alberoni* avoit attiré en Espagne; sans former cependant aucune liaison

† Il étoit Major Général au Service du Roi de Pologne, qui lui avoit aussi donné l'Ordre de l'Aigle Blanc. L'esperance de jouer un rolle encore plus considerable en Espagne, le détermina à accepter les propositions qui lui furent faites d'y venir de la part du Cardinal *Alberoni*; & effectivement il parvint d'abord au grade de Capitaine Général dans le Service du Roi Cath. Le Cardinal *Alberoni*, qui l'avoit attiré en Espagne, l'envoya en Angleterre vers la fin de l'année 1719., pour y travailler secrettement à la paix avec Milord *Stanhope*, dont il étoit connu, & qui avoit alors la principale direction des affaires en ce pays-là. Le Comte de *Seyssan* m'a conté, que s'étant rendu à *Bilbao* pour s'y embarquer, les vents contraires l'y retinrent assez longtems; & qu'après avoir mis à la voile, il essuya un tems très fâcheux, & même une tempête, qui rendirent sa navigation aussi longue que périlleuse. Enfin, ayant abordé à *Pendennis*, petit Port de la Province de *Cornouaille*, le Gouverneur, nommé *Saville*, à qui il se fit connoître, le conduisit lui-même à Londres Arrivé chez Milord *Stanhope*, il trouva un Courier, qui sortoit de l'Hôtel de ce Ministre, précisément dans le tems qu'il s'étoit fait annoncer; & ce Courier avoit été dépêché par l'Abbé *Dubois*, depuis Cardinal

&

liaison particuliere avec lui. Le rolle de complaisant, & même, suivant le bruit public, celui d'espion, que le Chevalier

& premier Ministre en France, pour apprendre au Roi d'Angleterre la disgrace si desirée du Cardinal Alberoni. Le Comte de *Seyssan*, qui étoit bien éloigné de s'attendre à un pareil événement, dit au Lord *Stanhope*, dans la conversation qu'ils eurent, que le Cardinal *Alberoni* n'ignoroit point tout ce qu'on tramoit en France pour lui ôter la confiance de Leurs Maj. Cath., & les engager à le faire sortir d'Espagne: mais que cela n'étoit pourtant point si facile, ni si prêt qu'on le pensoit. Il ajouta en plaisantant, qu'il venoit se rendre prisonnier en Angleterre; à moins que le projet de paix qu'il portoit, avec le pouvoir de le conclurre, ne lui tînt lieu de passeport: & en disant cela, il présenta au Lord *Stanhope* le Plein-pouvoir du Roi d'Espagne, que lui avoit donné le Cardinal *Alberoni*.

Le Ministre Anglois, qui avoit écouté le Comte de *Seyssan* sans l'interrompre, lui demanda en souriant, depuis quel tems il étoit parti de Madrid? sur quoi le Comte de *Seyssan* raconta tous les obstacles qui avoient retardé son embarquement, & sa navigation. Mylord *Stanhope*, qui s'apperçut bien que ce nouveau venu ignoroit entierement ce qui s'étoit passé en Espagne, lui dit, en le priant de lire la lettre qu'il venoit de recevoir de l'Abbé *Du Bois*:
„ Mr. le Cardinal Alberoni se trompoit, com-

lier de Seyve jouoit chez l'Ambassadeur de l'Empereur, lui faisant aisément comprendre que je ne le choisirois point pour mon confident; ce ne fut pas d'abord avec moi qu'il commença à vouloir exécuter la commission dont on l'avoit chargé : mais ce fut du Marquis de la Roche dont il voulut se servir. Pour ne donner au reste aucun soupçon des vues qu'il avoit, il feignit de rechercher simplement l'amitié & le commerce de ce Marquis. Nous logions, comme je l'ai dit, dans le même appartement, & nous mangions aussi ensemble. Le Chevalier de Seyve venoit dî-
ner

„ me vous allez voir, en se persuadant que „ rien ne pouvoit ébranler son autorité; mais „ il n'est pas le premier Ministre, qui, au mo„ ment de la perdre, se flattoit qu'elle seroit „ inébranlable ".

Le Comte de *Seyssan*, aussi surpris qu'interdit de ce qu'il entendoit, & de ce que contenoit la lettre de l'Abbé *Du Bois*, répondit au Lord *Stanhope* : qu'il remarquoit avec un chagrin très-sensible, que la plaisanterie qu'il avoit faite en l'abordant, en disant qu'il venoit se rendre son prisonnier, n'alloit être que trop bien fondée; mais qu'en se remettant entierement à sa discrétion, il le prioit cependant d'avoir quelque égard à sa bonne foi, & aux motifs qui
avoient

ner aſſez ſouvent avec nous, ou y paſſer une partie de l'après dîner ; & il cherchoit ainſi à ſe mettre avec le Marquis de La Roche & moi, ſur un pié de familiarité, qui lui ſervit à éclairer de plus près mes occupations ; les relations que j'avois à la Cour ; & cette ſuite d'actions, en un mot, qui contribuent infiniment à démêler les deſſeins d'une perſonne.

La gayeté naturelle de mon caractere, fourniſſoit de fréquentes occaſions au Chevalier de Seyve, de badiner avec le Marquis de la Roche & moi, ſur les négociations ſecrettes dont on me diſoit

avoient donné lieu à ſon voyage. Mylord *Stanhope* repartit alors au Comte de *Seyſſan*, qu'il devoit être aſſuré, qu'on ne ſe prévaudroit point du changement qui venoit d'arriver en Eſpagne pour le retenir en Angleterre ; qu'il pouvoit par conſéquent être tranquille, & diſpoſer de lui en toute liberté.

Le Comte de *Seyſſan* profita de cette faveur pour retourner promptement en Eſpagne. De retour à Madrid, où tout avoit changé de face, le chagrin de ſe voir oublié & inutile, lui fit ſouvent regretter les agrémens de la Cour de Dreſde, & le ſervice d'un Prince qui l'avoit comblé de bienfaits. Il mourut le 8. Janvier 1728., conſumé par la triſteſſe, encore plus que par les infirmités.

chargé. Il y ramenoit volontiers la conversation; & il se mettoit alors, pour ainsi dire, à l'affut de mes paroles, pour en attraper quelqu'une, qui fit remarquer au Comte de Köniksег, le zele & la dextérité avec laquelle il s'acquittoit de sa commission. Heureusement pour moi, je me regardois alors attaché pour toujours au service du Roi d'Espagne; & je tenois tout naturellement le langage qu'une telle idée m'inspiroit, qui n'avoit nul rapport par conséquent aux affaires dont on me croyoit occupé, ni aux intérêts de la Cour de France. La chasse du Chevalier de Seyve devenoit par là inutile; & il ne rapportoit au Comte de Köniksеg que des spéculations vagues ou frivoles. Ce n'étoit pas sans doute le gibier qu'il lui avoit fait esperer; & craignant apparemment, que ce Ministre ne conçût à la fin une médiocre opinion de son adresse, le Chevalier de Seyve crut qu'il étoit tems de faire auprès du Marquis de la Roche, une tentative plus forte & plus pressante pour me dévoiler. Cette resolution prise; se trouvant seul un jour avec le Marquis de la Roche, il fit tomber à son ordinaire la conversa-

tion

tion sur les brouilleries survenues entre les deux Cours; & il dit, comme en confidence, à ce Marquis: que le Comte de Königseg paroissoit très surpris, que la France laissât le soin de les calmer au seul Ambassadeur d'Angleterre. Le Chevalier de SEYVE ajouta que le Comte de Königseg avoit donné clairement à entendre, que c'étoit sans fondement que l'on débitoit à Versailles, que l'Empereur s'opposoit à la reconciliation des deux Couronnes, puis qu'il feroit voir au contraire à cet égard les bonnes intentions de Sa Maj. Imp., si le Roi Très-Chrêtien avoit quelqu'un en Espagne à qui on pût les communiquer.

Le Chevalier de Seyve, par cette espece d'ouverture, se flattoit sans doute d'engager insensiblement le Marquis de la Roche, à me designer comme le Ministre inconnu de la France, à qui le Comte de Königseg pouvoit découvrir ses bons desseins: mais ce Marquis, vieux courtisan, & très au fait du personnage que jouoit, disoit-on, le Chevalier de Seyve chez l'Ambassadeur de l'Empereur, bien loin de donner dans le piege, parut au contraire entierement

 persua-

persuadé, que le seul Ambassadeur d'Angleterre étoit chargé de ménager la réunion des deux Rois; ou que s'il y avoit quelqu'autre personne à qui ce soin fût confié, il ne la connoissoit pas.

La conversation que je viens de rapporter, me fût bien-tôt rendue par le Marquis de la Roche; & il ne nous fut pas difficile de connoître alors le principe des fréquentes visites du Chevalier de Seyve. Le Marquis de la Roche m'offrit obligeamment de faire cesser cet espionnage, en recevant froidement celui qui l'exerçoit: mais je le priai au contraire de ne pas faire paroître, qu'il se fût apperçu des secrettes vues du Chevalier de Seyve. J'ajoutai que j'en userois de même; & que je me contenterois, sans faire semblant de rien, d'observer dans mes discours avec cet Officier, une plus exacte circonspection. Mon attention sur cet article ne le rebutta pourtant point, & toujours persuadé, comme le Ministre Imperial, que c'étoit uniquement pour veiller aux intérêts de la France que je restois en Espagne, il jugea à propos de revenir à la charge, en faisant auprès de moi une nouvelle tentative. Le prétexte qu'il prit, fut de me

me prier, de lui obtenir la permission de retourner en France. Il se flattoit apparemment de voir au moins, par ce que je lui répondrois, avec qui j'étois en relation dans ce païs-là, & quel crédit j'affecterois d'avoir sur l'esprit des Ministres.

La maniere dont le Chevalier de Seyve avoit quitté le service du Roi, ne rendoit pas fort praticables les bons offices qu'il souhaittoit que je lui rendisse : c'est pourquoi je me défendis longtems, quoique poliment, de me charger de la commission qu'il me donnoit, par le peu d'esperance que j'avois de réussir. Mais comme il renouvelloit souvent les mêmes instances, persuadé, disoit-il, que les Ministres de France, à qui je jugerois à propos d'écrire en sa faveur, ne me refuseroient point la grace dont il s'agissoit, & fatigué d'une importunité, qui me paroissoit suspecte : vous donnez, à ce que je vois, dis-je un jour au Chevalier de Seyve, dans les préjugés qu'ont plusieurs personnes en ce pays, que je possede la confiance des Ministres de France ; & je souhaitterois pour vous, aussi-bien que pour moi, qu'ils fussent fondés. Mais dés-

abuſez-vous d'une opinion ſi chimerique. Je n'ai nul crédit ſur leur eſprit ; & vous feriez beaucoup mieux d'employer auprès d'eux les Ducheſſes de Popoli, & de St. Pierre. Mais puiſque vous voulez abſolument vous ſervir de moi, & qu'une plus longue reſiſtance de ma part pourroit vous déplaire ; j'écrirai par le premier ordinaire au Cardinal de Biſſy, qui eſt de mes amis, pour le prier de parler en votre faveur, ſoit à Mr. le Cardinal de Fleury, ou à ceux de qui peut dépendre la grace que vous deſirez : c'eſt en vérité, ajoûtai-je en ſouriant, tout le ſervice que mon crédit à la Cour de France peut vous rendre.

Cette réponſe, qui n'avoit rien que d'obligeant, ferma pourtant la porte aux éclairciſſemens que le Chevalier de Seyve cherchoit ; il fallut pour le coup, qu'il ſe déſiſtât d'en obtenir davantage. C'eſt auſſi le parti qu'il prit, juſqu'à l'arrivée des Miniſtres de France, dont il acquit la protection & la confiance, au même prix qu'il s'étoit attiré celle du Comte de Könikſeg.

Quoique la conduite du Chevalier de Seyve à mon égard me diſpenſât d'em-

brasser ses intérêts, je ne laissai pas de les soutenir avec chaleur dans la lettre que j'écrivis à ce sujet au Cardinal de Bissy, & de donner à la faute que cet Officier avoit commise, de quitter le service de France, l'interprétation la plus excusable : en la faisant passer pour un trait de jeunesse, dont il se repentoit, & pour l'effet du desir naturel qu'on a à cet âge, de se procurer du bien, & quelque établissement. Le Cardinal de Bissy, porté à faire plaisir, s'employa de la meilleure grace du monde, pour obtenir au Chevalier de Seyve la permission qu'il demandoit : c'est ce qui paroit par la réponse suivante, que je place ici, afin qu'on voye avec quelle injustice, pour ne rien dire de plus, ce Chevalier devint ensuite un des principaux emissaires de mes ennemis.

A Paris *ce* 12. Novemb. 1726.

Je n'ai pû réussir, Monsieur, *à obtenir pour Mr. le Chevalier de Seyve, la permission de revenir en France qu'il desire, & que vous avez souhaitté que je demandasse pour lui. Les fâcheuses circonstances*

où sont les deux Cours, ne sont point actuellement favorables, pour qu'on ait égard à ses représentations; mais elles peuvent changer, & on le souhaitte fort ici. Quand ce tems-là sera venu, je renouvellerai alors volontiers les mêmes instances que j'ai faites en sa faveur; & peut-être auront-elles plus de succès.

Vous connoissez, Monsieur, *mes sentimens pour vous, & combien je vous honore.*

Le Cardinal de Bissy.

Il y avoit déja quelques jours que j'étois à St. Ildephonse, dans l'attente de savoir où aboutiroient enfin les démarches qu'on m'avoit ordonné de faire, & les promesses qui s'en étoient suivies; sans que je fusse à cet égard plus avancé que le premier jour. La lenteur de tous ces préliminaires, & le caractere du Prélat, entre les mains duquel je voyois desormais ma destinée, me causoient souvent bien de l'inquiétude; mais je n'osois la laisser paroître. Pressé pourtant d'obtenir une décision qui fixât l'incertitude de mon état, j'écrivis à l'Archevêque d'Amida, pour le prier d'enga-

d'engager Leurs Majestés à la donner ; & cela, lui disois-je, afin de cesser d'être plus long-tems à la Cour comme une espece de phantôme, qui épouvantoit les uns & servoit de risée aux autres.

Le Prélat, après avoir lû ma lettre, se contenta de dire verbalement à celui qui la lui avoit portée, que j'aurois bien-tôt de ses nouvelles. Mais soit que voyant les choses de plus près que moi, il ne crût point à propos de demander l'éclaircissement que je desirois ; ou que Leurs Maj. eussent quelques raisons de le differer encore ; il se passa plusieurs jours avant que l'Archevêque d'Amida me fit réponse. Et comme, eû égard aux ménagemens qu'on avoit pour le Comte de Königseg, & qu'on poussoit jusqu'au scrupule, ce Prélat m'avoit dit de m'abstenir de paroître souvent chez lui ; j'étois réduit à la lente ressource de lui écrire, & par conséquent, à attendre qu'il employât le même moyen pour me communiquer ce qu'il avoit à me dire.

Tant de circonspection de la part de ce Prélat, à l'égard d'un homme qui cessoit, ce me sembloit, de devenir suf-

pect au Comte de Könikfeg, dès lors qu'il entroit au Service de Leurs Maj. Cath., ne repondant guere à tout l'empressement qu'on avoit d'abord marqué, de me voir prendre cet engagement; je craignois de plus en plus quelque changement peu agréable pour moi, dans une Cour où ils étoient si fréquens. Je me rappellai celui qui étoit survenu subitement, lorsqu'il avoit été question, de faire venir à Madrid le Cardinal de Bissy; & je panchois fort à croire que j'étois peut-être à la veille d'en éprouver un pareil, & ce qui m'étoit encore plus sensible, de retourner sous la puissance du Cardinal de Fleury.

Pour calmer un peu les justes allarmes qu'une pareille situation me causoit, & juger en même tems si elles étoient bien ou mal fondées; j'éxaminois avec soin la maniere d'agir de certaines principales personnes de la Cour; & encore plus l'attention, ou l'indifférence que me marquoient celles qui approchoient de plus près Leurs Maj., & qui étoient par conséquent plus à portée que les autres, de connoître dans quelles dispositions Elles étoient pour moi.

Ces

Ces barromêtres de Cour, qui hauſſent & baiſſent exactement, ſelon que les conjonctures ſont favorables ou fâcheuſes, me paroiſſant toujours au même degré où ils s'étoient placés ſur mon ſujet, depuis qu'il avoit paru que mon ſéjour à Saint Ildephonſe ne déplaiſoit point; j'en tirois l'heureux préſage, qu'au moins il n'étoit encore rien arrivé qui dût me faire craindre, que le ſilence qu'on gardoit ſur ma deſtinée fût l'avant-coureur des nuages & des frimats qui s'élevent dans les Cours, lorſqu'on y ſonge le moins. Mes obſervations ſe trouverent bien fondées; car quelques jours avant que Leurs Majeſtés partiſſent pour aller à l'Eſcurial, ce qui arriva le 21. d'Octobre, l'Arch. d'Amida m'écrivit un billet * pour me donner rendez-vous le ſoir du même jour dans le chœur de la Chapelle Royale. Le début de ſa converſation ne fut pas moins obligeant, que je l'avois éprouvé dans les précédentes. „ Il me déclara, après avoir „ beaucoup exalté la confidence qu'il „ alloit

* Il ſe trouve parmi les lettres de ce Prélat, dont le procès-verbal des papiers, qui m'ont été enlevés par l'ordre du Cardinal de FLEURY, fait mention.

„ alloit me faire, que comme Leurs M.
„ comptoient ſur mon zele pour leur
„ ſervice, Elles vouloient m'envoyer en
„ France, & me charger en même tems
„ d'une commiſſion, qui me prouveroit
„ la bonne opinion qu'Elles avoient de
„ mes talens, & l'étendue de l'eſtime
„ dont Elles m'honoroient ".

Je reſſens comme je le dois, dis-je à l'Archevêque en l'interrompant, une faveur ſi précieuſe. Mais eſt-ce pour aller travailler à la reconciliation des deux Couronnes que Leurs Majeſtés veulent m'envoyer en France? Si c'eſt leur deſſein, permettez-moi de vous repréſenter, que je crois être plus à portée de le faire réuſſir ici, qu'en me tranſportant à Verſailles. Vous ſavez où nous en ſommes le Cardinal de Fleury & moi, & tout ce que j'ai éprouvé d'artifices & de contradictions de ſa part, lorſque je ſuis venu en ce pays. Combien ne dois-je pas craindre, par conſéquent, d'avoir encore quelque choſe à démêler perſonnellement avec lui? Je ne vous diſſimule donc point Monſeigneur, que quelque ſenſible que je ſois aux marques de confiance, dont vous m'apprenez que Leurs Majeſtés veulent m'honorer;

norer ; ce n'est cependant qu'avec une extrême repugnance, que je me verrai exposé à traiter avec un Ministre, qui ne peut vaincre la mauvaise volonté qu'il a contre moi, qui ne sauroit même la cacher, & qui sera charmé de trouver l'occasion, de faire échouer la négociation dont je serai chargé. Quels moyens, d'ailleurs, de m'attirer ce désagrément, ne lui procurera pas sa puissance ! Et puis-je me flatter, sans chercher à me faire illusion, de n'avoir rien à craindre à cet égard ? Ce n'est pas tout Monseigneur ; & pardonnez-moi encore cette reflexion. Si, dans la négociation qu'on veut me confier, il y a quelque chose qui soit, ou qui puisse devenir contraire aux intérêts du Roi mon Maître : convient-il (je m'en rapporte à vous) à un de ses sujets de s'en charger ? Et cela seul ne mettroit-il point un obstacle insurmontable au succès de mes démarches ?

„ Votre vivacité, me repartit l'Arche-
„ vêque d'Amida, ne vous donne pas
„ le tems de m'écouter. Vous suivez
„ vos idées, sans connoître ce que je
„ veux vous dire ; & cette précipitation
„ vous met hors d'état de juger des

„ vues

„ vues que l'on a ſur vous. Il n'eſt „ aucunement queſtion de la reconcilia- „ tion dans ce que j'ai à vous appren- „ dre : Leurs Majeſtés n'ont aucun ſu- „ jet de la deſirer ; & la maniere dont „ on ſe comporte en France ſur ce qui „ les regarde, les éloigne de plus en „ plus de ce qui peut la concerner. C'eſt „ d'une affaire très - differente, & qui „ les touche perſonnellement, dont El- „ les veulent vous charger. En un „ mot, c'eſt d'aller travailler en France, „ à aſſurer leurs droits ſur la Couronne „ de leurs Ancêtres, en cas que le Roi „ Très-Chrêtien vienne à mourir ſans „ ſucceſſeur ; en leur attirant le plus de „ partiſans qu'il vous ſera poſſible, dans „ le Clergé, les Grands, le Parlement, „ & ſur tout les Princes du Sang ; & „ pour que vous concertiez enſuite avec „ ceux qui embraſſeront le parti de L. „ Maj., les meſures les plus ſages, & „ les plus fortes en même tems, pour „ applanir tous les obſtacles que la Mai- „ ſon * d'*Orleans* pourroit oppoſer à l'e- „ xécution

* Le Religieux Prince qui en eſt le Chef, n'attribuera point, j'eſpere, l'obeïſſance que j'ai renduë aux ordres de la Cour d'Eſpagne, à aucun

» xécution de leur dessein. Peut-on, » ajouta l'Archevêque, donner à quel- » qu'un une commission plus brillante, » & plus propre à vous faire parvenir » bien-tôt aux plus hautes dignités! & » jugez par ce que je vous dis, de l'i- » dée que Leurs Maj. ont de vos lu- » mieres ".

La surprise que me causoit ce que l'Arch. me découvroit des vues qu'on avoit sur moi, étoit si grande; & je trouvois si peu de proportion entre la situation fort équivoque où il falloit que j'allasse me mettre en France, & les opera-

aucun sentiment de ma part, contraire à ses intérêts On s'acquitte des commissions dont les Souverains honorent, sans être ordinairement prévenu d'amour ou de haine envers ceux, aux intérêts desquels elles sont favorables ou contraires; & on ne songe qu'à mériter par sa conduite, la confiance & l'approbation du Maître qu'on sert. C'est la disposition où j'ai été dans le tems des négociations dont je rappelle le souvenir. L'objet, sans doute, en étoit alors intéressant pour la Maison d'*Orleans;* mais il cesse à présent d'avoir ce caractere, par le mariage de Monseigneur le Dauphin, qui donne un juste sujet d'esperer de voir, comme je le desire, regner sa Posterité sur le Trône de France jusqu'à la fin des siecles.

operations qui devoient resulter de ce voyage, que je ne savois presque ce que je devois répondre. La multitude d'idées, toutes contraires les unes aux autres, qui se présentoient tout à la fois à mon esprit, m'ôtoient même en quelque façon le moyen de juger sainement de celles que je devois suivre ou rejetter. Mais comme il falloit pourtant s'expliquer, & accepter ou refuser la proposition qui m'étoit faite, je dis à l'Archevêque: que quoique je me fusse bien flatté, par tout ce qu'il avoit eu la bonté de me dire précédemment, que Leurs Maj. m'honoroient de leur bienveuillance, & vouloient bien en même tems être persuadées de mon zele pour leur service; je n'aurois cependant jamais imaginé, qu'Elles voulussent que ce fût en France où j'allasse leur en donner des preuves; sur tout dans la circonstance où nous étions; & de plus encore, avec un ordre de ne rien dire qui eût rapport à la reconciliation.

Je conviens avec vous Monseigneur, ajoutai-je, qu'il est aussi flatteur que glorieux pour moi, d'ètre chargé d'une négociation, qui doit décider du sort de deux grands Royaumes: mais je crois

que

que vous ne disconviendrez point non plus, des périls dont elle est accompagnée, sur tout pour un homme de ma nation; puisque je ne puis servir Leurs Maj. utilement, qu'en m'ouvrant sur leurs desseins à differentes personnes de toutes sortes d'états; & que dans ce grand nombre, rien n'est si facile que d'en trouver, qui, pour leurs fins particulieres, me trahiroient, & me livreroient à tout le ressentiment de la Maison d'Orleans, & à toute la mauvaise volonté du Cardinal de Fleury. Cet inconvénient, qui sans doute n'est pas petit, ne seroit point à craindre, continuai-je, pour un des sujets de Leurs Maj. ou pour tout autre homme qui ne seroit point François: & dès lors qu'un étranger seroit suffisamment autorisé, de parler en France à ceux qui s'engageroient de prendre le parti de Leurs Maj., on ne pourroit rien entreprendre contre sa personne. Le pis qui pourroit lui arriver, si on venoit à éclairer & à désaprouver ses démarches, seroit de recevoir un ordre de se retirer: ce qui ne tire pas à grande conséquence, pour quelqu'un qui n'a ni famille ni établissement dans le païs où il est.

Mais

Mais pour moi, Monſeigneur, il en faut raiſonner bien differemment: car, indépendamment de l'attention que je dois avoir, de n'attirer ſur mon pere, & ſur le reſte de ma famille, aucune diſgrace; refléchiſſez, s'il vous plaît, que l'objet de la négociation dont je ſerai chargé, tend préciſement à changer entierement le ſyſtème préſent de l'Europe, & à détruire ce qui a ſervi de baſe à ſa tranquillité par la paix d'Utrecht. Il ſuffiroit donc qu'il en tranſpirât la moindre choſe, pour engager le Roi mon Maître, à juſtifier ſa bonne foi envers toutes les autres Puiſſances, ſur un article qu'elles ont jugé ſi eſſentiel, en me châtiant ſeverement, d'avoir entrepris ſous ſes yeux un tel ouvrage. Et dans ce cas-là, Monſeigneur, Leurs Maj. voudroient-Elles prendre ma défenſe; & faire connoître à toute l'Europe, qu'Elles ſont reſolues de n'avoir plus à l'avenir aucun égard aux renonciations qu'elles ont faites? Je ne vous fais point toutes ces repréſentations, Monſeigneur, pour me défendre d'obéir à Leurs Majeſt.; & encore moins par aucun manque de zele pour leur ſervice. C'eſt au contraire celui que je reſ-
ſens

sens à cet égard, qui me les dicte; & qui me fait remarquer des difficultés presque insurmontables, pour exécuter leurs ordres. Je ne les exagere point; & vous en serez, j'espere, convaincu, si vous examinez sans prévention ce que vous exigez d'un simple particulier tel que moi: sans me charger d'aucune commission, qui puisse me donner un prétexte de revenir en France, ou me servir, quand j'y serai, à m'introduire insensiblement dans la confiance de ceux dont il faut nécessairement que je me l'attire: en un mot sans aucun caractere, qui me mette à l'abri de la mauvaise volonté d'un Ministre tout-puissant, & du ressentiment d'une Maison, dont je travaillerai à détruire les droits sur la plus puissante des Monarchies.

Je parlois à un homme idolâtre de la faveur, que le vain éclat de la Négociation, dont il m'entretenoit avoit ébloui, & qui d'ailleurs suivoit l'esprit de la Cour d'Espagne, où l'on formoit alors beaucoup d'entreprises, sans paroître s'embarrasser † des facilités, ou des obstacles

† On peut se rappeller le souvenir de l'entreprise de la conquête de la *Sicile*: & celle de

obstacles qui pouvoient se rencontrer pour les faire reussir. Ce que je disois à l'Archevêque l'ayant cependant frappé, il m'avoua ingenuement, qu'il n'avoit point reflechi sur tous les inconvéniens dont je venois de l'entretenir. „ Je „ vous suis obligé, me dit-il ensuite, „ de me les avoir fait connoître. J'en „ rendrai compte à Leurs Majest., qui „ sans doute y feront l'attention qu'el- „ les méritent; & quand nous nous „ reverrons, je vous apprendrai ce qu'el- „ les m'auront répondu ".

La matiere que nous traitions nous conduisant à parler de ce qui se passoit en France, ce Prélat me dit: que rien n'étoit plus certain que l'union étroite qui regnoit entre le Cardinal de Fleury & Mr. Walpole, Ambassadeur d'Angleterre à Paris; & qu'on en avoit cha-

que

de vouloir ôter la Regence au feu Duc d'ORLEANS, qui a coûté la vie à quatre Gentilshommes de Bretagne; fait exiler le Duc & la la Duchesse du MAINE, & le Cardinal de POLIGNAC; fait emprisonner ou sortir du Royaume plusieurs personnes de condition: & enfin les ordres envoyés au Comte de GAGE, par un vain point d'honneur, de passer le *Panaro* à quelque prix que ce fût; & au

Marquis

que jour de nouvelles preuves : mais que l'arrivée de l'Amiral Jennings avec son Escadre sur les côtes d'Espagne, uniquement pour tâcher d'enlever les Gallions, en formoit une sans replique; puisque le Roi d'Angleterre n'auroit point fait cette démarche, si la France ne l'avoit, non seulement approuvée, mais même paru la desirer. Il se plaignit beaucoup aussi, que ce fut là le début d'un Ministre en France, qui devoit, disoit-on, être si favorable à L. M., & suivre exactement, sur cet article, les principes de LOUIS XIV.

„ Mais à propos de Ministere, me „ dit encore l'Archevêque, Monsieur le „ Blanc, qu'on a rétabli dans le poste „ qu'il avoit, n'est-il pas attaché à Mr. „ le Duc d'Orleans? " Il le doit être, lui repliquai-je, puis que ce Prince l'a honoré

Marquis de LAMINA d'entrer par le même motif en *Piemont*, sans tenir aucun compte de la vie de tant de milliers d'hommes qu'on a fait perir ainsi sans aucune utilité. Les Ministres qui inspirent de pareils sentimens aux Princes, méritent qu'on leur applique ces paroles de St. AMBROISE:

Infelix cujus in potestate est tantorum animas à morte defendere, & non est voluntas. Ambros. in Nab. 13.

honoré d'une protection marquée, & à laquelle il est redevable d'être sorti du triste état où ses ennemis l'avoient reduit. „ Si cela est ainsi, reprit alors „ le Prélat, il ne faut donc pas s'atten- „ dre qu'il prenne fort à cœur les in- „ térêts de Leurs Maj. ; & je ne vois „ en vérité aucun des nouveaux Mi- „ nistres de France, sur l'attachement „ desquels cette Cour ici puisse comp- „ ter ". Jugez donc par ce que vous me dites, Monseigneur, lui repartis-je, combien la conjoncture présente est peu favorable à m'envoyer à Paris ; & travaillez, je vous en conjure, à me procurer une autre commission ; tous les païs, à l'exception du mien, me seront indifferens, pour y exécuter celle qu'on me donnera. Nous nous séparames là-dessus, avec promesse de sa part, de nous revoir avant le départ de la Cour pour l'Escurial.

Il me tint fidelement parole, & m'ayant fait appeller chez lui la veille de ce départ, il me dit : que quoiqu'il eût representé à Leurs Maj. toutes les raisons que j'avois employées, pour me défendre d'accepter la commission d'aller en France, Elles persistoient cependant toujours

toujours dans le même dessein de m'y envoyer : Qu'Elles savoient, que le nombre de leurs partisans en ce pays-là, étoit plus grand que je ne le pensois ; & que, convenant volontiers que l'affaire dont je serois chargé étoit très-délicate, il ne leur sembloit pas néanmoins aussi difficile que je le prétendois, de sonder peu à peu les dispositions des gens en place, soit par les entretiens que j'aurois avec eux, soit par ce que j'en entendrois dire : Qu'à l'égard des moyens de les engager ensuite à s'expliquer plus clairement, ce seroit le fruit de mes soins & de mon travail ; & que je devois seulement m'attacher, le plus qu'il me seroit possible, à tirer ces explications par des lettres, afin de mettre ceux qui me les donneroient, dans la nécessité de garder un secret, qui leur deviendroit par là aussi important qu'à moi. Il ajoûta, que comme il n'étoit point question de causer aucune revolution en France, puisque L. Maj. souhaittoient très-sincerement que le Roi leur neveu regnât long-tems, & eût des héritiers ; & que ce n'étoit uniquement qu'au cas que ce Monarque mourût sans en laisser, qu'Elles prétendoient faire valoir leurs

droits; je ne devois m'appliquer d'abord, qu'à tâcher de découvrir sur cet article les sentimens où pouvoient être les principaux corps de l'Etat, afin d'en rendre un fidele compte; sans rien dire, & encore moins faire aucune démarche en France dans le public, qui donnât le moindre soupçon de mon dessein: Que ne m'avançant ainsi que pié à pié, & qu'à proportion qu'on s'ouvriroit à moi; il n'y avoit point à craindre que la Maison d'Orleans, les Ministres du Roi Très-Chrêtien, & ceux des Puissances Etrangeres à la Cour de ce Monarque, pussent pénétrer mes vues, ni par conséquent, qu'il resultât de mon attention à les faire réussir, rien de fâcheux pour moi, ou qui compromît en quoi que ce soit Leurs Maj. Cath. „ Elles
„ conviennent au surplus, poursuivit
„ l'Archevêque, qu'il faut que vous pa-
„ roissiez autorisé par Elles, à écouter
„ ceux qui embrasseront leur parti, afin
„ de vous attirer leur confiance. J'ai
„ ordre de vous dire aussi de leur part,
„ qu'Elles pourvoiront à cela, d'une
„ maniere qui ne laissera aucun doute.
„ Conformez-vous donc à leur desir;
„ Elles si attendent: & en ressentant

„ comme vous le devez, tout le prix „ de la confiance dont Elles vous ho- „ norent, faites leur voir que vous ſa- „ vez la mériter ".

Il ſurvient des circonſtances dans la vie, lorſqu'on y penſe le moins, qui nous entrainent malgré nous dans des affaires, pour leſquelles on ne ſent intérieurement que de la repugnance; & je l'éprouvois actuellement. Quelque honorable que fût la commiſſion qu'on vouloit me donner, une moins importante ailleurs m'eût été infiniment plus agréable; & rien, ce me sembloit, ne pouvoit être plus fâcheux pour moi, que de retourner dans une Cour, où regnoit alors (on peut ſe ſervir de ce terme), un Miniſtre, qui étoit en ſecret mon ennemi, & dont j'avois, par conſéquent, toujours à redouter la mauvaiſe volonté & la puiſſance.

Ne pouvant donc encore diſſimuler là-deſſus mes ſentimens à l'Arch. d'Amida, il me dit: qu'il croyoit, que ſur cet article je me laiſſois trop aller à certaines préventions: qu'il convenoit, qu'à quelques égards elles pouvoient être fondées; mais que je groſſiſſois trop les objets dans mon imagination,

& qu'il s'en falloit bien qu'ils ne fussent aussi réels, que je me les figurois. „ Nous ne doutons point, ajouta-t-il, „ que le Cardinal de Fleury ne soit ac„ tuellement peu favorablement disposé „ pour vous, & qu'il ne vous regarde „ peut-être comme un partisan secret „ du Duc de Bourbon ; & ce n'est pas „ assurément un titre pour s'attirer sa „ confiance : mais après tout, s'il ne „ juge pas de propos de vous l'accorder, „ il ne dit rien à votre désavanta„ ge ; & il laisse à son indifference sur „ votre compte, le soin de faire ap„ percevoir à cet égard sa maniere de „ penser. Mais croyez-vous que quand „ il verra, que vous demanderez un „ passe-port pour rentrer en France, & „ que c'est L. M. qui veulent que vous „ fassiez ce voyage, il ne change point „ d'idées ; & que l'utilité dont il soup„ çonnera que vous lui pouvez être en „ cette Cour, ne l'engage pas aussi à recher„ cher votre amitié, & à vous donner des „ marques vrayes ou simulées de la sien„ ne ? C'est je vous assure, de quoi je „ suis très-persuadé. Eh bien, conti„ nua l'Archevêque, ce sera à vous a„ lors de vous conduire si sagement, &

„ de

„ de ménager ſi bien les choſes, que
„ vous puiſſiez achever de diſſiper ſes
„ préventions ".

La maniere déciſive dont le Confeſſeur de la Reine me parloit, me fit croire, qu'il étoit dangereux de combattre plus long-tems ſon ſentiment. Ce Prélat, comme tous les petits génies, étoit méfiant; & ma reſiſtance auroit infailliblement fait naître dans ſon eſprit, des ſoupçons, que j'avois des raiſons particulieres & ſecrettes, de ne pas accepter la commiſſion dont on vouloit me charger. Je conſiderai encore, que la confidence qu'on me faiſoit, ſe trouvoit préciſément, par ſon importance & ſa délicateſſe, du nombre de celles qu'on ne peut regarder comme indifferentes; & qui, par conſéquent, n'admettent aucun milieu, entre la confiance ou l'indignation des Princes dont elles partent.

Ces réflexions me déterminerent donc à ſouſcrire à tout ce qu'on deſiroit de moi. Je répondis à l'Archevêque d'Amida, que ne ſouhaittant rien tant que de trouver des occaſions, de montrer au Roi & à la Reine ma ſoumiſſion à leurs ordres, & mon zele pour leur ſervice,

je retournerois en France quand ils le jugeroient à propos ; & qu'il me suffisoit de savoir, qu'ils croyoient que je pourrois leur être plus utile en ce pays-là qu'ailleurs. J'ajoutai, que la répugnance que j'avois témoignée à prendre ce parti, ne procedoit que de ce que je me méfiois, avec raison, de mes talens & de mes lumieres, pour faire réussir l'importante & délicate Négociation dont Leurs Maj. vouloient me charger : mais que puisqu'elles en pensoient differemment, c'étoit à moi d'obéir, & à tâcher de justifier la bonne opinion qu'Elles avoient de ma capacité. Je conclus enfin, en disant au Prélat, que si je ne pouvois donner aucune assurance du succès, qui dépendoit de Dieu ; je croyois au moins pouvoir promettre, que j'employerois dans l'exécution des ordres de Leurs Maj., tous mes soins, & toute l'attention possible, afin de ne leur donner aucun lieu de se repentir de m'en avoir honoré.

L'Archevêque satisfait de cette réponse, s'ouvrit alors à moi sur une idée, qui lui étoit venue, disoit-il, dans l'esprit, & dont il étoit bien aise que je lui disse mon avis. Cette idée consistoit à me deman-

demander, si je ne pourrois point, quand je serois en France, & supposé que j'y exécutasse dans toute son étendue la commission dont j'étois chargé, engager encore ceux qui embrasseroient le parti du Roi d'Espagne, à étendre leur zele jusqu'à donner la préference à l'Infant Dom CARLOS, (à présent Roi des deux Siciles,) sur le Prince des Asturies, pour succeder à la Couronne de France: & s'il me paroissoit possible de faire regarder avec indifference à ces personnes, que le Prince aîné restât en Espagne, & que l'Infant son frere montât sur le Trône de France, après le décès du Roi son pere.

Il n'étoit pas fort difficile de voir d'où partoit l'idée prétendue du Prélat, & le dessein qu'on pouvoit avoir de sonder à cet égard mes dispositions. Aussi je n'entrepris point ni d'applaudir, ni de combattre le projet dont il m'entretenoit. Je me contentai simplement de répondre, que les mêmes raisons qu'il faudroit employer, pour faire valoir le droit de Leurs Maj. sur la Couronne de France, dans le cas de la mort du Roi leur neveu, par préference aux Princes de la Maison d'Orléans, assurant égale-

ment celui du Prince des Asturies ; il me paroissoit fort dangereux de laisser entrevoir aux Partisans de Leurs Majestés en France, & au reste de la Nation, qu'on pouvoit, selon le tems & les circonstances, changer un usage observé depuis plusieurs siecles dans la Monarchie Françoise ; & que c'étoit, selon moi, détruire d'une main, ce qu'on vouloit édifier de l'autre : mais qu'au surplus, je me conformerois toujours avec plaisir aux ordres qu'on me donneroit à cet égard ; sentant bien, qu'après qu'un particulier a représenté ce qui peut être utile ou nuisible aux intérêts du Prince qui l'employe, l'obéïssance à ses ordres est l'unique parti qui lui convient de prendre.

L'Archevêque me dit, qu'il trouvoit mes réflexions justes ; & que d'ailleurs l'idée dont il venoit de m'entretenir ne partant que de lui, elle n'entroit en rien dans le sujet du voyage que je devois faire en France. Il ajouta, qu'il étoit vraisemblable, que l'article le plus délicat de la commission dont je serois chargé, seroit, dans la conjoncture présente, de gagner le Duc de Bourbon : „ Car, „ poursuivit l'Archevêque, c'est, sans

„ contre-

„ contredit, exiger un grand ſacrifice
„ de la part de ce Prince, que de con-
„ tribuer à mettre toute la branche
„ Royale d'Eſpagne entre le trône de
„ France & lui ; pendant qu'il n'y a
„ que deux Princes de la Maiſon d'Or-
„ leans, dont l'un † ne fait que de naî-
„ tre, qui l'éloignent actuellement de
„ la Couronne. D'ailleurs le Duc de
„ Bourbon attribue vraiſemblablement
„ ſa diſgrace à Leurs Majeſtés : il ſe re-
„ garde, par conſéquent, comme la victi-
„ me de leur reſſentiment ; & celui qu'u-
„ ne telle penſée doit nourrir chez lui,
„ met des obſtacles preſque inſurmonta-
„ bles à toutes les raiſons que vous pour-
„ rez employer, pour lui inſinuer d'em-
„ braſſer les intérêts du Roi".

C'eſt cependant, repartis-je à l'Archevêque, ces obſtacles dont vous me parlez qu'il faut lever ; & tout ce que je ferois en France ſans cela, n'aboutiroit à rien. Mr. le Duc de Bourbon eſt le Chef de ſa Branche ; & il eſt à croire, que le parti qu'il prendra ſera ſuivi des Princes ſes freres, & même du Prince de Conti :

† Louis Philippe d'ORLEANS Duc de Chartres, né le 12 May 1725.

ainsi, comme vous voyez, Monseigneur, c'est sa détermination seule qui peut séparer les Princes du Sang d'avec Mr. le Duc d'Orleans; & c'est encore de cette même détermination, que dépend la résolution que ces Princes pourront prendre, de se déclarer pour Leurs Majestés Cath. Cette démarche du Duc de Bourbon est décisive; puisque réünissant, suivant toute apparence, tous les Princes du Sang à Leurs Maj., à l'exception du seul qui prétendroit leur disputer la Couronne, elle entraînera presque infailliblement le suffrage de la Nation. Il faut donc mettre tout en usage, pour engager ce Prince à entrer dans nos vues: & ce qui peut, sans doute, y contribuer infiniment, est de lui faire entrevoir, qu'il recueillira de leur exécution d'aussi grands avantages * pour lui & pour toute sa Maison, que ceux qu'il pourroit obtenir de la Maison d'Orleans, seroient médiocres & peu solides. C'est principalement sur cet article, qu'il faut que Leurs Maj. s'expliquent: car si je n'offre au Duc de Bourbon que des esperan-

* *Ipse decor recti, facti si præmia desint,*
Non movet, & gratis pænitet esse probum.
Ovid. de Pont. II. El. 3.

pérances, quelques grandes qu'elles puiſſent être, elles ne contrebalanceront jamais dans ſon eſprit, ni le ſacrifice qu'il fera de s'éloigner du Trône, ni le ſouvenir de toutes les marques d'indignation que lui ont données Leurs Majeſtés; & toutes mes démarches portant ainſi à faux, n'aboutiront à rien.

„ Je conviens de tout cela, me dit
„ l'Archevêque: mais comment faire en-
„ tendre à Leurs Majeſtés, qu'Elles doi-
„ vent aujourd'hui rechercher, en quel-
„ que façon, l'amitié du Duc de Bour-
„ bon? Cette démarche de leur part,
„ dans la conjoncture préſente, où elles
„ ont un ſi juſte ſujet d'être offenſées de
„ l'injure que ce Prince leur a faite, de
„ rompre le mariage du Roi de France
„ avec l'Infante, n'eſt-elle pas tout-à-fait
„ contraire à la bienſeance? Car enfin,
„ c'eſt les engager à faire, pour leur
„ reconciliation avec le Duc de Bourbon,
„ les premiers pas: ce qui ne peut com-
„ patir avec leur dignité. Et d'ailleurs,
„ qui peut répondre que ce Prince,
„ après avoir découvert le motif des
„ avances que lui feront le Roi & la
„ Reine, ne le communiquera point
„ enſuite au Duc d'Orleans, pour gagner

„ son amitié par une confidence si inté-
„ ressante ; & pour se venger en même
„ tems de la disgrace, que Leurs Maj.
„ lui ont attirée, en faisant avorter tous
„ leurs projets ? Mon Dieu, ajouta l'Ar-
„ chevêque en haussant les épaules, que
„ tout cela est embarrassant " ! S'il nous le paroit ici, Monseigneur, lui répondis-je, jugez de ce que j'en penserai quand je serai arrivé à Versailles, & qu'il faudra mettre la main à l'œuvre. Cependant, je le repete encore, *non recuso laborem*. On n'entreprendroit jamais rien de grand, si les difficultés que présentent certaines affaires délicates, jettoient dans le découragement †. L'esprit & la pénétration doivent servir à les faire prévoir ; & l'un & l'autre, jointes au courage, à les surmonter. Je vous promets de faire de mon mieux, pour pratiquer en France cette maxime.

Comme notre conversation avoit duré long-tems, & que je prenois congé de lui :
„ Mais à propos, me dit-il, j'oubliois
„ de vous apprendre, que j'ai ordre de
„ Leurs

† *Nihil est quod non expugnet pertinax opera, & intenta ac diligens cura.* Senec. Epist. 50.

„ Leurs Maj., de vous demander ce que „ vous ſouhaittez qu'Elles vous accor- „ dent pour votre ſubſiſtance en ce païs- „ ci. Je vous prie de m'en inſtruire, „ afin que je leur en rende compte ".

Cet article, Monſeigneur, lui repliquai-je, ſera bientôt décidé : tout ce que le Roi & la Reine voudront. Je n'ai jamais penſé à faire un ſemblable marché, ni ici, ni en France ; & je recevrai toujours avec autant de ſoumiſſion que de reconnoiſſance, ce qu'il plaira à Leurs Majeſtés de m'accorder. Je ſuis venu en Eſpagne avec cent piſtoles de gratification, que je priai Mr. le Duc de Bourbon de m'accorder au-delà de la penſion que le feu Roi m'a donnée ; & j'y ai ſubſiſté depuis, ſans rien recevoir de la Cour que cette même penſion. Vous voyez par là, que l'intérêt entre peu en ligne de compte dans mes démarches. Trouvez donc bon, que je ſuive en ce païs le même eſprit ; & que je m'en tienne à vos bons offices, & à la déciſion de L. Majeſtés.

Plus on remarquoit en Eſpagne, que l'intelligence entre les Cours de Verſailles & de Londres augmentoit, plus on s'empreſſoit auſſi, comme je l'ai dit, à

reder-

resserrer les nœuds de l'Alliance qu'on avoit faite avec l'Empereur ; & à se conformer en tout aux sentimens de ce Prince. L'idée (véritablement séduisante) dans laquelle la Reine d'Espagne persistoit, que l'intention de Sa Majesté Imp. étoit, que l'Archiducheſſe sa fille aînée épousât l'Infant Dom Carlos, l'engageoit à regarder d'avance les intérêts des deux Maisons comme confondus ; & à se persuader, que tout ce qu'elle feroit pour contribuer à l'agrandissement de l'Empereur, tourneroit infailliblement à l'avantage du Prince son fils.

La Cour de Vienne, qui trouvoit cette opinion fort utile, prenoit grand soin de l'entretenir. Pendant qu'avec l'argent qu'elle recevoit d'Espagne, elle trouvoit le secret de faire entrer dans ses vues particulieres, plusieurs Princes d'Allemagne ; & qu'elle offroit à ceux du Nord qui montreroient la même disposition, quelque écoulement de ces trésors ; elle continuoit d'assurer Leurs Maj. Cath. que toutes ces sages précautions, ne tendoient qu'à se mettre en état d'accomplir sans obstacles ses vastes promesses.

Des esperances si flatteuses avoient fait recevoir, avec grand plaisir à Madrid, la nouvel-

nouvelle de l'accession de l'Imperatrice de Russie au Traité de Vienne; & on ajoutoit comme une nouvelle certaine, que les Electeurs Palatin, de Baviere *, de Mayence, de Cologne, & de Treves en avoient fait autant. On ne s'entretenoit donc, quand j'arrivai à St. Ildephonse, que des avantages qu'on esperoit de recueillir de ces differentes accessions; soit dans le Nord, pour détourner la Suede & le Dannemarc d'entrer dans l'Alliance d'Hanover; soit en Allemagne, pour rendre inutiles les desseins, que les Rois d'Angleterre & de Prusse sembloient avoir formés, de concert avec la France, de s'y rendre redoutables.

On soupçonnoit en effet ces deux Monarques, d'avoir sur cet article des vues fort étendues, & de vouloir faire servir à leur exécution, le zele avec lequel ils soutenoient de concert les intérets des Protestans. Ceux-ci, qui pouvoient bien de

* Par le Traité que l'Empereur fit avec ce Prince, il est stipulé, qu'il y aura entr'Eux une vraye, sincere, éternelle & indissoluble amitié & alliance. Se flatter d'une pareille union entre les Souverains, est une agreable chimere, telle que la Diete Européenne de l'Abbé *St. Pierre*, pour entretenir une paix perpétuelle.

de leur côté avoir cette opinion, trouvant l'occaſion favorable pour ſe procurer de nouveaux avantages; fourniſſoient, à l'envi, ample matiere à ces Princes de faire valoir leur bonne volonté, par les plaintes qu'ils faiſoient de toutes parts, de la rigueur avec laquelle on les traitoit dans les Etats Catholiques: & ſoit en Pologne, en Sileſie, en Saxe, dans le Palatinat, & dans quelques autres Etats d'Allemagne, il paroiſſoit tant d'aigreur & d'animoſité entre les differentes Religions, qu'on craignoit avec raiſon à Varſovie & à Vienne, les ſuites d'une ſemblable diſpoſition; & que les Puiſſances, qui s'intéreſſoient pour les Proteſtans, n'en profitaſſent pour leurs fins particulieres.

Je n'entrerai point là-deſſus dans le détail des differens griefs, que chaque parti prétendoit avoir l'un contre l'autre; ni des meſures qu'on prit à Vienne & en Pologne, pour les redreſſer, & calmer les eſprits: c'eſt l'affaire de ceux qui écriront l'hiſtoire du tems. Je me contente de ſouhaitter, que l'eſprit de diſſenſion & de diviſion, ſi contraire * à l'huma-

* *Sunt Sanctorum animæ vehementer mites, & hominum amantes, non ſolum erga domeſti-*

l'humanité & à la religion, qu'on remarque toujours entre les Communions Chrêtiennes, puisse s'éteindre ; & que celles qui se sont séparées de l'Eglise Romaine, examinant † sans prévention, & sans passion, la pureté de sa foi ; comment se sont anéanties, selon les promesses de N. S. presque toutes les Sectes qui ont attaqué cette Eglise ; & l'inutilité des efforts que l'enfer a fait de siecle en siecle pour la détruire : que toutes ces differentes Communions, dis-je, puissent enfin reconnoître, avec combien peu de raison elles ont rompu l'unité : & qu'enfin, il n'y ait plus qu'un seul trou-

cos, sed alienos. Serm. S. J. Chrysost. in cap. 15. Epist. ad Rom.

† *Quaestio inter nos versatur, ubi sit Ecclesia? Quae utique una est, quam majores nostri Catholicam nominârunt. Haec autem Ecclesia corpus est Christi; sicut Apostolus dicit :* pro ejus corpore, quod est Ecclesia. *Unde utique manifestum est, eum qui non est in membris Christi, christianam salutem habere non posse.* Augustin. de unit. Eccl.

Extra hanc Ecclesiam nec christianum nomen aliquem juvat, nec Baptismus salvat, nec mundum Deo sacrificium offertur, nec peccatorum remissio accipitur, nec aeternae vitae felicitas invenitur; una est enim Christi Ecclesia, una columba, una dilecta, una sponsa. Fulgent. L. 2. de Remiss. peccat.

troupeau ſous le même Paſteur §. Une inſtruction exempte de toute violence; qui procedât d'une ſincere charité; où l'on combattît l'erreur avec douceur, où l'on en triomphât ſans fierté; & où l'on pût ſe rendre à ſoi-même le témoignage, qu'on ne cherche point à s'élever ſur ſes adverſaires, par une vaine oſtentation de ſcience, mais à leur devenir utile en les convainquant: une inſtruction, je le repete, qui auroit ce caractere de modération, pourroit beaucoup contribuer à une réünion ſi deſirable. Mais c'eſt de Dieu ſeul qu'il faut l'attendre: & plaiſe à ſa bonté d'avancer cet heureux moment.

Quelques aſſurances que les Puiſſances de l'Europe continuaſſent à donner, de ne vouloir rien faire qui pût troubler la paix dont elles jouïſſoient; les deux Traités de Vienne & d'Hanover, en diviſant les mêmes Puiſſances, avoient cependant donné lieu à une grande fermentation dans tous les eſprits, & à des précautions tout oppoſées aux diſpoſitions pacifiques qu'elles affectoient d'avoir. On n'enten-

§ *Præſcindendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitas.* Auguſtin.

n'entendoit parler de toutes parts que de projets d'Alliance, ou que de nouveaux Traités, qui sembloient être contraires à plusieurs de ceux qui avoient précédé.

Rien n'étoit, au reste, plus digne de louange, que les déclarations que faisoient certains Souverains, sur les motifs qu'ils avoient d'en agir ainsi. Leur conduite, à les entendre, paroissoit réglée par le seul desir de soutenir la justice & de conserver la tranquillité. Mais à travers ces expressions, le public ne laissoit pas de remarquer, que des intentions si pures pouvoient difficilement se concilier avec differentes démarches, où l'on n'appercevoit pas la même candeur. Cette contradiction donnoit lieu de craindre, que les assurances que ces Souverains donnoient de leur bonne volonté, ne fussent plus spécieuses que sinceres.

Ce seroit, je crois, vainement qu'on voudroit faire de la politique une science. Elle n'a aucune regle certaine. Tout ce qui la concerne, dépend le plus souvent des circonstances, quelquefois du caprice, & encore plus des intérêts & des convenances. C'est ce qu'on verra

dans

dans ce que je vais continuer de rapporter.

Dès que la Russie & la Suede, eurent conclu entr'elles un Traité d'alliance, qui fut signé à *Stockholm* le 4. Mars 1724., ces deux Puissances inviterent l'Empereur d'accéder à ce Traité. Mais S. M. Imp., qui soupçonna PIERRE I., de vouloir insensiblement l'engager à entrer dans ses vues, en faveur du Duc d'Holstein, ou contre la maison de Lunebourg, éluda, sous differens prétextes, d'accepter la proposition. Cette resistance ayant commencé à mettre quelque refroidissement entre les deux Cours de Vienne & de Petersbourg; la mésintelligence s'accrut encore, lorsqu'après la mort de ce héros du Nord, l'Imperatrice son Epouse lui succéda, conformément à ce qu'il avoit réglé au préjudice du *Czarowitz* † son petit-fils, & neveu de l'Empereur. Mais comme ces sortes de mécontentemens

† Il étoit fils du Prince ALEXIS PETROWITZ, qui, pour s'être attiré la disgrace de l'Empereur son Pere, étoit mort en prison le 7. Juillet 1718; & de la Princesse *Charlotte Christine de Wolfenbuttel*, Sœur de l'Imperatrice douairiere, Epouse de l'Empereur CHARLES VI.

mens entre les Princes durent peu, quand ils remarquent qu'il convient de les diſſimuler; l'Empereur, qui, depuis ſon Alliance avec l'Eſpagne, ſe voyoit dans le cas d'uſer de cette diſcrétion, ſe conforma facilement aux circonſtances du tems, en changeant de ſentimens & de conduite. Quant à l'Imperatrice de Ruſſie, elle s'appercevoit avec plaiſir de la diſpoſition où étoit l'Empereur, & elle imita parfaitement l'exemple qu'il lui donnoit, en paroiſſant de ſon côté ne point prendre garde aux variations de ce Prince avec elle, ni au principe dont elle partoient.

CHARLES VI., accoutumé depuis long-tems à voir l'Empire, l'Angleterre & la Hollande prendre ſon parti, quand il ſurvenoit quelque démêlé entre lui & la France, voyoit avec peine, que ſon union avec l'Eſpagne avoit fait embraſſer un ſyſtême bien different à ces Puiſſances. L'aſcendant que ce changement faiſoit prendre au Traité d'Hanover ſur celui de Vienne, étoit trop viſible, & d'une trop grande conſéquence, pour ne pas cauſer beaucoup d'inquiétude à l'Empereur. Il avoit tout

lieu

lieu de craindre, que les Princes Protestans d'Allemagne & du Nord, qu'il avoit assez peu ménagés, & que la seule crainte de sa puissance retenoit, ne se déterminassent à suivre l'exemple que la République d'Hollande venoit de donner; ou qu'au moins ils ne s'en tinssent à une neutralité équivoque, qui devenoit presque aussi contraire aux intérêts de Sa Maj. Imp.

Ce Monarque ne se flattoit pas de trouver les Puissances d'Italie mieux disposées. Il étoit presque certain que le Roi de Sardaigne *, qui tenoit le premier rang entr'elles, chercheroit, selon sa coutume, à profiter des brouilleries de l'Empereur avec la France, pour prendre entre ces deux Puissances, le parti qui contribueroit le plus surement aux vues d'aggrandissement dont il étoit occupé. L'union de ce Prince à la Ligue d'Hanover sembloit très favorable à ses desseins: l'Empereur jugeoit qu'on ne le détourneroit par conséquent de la rechercher, qu'au prix de quelque nouveau démembrement de ses Etats en Lombardie; & c'est ce qu'il n'avoit pas envie de faire.

A

* Victor Amedée II. mort à Moncallier le 31. Octobre 1732.

A l'égard des autres Princes d'Italie, bien loin de témoigner aucun empressement d'accéder au Traité de Vienne, la plus part d'entr'eux, à l'exception du Pape, étoient au contraire bien aises d'entrevoir, que les circonstances du tems tendoient à affoiblir l'empire despotique, que la Cour de Vienne cherchoit à établir sur eux.

Enfin, pour comble d'embarras, les Electeurs Catholiques, sur lesquels il paroissoit que l'Empereur devoit compter, laissoient connoître, qu'ils étoient portés à rester tranquilles spectateurs des événemens, que les Ligues de Vienne & d'Hanover pouvoient faire naître.

L'Espagne étoit, il est vrai, étroitement unie à l'Empereur. Mais quoique la vaste étendue des Etats de cette Couronne, & les trésors dont elle est dépositaire, semblassent assurer à Sa Maj. Imp. de puissans secours; l'épuisement d'hommes & d'argent, où une guerre presque continuelle pendant 25 ans l'avoit reduite; rendoit, dans la conjoncture présente, son alliance, & son ressentiment contre la France & l'Angleterre, beaucoup plus à charge qu'utile. L'Empereur étoit trop éclairé pour ne pas remarquer, combien sa situation

devenoit

devenoit par là délicate & critique. Cette consideration lui fit redoubler ses soins & ses efforts, pour se procurer des Alliés plus à portée de le secourir que l'Espagne, & qui servissent à mettre quelqu'égalité entre la Ligue de Vienne & celle d'Hanover.

Pour se dédommager dans le Nord de ce qu'il perdoit d'un autre côté, ce Monarque se proposa de mettre dans ses intérêts la Suede & la Russie. L'exécution de ce projet ne laissoit pas d'avoir ses difficultés. Ces deux Puissances devoient être blessées de la froideur avec laquelle Sa Maj. Imp. avoit reçu les avances qu'elles lui avoient faites ; & chacune avoit encore en particulier quelques autres sujets de mécontentement. Malgré cela, on ne laissa pas de se flatter à Vienne, de vaincre cet obstacle à la faveur de certains changemens dans les affaires générales qui étoient survenus, & par l'empressement qu'on se proposoit de marquer à reparer le passé. Heureusement pour le succès des desseins de l'Empereur, l'Imperatrice CATHERINE souhaittoit de rétablir entr'elle & ce Monarque, une intelligence qui servit à affermir sa puissance : & la Suede

trouvoit

trouvoit auſſi ſon avantage dans une union avec l'Empereur, qui donnoit un nouveau degré de ſolidité au Traité de Stockholm.

Quand on parle à des gens qui ont intérêt à croire ce qu'on leur dit, il n'eſt pas difficile de les perſuader. C'eſt auſſi ce qui fit goûter ſans beaucoup de peine, aux Miniſtres de Suede & de Ruſſie, les raiſons * que Sa M. Imp. avoit eues, de ſuſpendre pour quelque tems ſon acceſſion au Traité de Stockholm. L'envie qu'on avoit de ſe rapprocher, mit bien-tôt d'accord les Plenipotentiaires de part & d'autre : les deux Cours de Petersbourg & de Stockholm, quand elles en furent inſtruites, témoignerent une

* Une des principales étoit, le ménagement que l'Empereur vouloit garder pour le Roi d'Angleterre, qui faiſoit alors la fonction de Médiateur au Congrès de *Cambray* : car les ſtipulations qui ſe trouvoient dans le Traité de *Stockholm*, en faveur du Duc d'*Holſtein*, pour obtenir que le Roi de Dannemarck lui reſtituât le Duché de *Sleſwick*, auroient vraiſemblablement donné quelqu'ombrage à S. M. Brit. ; qui avoit garanti la poſſeſſion de ce Duché au Roi de Dannemarck, en faiſant l'acquiſition de *Bremen* & de *Verden*.

une joye sincere, de voir Sa Maj. Imp. entrer de si bonne grace dans les engagemens qu'elles avoient pris; & les ordres furent aussi-tôt envoyés au Comte de TESSIN, & au Sr. LANCSINSKI, de conclurre avec l'Empereur une accession si desirée.

La Cour de Vienne, contente du succès qu'avoit eu la démarche qu'elle venoit de faire, & de pouvoir esperer qu'elle prépareroit insensiblement la Suede & la Russie, à en faire une semblable par rapport au Traité de Vienne; se hâta de paroître condescendre à l'invitation qu'elle avoit elle-même donné lieu de renouveller: & afin de consommer une affaire qu'on regardoit aussi utile qu'importante, le Prince EUGENE de Savoye, le Comte de ZINZENDORF, & le Comte *Gundacker* de STAREMBERG, signerent l'Acte qu'on trouvera à la fin de ce volume *, avec le Comte de TESSIN Ambassadeur de Suede, & le Sr. LANCSINSKI Ministre de l'Imperatrice de Russie.

Cette Accession n'étant point faite uniquement dans les vues qui avoient donné

* *Pieces Justificatives*, N°. XVII.

donné lieu au Traité qu'elle rappelloit, & la Cour de Vienne ayant des desseins plus étendus ; on s'en apperçut à Stockholm, & qu'on vouloit insensiblement engager la Suede, à soutenir les prétentions du Duc d'Holstein sur le Duché de Slefwick, conformément à l'Article secret du Traité auquel l'Empereur accédoit ; & la détourner en même tems, d'écouter les propositions des Alliés d'Hanover. Mais comme cette Couronne, épuisée par la longue guerre qu'elle avoit eue contre toutes les Puissances du Nord, étoit très-éloignée de vouloir s'exposer à de nouveaux troubles en faveur du Duc d'Holstein ; & que d'ailleurs la situation où elle se trouvoit, l'obligeoit d'avoir de grands ménagemens pour l'Angleterre & pour la France, qui la pressoient également de prendre leur parti : on suspendit long-tems à Stockholm la ratification qu'on devoit envoyer ; on ne voulut même la donner, qu'avec des restrictions † qui n'accommoderent guere la Cour de Vienne ; & qui firent assez voir, que l'Em-

R 2 pereur

† Au même N°. XVII. des *Pieces Justificatives.*

pereur se flattoit en vain de faire prendre à la Suede le parti qu'il desiroit.

On est souvent obligé de dissimuler la mortification que cause le mauvais succès de certaines démarches, dont on attendoit d'heureux fruits; & c'est aussi le parti que la Cour de Vienne prit dans la circonstance dont je parle. Elle avoit compté que sa condescendance aux propositions de la Suede, quoiqu'un peu tardive, engageroit peu à peu cette Puissance à entrer à son tour dans celles qu'on vouloit lui faire: mais il fallut se desister de cette esperance, quand on vit les clauses de sa ratification. Quelque désagréable que fût cette réflexion, elle n'influa cependant en rien sur la conduite qu'on eut avec la Suede; & on continua à Vienne, de se comporter à cet égard comme par le passé.

Une des raisons qui contribua aussi au retardement de la ratification de la Suede, fut que quand le Sénat examina à Stockholm l'accession de l'Empereur, il forma quelques difficultés sur les termes *legitimis hæredibus*, qui se remarquoient dans cet acte; comme pouvant être interprêtés en faveur de prétentions

tentions directement contraires à la constitution présente du Royaume, & à l'abolition du droit héréditaire. Ces deux points étoient également intéressants pour la Nation Suedoise. Elle venoit tout récemment de secouer le joug du pouvoir despotique, dont elle avoit éprouvé toute la pesanteur pendant le regne de CHARLES XII. *. Ainsi elle craignoit,

* CHARLES XII. Roi de Suede, ayant été tué au mois de Decembre 1718. au siege de *Fridericbshal*, la Princesse *Ulrique-Eleonore* sa sœur, qui avoit épousé le Prince *Frederic* de *Hesse-Cassel*, se porta pour héritiere de ce Prince; quoique le Duc d'Holstein fût fils de la Princesse *Edwige Sophie* sa sœur aînée : & elle fit publier son avénement au Trône, dans toutes les Provinces de la Suede. Les Suedois, que l'heroïsme très-équivoque du feu Roi, avoit réduit dans une extrême misere, se voyant délivrés par sa mort des suites, presque toujours funestes, du pouvoir arbitraire, prirent la génereuse résolution de n'en être jamais plus les victimes : & dans cette vue, sans s'embarrasser des démarches que la Princesse *Ulrique* avoit faites pour prendre la Couronne; les Etats du Royaume s'assemblerent de leur propre mouvement, comme formant désormais un peuple libre; & ils commencerent par déclarer, que selon les anciennes Loix du Royaume, le droit à la suc-

 cession

gnoït, que la démarche que faiſoit l'Empereur, ne fût peut-être concertée avec l'Imperatrice de Ruſſie & le Duc d'Holſtein, pour donner quelqu'atteinte à la nouvelle forme de Gouvernement qu'elle avoit établie. Les éclairciſſemens qu'on

ceſſion étoit fini en la perſonne de Charles XII.: & comme la Princeſſe *Ulrique-Eleonore* avoit cependant pris les rênes du Gouvernement, ſans attendre leur avis, ils la prierent de déclarer par une lettre, qu'elle n'avoit fait cette démarche que pour prévenir les déſordres ordinaires dans les interregnes; qu'elle reconnoiſſoit le pouvoir des Etats; que le Trône étoit vaquant; & que le droit d'élire un nouveau Roi leur appartenoit. Cette Princeſſe ayant conſenti à la propoſition, & ayant écrit aux Etats conformément à ce qu'ils deſiroient, ils la reconnurent alors tout de bon pour leur Reine, & le 3. de Fevrier 1719. jour de ſa naiſſance, ils nommerent des Députés des quatre Ordres, pour lui aller notifier cette nouvelle, & la complimenter comme leur Souveraine. Après cela ils travaillerent, de concert avec cette Princeſſe, à remédier efficacément aux maux ſans nombre, que les projets chimeriques, l'abſence, & les Miniſtres du feu Roi avoient cauſés; & ſurtout à former un Gouvernement, qui renfermât l'autorité Royale dans les bornes où on la tiendra toujours, quand on voudra conſulter le bonheur des peuples, & ſe défendre du

qu'on crut néceſſaires à Stockholm ſur cet article, prirent beaucoup de tems ; & ce ne fut qu'après ces précautions, que l'acceſſion de l'Empereur fut admiſe, & la ratification envoyée.

Le ſuccès des Négociations du Comte de

du préjugé, de confondre l'eſclavage avec la fidélité.

L'année ſuivante, la Reine ayant propoſé aux Etats, de ſe démettre de la Régence en faveur du Prince Frederic de Heſſe-Caſſel ſon Epoux, dans l'intention de les engager à lui donner le titre de Roi ; ils l'élurent le 4. Avril 1720. en cette qualité, & le firent proclamer. Mais avant d'en venir là, ils exigerent de ce Prince, entr'autres conditions, qu'il obſerveroit, de gouverner le Royaume ſuivant les Loix établies avec le conſentement du Sénat ; qu'il ne rétabliroit point le pouvoir arbitraire nommé Souveraineté ; & qu'il délieroit même d'avance ſes ſujets de leur ſerment de fidélité, au cas qu'il voulût former une ſemblable entrepriſe. Les mêmes Etats dans la ſuite, ne démentirent point leur délicateſſe ſur cet article, au ſujet d'un Mémoire préſenté par le Corps des Païſans, qui tendoit à rétablir la ſouveraineté, quoiqu'avec certaines bornes. On pourra voir ce Mémoire dans les *Pieces Juſtificatives* N°. XVIII. à la fin de ce volume.

Quant au Prince Frederic, il accepta les conditions que les Etats lui avoient propo-

de Rabutin à Petersbourg, dédommagea la Cour de Vienne de la reserve avec laquelle la Suede s'étoit comportée. L'Imperatrice de Russie, non seulement ratifia l'accession; mais même elle prêta l'oreille aux propositions que lui fit le Ministre de ce Monarque, de faire avec lui un Traité d'alliance. La conclusion de cette affaire, ne laissa pourtant pas de rencontrer plusieurs difficultés: mais enfin le Comte de Rabutin les surmonta par son adresse, en gagnant l'estime & la confiance des Ministres Russiens,
&

sées; & non content de promettre de les garder fidelement, il déclara de plus, que tous ceux dans le Royaume de Suede, soit naturels, soit étrangers, de quelque qualité & condition qu'ils fussent, qui feroient assez mal-avisés, pour vouloir étendre l'autorité Royale au-de-là des bornes qu'on lui avoit prescrites, ou apporter du changement à ce qu'il promettoit, lui feroient un sensible déplaisir, & encourroient sa disgrace. S'exprimer de la sorte pour obtenir une Couronne, qu'on ne peut posseder qu'à ce prix, n'a rien de surprenant, l'ambition en pareil càs fait volontiers prodiguer de ces sortes d'assurances: mais les soutenir ensuite sur le Trône par une conduite toujours égale, comme fait l'auguste Prince dont je parle; ne jamais se
prévaloir

& en employant les bons offices de l'Architecte *Michetto* * que l'Imperatrice honoroit de sa bienveuillance. Le Conseil de cette Princesse étoit alors partagé en deux partis ; dont l'un, peu favorable au Traité qu'on proposoit de faire avec l'Empereur, représentoit qu'une telle alliance, dans la conjoncture présente, n'étoit d'aucune utilité, & pouvoit au contraire entraîner des suites très-fâcheuses.

Ceux

prévaloir de l'autorité souveraine, pour donner la moindre atteinte à des droits qui y paroissoient contraires; & vouloir enfin, dans un âge avancé, exposer ses jours pour la défense de ses sujets, (car ce Monarque s'étoit offert, de commander en personne l'Armée qu'on assembloit contre la Russie, dans la derniere guerre que la Suede a eu contre cette Puissance): c'est ce qui doit les remplir pour lui d'une vive reconnoissance, & leur faire conserver, après sa mort, le plus précieux souvenir de ses bienfaits.

* Il obtint à Rome, où il alla après avoir fait un long séjour en Russie, l'Ordre de l'Eperon-d'Or, que le Cardinal Ottoboni lui confera au nom du Pape, le jour de Pâques 1727.

Ceux qui étoient dans ce sentiment, l'appuyoient principalement, sur ce que la Suede qui soupçonnoit Sa Maj. Czarienne, de former le dessein de placer sur le Trône de cette Monarchie le Duc d'Holstein, se confirmeroit encore plus dans cette opinion, quand elle verroit cette Princesse prendre des engagemens avec l'Empereur; & ne douteroit point même, que le principal objet de cette union, ne fût, de causer chez elle quelque revolution, qui rompit les mesures qu'on s'appercevoit à Vienne, comme ailleurs, qui se prenoient peu à peu à Stockolm, d'accéder au Traité d'Hanover. Les mêmes personnes paroissoient persuadées, qu'il falloit s'attendre, aussi-tôt après que les Etats de Suede, qui devoient s'assembler, auroient pris cette resolution, à voir les Puissances maritimes entrer dans les vues de cette Assemblée, & les seconder en tout: que Sa Maj. Britannique, qui s'étoit plainte publiquement des projets, dans lesquels le feu Czar étoit entré pour favoriser le Pretendant, mais qui avoit jusqu'alors dissimulé son ressentiment, trouvant à présent une occasion favorable de le satisfaire, ne la laisseroit vraisemblablement point

point échapper : & qu'on s'exposoit ainsi, pour complaire à la Cour de Vienne, à voir les flottes d'Angleterre & d'Hollande, se joindre à celle de Suede pour attaquer la Russie ; & pour faire recouvrer peut-être aux Suedois, en tout ou en partie, ce qu'ils avoient été forcés de ceder à l'Empereur PIERRE I. par le Traité de *Neustadt* *.

* Il fut signé le 30. Août 1721., & termina la guerre, qui avoit duré vingt-un an entre la Suede & la Russie. Il en couta à la premiere, la *Livonie*, l'*Estonie*, l'*Ingermanie*, une partie de la *Carelie*, *Wibourg* & son District, les Villes de *Riga*, *Dunamunde*, *Pernau*, *Revel*, *Dorpt*, *Nerva*, *Kexholm*, & les Isles d'*Oesel*, *Dagoe*, *Moen*, &c. qui furent cedées à l'Empereur de Russie, qui de son côté restitua à la Suede le Grand-Duché de *Finlande*, excepté la partie qu'il s'en reserva par le réglement qui fut fait des limites ; & s'engagea de plus, à payer à la même Couronne deux millions d'Ecus.

Les Moscovites, en reconnoissance des soins que le Czar s'étoit donnés pour leur procurer une paix si glorieuse, & pour conserver à jamais la mémoire des grandes actions de ce Prince, choisirent le 22. Octobre, qu'on devoit solemniser la conclusion de la Paix, pour supplier ce Monarque d'accepter le titre de *Grand*, de *Pere de la Patrie* & d'*Empereur* ; &

A cet inconvénient, disoient encore les mêmes personnes, se joignoit celui, qui n'étoit pas moindre, que la Marine que le feu Empereur avoit pris tant de peine à former, ne se trouvoit point actuellement assez forte, ni assez pourvue d'Officiers & de Matelots experimentés, pour pouvoir s'opposer, avec apparence de succès, aux Armées Navales des Puissances Maritimes, jointes à celles de Suede & de Dannemark: qu'il étoit par conséquent de la bonne politique, de ne donner aucun

à l'issue du Sermon, le Comte de GOLOFKIN, Grand-Chancelier, à la tête du Senat, fit au nom de tous les Etats, la Harangue qu'on trouvera parmi les *Pieces Justificatives*, à la fin de ce Volume, *N°. XIX.*, telle que Mr. le Prince GALLICZIN, Ministre de Russie à Madrid a bien voulu me la communiquer.

La Suede de son côté, pour conserver la mémoire d'une Paix, qui, quoique cherement achettée, lui rendoit enfin le repos & la tranquillité, fit frapper une Médaille, où l'on voyoit d'un côté le portrait du Roi; & de l'autre, une femme, qui s'appuyoit sur un pilier, tenant une corne d'abondance dans sa main gauche, & une branche d'Olivier dans la droite; & dans l'éloignement paroissoit un Paysan, qui labouroit un champ, avec ces mots: *Ferrum splendescat arando;* & à l'exergue: *Positis armis Nistadii*, 1721.

cun ombrage à ces differentes Puiſſances ; & encore moins, quelque prétexte de ſatisfaire, avec apparence de juſtiçe, le deſir ſecret qu'elles avoient, ſuivant toute apparence, de diſſiper cette Marine naiſſante, afin de conſerver à la leur, dans le Nord, l'eſpece d'empire qu'elle s'y étoit attribuée ; & dont on remarquoit, par les démarches de l'Amiral Wager, que l'Angleterre cherchoit à s'attribuer auſſi la poſſeſſion.

Les mêmes gens, à la ſuite de toutes ces réflexions, faiſoient remarquer ; que ſi la guerre venoit à s'allumer entre l'Empereur & les Alliés d'Hanover, ce Monarque ne pourroit être d'aucun ſecours à la Ruſſie, qui ſe trouveroit pourtant impliquée dans ſa querelle ; puiſque toutes les troupes de Sa Majeſté Imp. ſuffiroient à peine, pour mettre ſes vaſtes Etats à l'abri de quelque invaſion : que pour ce qui concernoit l'Eſpagne, que la Cour de Vienne faiſoit toujours entrer en ligne de compte, quand il s'agiſſoit de donner de l'argent, on ſavoit qu'elle ſouffroit une extrême diſette d'eſpeces : que les Eſcadres Angloiſes, qui étoient en Europe à la chaſſe des Gallions, ou dans les Indes pour les empêcher de partir,

tir, mettroient toujours un obſtacle inſurmontable à l'humeur bienfaiſante de cette Couronne, & aux largeſſes qu'elle offroit ſi obligeamment de faire à ceux qui ſe déclareroient pour elle.

Telles étoient les réflexions que le parti qui étoit contraire à l'Alliance de Vienne, ſuggeroit à l'Imperatrice de Ruſſie, pour la détourner de la conclurre. Mais quoiqu'elles paruſſent ſages & bien fondées, elle ne prévalurent pourtant point ſur celles des partiſans de la Cour Imp. Ceux-ci, pour combattre le ſentiment des autres, faiſoient extrêmement valoir les grands avantages qu'une étroite union avec l'Empereur pouvoit procurer dans le cas (toujours à craindre) d'une rupture avec la Porte; par l'utile diverſion que ce Prince pouvoit faire ſur le Danube: & cette union, ſelon eux, devoit paroître d'autant plus ſolide, que les deux Puiſſances avoient un égal intérêt de l'affermir, pour ſe ſoutenir contre les Infideles, & pour ſe faire reſpecter dans l'Allemagne & dans le Nord. Ils traitoient d'ailleurs de terreur panique, l'idée que leurs adverſaires avoient, que le Roi d'Angleterre & la Hollande vouluſſent rompre avec l'Imperatrice, tant par rap-

port

port à l'utilité qu'ils tiroient pour le Commerce de leurs Sujets, de l'amitié de cette Princeſſe ; que par le peu d'aſſurance que devoient avoir, à les entendre, ces deux Puiſſances, que la France fût longtems fidele aux engagemens qu'elle avoit pris avec elles : car n'eſt-ce point, diſoient-ils, une vraye illuſion de croire, que les brouilleries qui ſont ſurvenues entre cette Couronne & l'Eſpagne, à l'occaſion du renvoi de l'Infante, leur faſſent totalement oublier l'intérêt qu'elles ont d'être unies ; & que les deux branches de la Maiſon de Bourbon, travaillent à la deſtruction l'une de l'autre?
„ Outre cela, ajoutoient-ils encore, quand „ les réflexions, que le tems ne manque „ jamais de produire, auront calmé les „ premiers mouvemens du reſſentiment „ de l'Eſpagne ; qui peut raiſonnablement „ penſer, que Leurs Maj. Cath., dans „ le deſſein qu'Elles ont de procurer un „ établiſſement en Italie à l'Infant Dom „ Carlos, préfereront l'Alliance de l'Empereur à celle du Roi leur Neveu, & „ ſe perſuaderont que le premier aura „ plus à cœur leurs intérêts que l'autre? „ Certainement, continuoient de dire les „ mêmes perſonnes, ce ſeroit un phéno-
„ mène

„ mène nouveau en matiere de politique,
„ de voir la Maiſon d'Autriche travailler
„ à accroître la puiſſance de la Maiſon
„ Royale d'Eſpagne, & le Roi Très-Chrê-
„ tien mettre obſtacle à un ſemblable
„ projet. Mais cet eſpece de prodige eſt
„ bien éloigné d'arriver. Et qui ne voit
„ en effet, que la diſgrace du Duc de
„ Bourbon, doit être regardée comme le
„ prélude certain d'une prochaine recon-
„ ciliation des deux Couronnes de Fran-
„ ce & d'Eſpagne? N'eſt-il pas même
„ public, que cette diſgrace procede prin-
„ cipalement de la ſatisfaction qu'on a
„ voulu donner à Leurs Maj. Cath., en
„ ôtant le Miniſtere à ce Prince, qu'El-
„ les regardoient comme l'auteur de la
„ rupture du mariage de la Princeſſe leur
„ fille, avec le Roi de France? Or cet
„ obſtacle, qui paroiſſoit le plus grand,
„ étant applani, ne s'enſuit-il pas natu-
„ rellement un renouvellement d'intelli-
„ gence entre les deux Cours de Verſail-
„ les & de Madrid? Et le Prélat, qui,
„ dans la premiere, eſt à préſent à la tête
„ des Conſeils, & qui paſſe pour ancien
„ partiſan de l'Eſpagne, donnera-t-il,
„ en bonne foi, au Roi Très-Chrètien,
„ celui de s'éloigner de plus en plus du
„ Roi

„ Roi son Oncle, & de préferer l'Alliance des Princes Protestans à celle des „ Catholiques ? Concluons donc, que „ le Traité d'Hanover, dont on affecte „ si fort dans l'Europe de vanter la Puissance & les Partisans, est établi sur „ des fondemens peu solides : qu'il unit „ en apparence des Puissances, qui ont „ autant de raison que d'intérêt à se méfier les unes des autres : & qu'enfin, „ dans l'incertitude où ces Puissances „ doivent être, de la résolution que peut „ prendre à tout moment la France, d'abandonner leur Alliance, il est bien „ plus vraisemblable qu'elles redoubleront „ leurs égards pour Sa Maj., quand elles „ la verront unie avec l'Empereur, que „ de penser qu'elles feront de cette Alliance un motif pour lui déclarer la „ guerre ".

L'Imperatrice de Russie affectoit en toutes choses, avec raison, de se conformer aux maximes du feu Empereur son Epoux : & comme ce Prince avoit prétendu, sur la fin de son regne, avoir autant de sujet de se plaindre † de la Cour

† Pour mettre le Lecteur au fait de tout ce qui s'est passé sur cet article, on a inseré à la fin

Cour Britannique, que celle-ci de son côté, paroissoit offensée des desseins quelle attribuoit à ce Monarque; Sa Majesté Imperiale, prévenue depuis long-tems contre la Maison de Brunswick, & ressentant d'ailleurs vivement la démarche que le Roi d'Angleterre avoit faite depuis peu, d'envoyer une Escadre dans la Mer Baltique, crut sa gloire intéressée à faire connoître dans cette circonstance à toute l'Europe, combien ses résolutions étoient indépendantes des mesures que ce Monarque paroissoit prendre pour les traverser. Cette disposition, jointe à l'habileté avec laquelle le Comte de Rabutin sut en profiter, & faire valoir à cette Princesse le zele de l'Empereur pour ses intérêts, la déterminerent à conclurre l'Alliance qu'il étoit venu lui proposer †.

fin de ce volume, dans les *Pieces Justificatives* N°. *XX. XXI.* & *XXII* le Mémoire du Ministre du Czar à Londres; la réponse qui y fut faite; & le Plan de Paix entre la Russie & la Suede, concerté entre le Baron de GORTS & Mr. OSTERMAN, qui servira d'éclaircissement à certains faits rapportés dans la dite Réponse.

† On en trouvera le Traité à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *XXIII.*

Quoique l'Imperatrice de Ruſſie parût entrer par ce Traité dans toutes les vues de l'Empereur, elle ne laiſſa pas de faire inſinuer à ce Prince, qu'elle ne prétendoit point ſe mêler des troubles qui pouvoient s'exciter au ſujet de la Compagnie d'Oſtende: & comme Sa Maj. étoit inſtruite de la ferme réſolution que les deux Puiſſances Maritimes avoient priſe, d'en obtenir l'abolition à quelque prix que ce fût; Elle eſtima, en s'uniſſant à l'Empereur, devoir par ce ſage ménagement pour la Hollande, lui ôter tout prétexte de ſe plaindre: & la Cour de Vienne ne parût point prendre cette précaution en mauvaiſe part.

Les partiſans de cette Cour & de celle d'Eſpagne firent grand bruit de cette Alliance; & ils s'attacherent fort à repréſenter aux Electeurs Cath., qu'elle faiſoit entierement pancher la balance du côté du Traité de Vienne, afin de les déterminer à accéder à ce Traité. Leurs ſollicitations ne furent point inutiles: car, ſoit que ces Princes fuſſent effectivement perſuadés de ce qu'on leur diſoit, ou, ce qui eſt encore plus vraiſemblable, que leur déference pour la

Cour

Cour de Vienne, ne leur permît pas de resister plus long-tems aux pressantes instances qu'elle employoit ; ils consentirent à faire chacun une convention particuliere avec l'Empereur, par laquelle ils s'engageoient à ne point prendre parti contre la Maison d'Autriche & ses Alliés : à fournir à Sa Maj. Imp., en cas de besoin, un certain nombre de troupes au moyen des subsides qu'elle devoit leur payer : mais principalement, à maintenir la Pragmatique-Sanction que l'Empereur venoit d'établir. C'étoit ce dernier article qui sembloit le plus interesser ce Monarque, & à l'affermissement duquel il dirigeoit presque toutes ses démarches. Mais malgré toutes les mesures qu'il avoit prises pour rendre l'ordre de sa succession inébranlable, il a falu que son auguste fille lui ait assuré ce caractere au prix de quelques sacrifices *.

Quelqu'avantageuse que fut l'alliance que l'Empereur venoit de conclurre avec la Russie par les secours qu'il en pouvoit tirer, soit en cas de guerre contre les

* La cession de la *Silesie* au Roi de Prusse; celle du *Vigevanasque* &c. au Roi de Sardaigne; & celle des Duchés de *Parme* & de *Plaisance* à l'Infant Dom Philippe.

les Turcs, ſoit que dans la conjoncture préſente, les alliés d'Hanover vouluſſent l'attaquer; Sa Majeſté Imp. ſe flattoit encore de faire ſervir cette Alliance à l'exécution de pluſieurs autres projets.

La Suede, que ce Monarque avoit toujours en vue de gagner, étoit ſur le point d'aſſembler une Diete; & on prévoyoit qu'elle ſeroit diviſée en deux partis, ſavoir celui de la Cour, & celui du Duc d'Holſtein. Il paroiſſoit vraiſemblable, que le premier favoriſeroit l'Acceſſion au Traité d'Hanover, & que celui du Duc d'Holſtein pancheroit au contraire du côté du Traité de Vienne. Comme il étoit très-important pour l'Empereur, que ce dernier contrebalançat dans les Etats, l'aſcendant que l'autre tenteroit infailliblement de prendre; & que même il pût gagner une ſupériorité, qui le rendît en quelque façon maître des déliberations de la Diete; Sa Maj. Imp. ſe flattoit, que ſon union avec l'Imperatrice de Ruſſie ſerviroit beaucoup à produire cet effet.

Ce n'étoit pas le ſeul avantage que l'Empereur ſe propoſoit de recueillir de ſon Alliance avec cette Princeſſe: il entrevoyoit

trevoyoit qu'elle lui en procureroit un autre, qui ne lui paroissoit pas moins important. La Republique de Pologne montroit un vif ressentiment de la protection publique, que le Roi de Prusse (1) avoit accordée aux Protestans de *Thorn*, & aux autres Evangeliques qui habitoient en Pologne; & selon les apparences, elle méditoit de prendre quelque résolution violente contre lui, dans la prochaine Diete qui devoit se tenir à *Grodno* (2). Ce Monarque, qui n'ignoroit

(1) Ce Prince avoit plusieurs fois écrit au Roi de Pologne en leur faveur; & il en usa de même envers les Rois de France, d'Angleterre, de Suede & de Dannemarck, pour les exhorter, comme garants du Traité d'*Oliva*, Article II. Paragraphe 3. Article XXXV. Paragraphe 1. à interposer leurs bons offices, pour qu'on cessât de donner atteinte en Pologne, aux privileges qui étoient accordés par ce Traité aux Protestans. Il écrivit aussi pour le même sujet au Czar PIERRE le Grand.

(2) L'ouverture de cette Diete se fit le 28. Septembre, & elle dura jusqu'au 9. Novembre suivant. Elle ne parut occupée que de faire casser l'élection que les Etats de *Courlande* avoient faite du Comte MAURICE de Saxe, à présent Maréchal Général des Armées du Roi Très-Chrétien, pour succéder à leur Duc

roit point les desseins de la Republique, prenoit d'avance ses mesures, pour empêcher qu'ils n'eussent des suites; & dans cette vue il faisoit proposer à la Cour de Russie, de former une Alliance qui tendît à la sureté des deux Etats. L'Empereur étoit instruit de ce qui se passoit,

Duc *Ferdinand* KETTLER, dernier de cette Maison; sans aucun égard, ni pour le Roi de Pologne, pere de ce Comte, qui sans doute eût été bien aise de lui procurer un semblable établissement; ni pour l'Imperatrice de Russie, qui, de contraire qu'elle avoit d'abord été à cette élection, y devint ensuite favorable, ni pour le mérite personnel du nouvel élu, qui lui avoit attiré l'estime des Courlandois, & qui le rend aujourd'hui l'objet de celle de toute la France. Les démêlés de la Republique avec le Roi de Prusse, au sujet de la protection qu'il accordoit aux Protestans de Pologne, furent aussi agitées dans cette Assemblée, avec tant d'animosité & de ressentiment, qu'on en vint jusqu'à prescrire un terme à ce Monarque; pour donner à la République la satisfaction qu'elle croyoit être en droit d'exiger de lui. On peut voir la lettre du 27. Nov., que le Regent de la Couronne DEMBOUSKI remit, de la part de la Diete, au Baron SCHWERIN Ministre de Sa Maj. Prussienne; & enfin on y prit des résolutions très-vives contre le Nonce du Pape SANTINI, dont la République de Pologne paroissoit fort mécontente.

ſoit, & il s'attendoit que l'Imperatrice Catherine, le mettant de part dans les négociations ſecrettes qui s'entamoient entr'elle & Sa Maj. Pruſſienne, lui fourniroit par là bien des moyens, de détacher peu à peu ce Monarque de la Ligue d'Hanovre; l'eſperance de la diviſer, dans le tems qu'elle paroiſſoit la plus unie, le flattoit infiniment. Mais pendant qu'on s'applaudiſſoit à Vienne, d'avoir bien-tôt occaſion de faire éclorre des événemens ſi avantageux, il s'en paſſoit d'autres à la Cour d'Eſpagne, dont il eſt à propos de parler.

Quelque préciſes que paruſſent les aſſurances que l'Amiral Jennings avoit données aux Gouverneurs Eſpagnols, des vues pacifiques avec leſquelles il parcouroit les côtes d'Eſpagne, Leurs Maj. Catholiques étoient bien éloignées de les croire ſinceres. Parfaitement inſtruites des ſecrets deſſeins que la Cour de Londres avoit, d'intercepter les Gallions aux Indes par l'Eſcadre de l'Amiral HOSIER, ou en Europe par celle de l'Amiral JENNINGS, Elles regardoient comme une inſulte, & un vrai acte d'hoſtilité, ce qu'il plaiſoit à cet Amiral de qualifier de promenade. Le

vif

vif ressentiment qu'Elles marquoient de cette démarche, s'accrut encore infiniment, lorsqu'Elles apprirent par un vaisseau qui arriva des Indes à Cadix le 24. Septembre, que l'Escadre Angloise s'étant présentée devant *Porto-Bello*, on avoit fait demander à l'Amiral Hosier, dans quel dessein il étoit venu sur cette côte? A quoi il avoit répondu le lendemain, que c'étoit par ordre du Roi son Maître, pour convoyer le vaisseau Anglois licencié, qui étoit avec les Gallions : que sur cela on avoit envoyé ce vaisseau à ce Commandant, dans l'esperance qu'après avoir obtenu ce qu'il desiroit, il prendroit le parti de se retirer, & de laisser l'entrée & la sortie du port libre : mais que bien loin, ajoûtoit la relation, de prendre cette resolution, cet Amiral tenoit *Porto-Bello* si étroitement bloqué, qu'il n'y pouvoit entrer ni sortir une simple barque, qui ne fût visitée par son ordre.

Une inquisition si exacte, dévoilant de plus en plus à Leurs Maj. Cath. le véritable motif de l'envoi de l'Escadre Angloise aux Indes, Elles souffroient impatiemment de ne pouvoir en tirer raison ; & il est certain qu'Elles auroient

dès-lors rompu entierement avec l'Angleterre, si les moyens de faire repentir cette Couronne de ce qu'on qualifioit à Madrid de manque de bonne foi de sa part, & même de perfidie, eussent été proportionnés à la vivacité du ressentiment qu'on en marquoit. Ce qui servoit un peu à adoucir le dépit que cette impuissance causoit, fut de savoir, que par les soins du Gouverneur de Porto-Bello, & du Présîdent de *Panama*, on avoit fait transporter le Trésor des Gallions à *Las Cruzes*, petite ville à dix lieues dans les terres; d'où il pouvoit encore, en cas de besoin, être porté facilement à Panama, comme cela arriva: & que d'un autre côté, *Dom Antonio* SERRANO, qui commandoit la flottille, après l'avoir heureusement conduite de la *Vera-Cruz* à la *Havane*, y avoit mis en sureté l'argent & les marchandises dont elle étoit chargée.

C'étoit effectivement un avantage considérable, qu'on eût évité par ce moyen, le chagrin de voir tomber tant de richesses entre les mains des Anglois: mais à la satisfaction près, d'avoir fait avorter leur dessein, on se trouvoit tou-

jours

jours dans la même indigence en Espagne. L'esperance d'y faire conduire par l'Amiral CASTAGNETTA tous ces Trésors dispersés qu'il étoit allé cherché, étoit fort balancée par la crainte, qu'ils ne devinssent enfin la proye de quelque Escadre Angloise: & plus les besoins & les représentations de la Cour de Vienne se multiplioient; plus on paroissoit piqué des obstacles, qui empêchoient de satisfaire les uns & les autres.

Milord Harrington, qui éclairoit de près tout ce qui se passoit alors à la Cour d'Espagne, ne laissoit point ignorer à la sienne, ni à celle de France, l'heureux effet des mesures qu'elles avoient prises de concert, pour ôter à l'Empereur & à Leurs Maj. Cath., un moyen si efficace d'exécuter les vastes projets qu'on leur attribuoit; & l'Angleterre, qui avoit intérêt à les faire regarder comme tels, s'en servoit utilement pour tenir l'esprit timide & irrésolu du Cardinal de Fleury, dans sa dépendance.

La sensibilité extrême de ce Cardinal, pour tout ce qui pouvoit affoiblir la haute opinion qu'il vouloit qu'on eût

de ſa capacité, & ſa paſſion, par conſéquent, de paroître eſtimé dans toutes les Cours, cauſoit à ce Miniſtre, ſur-tout dans le tems dont je parle, qui étoit le commencement de ſa puiſſance, une inquiétude & des angoiſſes, qui ſe remarquoient clairement dans ſes lettres. Il vouloit avoir la gloire de reconcilier les deux Couronnes; & l'attente univerſelle où il voyoit qu'on étoit, que cette réunion ſeroit ſon ouvrage, augmentoit encore ſon empreſſement à la terminer, & à ſignaler par là ſon miniſtere: mais en même tems, les terreurs paniques que lui donnoit l'Angleterre, de l'attachement de la Reine d'Eſpagne pour l'Empereur, & des projets de cette Princeſſe, l'allarmoient étrangement. Le Cardinal craignoit, qu'en laiſſant entrevoir trop de complaiſance & de bonne volonté à Sa Majeſté Catholique, Elle ne s'en ſervît que pour travailler de concert avec l'Empereur, à le rendre ſuſpect à l'Angleterre: & de ce ſoupçon procedoient, je ne ſai combien de petites tentatives, & de demi-confidences de ſa part en Eſpagne, pour éclaircir ſes doutes. Mais bien loin de lui procurer cette ſatisfaction, elles ne

ſervoient

servoient, au contraire, qu'à mettre la Reine d'Espagne autant en garde contre les pieges qu'il vouloit lui tendre pour la brouiller avec l'Empereur; qu'il paroissoit occupé de son côté à éviter ceux dont cette Princesse songeoit peut-être à faire usage, pour produire le même effet entre l'Angleterre & lui. La disgrace du Pere Bermudez qui étoit le fruit de la fausse démarche qu'il avoit faite, augmentoit encore la crainte qu'il avoit des suites du ressentiment de la Reine; & en lui ôtant toute esperance de faire entrer le Roi d'Espagne seul dans les sinuosités de sa politique, elle le reduisoit souvent à ne savoir à qui s'adresser, pour derober à la connoissance de l'Angleterre ses operations pour la reconciliation. Cette Puissance les observoit de près; & quoiqu'elle offrît de les favoriser, elle avoit néanmoins raison de craindre, que leur trop prompt succès ne la livrât tout-à-coup aux suites du ressentiment des deux Cours de Vienne & de Madrid. Dans cette appréhension elle pressoit vivement le Cardinal de Fleury, de mettre fin à des avances, & à une déference pour l'Espagne, qui n'aboutissoient, selon elle,

qu'à donner lieu à la Reine d'Espagne & à l'Empereur de s'en prévaloir, pour rendre la bonne foi de la France suspecte à ses Alliés.

Mr. *Horace* WALPOLE, Ambassadeur d'Angleterre, ne cessoit de tenir ce langage au Cardinal; & de lui représenter, que c'étoit par la fermeté seule qu'il faloit venir à bout, de détacher l'Espagne des intérêts de la Maison d'Autriche; & qu'on n'y réussiroit qu'autant qu'on ôteroit à Leurs Maj. Imp. & Catholique la plus legere esperance, de parvenir à séparer la France de ses Alliés. Le même Ministre faisoit aussi extrêmement valoir les grands armemens de l'Angleterre, pour faire avorter dans le Nord, comme dans le Sud, tous les projets de la Cour Imp.: & il laissoit ensuite au Cardinal à juger, combien le Roi son Maître avoit lieu de compter sur la reconnoissance du Roi Très-Chrêtien: & à quel point l'intelligence & l'amitié qu'on verroit en Europe regner entre ces deux Monarques, pouvoit contribuer à y accroître le nombre de leurs alliés; à confirmer la Hollande dans les favorables dispositions où elle venoit d'entrer; & à affermir celles du

du Roi de Prusse, qui commençoient à être assez chancelantes.

Le goût du Cardinal le portoit à entâmer plusieurs Négociations secrettement; & il croyoit trouver en lui des ressources infinies pour les faire réussir. Je n'entrerai point ici dans l'examen, si son opinion étoit bien ou mal fondée: c'est aux divers Ministres avec qui il a été en rélation d'en juger. Je me contenterai simplement de dire, que dans la circonstance présente, après avoir très-amplement, & fort inutilement déployé en Espagne, & peut-être aussi à Vienne, tous les ressorts de sa politique; les vives instances du Ministre Anglois, pour qu'il se decidât, & cessât enfin de mettre ainsi de toutes parts sa bonne volonté à l'encan, parurent l'avoir entierement déterminé, à regler désormais son union avec la Cour de Londres, sur le modele de celle que l'Espagne entretenoit avec la Cour de Vienne.

Cette résolution de sa part étoit attendue avec impatience en Angleterre: car quoi qu'on eût eu grand soin d'y repandre, après la disgrace du Duc de Bourbon, que le Cardinal seroit encore

plus fidele que ce Prince aux engagemens que la France avoit pris par le Traité d'Hanover; le public n'en paroiſſoit pas plus diſpoſé à ajoûter foi à de ſemblables bruits : il lui ſembloit au contraire, qu'on ne pouvoit trop ſe méfier des maximes de politique d'un Cardinal. Les Anglois, preſque toujours diviſés, en pluſieurs partis; aſſez mal diſpoſés ordinairement en faveur du Miniſtere, & outre cela prévenus, qu'un Prêtre Papiſte médite ſans ceſſe chrêtiennement contr'eux quelque réſolution ſanguinaire; auguroient des changemens qui étoient ſurvenus en France, ſelon leurs differentes façons de penſer : & comme dans ce tems-là, le crédit du Chevalier *Robert* WALPOLE, depuis Comte d'ORFORT, commençoit à former contre lui l'orage qui a éclatté depuis; le grand nombre d'envieux que ſa faveur & ſa puiſſance rendoient auſſi ſes ennemis, cenſuroient ouvertement le nouveau ſyſtême de politique qu'il ſuivoit, de s'unir ſi étroitement avec la France, dans un tems ſur tout, où il pouvoit facilement profiter, ſelon eux, de la méſintelligence de cette Couronne avec l'Eſpagne, afin de

tirer

tirer de celle-ci de nouveaux avantages pour le commerce de l'Angleterre. Ils trouvoient encore également imprudent, de se séparer de l'alliance de l'Empereur, uniquement pour servir, disoient-ils, le ressentiment d'une branche de la Maison de Bourbon contre l'autre; & de s'exposer par cette démarche à rester sans alliés, si ces deux branches venoient à se réunir. Ils prétendoient enfin, que dans le soupçon qu'on avoit, que l'Empereur & le Roi d'Espagne favorisoient le Prétendant, & vouloient exciter quelque révolution en Angleterre; c'étoit la plus grossiere illusion, de compter sur le secours de la France & sur le zele d'un Cardinal, pour dissiper de tels projets.

L'intérêt du ministere Anglois étant donc, de détruire les impressions désavantageuses que de semblables discours formoient dans le public; ceux dont ce Ministere étoit composé, souhaittoient ardemment, que le Cardinal de Fleury fit voir par quelque démarche, la sincerité & la fermeté de sa résolution, de se tenir uni l'Angleterre; & quand ils eurent appris par Monsieur Horace Walpole, qu'il s'y étoit enfin déterminé

ils se hâterent de le faire promptement connoître à l'Espagne & au public. Le premier éclat qui en servit de preuve, fut l'ordre que reçut Milord Harrington, par le retour du Courier que la Cour d'Espagne l'avoit prié de dépêcher au sujet de l'arrivée de l'Escadre d'Angleterre, de présenter à Sa Majest. Cath. le Mémoire qu'on trouvera à la fin de ce volume †.

Leurs Maj. Cath. furent autant offensées de tout ce que contenoit ce Mémoire, que du stile dont il étoit composé. Elles ne pouvoient sur-tout tolerer, que le Roi d'Angleterre prétendit leur faire croire, que c'étoit le pur effet des vents qui avoit conduit l'Escadre Angloise sur les côtes d'Espagne; & que ce Monarque voulut se servir d'une raison aussi frivole, pour cacher les véritables desseins qu'il avoit eus, en l'y envoyant. Elles n'étoient pas moins blessées, que S. Maj. Britannique traitât d'infraction, les sages & nécessaires précautions qu'elles prenoient, pour arrêter le Commerce illicite & frauduleux des Anglois aux Indes; & qu'Elle prétendit une

† Pieces Justificatives N. XXIII.

une satisfaction sur cet article, & sur celui de l'arrêt du Duc de Ripperda, que le Roi d'Espagne se croyoit au contraire en droit de demander. Pour l'obtenir donc par des moyens plus efficaces que celui de refuter des Mémoires, Leurs Majestés Cath. communiquerent tout ce qui venoit de se passer au Comte de Königseg, & le presserent en même tems, de solliciter l'Empereur, d'entrer dans les justes raisons qu'Elles avoient, de reprimer le ton de hauteur que l'Angleterre prenoit avec Elles, & de se venger de l'espece de loi, que cette Couronne sembloit vouloir leur imposer.

Le Ministre Imperial, qui étoit bien instruit que sa Cour, en desirant de mettre de plus en plus l'Espagne dans sa dépendance, ne souhaittoit pas moins d'éviter la guerre, suivit exactement cet esprit dans les conferences qu'il eut avec le Marquis de la Paz, & même avec Leurs Majestés Cath. Il entra en apparence dans les sentimens du Roi & de la Reine d'Espagne: il alla même jusqu'à promettre, que l'Empereur employeroit toutes ses forces pour procurer à Leurs Majestés Cath. une satisfac-

tion éclatante des justès sujets de plainte qu'Elles avoient contre l'Angleterre: mais il representa en même tems, que la saison déja avancée, & les alliances que l'Empereur ménageoit, ne permettoient point de prendre une resolution trop prompte; & qu'il étoit par conséquent plus sage de dissimuler, jusqu'à ce que les alliances conclues, & les Gallions arrivés, missent Leurs Majest. Imp. & Cath. en état d'humilier efficacément la fierté Angloise.

Tant de prudence n'étoit guere du goût de la Cour d'Espagne: mais la situation où elle s'étoit mise, ne lui permettoit point d'agir seule contre l'Angleterre; & encore moins de paroître se méfier des intentions de l'Empereur. Il fallut donc faire semblant de goûter les propositions du Comte de Könikseg, quelques peu satisfaisantes qu'elles parussent: & pour se dédommager un peu de cette complaisance, on ordonna au Marquis de la Paz, de répondre au Mémoire de Milord Harrington, d'une maniere qui lui fit sentir, & au Roi son Maitre, la ferme résolution où étoient Leurs Maj., de ne pas souffrir plus long-tems, que l'Angleterre, sur des

faits

faits ſuppoſés ou des infractions imaginaires, continuât d'en faire de réelles, & de donner ainſi atteinte aux égards qui étoient dûs à Leurs Maj. & à la dignité de leur Couronne. On trouvera à la fin de ce volume * la Lettre de ce Miniſtre, avec une déclaration de la ville de la Trinidad dans l'Isle de Cuba, au ſujet de l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe à *Porto-Bello.*

Mais ni la Lettre, ni la Déclaration qui l'accompagnoit, ni même certains avis de *Dom Antonio Serrano* Chef d'Eſcadre, & de quelques autres particuliers qui diſoient preſque les mêmes choſes, n'apprenoient rien de nouveau à Milord Harrington. Il n'ignoroit point à quel deſſein le Roi ſon Maître avoit envoyé les deux Eſcadres, dont l'Eſpagne ſe plaignoit ſi amérement : mais comme on n'avertit pas d'avance celui à qui l'on veut porter quelque coup, de s'en garantir, il n'avoit garde de donner des éclairciſſemens qui auroient produit cet effet. D'ailleurs ce Miniſtre vouloit juſtifier de bonne heure, les meſures qu'on avoit priſes pour s'emparer

* *Pieces Juſtificatives N°. XXV. & XXVI.*

rer des Gallions ; & il falloit, par conséquent, que beaucoup de plaintes & de recriminations, bien ou mal fondées, fissent illusion au public ; qu'elles lui persuadassent, que c'étoit l'Espagne qui refusoit de donner satisfaction au Roi d'Angleterre ; & qui forçoit en quelque maniere ce Monarque, de se procurer par la voye des armes, ce qu'il avoit vainement tenté d'obtenir par celles des représentations.

Malgré toute la vivacité & l'aigreur qui regnoit dans les écrits qu'on répandoit de part & d'autre, on ne laissoit pas de travailler, par l'entremise des Nonces, à changer ces dispositions en de plus favorables ; & sur tout à détacher la France de l'Angleterre. L'Empereur & Leurs M. Cath. jugeoient avec raison, que c'étoit le principal, & même l'unique moyen d'anéantir la Ligue d'Hanover : & si, dans le tems où le ressentiment du renvoy de l'Infante étoit le plus vif, on avoit d'abord marqué beaucoup d'égards pour l'Angleterre, & encore plus d'empressement de la gagner ; la froideur avec laquelle cette fiere Couronne avoit reçu de semblables

avances

avances, ne permettoit plus de les continuer.

Outre cela, la Cour de Vienne étoit persuadée, que les Anglois ne se départiroient jamais, sur tout depuis l'accession de la Hollande au Traité d'Hanover, de demander l'abolition de la Compagnie d'Ostende; & elle se flattoit que la France, moins vive sur l'article du Commerce que les deux Puissances Maritimes, & d'ailleurs gouvernée par un Cardinal, écouteroit plus facilement les propositions pacifiques qu'on lui feroit. Pour tâcher donc de pénétrer les dispositions de cette Couronne, l'Empereur consentit que l'on fit usage en Espagne, comme il faisoit de son côté à Vienne, des bons offices des Nonces; & bien instruit par le Comte de Könikseg, que Mr. Aldobrandini, qui residoit à Madrid, étoit à l'abri de tout soupçon de partialité en faveur de la France, il ne craignoit point que ce Ministre fît aucune démarche, qui ne fût auparavant bien méditée, & soigneusement dirigée par le Comte de Könikseg.

L'union d'une branche de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche, la séparation de celle-ci d'avec l'Angleterre, &

& l'alliance de cette Couronne avec la France, étoient en vérité, tout-à-fait ſemblables à certaines intrigues de galanterie, que quelque mouvement de jalouſie & de dépit a formé; mais qui laiſſe cependant une ſecrette pente dans les perſonnes qui ſe ſont auparavant aimées, à reprendre les mêmes ſentimens au moindre éclairciſſement. De cette diſpoſition, que les deux Ligues de Vienne & d'Hanover remarquoient dans leurs nouveaux amis, naiſſoit autant d'inquiétude, que de méfiance, ſur les démarches que ceux-ci pouvoient faire. On vouloit de part & d'autre, tout voir, tout éclairer, tout approfondir; & ce qui, ſans doute, eſt très-ſingulier, les divers Alliés prétendoient preſque perſuader au Public, que toutes ces précautions étoient des preuves convaincantes de leur parfaite intelligence.

Celle qui ſubſiſtoit encore entre l'Eſpagne & l'Angleterre, quoique très-languiſſante & très foible, ne laiſſoit pas de donner lieu à Sa Maj. Britannique de faire de tems en tems quelque propoſition au Roi d'Eſpagne. Milord Harrington eut ordre de ſonder de nouveau, ſi Sa Maj. Cath. ſeroit diſpoſée à en-

gager

gager l'Empereur, de consentir que la Compagnie d'*Ostende* fût transferée à *Trieste*; afin d'épargner à ce Monarque par cette translation, le désagrément de revoquer tout-à-fait l'Octroi qu'il avoit accordé; & que cependant les Puissances Maritimes obtinssent aussi de leur côté, l'abolition d'un établissement si contraire au commerce de leurs sujets.

Milord Harrington travailla donc pendant quelque tems, de concert avec Mr. WANDERMEER, Ambassadeur d'Hollande, à faire goûter ce projet à la Cour d'Espagne; pendant que Mr. de St. SAPHORIN agissoit dans le même esprit à Vienne. Mais malgré les soins de ces Ministres, à faire valoir dans cette occasion l'attention que le Roi leur Maître & les Etats Généraux avoient, de ne rien exiger de l'Empereur qui pût blesser sa délicatesse, & de chercher simplement un expédient qui satisfît tous les partis; on rejetta encore à Vienne leur proposition, sans offrir autre chose, que quelque limitation au commerce de la Compagnie d'Ostende, qui fut aussi mal reçue à son tour en Angleterre & à la Haye, que l'idée de

de la translation l'avoit été à Vienne & à Madrid.

Cependant l'Empereur & le Roi d'Espagne, pour éviter que l'on n'attribuat à leur resistance la guerre qu'elle pouvoit allumer, & conformément aux vues qu'ils avoient toujours, d'entamer pour leurs fins particulieres une Négociation secrette avec la France, firent quelques ouvertures à cette Couronne; tendantes à proposer de nouveaux moyens pour regler le commerce de la Compagnie d'Ostende, d'une maniere qui ne fit plus d'ombrage aux Puissances Maritimes: Mais Elles persisterent à n'en vouloir admettre aucun qui laissât subsister cette Compagnie, & les tentatives des Cours de Vienne & de Madrid, n'eurent aucun succès.

Il n'en fut pas de même des secrettes Négociations du Comte de SECKENDORF à la Cour de Berlin. Elles réussirent bien mieux; & ce Ministre, après bien des allées & des venues, parvint enfin à conclurre un Traité (*) entre l'Empe-

(*) A la fin de ce volume *Pieces Justificatives N°. XXVII.* Il fut tenu si secret, que tout ce qui y avoit rapport a été ignoré, non seulement du public, mais même des propres

l'Empereur & le Roi de Prusse, qui fut signé le 12. Octobre 1726.

On peut aisément juger, combien on fit valoir à Vienne & à Madrid, l'acquisition d'un tel Allié (car c'est ainsi qu'on l'y qualifia d'abord); & à quel point les Rois d'Angleterre & de France, furent étonnés de la résolution qu'avoit prise Sa Maj. Prussienne. Elle fut bientôt instruite des differens bruits qu'on faisoit répandre à Vienne, à Paris & à Londres sur son changement; & pour en faire connoître la fausseté, Elle ordonna aux Ministres qu'Elle avoit dans ces deux dernieres Capitales, de déclarer à Leurs Majestés Très-Chrêt. & Britannique : que les engagemens qu'Elle venoit de prendre avec l'Empereur, n'étoient point contraires au Traité d'Hanover, & ne regardoient que ses intérêts particuliers, & ceux du Corps Germanique. Les deux Monarques parurent se contenter de cette assurance : c'étoit en effet le meilleur parti à prendre, puisqu'un mécontentement trop marqué

propres Ministres du Roi de Prusse. On ne garantit point la copie qu'on en donne, mais il y a apparence pourtant qu'elle peut être véritable.

qué de leur part, auroit vraisemblablement achevé de rompre l'union, que la bienséance vouloit que le Roi de Prusse conservât encore avec eux.

Quelque tems avant la conclusion du Traité que le Comte de Seckendorf avoit ménagé, le Roi de Prusse, qui craignoit quelque suite des démêlés qu'il avoit avec la République de Pologne, avoit fait, comme je l'ai remarqué, quelques propositions à l'Imperatrice de Russie, tendantes à former avec cette Princesse une Alliance défensive pour leur commune sureté. Elle parut les recevoir avec plaisir : & il courut alors un bruit, que le Sr. * STAHL, premier Médecin du Roi de Prusse, qui étoit venu faire un voyage à Petersbourg, avoit été chargé du soin de faire, à ce sujet, les premieres ouvertures. Peut-être que le présent qu'il reçut de Sa Majesté Czarienne quand il prit congé d'Elle, & les marques de bienveuillance dont elle l'accompagna, établirent cette opinion. Quoi qu'il en soit, la négociation réussit, & le Comte de MAR-

DE-

* Il passoit pour le plus habile Chymiste d'Allemagne.

DEFELDT, Miniſtre de Sa M. Pruſſienne, conclut à Petersbourg un Traité d'alliance défenſive, qui fut ſigné le dix Août 1726.

Par ce Traité, les deux Puiſſances ſe garantiſſoient mutuellement les Etats dont elles étoient en poſſeſſion, & regloient le ſecours qu'elles devoient ſe donner, en cas que l'une & l'autre fût attaquée. Elles ſe méfioient également des Polonois; & cette diſpoſition devint le principe de leur union. Le Roi de Pruſſe ne jugea pourtant point à propos de l'étendre, juſqu'à donner paſſage par ſes Etats aux troupes Ruſſiennes pour entrer en Allemagne, comme l'Imperatrice le deſiroit: il le refuſa conſtamment; & cette fermeté fut, ſans doute, le fruit des ménagemens que Sa Maj. Pruſſienne voulut conſerver pour les Rois d'Angleterre & de France, auxquels l'entrée des Troupes Ruſſiennes en Allemagne auroit paru fort ſuſpecte. Il y eut auſſi un article ſecret dans ce Traité, qu'on a placé à la fin de ce volume *, & qui ſervira de preuve de la

* *Pieces Juſtificatives*, à la ſuite du N°. *XXVII.*

la vérité de ce que j'ai rapporté, des vues de l'Imperatrice de Russie en faveur du Duc d'Holstein son gendre.

L'Archevêque d'Amida m'ayant dit, la veille du départ de St. Ildephonse, de Leurs Maj. Cath. qu'Elles jugeoient à propos que je les suivisse à l'Escurial, & qu'Elles vouloient même me faire l'honneur de me parler; je m'y rendis deux jours après que la Cour y étoit arrivée; & ce fut encore avec le Marquis de la Roche que je logeai.

Ce vaste & magnifique Monastere, où est la sepulture des Rois d'Espagne, fut construit par l'ordre de PHILIPPE II. en actions de graces de la victoire qu'il remporta sur les François à la bataille de *St. Quentin*, le jour de *St. Laurent*; & cette action est peinte dans la voûte du grand escalier. On trouve dans differentes salles du Couvent, dans les appartemens du Roi & dans la Sacristie, un très-grand nombre de tableaux des meilleurs peintres d'Italie ou de Flandre; & on fait voir dans la Sacristie des ornemens très-riches, destinés pour le service divin, qui se fait dans ce fameux Couvent avec beaucoup de majesté & de Religion, par près de cent-cin-

quante

quante Religieux Hieronymites qui y habitent. Si le Dome de l'Eglise étoit peint, & répondoit à la magnificence du reste, rien ne manqueroit à la perfection de ce superbe Temple. La Chapelle destinée à servir de sepulture aux Rois, & aux Reines qui ont eu des enfans, & dont les corps sont renfermés dans des urnes de marbre, ornées de bronze doré, ne cede en rien à la richesse & à l'ornement qui se remarque dans l'Eglise. On descend à cette Chapelle par un escalier de marbre, & toutes les murailles en sont incrustées. Vers la fin des marches on trouve une porte, qui sert d'entrée à un chemin voûté & souterrain, qui conduit à un autre caveau, où l'on enterre les Reines qui n'ont point eu d'enfans, & les Princes & les Princesses de la Maison Royale : comme on me dit, qu'on pouvoit facilement voir leurs corps, dont plusieurs s'étoient bien conservés, j'obtins du Pere Prieur, quoiqu'avec un peu de difficulté, la permission de satisfaire à cet égard ma curiosité, & d'entrer dans ce caveau. J'y descendis donc avec Dom Juan B. de Zuloaga; le Pere de Nyel, Sous-Précepteur des Infans; & le

le Religieux qu'on nous avoit donné pour guide. On ne trouve dans cette region de la mort, d'autre lumiere que celle qu'on y porte : ainsi ce fut avec le secours des bougies, que nous avions prises, que nous remarquames au fond du caveau un tableau du Crucifix, & les coffres fermant à clef, & posés le long des murailles des deux côtés, sur des especes de tablettes garnies de drap ou de velours noir, où sont les corps des Princes & des Princesses. Notre conducteur nous en ayant ouvert un assez grand nombre, nous y trouvâmes plusieurs corps qui s'étoient très-bien conservés, & entr'autres ceux du fameux * DOM JUAN D'AUTRICHE, qui gagna la bataille de LEPANTE, & du *Cardinal Infant*, frere du Roi PHILIPPE IV. Mais presque toutes les autres n'offrirent à nos yeux que des ossemens, † ou des lambeaux des habits ou des armes, avec lesquelles ils avoient

* *Iste moritur .... dives & felix ..... alius moritur in amaritudine animæ absque ullis opibus; & tamen simul in pulvere dormient, & vermes operient eos.* Job. c. 21. ✝. 23. & 25.

† *Æquat omnia cinis.* Senec. Ep. 91.

avoient été enterrés : triſtes débris de leur grandeur paſſée, & qui ne ſervent qu'à en faire connoître la fragilité * & le néant.

L'Infant de Portugal Dom EMMANUEL, qui étoit arrivé en Eſpagne depuis le mois de Mai, ſe trouvoit auſſi dans ce tems-là à l'Eſcurial ; & il logeoit dans la maiſon de campagne des Religieux Hieronymites. Ce Prince s'attiroit encore plus les reſpects & l'attachement d'un chacun par ſon affabilité, que par ſa haute naiſſance, & j'allois avec empreſſement lui faire ma cour. Il paroiſſoit recevoir cette aſſiduité de ma part avec bonté ; & c'eſt pendant ce voyage que j'eus le bonheur de m'attirer les marques de bienveuillance & de confiance, dont on verra dans la ſuite que S. A. R. m'a honoré. Le même Dom Gaſpard Giron †, qui avoit été la recevoir à *Alcala*, de la part de Leurs Maj., étoit chargé par leur

* *Quæ eſt vita veſtra ? vapor eſt ad modicum parens, & deinceps exterminabitur.* Jac. Ep. c. 4.

† Il étoit Majordome de Semaine, Grand Maréchal de Logis de la Cour, & Conſeiller de Cape & d'Epée, avec exercice dans le Conſeil des Indes.

ordre de la servir en qualité de Majordome, & de faire en même tems les honneurs de la Maison de l'Infant. C'étoit un ancien Courtisan, qui avoit passé, me disoit-il; toute sa vie *à los pies de los Reyes*; & il racontoit avec autant de plaisir les differents événemens du regne de CHARLES II., dont il avoit été témoin, que j'en avois de le mettre sur ces matieres, & de l'entendre.

A la suite de l'Infant, étoit aussi un Jesuite nommé le Pere Castejon *, estimé, comme il le méritoit, de ce Prince, & de tous ceux qui le connoissoient, par sa solide vertu, & par un désintéressement qui accompagne toujours une sincere pieté.

La Cour qu'on alloit faire à l'Infant Dom Emmanuel; des promenades en carosse aux environs de l'Escurial, auxquelles succedoient le soir, après le retour de Leurs Maj. de la chasse, quelques

* Il avoit assisté le Roi Dom LOUIS I. à la mort, & ce Prince avoit en lui beaucoup de confiance.

Ce bon Religieux, quelques années après, mourut subitement à Madrid en prêchant, & fut, suivant toute apparence, voir clairement dans le Ciel, les vérités qu'il annonçoit avec tant de zele sur la terre.

ques visites chez les Dames du Palais de la Reine, ou chez le Duc de LARCO, qui de tems en tems donnoit des concerts dans son appartement, faisoient tous les amusemens des Courtisans.

Le Comte de Königseg étoit le seul Ministre étranger qui avoit suivi la Cour. On lui avoit donné le logement que les Ambassadeurs de France occupoient ordinairement, dans les maisons Royales. Les autres Ministres étrangers ne venoient qu'en passant à l'Escurial, quand l'exigeoient les affaires dont ils étoient chargés; ou qu'à l'occasion du jour de la naissance de Leurs Majestés & des Princes, la Cour étoit ce qu'on appelle en Gala. Cette prédilection pour le Ministre Imperial étoit encore accompagnée de toutes les attentions les plus distinguées de la part de Leurs Maj., & par conséquent de toute la Cour, dont on trouvoit toujours une bonne partie chez lui.

Depuis la permission que la Cour de France m'avoit donnée, d'entrer au service du Roi d'Espagne, je ne me regardois plus que comme un Sujet de ce Monarque, ainsi je fréquentai à l'Escurial la maison du Comte de Königseg plus souvent, & plus librement que par le

passé. Ce Ministre ignoroit cependant entierement ce qui me donnoit lieu d'en agir de la sorte ; car le parti qu'on m'avoit fait prendre n'étoit point encore public : & quoique par cette ignorance il restât toujours dans l'opinion, que j'étois un émissaire secret de la Cour de France, & que comme tel il m'observât, & me fît observer de près ; je puis dire à la louange de sa probité, que jamais je n'ai remarqué dans sa maniere d'agir avec moi, rien qui sentit l'odieuse duplicité, à laquelle on verra que les Ambassadeurs de France ont eu recours, pour me traverser à la Cour d'Espagne : je veux dire d'affecter avec moi d'être de mes amis, pendant que pour plaire au Cardinal de Fleury, ils mettoient tout en usage pour me nuire. Une si basse politique ne compâtit point avec la candeur & la noble franchise Allemande : & ces deux qualités, jointes à toute la dexterité & à toute la pénétration possibles, formant le caractere du Comte de Könikseg ; il cherchoit à la vérité, en Ministre habile, à me mettre hors de portée d'exécuter les projets dont il me croyoit chargé, pour traverser les siens ; mais sans m'attaquer personnellement avec grossiereté, comme

ont

ont fait ensuite les Ministres de France. Les mèmes ménagemens pour moi se sont soutenus tout le tems de son sejour en Espagne ; c'est avec plaisir que je rappelle ici la mémoire d'un procedé si digne de lui, & que je rends publiquement ce témoignage avantageux à sa générosité.

Quoique par les dernieres conversations que nous avions eues à St. Ildephonse, l'Arch. d'Amida & moi, je susse à quoi m'en tenir sur la commission dont on vouloit me charger, je ne laissois pas de le voir assez fréquemment ; & c'étoit toujours en apparence, avec le même desir de sa part, que nous fussions unis ensemble d'une étroite amitié. Je répondois à ces sentimens par une reconnoissance très-sincere. Ma confiance en lui augmentoit à proportion des marques qu'il me donnoit de la sienne : & comme tout cela se passoit secrettement entre nous, & que le plus souvent nous nous entretenions dans une espece de Chapelle, à côté du Choeur de l'Escurial, où les Moines tenoient leur Chapitre ; rien ne réveilloit l'attention du public sur mon sujet. La continuité de mon sejour à la Cour, servoit simplement à persuader

aux Courtisans, qu'une secrette bienveuillance de Leurs Majestés, en étoit le principe; & à me procurer les agrémens qui sont toujours les fruits de cette opinion.

Quand nous nous étions séparés, l'Archev. d'Amida & moi, à St. Ildephonse, il m'avoit pressé de m'expliquer sur ce que je souhaittois qu'on m'accordât pour subsister; & de mon côté, je m'étois entierement remis sur cet article, à ce qu'il plairoit à Leurs Majestés de régler. Cette petite affaire étoit donc restée indécise; & mon désintéressement (j'ose le dire) me la faisoit regarder avec une indifférence, qui n'étoit pourtant point proportionnée à mes besoins. Il sera aisé de se convaincre de ce que je dis, en considerant que depuis plus d'un an que j'étois en Espagne, je n'avois pas reçu la plus légere gratification de la Cour de France; & qu'indépendamment du refus de tout secours dont j'étois sûr de la part du Cardinal de Fleury, il ne convenoit plus, après le parti que j'avois pris d'entrer au service du Roi d'Espagne, de recevoir des bienfaits d'un autre Prince. Je ménageois donc les foibles ressources que la modicité de mon reve-

nu

nu me donnoit, autant que ma ſituation l'exigeoit : mais elles s'épuiſerent enfin ; & les mille écus que j'avois été obligé d'emprunter de Mrs. *Brethous*, Banquiers à Madrid, étant presque conſumés, je crus devoir ſurmonter la repugnance que j'avois eue jusqu'alors, de rappeller à l'Archev. d'Amida le ſouvenir de ce qu'il m'avoit dit à St. Ildephonſe ſur mes affaires particulieres, en le ſuppliant d'engager Leurs Maj. à déterminer ce qu'Elles vouloient m'accorder.

Ce Prélat alloit tous les ſoirs, comme je l'ai rapporté, dans l'appartement de la Reine : ainſi l'ayant attendu ſur ſon paſſage (car nous étions convenus qu'à l'Eſcurial, comme à St. Ildephonſe, j'éviterois de paroître ſouvent chez lui,) je lui repréſentai la ſituation embarraſſante où j'étois ; & je le priai de vouloir bien la faire connoître à Leurs Majeſt., afin qu'Elles euſſent la bonté d'y avoir quelque égard. Notre converſation ſe faiſoit dans une galerie en forme de tribune, qui va du cœur de l'Eſcurial à l'appartement de Leurs Maj. ; & il n'y avoit que peu de momens qu'elle étoit commencée, quand nous vimes venir à nous le Duc de Larco, le Marquis de

Valouze, & quelques autres perſonnes de la Cour. Leur préſence nous ayant interrompus, l'Archevêque me dit ſimplement en me quittant, qu'il tâcheroit d'exécuter dès ce ſoir même ce que je deſirois; & qu'il falloit que le lendemain matin je vinſſe chez lui, afin qu'il m'informât de ce qui ſe ſeroit paſſé. Je m'y rendis exactement à l'heure qu'il m'avoit preſcrite: mais au lieu d'une déciſion que j'attendois ſur ce qu'on vouloit m'accorder, on en revenoit toujours à me demander ce que je ſouhaitois.

Une telle queſtion, je l'avoue, m'étoit très-déſagréable; puiſqu'il me paroiſſoit tout-à-fait indécent, de marchander en quelque façon mes ſervices. Je la trouvois d'ailleurs fort inutile, puiſque c'étoit à Leurs Maj. de proportionner leurs bienfaits aux Emplois qu'Elles me deſtinoient. J'expoſai donc là-deſſus ma penſée à l'Archevêque; & j'ajoutai, que ne me trouvant point en état de faire en meubles & en équipages, (car je n'en avois que de louage,) la dépenſe qui étoit néceſſaire pour me pourvoir de ces differentes choſes, je ne pouvois me diſpenſer de demander une gratification qui m'en facilitât le moyen.

Le

Le Prélat entra avec amitié dans tout ce que je lui disois. Mais sur l'article des meubles, il me répondit : qu'il ne convenoit point, dans la circonstance présente, qu'il parût que j'en voulusse acheter, comme pour fixer mon sejour en Espagne : qu'il seroit tems de songer à cela quand j'y reviendrois : & qu'il falloit simplement exposer aujourd'hui, ce que je croyois qui me seroit nécessaire pour faire mon voyage ; qu'on vous accordera, ajouta-t-il, sans la moindre difficulté.

Reduit par cette réponse, à tenir un langage peu conforme au désintéressement que j'avois toujours montré ; & bien éloigné de me prévaloir de la disposition où on étoit de me faire plaisir, je ne savois presque ce que je devois dire à l'Archevêque ; & je lui faisois un calcul de ma dépense aussi exact, que si j'avois eu à lui rendre compte de l'usage de son revenu. Edifié de mon peu d'avidité : „ Vous parlez, me dit-il en riant, des „ postes, du louage d'un appartement „ dans un Hôtel à Paris, & d'autres „ semblables détails, comme si vous a- „ viez à ménager la bourse d'un simple „ particulier. Soyez moins scrupuleux „

 „ &

„ & ne craignez point, qu'en expoſant
„ naturellement vos beſoins, on vous
„ ſoupçonne de les multiplier pour vous
„ enrichir. N'eſt-il pas juſte, puiſque
„ Leurs Majeſtés Cathol. veulent que
„ vous alliez en France, qu'Elles vous
„ mettent en état de faire le voyage ſans
„ déranger vos affaires ? Laiſſez donc
„ là toutes vos délicateſſes ; & écrivez-
„ moi ce ſoir une lettre, que je puiſſe
„ montrer à Leurs Majeſtés. Demain ſu-
„ rement, cette petite affaire ſera reglée".

N'ayant rien à repliquer à ce que ce Prélat me diſoit, je pris congé de lui, en le remerciant de la bonne volonté qu'il me marquoit ; & dès le ſoir, comme il me l'avoit ordonné, je lui écrivis le billet ſuivant, dont l'original ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés, & dont j'avois gardé une copie.

MONSEIGNEUR,

JE vous avoue ingénuement, que je ſuis plus embarraſſé de la propoſition que vous avez eu la bonté de me faire ce matin, au ſujet des appointemens qui peuvent m'être néceſſaires, tant pour mon voyage, que pour ma ſubſiſtance à Paris, que je ne le

ſerois ;

serois de répondre à toute autre question. Ce qui concerne l'intérêt, est pour moi une matiere que je n'aime point à traiter ; & je m'estimerois fort heureux de pouvoir servir Leurs Maj. pour rien, & sans autre motif que celui de mériter leur bienveuillance. Puisqu'il faut cependant, MONSEIGNEUR, *obéïr à l'ordre que vous m'avez donné, j'aurai l'honneur de vous dire, que mille à douze cens Pistoles me semblent suffisantes, tant pour les frais de mon voyage, que pour me faire vivre pendant tout un an, dans l'état de bienséance & de modestie où il me convient d'être à Paris : & comme au bout d'un an, je me remettrai dans le courant des petits revenus que je me suis reservés en entrant dans l'état Ecclésiastique, & que j'ai presque tous pris d'avance pour cette année ; Leurs Maj. pourront, comme il est juste, supprimer dans la suivante, ce qui peut leur paroître de trop dans ce dont je crois avoir besoin pour celle-ci : mes revenus alors suppléeront à ce retranchement. Voilà,* MONSEIGNEUR, *tout ce que je puis dire sur cet article ; reglez-le donc après cela comme vous le jugerez le plus à propos : tout ce que vous ferez sera reçu de ma part avec une entiere satisfaction. Le feu Roi* LOUIS XIV.

m'avoit donné à la mort de ma Mere, la moitié de ses appointemens de Dame du Palais de feu Madame la Dauphine. Si Leurs Majestés croyent qu'il convient que je fasse une démission de cette pension, pour que la reconnoissance que je dois avoir de ce bienfait, ne me gêne point dans les démarches que je pourrai avoir occasion de faire dans la suite pour leur service, j'exécuterai sur le champ ce qu'il leur plaira de m'ordonner. J'ai l'honneur d'être &c.

A *l'Escurial* ce Jeudi au soir
14. *Novembre* 1726.

L'archevêque d'Amida, après avoir reçu ce billet, s'acquitta exactement de ce qu'il m'avoit promis; & dès la nuit du même jour, c'est-à-dire après être rentré chez lui, il m'en écrivit un * datté d'une heure après minuit, par lequel il m'apprenoit que Leurs Majest. m'avoient accordé mille pistoles de gratification pour faire mon voyage. Cette nouvelle, qu'un de ses Secretaires vint me donner le vendredi,

* On le trouve specifié avec la datte, dans la liste de mes papiers, faite par le Secretaire de la ville de *Douay*, quand ils me furent enlevés.

dredi matin, me causa beaucoup de joye. Mes ressources étoient épuisées : celles que je pouvois tirer de ma famille étant éloignées, il falloit beaucoup de tems pour les recevoir : & s'il est toujours triste par tout, d'être obligé de recourir aux expédients pour subsister ; cette peine devient infiniment plus sensible dans un pays étranger, où les ménagemens qu'on doit observer sont plus grands, & où la méfiance de ceux qui ont de l'argent ne l'est pas moins.

Très satisfait de me voir délivré de l'embarras où j'étois, j'allai remercier l'Archevêque d'Amida de la promptitude, & du succès de ses bons offices. Il ne les fit point valoir ; & il me dit au contraire, avec une franchise qui me surprit, (car elle n'est guere pratiquée dans les Cours, par les personnes qui veulent paroître avoir du crédit :) qu'entre le tems de proposer à Leurs Maj. de m'accorder une gratification, & celui de leur consentement, il ne s'étoit écoulé que celui qui leur avoit été nécessaire pour lire mon billet. „ Vous avez vu au surplus, ajou-
„ ta-t-il, par celui que vous avez reçu
„ de moi, qu'il ne faut ni remercier pu-
„ bliquement Leurs Maj. de cette grace,
„ ni

„ ni encore moins en parler. Ainſi con-
„ tinuez à garder le ſilence ; & mettez
„ vous ſeulement en état de partir, quand
„ on vous avertira ”.

Le long ſejour qu'on me voyoit faire à la Cour, ſans que je paruſſe ſonger à retourner à Madrid, devenoit peu à peu matiere de ſpéculation aux Courtiſans, & aux Miniſtres étrangers. Les uns & les autres commençoient à croire, ou qu'il s'agiſſoit de me donner quelque place conſiderable en Eſpagne, ou que la France me fourniſſoit plus d'occupation que je ne paroiſſois en avoir. Certains bruits ſourds ſe répandoient auſſi, que l'Arch. d'Amida & moi, étions dans une grande intelligence : & comme il étoit impoſſible, malgré les précautions que nous prenions pour cacher les conferences que nous avions de tems en tems enſemble, qu'il ne tranſpirât quelque choſe de ces relations ; les curieux dont les Cours ſont remplies, les interprètoient ſelon leurs differentes idées, & tiroient de mon ſejour à la Cour, des conſéquences qui excitoient de plus en plus ſur mon ſujet, l'attention du public. Celle du Comte de Könikſeg à cet égard étoit extrême ; & moins il trouvoit dans

mes

mes discours ou dans ma conduite dequoi confirmer l'opinion qu'il avoit, que la France se servoit de moi pour ménager ses intérêts en Espagne; plus cet Ambassadeur s'appliquoit à percer l'obscurité dans laquelle il étoit persuadé que je travaillois. Mais les soins & les peines qu'il se donnoit, ne lui procurant aucune preuve de la certitude de ses soupçons; il crut que le meilleur moyen de couper court à toutes les difficultés qu'il rencontroit pour connoître ce qui me retenoit à la Cour, étoit de le demander à Leurs Maj. & à leurs Ministres; & de les engager à s'expliquer sur cet article, en leur témoignant; que comme il ne paroissoit pas vraisemblable que je fusse depuis si long-tems en Espagne, sans autre dessein que celui d'y voyager; il ne pouvoit s'empêcher d'adhérer au jugement que le public portoit des motifs qui m'y retenoient, & de me regarder avec ce public comme un Ministre secret de la France.

Les fréquentes conférences que le Comte de Königseg avoit avec Leurs Maj., lui fournissoient toute la facilité possible d'obtenir l'éclaircissement qu'il cherchoit sur mon compte: Un jour donc qu'il

leur témoigna son inquiétude sur mon long séjour à la Cour, & sur tous les bruits auxquels il donnoit sans cesse sujet; Elles lui repondirent: que quoique ces bruits fussent bien mal fondés, ainsi qu'Elles l'en avoient déja assuré; il suffisoit néanmoins qu'il en conçût le moindre ombrage, ou qu'il pût déplaire à l'Empereur, pour qu'elles me fissent dire de prendre le parti de me retirer: & qu'ainsi il pouvoit compter que dans peu je reprendrois le chemin de France.

Cette réponse, que Leurs Majestés & l'Ambassadeur de l'Empereur entendoient chacun en leur maniere, contenta ce Ministre. Il en fit même part à quelqu'un de ses confidens, pour qu'elle ne demeurât point secrette; & ceux-ci, fideles à suivre ses intentions, la divulguerent avec tant de soin; qu'au bout de très peu de jours chacun se dit à l'oreille, que Leurs Maj. devoient incessamment me donner ordre de retourner en France. Cette opinion (comme c'est l'ordinaire dans les Cours) fit aussi-tôt disparoître la consideration avec laquelle j'avois été regardé jusqu'alors: chacun avoit au contraire un attention exacte de m'éviter; & le bon homme

Marquis

Marquis de la Roche même, avec qui j'étois pourtant logé, la pouſſoit juſqu'au ſcrupule.

Une revolution ſi ſubite dans ma ſituation, me cauſant autant de peine que de ſurpriſe, j'écrivis à l'Arch. d'Amida, pour le ſupplier de m'apprendre ce qui pouvoit avoir donné lieu à ce changement; Leurs Majeſtés ayant eu la bonté de l'inſtruire de ce qui s'étoit paſſé entr'Elles & le Comte de Königſeg ſur mon ſujet, & dans quel ſens je devois entendre la réponſe qu'Elles avoient faite à ce Miniſtre, l'Archevêque mit au bas de ma lettre * ces mots latins: *ne timeas, & non turbetur cor tuum*; & puis en Eſpagnol, de ne pas manquer de me rendre le ſoir dans le fonds du Chœur de l'Eſcurial, & non dans la Chapelle du Chapitre, où nous nous trouvions ordinairement, comme je l'ai dit.

Très-curieux de connoître l'eſpece de myſtere, que le peu de mots que l'Arch. d'Amida m'avoit écrits, ne me devoiloit qu'imparfaitement; j'allai, quand la nuit

* Elle eſt dans le nombre de celles dont le procès verbal fait mention.

nuit fut venue, dans une Stalle du Chœur, attendre avec grande impatience, que le Prélat parût; & m'étant avancé vers lui quand je le vis venir, nous sortimes l'un & l'autre de l'Eglise, & nous passames dans un des Cloîtres qui sont auprès du grand escalier. Celui qui nous l'éclairoit s'étant retiré, nous restames seuls tous les deux. L'Archevêque me raconta alors, ce que je viens de rapporter de la conversation du Comte de Könikseg, avec Leurs Majestés; & l'occasion qu'Elles avoient prise de faire passer le voyage qu'Elles vouloient que fisse en France, pour une marque de leur attention pour la Cour de Vienne. Il ajouta, que pour confirmer le Comte de Könikseg dans cette opinion, il falloit que dans peu de jours je me disposasse de retourner à Madrid, & qu'il parût par mes discours dans cette Capitale, aussi-bien qu'à la Cour, jusqu'à ce que je partisse, qu'ayant fait un assez long sejour en Espagne, je songeois véritablement à retourner dans ma patrie. „ Peut-„ être, me dit-il encore, serez-vous „ pourtant obligé, avant que nous al-„ lions à Madrid, de faire ici un petit „ voya-

„ voyage ; mais ſi Leurs Maj. le jugent
„ néceſſaire, j'aurai ſoin de vous en don-
„ ner avis. Adieu, je viens de vous
„ prononcer l'arrèt de votre exil ; ſoû-
„ tenés-le avec fermeté ". Cela ne ſera pas fort difficile, Monſeigneur, lui repondis-je, & je me ſens même un ſi grand fonds de charité, que je n'aurai ſurement nul beſoin de me faire violence, pour pardonner à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, la diſgrace qu'il m'attire : ainſi ſoyez bien perſuadé, que ſuivant fidelement votre avis, je jouerai à merveille mon perſonnage, & que je contribuerai de mon mieux au triomphe du Comte de Könikſeg.

Les courtiſans malgré toute la pénétration dont ils ſe piquent, ſont très-facilement les dupes des Princes & de leurs Miniſtres, quand ceux-ci jugent qu'il eſt néceſſaire de faire répandre certains bruits. Je ſuis convaincu auſſi, que c'eſt un eſpece d'amuſement pour les Souverains, de remarquer certains hommes, occupés ſans ceſſe du ſoin ſtérile de les étudier, annoncer avec un grand air de ſuffiſance & de myſtere, ce qui ſouvent eſt le plus éloigné de la vérité. Si mes conjectures à cet égard

ne ſont point fauſſes, je puis dire que ce qui ſe paſſa ſur mon ſujet à la Cour d'Eſpagne, dans le tems dont je parle, dut pluſieurs fois divertir Leurs Maj.; puis que les mêmes choſes qui ſervoient à perſuader le public, les Miniſtres étrangers, & principalement le Comte de Könikſeg, qu'Elles m'avoient fait connoître qu'il étoit à propos que je retournaſſe en France, m'étoit au contraire une preuve ſinguliere de la confiance dont Elles m'honoroient.

La diſpoſition où étoient les eſprits en Eſpagne, & les apparences qu'il y avoit d'une prochaine rupture avec l'Angleterre, & par conſéquent avec la France; rendoient ſi vraiſemblable mon prochain départ, qu'il ne me fut pas difficile de faire croire à toute la Cour, que c'étoit tout de bon que je me diſpoſois à retourner en France. S'il reſtoit encore ſur ce ſujet quelques incrédules, les grands préparatifs de guerre qu'on faiſoit de toutes parts en Eſpagne, acheverent de les convaincre, que mon ſejour dans ce Royaume ne pouvoit plus compâtir avec les raiſons qu'on vouloit toujours croire qui m'y avoient attiré. Fidele, au ſurplus, à ſuivre ce

que

que l'Archev. d'Amida m'avoit dit, je n'avois garde de combattre ce préjugé; & je laiſſai débiter ſans peine, que la retraite que je méditois, étoit une nouvelle preuve du crédit du Comte de Könikſeg. Je ſouſcrivois le premier à cette opinion; & il arrivoit même qu'il m'échapoit de tems en tems dans le diſcours, quelques réflexions, qu'on pouvoit attribuer au ſecret dépit que j'en reſſentois. Pour éviter néanmoins qu'il ne parût trop vif ou trop marqué, je jugeai qu'il convenoit de reſter encore à l'Eſcurial deux jours, après la converſation que j'avois eue avec le Confeſſeur de la Reine. Je les paſſai dans une très-grande ſolitude : mon départ n'étoit plus un myſtere; & il n'y a point de contagion qu'on fuye avec plus de ſoin dans une Cour, que la ſocieté d'un homme dont on croit la préſence déſagréable au Souverain.

Quelque tems avant que je quitaſſe l'Eſcurial, le Duc de Bournonville étoit parti pour ſe rendre à ſon Ambaſſade de Vienne, chargé, diſoit-on, de projets & de Négociations auſſi importantes pour cette Cour-là, que pour pluſieurs autres d'Allemagne & du Nord. On accorda

à

à ce nouvel Ambaſſadeur, pour le mettre en état de ſoûtenir ſon caractere avec dignité, douze mille piſtoles par an; autant pour ſon voyage, & trente mille pour ſon équipage; & comme il ſe ſentoit redevable de tout l'éclat qui l'environnoit, aux bons offices du Comte de Könikſeg, & au zele qu'il montroit d'accroître de plus en plus, quand il ſeroit à Vienne, l'union de Leurs Maj. avec l'Empereur; il avoit fort affecté de manifeſter ce ſentiment à Madrid & ſur ſa route; & de donner une très-petite idée des ménagemens qu'on auroit déſormais en Eſpagne pour la France, & pour ceux dont cette Couronne ſe ſervoit pour travailler à la reconciliation.

Milord Harrington, qui, comme je l'ai dit, étoit parfaitement inſtruit des moindres particularités qui ſe paſſoient en Eſpagne, m'avertit en ami, qu'on lui écrivoit, que le Duc de Bournonville en paſſant à Pampelune, n'avoit pas manqué d'y parler, comme ailleurs, des grands effets que produiroit bien-tôt l'intelligence qu'il alloit affermir entre Leurs Maj. Imp. & Cath.; & qu'il m'avoit compris aſſez déſagréablement dans ſes prophéties, en aſſurant que j'aurois inceſſam-

inceſſamment l'ordre de ſortir de Madrid. Ce pronoſtic d'Almanach ne m'allarma pas beaucoup ; mais je crus cependant devoir prendre quelques meſures, pour empêcher que le Duc de Bournonville, qui paſſoit à Paris, ne continuât d'y faire mon horoſcope comme à Pampelune. Je priai donc l'Archev. d'Amida de conſiderer, qu'il importoit infiniment au ſuccès de la commiſſion dont j'allois être chargé en France, qu'il ne s'y répandît point des bruits déſavantageux ſur mon compte ; ſur tout par un homme de la conſideration du Duc de Bournonville, qui, de plus, paroiſſoit honoré de la confiance de Leurs Majeſtés. Le Prélat entra à merveille dans mes raiſons, & écrivit au Duc de Bournonville dans le ſens dont je l'avois prié.

Je trouvai en arrivant à Madrid, que la nouvelle de mon prochain départ y étoit auſſi publique qu'à l'Eſçurial. Pluſieurs perſonnes de mes amis, ou de ma connoiſſance, vinrent chez moi pour me dire adieu, perſuadées que je devois partir inceſſamment pour retourner en France ; & dans ce nombre fut Dom J. B. de Zuloaga, qui de ſon côté ſe diſpo-

ſoit

ſoit à retourner à Cadix. L'amitié qui s'étoit formée entre nous, l'utilité dont m'avoit été la ſienne, & l'idée bien fondée que j'avois de ſa probité & de ſa diſcrétion, ne me permirent point de lui cacher tout-à-fait ce qui ce paſſoit ſur mon ſujet. Je lui appris donc, que quoiqu'effectivement j'allaſſe en France, mon départ cependant ne devoit point être regardé comme un ſigne que Leurs Maj. fuſſent mécontentes de ma conduite; ni que leur reſſentiment contre la France eût augmenté au point de ne laiſſer aucune eſperance de le calmer. Je retourne dans ma patrie, ajoûtai-je, parce que Leurs Majeſtés jugent à propos que j'y faſſe actuellement un voyage, & qu'Elles croyent que je pourrai y être utile à leur ſervice; & je ne ſors point de leur Cour pour n'y plus revenir. Ainſi, Seigneur Dom Juan, comme de votre côté les affaires de votre Egliſe vous rappelleront ici vraiſemblablement, je me flatte que notre ſeparation ne ſera pas longue; & que l'abſence ne me ſera point perdre une amitié auſſi précieuſe que la vôtre. La confiance, continuai-je, avec laquelle je vous découvre ce véritable motif de

mon

mon départ, doit ſervir de preuve que je ne mets aucune borne à celle que j'ai en vous: Je ſai Seigneur Dom Juan, combien elle eſt fondée, & avec quelle aſſurance on peut vous parler; & vous voyez auſſi par ma façon d'agir, le cas infini que je fais de votre prudence & de votre probité.

Dom Juan, après m'avoir marqué combien il étoit ſenſible au procedé que je continuois d'avoir avec lui, ajoûta: que quoiqu'effectivement il eût cru avec le Public, que Leurs Majeſtés m'avoient fait dire de me retirer, il avoit toujours cependant ſoupçonné, que dans tout ce qui ſe paſſoit ſur mon ſujet, il y avoit quelque myſtere; ſur tout depuis qu'il lui étoit revenu, que j'avois à l'Eſcurial de fréquentes conferences avec l'Archevêque d'Amida: qu'il apprenoit donc avec beaucoup de ſatisfaction, que ces conjectures étoient bien fondées. „ Mais,
„ dit-il enſuite, partez-vous, chargé de
„ la part de Leurs Maj. de faire quel-
„ ques ouvertures pour la reconciliation,
„ & pour engager la France à s'unir à
„ elles & à l'Empereur? Ces deux cho-
„ ſes ont ici une ſi grande liaiſon en-
„ tr'elles, que j'ai peine à croire que

„ l'une puiſſe réuſſir ſans l'autre ; & ſi
„ vous avez la gloire de rétablir l'intel-
„ ligence & l'amitié entre les deux Cou-
„ ronnes, ſoyez aſſuré, quoique vous
„ en puiſſiez dire, que vous y joindrez
„ auſſi celle de former une alliance en-
„ tre ces trois grandes Puiſſances ".

L'objet de mon voyage en France n'ayant alors nul rapport à celui que Dom Juan croyoit être le véritable, & le ſecret ſur cet article là devant être fidelement gardé ; je me contentai de répondre, que je ne ſavois point encore s'il ſeroit queſtion, ou non, d'entamer à Verſailles la Négociation dont il me parloit ; mais que je ſouhaittois fort d'en être chargé, & encore plus de contribuer à une alliance auſſi avantageuſe à la Religion, que l'étoit celle des deux Couronnes avec l'Empereur.

Le reſſentiment que Leurs Maj. Cath. montroient, des démarches & des Ecrits de la Cour d'Angleterre, rendoit à Madrid la maiſon de Milord Harrington aſſez déſerte ; cependant je ne laiſſois pas de la fréquenter à mon ordinaire. J'avois eu une explication là-deſſus avec l'Archevêque d'Amida avant de le quitter ; & il étoit convenu, que pour mieux

cacher au Comte de Könikſeg & au public, les vues qu'on avoit de ſe ſervir de moi en France, il étoit à propos que je paruſſe conſerver toujours les mêmes liaiſons avec Milord Harrington & l'Ambaſſadeur d'Hollande. Cette permiſſion me donnant donc une entiere liberté de les voir, j'allois chez eux fort ſouvent; & je remarquois, tant par leur converſation, que par ce qu'ils vouloient bien me communiquer; que les choſes s'aigriſſoient de plus en plus entre les deux Ligues de Vienne & d'Hanover. On ne voyoit point cependant, que ce fuſſent les prétentions que l'une de ces deux Ligues avoit à la charge de l'autre, qui fût le principe de cette animoſité: la ſeule pomme de diſcorde paroiſſoit la Compagnie d'Oſtende, & la queſtion de ſavoir, ſi l'Empereur avoit droit, ou non, de l'établir. Cet examen étoit facile à faire: mais les ſoupçons, les terreurs & les plaintes auxquelles il donnoit lieu, mettoient l'Europe dans un tel mouvement, que l'on avoit tout lieu de craindre, qu'il n'aboutît à y allumer une guerre générale entre toutes les Puiſſances qui la compoſent.

L'Eſpagne qui diſſimuloit moins qu'aucune, les projets qu'elle méditoit contre l'Angleterre, ne doutoit point qu'ils ne fuſſent approuvés & ſoutenus par l'Empereur. Dans cette confiance, elle faiſoit, tant en Andalouſie que dans d'autres Provinces, des préparatifs qui annonçoient une prochaine rupture : & comme l'indigence donne toujours de l'humeur, mais principalement envers ceux qui la cauſent; celle de la Cour de Madrid ſe manifeſtoit, non ſeulement contre l'Angleterre, qui arrêtoit les Gallions, mais auſſi par contre-coup contre la France & la Hollande, Alliées de cette Couronne : & ſelon l'inconſéquence des démarches qui ont la paſſion pour principe, c'étoit précisément dans le tems que cette Cour faiſoit agir les Nonces, comme je l'ai dit, pour porter Sa Maj. Très-Chrêtienne à ſe détacher de la Ligue d'Hanover.

La premiere marque publique que la Cour d'Eſpagne commença à donner de ſa mauvaiſe volonté contre les Alliés d'Hanover, fut une lettre que le Marquis de la Paz écrivit le 3. Novembre aux Miniſtres étrangers ; & par laquelle, ſous le prétexte de vouloir empêcher, diſoit-il,

disoit-il, que la contagion qui regnoit dans le Levant, ne fût portée en Espagne, il déclaroit: que sur les avis que le Roi son Maître avoit reçus, qu'on admettoit dans les Ports de differents Souverains des vaisseaux venans d'un lieu suspect, S. M. informoit la France, l'Angleterre & la Hollande, que s'il venoit à sa connoissance, que ces Puissances reçussent dans les leurs des vaisseaux ou effets venans des païs infectés du Levant, ou de ceux où l'on ne prenoit aucune précaution, à cet égard; Elle leur interdiroit tout * commerce dans les Domaines & Païs qui lui appartenoient. A cette menace la Cour de Madrid joignit bien-tôt après quelque chose de plus marqué. Ce fut une ordonnance †, qui tendoit à frustrer la France & l'Angleterre, des avantages qu'elles retiroient du commerce des draps & des étoffes de soye, qu'elles faisoient passer en Espagne.

V 3 La

* Il est facile de remarquer, qu'on cherchoit des raisons pour rompre entierement le commerce avec ces Puissances.

† A la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives N°. XXVIII.*

La Hollande ne fut pas traitée plus favorablement que les deux Couronnes d'Angleterre & de France; & en attendant qu'il se présentât des occasions plus importantes de mortifier cette République, on saisit, à ce qu'il parut, avec autant de précipitation que de plaisir, la suivante.

Les Etats Généraux ayant envoyé une Escadre contre les Algeriens, sous les ordres du Vice-Amiral de SOMMERSDYCK; ceux-ci ne jugerent point à propos de s'exposer aux suites d'une guerre qui ne pouvoit que leur être funeste, & ils conclurent un Traité de paix avec les Etats Généraux, qui fut signé le 8. Septembre 1726. Le Vice Amiral de Sommersdyck après avoir terminé heureusement la commission dont il étoit chargé, mit à la voile pour retourner en Hollande; & il dépêcha à *Malaga* le Capitaine WILD, pour y porter au Consul d'Hollande, qui y résidoit, le Traité qu'il venoit de conclurre avec la Regence d'Alger, afin qu'il l'envoyât à l'Ambassadeur de la République qui étoit à Madrid. Ce Ministre fit part de cette nouvelle à la Cour d'Espagne; & celle-ci fit compli-

menter

menter l'Ambaſſadeur ſur la concluſion de cette paix. Mais en même tems, jugeant que ſuivant toute apparence, l'Eſcadre Hollandoiſe aborderoit dans quelque Port d'Eſpagne, elle envoya ordre aux Commandans des Places Maritimes, d'en faire ſortir les vaiſſeaux Hollandois, dès qu'ils y ſeroient entrés. Deux ou trois d'entr'eux étant donc venus dans la Baye de *Cadix*, le Gouverneur de la ville écrivit au Capitaine *Elias*, qui commandoit ces trois vaiſſeaux, la lettre ſuivante, par laquelle on verra, que la Cour d'Eſpagne ne diſſimuloit point les motifs qui l'avoient déterminée à faire cette démarche.

MONSIEUR,

L*Es Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ayant reſolu, il y a quelques années, d'envoyer une Eſcadre contre les Corſaires d'*Alger*, Sa Majeſté ordonna d'admettre dans les Ports les vaiſſeaux de cette Eſcadre, avec permiſſion d'y achetter, non ſeulement les vivres, mais auſſi tout ce qui pourroit contribuer à l'exécution de leur entrepriſe: mais la guerre étant terminée avec les Al-*

geriens, par la conclusion de la paix entre cette Régence & les Seigneurs Etats Généraux; Sa Maj. vient d'ordonner, de ne plus permettre, sous quelque prétexte que ce soit, à cette Escadre, ou autres vaisseaux armés en guerre, d'entrer dans aucun des Ports de sa domination. Je vous communique ces ordres, * *afin que faisant attention aux circonstances, & que je n'ai point le pouvoir de vous souffrir plus longtems dans cette Baye, vous ayez à vous retirer incessamment avec le reste de la dite Escadre. Je suis &c.*

A Cadix *le* 4. Novembre 1726.

Signé, Dom Antonio ALVARES DE BOHORQUES.

Quoiqu'on ne s'embarassât plus guere à Madrid, comme on voit, de garder certaines bienséances avec les Puissances de la Ligue d'Hanover, les Négociations, pour en détacher la France, ne laissoient pas d'y aller toujours leur train, aussi bien qu'à Vienne, par l'entremise

* Ils étoient manifestement contraires à l'Article 20. de la paix d'*Utrecht*.

tremiſe des Nonces ; & la Cour d'Eſpagne, qui alors ne doutoit jamais de rien, attendoit de grands fruits de leurs bons offices. Ce qui contribuoit à donner cette eſpérance, étoit l'idée dont on flattoit Leurs Maj. Cath. ; que le Cardinal de Fleury ne pourroit ſe diſpenſer, d'entrer dans les raiſons qu'Elles avoient de ſe plaindre de l'envoi d'une Eſcadre Angloiſe aux Indes, par le préjudice conſiderable que cauſoit au Commerce des François, le retardement de l'arrivée des Gallions. Les mêmes perſonnes ſuppoſoient qu'il étoit très-poſſible, de faire regarder à ce Cardinal la démarche des Anglois comme un véritable manque de bonne foi ; & de le diſpoſer par là à rompre, ou au moins à diminuer beaucoup, l'étroite intelligence de la France avec l'Angleterre.

Pour fortifier encore cette opinion, on faiſoit conſiderer à Leurs-Maj. Cath., que les diverſes tentatives de l'Empereur, pour entamer une négociation particuliere avec la France, ſembloient préparer les eſprits dans ce Royaume à favoriſer ce changement ; puiſqu'elles contribueroient à diſſiper les ſoupçons que les Miniſtres du Roi Très-Chrêtien paroiſ-

ſoient avoir, des deſſeins de Sa Maj. Imp. Cet obſtacle levé, diſoit-on, la confiance que l'Empereur marquera enſuite à la France, en l'invitant de ſe rendre médiatrice des differens qu'il a avec les Puiſſances maritimes, ne peut manquer d'engager cette Couronne, à ne point rejetter de ſemblables avances, dont elle verra d'ailleurs que dépend ſa reconciliation avec l'Eſpagne.

Pour donner encore plus de poids à ce raiſonnement & à ces eſperances, on débitoit comme un fait certain, que l'Abbé * GUALTIERI, qui venoit porter la barrette au nouveau Cardinal de Fleury, étoit chargé par le Pape, d'appuyer fortement à Verſailles les démarches des Nonces; de ſolliciter cette Eminence, à travailler à réunir les Princes Cath., & à donner par cet ouvrage un nouveau luſtre à ſa dignité, à

* Il arriva à *Paris* le 27. Octobre 1726., & le 30. il fut à *Fontainebleau*, y porter la Barette au nouveau Cardinal de FLEURY, à qui le Roi fit la Cérémonie de la donner le 5. Novembre. On trouvera à fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives N°. XXIX.*, le compliment que ce Cardinal fit enſuite à Sa Majeſté.

à ſon Miniſtere, & à ſon zele pour l'Egliſe. Enfin les ſecrets partiſans que le Cardinal de Fleury avoit à Madrid, déſirant ardemment, qu'un renouvellement d'intelligence entre ce Miniſtre & Leurs Majeſtés Cath., leur procurât les moyens de jouer un rolle conſiderable, aſſuroient poſitivement: que toute la Nation Françoiſe ſouffroit impatiemment, de voir préferer l'alliance de l'Angleterre à celle de l'Eſpagne: que le Cardinal de Fleury, ſecrettement attaché à Leurs Maj. Cath., avoit les mêmes ſentimens, & ſe prêteroit par conſéquent volontiers aux expédiens que les Nonces lui propoſeroient pour réunir les deux Couronnes, dès qu'ils ne l'expoſeroient point à manquer trop viſiblement à la bonne foi envers l'Angleterre.

Ces diverſes réflexions, que ceux qui vouloient plaire en Eſpagne faiſoient paſſer pour très-judicieuſes & très-ſolides, flattoient beaucoup Leurs Majeſt. Cath.. Elles attendoient avec impatience, d'apprendre l'effet qu'auroit produit la lettre que le Nonce Aldobrandini, qui réſidoit à leur Cour, avoit écrite à Mr. Maſcei, Nonce à Paris; & comptant preſque d'avance qu'il ſeroit con-

forme à leurs desirs, Elles se faisoient un plaisir sensible de voir l'Angleterre exposée, sans presque aucun Allié, à toutes les suites de leur ressentiment. Il s'en falloit cependant beaucoup qu'on fût disposé en France à favoriser ce projet, & à se séparer de la Ligue d'Hanover. On y regardoit au contraire comme très-suspect, tout ce qui partoit des deux Cours de Vienne & de Madrid; & les ouvertures qui venoient de leur part pour prévenir la guerre, comme des ruses, qui ne tendoient qu'à gagner du tems, pour se mettre mieux en état de l'entreprendre & de la soutenir, & pour jetter quelque méfiance entre la France & l'Angleterre afin de les désunir.

Cette idée où l'on étoit également à Versailles & à Londres, redoubloit l'attention qu'on y avoit, de se communiquer fidelement ce qui pouvoit donner lieu à une telle mésintelligence. Mr. *Horace* WALPOLE, surveillant fort assidu du Cardinal de Fleury, avoit grand soin d'éclairer de près toutes ses démarches: & quoique le Cardinal eût un penchant singulier à se concilier secrettement tous les partis, & à se servir pour cela de certains

certains agents ſubalternes, dont il pût ſans riſque avouer, ou déſavouer les menées; comme il ne craignoit rien tant que d'être ſurpris dans ces routes ſouterraines, & que d'ailleurs ce qui ſe paſſoit par le canal des Nonces ne pouvoit être ſuſceptible de cette myſterieuſe obſcurité; il communiqua la lettre de Mr. Aldobrandini à Mr. Horace Walpole, & il ſe fit en même tems un mérite auprès de ce Miniſtre & du Roi d'Angleterre, de ne leur laiſſer rien ignorer ſur cet article.

L'unique but où tendoit la lettre du Nonce d'Eſpagne, étoit d'engager le Roi Très-Chrêt. à rompre, non ſeulement l'alliance qu'il avoit faite avec l'Angleterre, mais même à ſe déclarer contre cette Couronne. Cette propoſition achevant de faire connoître à Mr. Horace Walpole toute l'étendue du reſſentiment de l'Eſpagne contre Sa Maj. Britannique; il jugea en Miniſtre habile, que le meilleur moyen de le rendre inutile, étoit de ſe ſervir avec tant de dexterité de l'aſcendant qu'il avoit pris ſur l'eſprit du Cardinal, qu'il pût l'engager d'ôter lui-même toute eſperance à Leurs Maj. Cath. de détacher la France

de

de ſes Alliés ; à leur dévenir par conſéquent entierement ſuſpect, & à s'impoſer la néceſſité de rompre entierement les ſecrettes liaiſons, qu'il conſervoit toujours avec la Cour de Madrid.

Pour exécuter ce projet, Mr. Horace Walpole, qui connoiſſoit à merveille le caractere timide & irréſolu du Cardinal, & combien ce Miniſtre étoit ſuſceptible de vanité ; commença par faire l'éloge de la bonne foi & de la droiture qu'on remarquoit dans tout ce qui partoit de lui, & qu'il venoit de prouver encore par la communication des Lettres du Nonce d'Eſpagne. Il pria enſuite le Cardinal de conſiderer, que pluſieurs Puiſſances conſiderables de l'Europe ſembloient attendre, d'être inſtruites de la reſolution qu'il prendroit au ſujet des deux Traités d'Hanover & de Vienne, pour y conformer la leur. Il ajouta, que le Roi ſon Maître avoit toujours conſtamment rejetté les differentes propoſitions, que les deux Cours de Vienne & d'Eſpagne avoient faites à ce Monarque, par la haute idée qu'il avoit de la fidélité de Sa Maj. Très-Chrêt. à obſerver les Traités : que par les juſtes

mesures,

mesures qu'il avoit prises pour faire avorter, dans le Nord comme dans le Sud, les desseins de ces deux Cours, il avoit procuré à la France, & même à l'Europe entiere, la conservation de la tranquillité dont elles jouissoient : que S. M. B. après un tel service, avoit donc droit de compter sur les assurances réitérées, que le Cardinal lui avoit données en entrant dans le Ministere, & tout nouvellement encore; que le Roi de France ne se départiroit jamais de l'alliance qu'ils avoient contractée ensemble; qu'Elle étoit aussi persuadée que ces assurances étoient sinceres, & que par conséquent Sa Maj. Très-Chrêt. ne se laisseroit point gagner par toutes les propositions artificieuses, que les deux Cours de Vienne & de Madrid faisoient sans cesse, pour parvenir à leurs fins particulieres: Que lui Ambassadeur, supplioit enfin son Eminence, de considerer, que les vues de ces deux Cours étoient aussi contraires au bonheur de la France qu'à celui de l'Angleterre; & qu'elles tendoient uniquement à vouloir dominer sur toutes les autres Puissances de l'Europe. Mr. Walpole pour mieux arriver à son but dit encore au Cardinal, que quoique

le desir que son Eminence avoit de reconcilier les deux Couronnes, fût aussi louable que le soin qu'elle se donnoit à ce sujet; il la prioit néanmoins de faire attention, que bien loin que la Cour de Madrid répondît à un procédé si généreux, elle ne paroissoit au contraire occupée qu'à susciter de toutes parts des ennemis à la France, & qu'à faire repandre des bruits dans toute l'Europe, tendants à detacher les Alliés de cette Couronne: que quoique son Maître fût très-persuadé de la fausseté de ces bruits, ils ne laissoient pas cependant de trouver créance dans quelques esprits brouillons du Parlement d'Angleterre, & de donner lieu à des soupçons très-contraires aux intérêts de Sa Maj. Brit. & au bien des affaires générales: que les mêmes bruits tenoient aussi en suspens les Puissances qui étoient disposées à accéder au Traité d'Hanover, & favorisoient par conséquent infiniment les vues des Cours de Vienne & de Madrid: qu'il convenoit donc d'en faire connoître la fausseté par quelque démarche qui, ne parût point équivoque, & qui, devenant publique, servit de preuve, que la France étoit fermement résolue d'agir en tout,

&

& par tout, de concert avec ſes Alliés; & en un mot de faire avec eux cauſe commune.

Le Cardinal, qui ne pouvoit ſe départir de l'idée qu'il avoit, que par la diſgrace du Duc de Bourbon, le principal obſtacle à la reconciliation étoit levé; auroit bien voulu que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, rendant ſes ſollicitations moins preſſantes, lui laiſſat le tems & la liberté de ſe ſervir de la médiation des Nonces, pour entamer une Négociation reglée avec la Cour d'Eſpagne, ſans que l'Angleterre pût s'en offenſer. Mais c'étoit préciſément ce que Mr. Walpole vouloit empêcher, & comme le Cardinal craignoit de ſon côté qu'en continuant de ménager l'Eſpagne, il ne tombât dans l'inconvénient de ſe voir trahi par cette Couronne, & abandonné par celle d'Angleterre; forcé de prendre un parti, il choiſit celui de ſe tenir attaché à la Ligue d'Hanover; ſur la fidélité de laquelle il crut devoir d'autant plus ſurement compter, qu'elle ſe trouvoit dans une dépendance abſolue de la France.

Cette réſolution étant donc priſe, le Cardinal réïtera à Mr. Walpole les aſ-

ſurances

furances qu'il avoit déja fouvent données, d'agir en tout de concert avec le Roi d'Angleterre; de foûtenir hautement les intérêts de ce Monarque; & en un mot de ne laiffer aucune efperance à la Cour d'Efpagne, de faire changer de fentiment au Roi Très-Chrêt.

Afin de prouver après cela par des effets la fincerité de fes promeffes, le Cardinal convint avec l'Ambaffadeur d'Angleterre, que le Comte de Morville écriroit au Nonce conformément à ce qu'ils venoient de projetter. Voici la lettre de ce Secrétaire d'Etat, au Miniftre de Sa Sainteté, du 17. Octobre 1726.

MONSIEUR,

AYant communiqué à l'Ambaffadeur d'Angleterre la lettre que Votre Excellence a reçue du Nonce en Efpagne, il nous a dit qu'il n'avoit aucune nouvelle de ce que l'Amiral Hofier *avoit fait en Amerique; mais que tout ce qu'il pouvoit apprendre là-deffus, étoit, que puifque S. M. C. demandoit une prompte fatisfaction de ces prétendues hoftilités, dont il ne favoit rien, il ne pouvoit fe difpenfer de donner à connoître, que Mr.* Stanhope *s'étant plaint à S. M.*

S. M. C. de l'affront fait en Espagne à l'Ambassadeur, & aux Sujets de S. M. Britannique, il n'avoit pu obtenir jusqu'à présent, non seulement la reparation exigée, mais même une réponse cathégorique; que les Espagnols étoient les premiers qui avoient violé la foi des Traités en plusieurs occasions, ainsi que cela étoit démontré dans ce Mémoire délivré au Ministere Espagnol, par le Colonel Stanhope; qu'il écriroit à sa Cour pour l'informer du contenu de la lettre du Nonce en Espagne, & qu'il nous communiqueroit la réponse.

C'est pourquoi S. M., qui ne veut rien faire que de concert avec le Roi de la Grande Bretagne & ses Alliés, a jugé à propos d'attendre ce que ce Prince répondra au contenu de la lettre de Mr. Aldobrandini. *Mais elle voit en même tems avec chagrin, que le Roi Cath., au lieu d'avoir recours aux moyens pacifiques, menace de faire la guerre; & s'exprime en des termes si outrageans contre le Ministere Anglois, qu'il semble que son dessein est de forcer les Anglois à en venir à une rupture, dont les suites seroient, que malgré les sinceres intentions de S. M. pour le maintien de la paix en Europe, Elle se trouvera obligée d'assister ses Alliés, qui lui demanderont les*

secours

secours qu'elle s'est engagée de leur fournir en cas qu'ils soyent attaqués. Cependant S. M. est toujours très-disposée à entrer dans toutes les voyes raisonnables d'accommodement; & Elle persistera dans ces sentimens, tant qu'elle ne sera pas forcée d'y renoncer, pour satisfaire à ses engagemens. Je suis &c.

La copie de cette lettre ayant été envoyée en Angleterre, on approuva beaucoup la conduite qu'avoit tenu Mr. Walpole, pour déterminer le Cardinal à la faire écrire. Les ennemis du gouvernement en ce pays-là, avoient tâché d'exciter la méfiance du public sur les suites de l'étroite Alliance qu'on avoit faite avec la France, par quantité de bruits, qui tendoient à faire regarder le Cardinal de Fleury, comme un partisan secret de la Cour d'Espagne. Le Ministere Anglois eut grand soin de répandre la lettre du Comte de Morville, & de faire appercevoir par ce moyen la fausseté de ces suppositions, & les bonnes intentions du Cardinal. Pour engager au reste de plus en plus celui-ci, à rejetter avec fermeté les propositions de la Cour d'Espagne, & pour le réduire à s'ôter tout-à-fait lui-même

même les moyens d'entretenir aucune liaison avec elle, sans la participation de l'Angleterre ; on adressa à Mr. Walpole une copie du Mémoire qu'on envoyoit à Mylord Harrington en Espagne, dont cet Ambassadeur devoit se servir dans la réponse qu'il feroit à la lettre du Marquis de la Paz : & on enjoignit en même tems à Mr. Walpole, qu'en communiquant cette piece au Cardinal de Fleury, il en prît occasion de solliciter ce premier Ministre, à soutenir ce qu'elle contenoit par une nouvelle lettre.

Il ne fut pas difficile à Mr. Walpole d'exécuter la commission qu'on lui donnoit. Il avoit par son assiduité, subjugué, pour ainsi dire, le Cardinal : & indépendamment de cela, la lettre du Comte de Morville annonçoit d'avance la démarche que le Ministre Anglois souhaittoit qu'on fît. La proposition de celui-ci ne trouva donc aucune resistance de la part du Cardinal. Ainsi après avoir fait part à cette Eminence, & au Comte de Morville, du Mémoire qui étoit venu d'Angleterre, ce dernier écrivit au Nonce la lettre suivante.

MON-

A Fontainebleau ce 11. Novemb. 1726.

MONSIEUR,

Votre Excellence a vu, par la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 17. du passé, les raisons qui empêchoient Sa Maj. de répondre cathégoriquement à la proposition, qu'on avoit conseillé au Roi d'Espagne de faire à Sa Maj. de se déclarer contre le Roi de la Grande Bretagne; sous prétexte que ce Prince, ayant le premier rompu la paix par les prétendues hostilités commises par l'Amiral Hosier *en Amerique, la simple Alliance défensive que Sa Maj. avoit faite avec l'Angleterre & autres Puissances, ne pouvoit plus subsister.*

Quoique j'aye déja représenté à Votre Excellence, une partie des griefs que Mr. Walpole *a allegués au Roi son Maître contre la Cour de Madrid; Sa Maj. a néanmoins jugé à propos de s'en informer plus particulierement, afin de ne rien faire qu'après une mure & sérieuse déliberation: sur quoi le Roi de la Grande Bretagne a fait communiquer à Sa Maj. le Mémoire qu'il envoyoit à Mr.* Stanhope, *contenant une exacte déduction de tout ce qui s'est passé depuis*

depuis le Traité de Vienne, & paroissant qu'on n'y a rapporté que des informations, que le Roi de la Grande Bretagne assure avoir entre les mains.

Je ne dois pas cacher à Votre Excellence, que le Conseil de Sa Maj. fut extrêmement surpris à la vue des preuves, par lesquelles Sa Maj. Britannique démontre que la Cour d'Espagne est la premiere, qui, par ses procedures précédentes a fait une breche à la paix de l'Europe; & que c'est la dite Cour qui a donné naissance à la crainte & à la méfiance, qui sont capables d'allumer une nouvelle guerre, à moins que l'équité & la pieté du Roi Cath. n'y appliquent les remedes nécessaires.

Je ne dois pas non plus cacher à Votre Excellence, que Sa Maj. est réellement requise d'exécuter les engagemens qu'elle a contractés avec le Roi de la Grande Bretagne; parce que la sureté de son Gouvernement, aussi-bien que celle de ses Sujets, est actuellement attaquée par des projets dont il a les preuves, mais qu'il a differé de produire, uniquement dans l'esperance que l'on pourroit procurer une reconciliation générale, qui pût dissiper tous les differents, capables d'allumer une nouvelle guerre.

C'est dans cette vue que le Roi a fait tous

tous ses efforts, pour établir une étroite & bonne intelligence entre les Cours de France & de Madrid; & Sa Maj. n'a pas honte d'avouer, qu'elle n'a point cessé de faire les plus tendres & les plus vives instances pour l'obtenir. Sa Maj. croyoit qu'elle pouvoit raisonnablement se flatter, que le bon cœur du Roi Cath., sa tendresse pour le Roi son Neveu, & toutes les preuves de zele & de respect qu'il a reçu de toute la Nation Françoise, l'auroient facilement disposé à une reconciliation si juste & si naturelle; cependant Sa Maj. est contrainte d'avouer, qu'elle n'a reçu du Roi son Oncle que des refus, & les plus fortes marques d'une parfaite animosité.

Ce qu'il y a encore de plus surprenant, c'est que dans le tems que le Roi d'Espagne épuise tout l'or & l'argent de son païs, pour fournir des subsides immenses à une Puissance étrangere, il se trouve redevable de plus de 80. *millions à la France, pour les secours que* LOUIS XIV. *lui a fournis par Terre & par Mer, pour affermir ce Prince sur le Trône d'Espagne; & après tout cela, est-il possible de se persuader, que le Traité de Vienne ne soit que défensif? Mais sans vouloir rappeller ici à Sa Maj. Cath. les obligations qu'elle a à une Nation, qui*

ne

ne se repentira jamais, d'avoir sacrifié ses biens & son sang pour un Prince du Sang de ses Rois, &, s'arrêtant seulement à ce qui concerne les Alliés de Sa Maj., dont les intérêts ne lui tiennent pas moins à cœur que les siens propres; je prie Votre Excellence de remarquer, que Sa Maj., indépendamment du Traité d'Hanover, s'étoit déja engagée par les Traités de la Triple & de la Quadruple Alliance, de secourir le Roi de la Grande Bretagne, en cas qu'il fût troublé dans ses Domaines; & de soûtenir la République d'Hollande dans les droits qu'elle a obtenus par le Traité de Munster, dont elle a toujours été en possession, & que le Roi d'Espagne même a reconnu être certains & incontestables.

*Si Sa Maj. Cath. a depuis changé de sentiment, & si elle a jugé à propos de s'engager à maintenir la Compagnie d'*Ostende*, qu'elle avoit jugé peu de tems auparavant, être établie injustement, & contre les engagemens de la Couronne d'Espagne; Sa Maj. n'a aucune raison de suivre son exemple: & la fidelité avec laquelle le Roi de la Grande Bretagne a observé tous les points de l'Alliance contractée avec la France, oblige Sa Majesté à n'être pas moins fidele de son côté.*

C'est pourquoi Sa Maj. juge, qu'elle est obligée de se joindre à ses Alliés, pour demander à la Cour d'Espagne satisfaction sur plusieurs griefs dont ils se sont déja plaints; & de déclarer à Sa Maj. Cath., que si, sous prétexte de ce qu'on dit avoir été entrepris en Amerique par l'Amiral Hosier, *ou pour quelqu'une des raisons alleguées à Mr.* Stanhope *par le Marquis* de la Paz, *dans sa lettre du 30. Septembre dernier, elle juge à propos d'en venir à une rupture avec le Roi de la Grande Bretagne, ou avec les autres Alliés de la France; Sa Maj. ne peut se dispenser, suivant ses engagemens, de les assister & défendre contre toutes les Puissances qui les attaqueront, & de faire avec eux une cause commune. Rien ne peut véritablement causer plus de peine à Sa Maj. que d'être obligée d'en venir à cette extrêmité; & elle conjure le Roi Cath., de peser murement les suites funestes d'une guerre, qui ne peut être attribuée qu'au refus opiniâtre de Sa Majesté Cath., d'entrer dans aucune des mesures qui auroient pu procurer la reconciliation des deux Couronnes.*

Lorsque Votre Excellence envoyera à Madrid la réponse que j'ai ordre de vous remettre, vous ne pouvez donner de trop

fortes

fortes assurances, de la tendre amitié que Sa Majesté conserve pour le Roi son Oncle, & du sincere desir qu'elle a, de concourir à un accommodement général, de concert avec ses Alliés. Je suis &c.

Tout ce que contenoit cette lettre, avoit été concerté entre le Cardinal & Mr. Walpole, dans la ferme persuasion, que le Nonce l'enverroit en Espagne. Mais pour faire encore mieux sentir à Leurs Majestés Cath., l'étroite union & la fidele correspondance du Roi Très-Chrêt. avec le Roi de la Grande Bretagne, on jugea à propos d'envoyer à Mr. Walpole une copie de la lettre qu'on vient de lire. Le Comte de Morville fut encore chargé de ce soin; & voici sa lettre à l'Ambassadeur d'Angleterre.

A Fontainebleau le 11. Novemb. 1726.

MONSIEUR,

Quoique Sa Maj. eût déja été informée en général des griefs du Roi de la Grande Bretagne, elle en a eu néanmoins une connoissance plus étendue & plus particuliere, par le Mémoire que Votre Excel-

lence a communiqué ici, & qui a été envoyé à Mr. Stanhope, *pour en former la réponse demandée de la part de la Cour de Madrid.*

Je puis réïterer ici à V. Excell., les assurances que le Roi a fait faire si souvent au Roi de la Grande Bretagne, de la resolution où est Sa Maj. d'accomplir tous ses engagemens, dans toute leur étendue; & qu'elle regardera comme fait à elle-même, tout ce qui sera entrepris contre le Roi de la Grande Bretagne, & ses autres Alliés. Mais pour donner une preuve plus particuliere à ce Prince de la confiance de Sa Maj., & du concert avec lequel elle a resolu d'agir, en tout ce qui concerne les intérèts communs; il a plu à Sa Maj. de m'ordonner, d'envoyer à V. Excell. une copie de sa réponse à la Cour de Madrid, qui sera envoyée par le Nonce Mascei. *Le Roi de la Grande Bretagne verra par-là, que Sa Maj. persiste dans la demande d'une entiere satisfaction pour ses Alliés; & qu'elle ne laisse pas le moindre doute au Roi d'Espagne, que si (sous le prétexte de ce qu'on avance avoir été commis en Amerique par l'Amiral* Hosier, *ou par quelqu'une des raisons alleguées à Mr.* Stanhope *par le Marquis* de la Paz, *dans sa lettre du*

du 20. Septembre) le Roi de la Grande Bretagne ou ses autres Alliés sont attaqués ou molestés, Sa Maj. est resolue d'en faire cause commune avec eux, & de les assister, conformément aux engagemens dans lesquels Elle est entrée, & dont elle déclare qu'Elle ne se departira jamais. Ainsi V. Excell. peut assurer le Roi votre maître, qu'il n'arrivera à cet égard aucun changement, en aucun tems, ni sous quelque prétexte que ce puisse être. Je suis &c.

L'Ambassadeur d'Angleterre, très-satisfait d'avoir fait prendre au Cardinal des engagemens aussi forts, que ceux que contiennent les lettres que je viens de rapporter, & de lui avoir en même tems ôté la facilité d'entretenir toute relation clandestine avec la Cour d'Espagne, informa Milord Harrington du succès de ses démarches ; & après avoir adressé à ce Ministre les Pieces ci-dessus, tranquille sur ce qui se passeroit désormais en France, il partit pour se rendre à Londres, afin d'y recevoir les applaudissemens, que sa sage & prudente conduite méritoit.

La Cour d'Espagne, qui ne doutoit point, que les propositions qu'elle avoit

faites à celle de France, par l'entremise des Nonces, ne dussent déterminer le Cardinal de Fleury à rompre avec l'Angleterre, fut étrangement surprise, lorsque Mr. Aldobrandini vint à l'Escurial, rendre compte de ce que Mr. Mascei lui écrivoit. Le ressentiment le plus vif contre le Cardinal de Fleury, succeda à l'idée qu'on avoit donnée à Leurs Maj. Catholiques de son zele pour leurs intérêts. Elles ne dissimulerent point non plus, à quel point elles étoient blessées des expressions dont s'étoit servi le Comte de Morville dans sa lettre à Mr. Mascei. Il n'en fallut pas davantage aux Courtisans, pour assurer que ce Ministre, vendu à la Couronne d'Angleterre, avoit poussé sa reconnoissance & son attachement pour elle, jusqu'à oublier totalement, en sa faveur, les égards & le respect qu'il devoit à Sa Maj. Cath.

Milord Harrington, qui avoit des espions jusques dans l'intérieur du Palais, fut bien-tôt instruit de l'effet qu'avoient produit les lettres que Mr. Aldobrandini étoit allé communiquer à Leurs Majest. Comme je continuois, depuis mon retour à Madrid, de le voir à mon ordinaire, & qu'il m'avoit fait part de ce

que

que Mr. Walpole lui avoit écrit ; il m'apprit aussi l'aigreur & l'agitation qu'on voyoit dans les esprits à l'Escurial. Mais bien loin d'en craindre les suites, il me parut au contraire très-content de la sensibilité que la Cour d'Espagne marquoit, d'avoir perdu toute esperance de détacher la France de la Ligue d'Hanover. „ On a pris enfin, *me dit-il*, le
„ véritable moyen de rendre inutiles tous
„ les projets qu'on formoit ici & à
„ Vienne, pour faire regarder cette Li-
„ gue, comme étant à la veille de se
„ diviser, & pour faire cesser les bruits
„ qu'on répandoit à cet égard de tous
„ côtés. Les relations que le Cardinal
„ de Fleury entretenoit avec cette Cour,
„ quoique bonnes dans leur principe,
„ commençoient cependant à tirer à
„ conséquence, & à favoriser autant les
„ vues de l'Empereur, qu'Elles étoient
„ contraires aux mesures que prend le
„ Roi mon Maître, pour engager quel-
„ ques Puissances du Nord & de l'Ita-
„ lie, à accéder au Traité d'Hanover.
„ Il étoit donc tems de faire voir à ces
„ Puissances, que le Cardinal agit de
„ bonne foi avec nous ; & je ne doute
„ point, que quand la démarche qu'il

 „ vient

„ vient de faire parviendra à leur con-
„ noissance, elle ne contribue beaucoup
„ à leur faire prendre une resolution
„ favorable ".

Milord Harrington me parla ensuite de la Lettre qu'il venoit d'écrire au Marquis DE LA PAZ, sur le Mémoire qu'on lui avoit envoyé de sa Cour: & comme il m'en donna une copie, j'ai cru convenable de la placer parmi les *Pieces Justificatives* qui sont à la fin de ce volume *, pour servir de preuve à plusieurs faits dont j'ai eu occasion de parler.

Cette Lettre arriva à l'Escurial, presqu'en même tems que Mr. Aldobrandini avoit été y communiquer celles que j'ai rapportées. Elle acheva de mettre le comble au ressentiment de la Cour d'Espagne contre la France & l'Angleterre. Les reproches (véritablement un peu crûs) que ces deux Couronnes faisoient de concert à Leurs Maj. Cath., d'avoir manqué de bonne foi & de fidélité, dans l'observation des Traités, leur parurent si injurieux, qu'Elles prirent la résolution de s'en procurer une satisfaction écla-

* N°. XXX.

éclatante. Mais comme il étoit bien difficile qu'Elles exécutassent seules un tel projet, le Marquis de la Paz eut de fréquentes conferences avec le Comte de Königseg, pour l'engager à solliciter vivement l'Empereur d'entrer dans les vues de Leurs Majestés Cath. & d'y faire entrer, s'il étoit possible, les Puissances de l'Empire & du Nord.

Tant de vivacité ne plaisoit guere au Ministre Imperial. Il voyoit à la vérité avec plaisir, la reconciliation des deux Couronnes s'éloigner de plus en plus, & sa Cour, par conséquent, toujours en état de profiter des libéralités de l'Espagne : mais il savoit en même tems, que l'Empereur, en Prince sage, ne vouloit point allumer une guerre dans l'Europe, qui ne pouvoit que lui devenir fatale. Les réponses qu'il faisoit au Marquis de la Paz, ne répondant donc point à l'attente ni aux desirs de Leurs Majestés Cath. ; il parut sur la fin du voyage de l'Escurial, que le crédit & l'ascendant que la Cour de Vienne avoit acquis sur celle d'Espagne, souffroit quelque diminution. Le Comte de Königseg, qui remarquoit ce changement de plus près que personne, mais

 qui

qui vouloit le cacher au public, jugea à propos, pour se donner le tems d'attendre de nouvelles instructions de sa Cour, d'aller à Madrid, sous le prétexte des préparatifs de son entrée, qui étoit fixée au retour prochain de Leurs Maj. dans cette Capitale.

La circonstance de son départ, & du refroidissement qu'on témoignoit pour la Cour Imperiale, rendant apparemment celle d'Espagne moins scrupuleuse sur tout ce qui pouvoit donner quelque ombrage à ce Ministre; l'Archev. d'Amida m'écrivit de revenir à l'Escurial: & dès la premiere visite que je rendis à ce Prélat, il m'apprit, que Leurs Maj. Cath. vouloient me parler; & que suivant toute apparence, ce seroit le lendemain qu'elles me feroient cet honneur. Mon retour à la Cour, précisément dans le tems que l'Ambassadeur de l'Empereur venoit d'en partir, donna lieu à beaucoup de raisonnemens. Il s'y disoit à l'oreille, qu'on commençoit à découvrir que la Cour de Vienne ne songeoit qu'à amuser & qu'à tirer de l'argent: & comme le public ne pouvoit se défaire de l'idée, que j'étois secrettement chargé de ménager les intérêts de la France;

les

les uns ſoupçonnoient, que j'étois venu à l'Eſcurial pour tâcher de mettre à profit une pareille découverte; & d'autres, que c'étoit au contraire pour prendre congé de Leurs Majeſtés. L'attention & la curioſité des Courtiſans, pour découvrir le véritable ſujet de mon voyage, augmenterent bien davantage, lorſqu'ils ſurent que j'avois eu l'honneur de parler en particulier à Leurs Maj.: mais comme toutes leurs obſervations portoient à faux, ils reſterent toujours dans la même incertitude.

Ce fut la veille que la Cour devoit retourner à Madrid, que la Marquis de la Roche eut ordre de m'avertir de me rendre le ſoir chez Leurs Majeſtés, & qu'il m'introduiſit dans leur cabinet à leur retour de la chaſſe. L'objet qui donnoit lieu à cette audience, auſſi intereſſant pour le Roi & la Reine d'Eſpagne, qu'il étoit flatteur pour moi, m'annonçoit d'avance l'agréement avec lequel elle ſe paſſeroit, & je ne fus point trompé dans mon attente. Ce Prince & cette Princeſſe me parlerent avec autant de confiance que de bonté, ſur le choix qu'ils avoient fait de moi, pour me charger de la commiſſion importante & dé-

licate dont il s'agissoit ; & ils parurent m'écouter avec la même disposition, quand je leur exposai ce que je me proposois de faire en France pour exécuter leurs ordres.

Le Roi me dit ensuite, *qu'il me feroit remettre un Ecrit, qui m'autoriseroit suffisamment*, comme je le souhaittois, pour agir selon ses vues, avec un chiffre pour pouvoir lui rendre compte en sureté de mes démarches. Et sur ce que je repliquai alors, qu'à l'égard de ce chiffre, je le suppliois de trouver bon que j'en composasse un moi-même, qui seroit aussi simple qu'inintelligible à tout autre qu'à Sa Majesté ; Elle agréa ma proposition, & Elle me dit, *qu'on me feroit savoir quand il seroit à propos que je lui fisse présenter ce chiffre.*

Le Roi & la Reine, après m'avoir expliqué leurs intentions, renouvellerent les assurances de bienveuillance & de bonté qu'ils m'avoient d'abord données, & comme je me baissois pour leur baiser la main, & pour me retirer, la Reine me dit : „ Vous allez dans un païs où „ je sai qu'on ne m'aime guere ; mais „ jugez vous-même si c'est avec rai- „ son : on nous envoye un Courier „ pour nous apprendre que dès que ma „ fille

„ fille auroit sept ans accomplis, on
„ célébreroit ses fiançailles avec le Roi
„ de France ; & le Courier suivant nous
„ apprend, qu'on la fait partir pour re-
„ venir ici. Est-il surprenant que le
„ Roi & moi, ayions été offensés d'un
„ pareil procedé ; & le plus simple par-
„ ticulier qui en éprouveroit un pareil,
„ y seroit-il insensible ? "

Cette faute, lui répondis-je, ne sauroit, Madame, être imputée à la Nation Françoise, qui conserve pour Vos Maj. autant d'attachement que de respect ; & le départ de l'Infante a causé autant de chagrin à toute la France, qu'elle avoit montré de joie à son arrivée. Ce dernier sentiment se renouvelleroit bien vivement, Madame, dans la Nation Françoise, par le retour de la bienveuillance de Vos Maj. pour elle ; & si vous permettiez Madame, que je fusse porteur de cette nouvelle, Vos Maj. apprendroient bien-tôt la joye que tout le Royaume de France en ressentiroit.

„ Il n'est point tems, *me repliqua la*
„ *Reine, de parler de cela.* Vous savez
„ ce que l'Archevêque d'Amida vous a
„ dit de notre part sur cet article ; &
„ le Roi & moi comptons que vous
„ suivrez exactement nos intentions.
„ Ren-

„ Renfermez-vous donc uniquement
„ dans ce qui fait le ſujet de la com-
„ miſſion dont nous vous chargeons ;
„ & comme vous continuerez de voir
„ l'Archevêque d'Amida à Madrid, il
„ vous fera ſavoir ce que nous pour-
„ rons avoir peut-être encore ſujet de
„ vous faire dire, avant votre départ".

Au ſortir du cabinet où j'avois eu l'honneur de parler à L. M., je trouvai l'Arch. d'Amida, qui attendoit le tems où la Reine le feroit appeller. Sa curioſité ſur ce qui venoit de ſe paſſer, l'ayant engagé à me prendre en particulier pour m'en demander des nouvelles, j'en rendis un fidele compte à ce Prélat. Je lui parus en même tems très-ſenſible aux bontés que Leurs M. venoient de me marquer ; & je le priai, quand il en trouveroit l'occaſion, d'aſſurer de nouveau le Roi & la Reine, du zele & de la fidélité avec laquelle je tacherois d'exécuter tous les ordres dont ils m'avoient honoré.

Le lendemain, qui étoit le 28. Novembre, toute la Cour partit pour retourner à Madrid, & je m'y rendis également avec le Marquis de la Roche, chez qui j'avois encore logé pendant le petit ſéjour que j'avois fait à l'Eſcurial.

PIECES

Cette reflexion m'en fait naître une autre, que je crois pouvoir hazarder ici, sans sortir des bornes de la discrétion, ou prendre un ton plaintif, toujours ennuyeux, & le plus souvent inutile. » Voici près de 27 ans que je suis tout-à-fait semblable à un homme, qu'on obligeroit de reciter continuellement son *confiteor*, & à qui l'on ne répondroit jamais, *miseréatur tui*. Le monologue est un peu long, comme on voit. Cette pénitence, qui excède en durée celle que les anciens Canons prescrivoient, doit elle donc ne finir qu'avec ma vie ? Je n'en sai rien; je me renferme seulement à esperer, si je suis assez heureux pour achever de dissiper le sombre & épais nuage de préjugés, qu'on a formé autour de moi, que la cessation du malheur que j'ai d'être dans la disgrace d'un des plus puissans Monarques de l'Univers, assurera le repos de mes derniers jours.

Fin du Tome VII.

PIECES JUSTIFICATIVES

Pour le TOME *II.*

DES MEMOIRES

DE Mr. L'ABBÉ

DE MONTGON.

N°. I. *pag.* 73. *de ce Tome* II.

MEMOIRE *presenté le* 1. *Avril* 1726. *aux Etats Généraux par le Marquis* de St. PHILIPPE, *Ambassadeur d'Espagne.*

LE soussigné Marquis de S. Philippe, Ambassadeur d'Espagne, par ordre exprès du Roi son Maître, expose à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a vû leur reponse donnée le 24. Janvier dernier, au Secretaire d'Olivier, alors chargé des affaires de la Couronne auprès de Mrs. les Etats Généraux. Le Roi y a lu avec plaisir les expressions de l'amitié sincere de Vos Seigneuries pour Sa Majesté, & combien elles paroissoient portées à conserver la paix & la tranquillité de l'Europe; c'est l'unique objet de tous les mouvemens que le Roi se donne pour parvenir à un but si salutaire, & n'en laisser aucun doute à Vos Seigneuries.

Leur repugnance néanmoins à admettre la médiation de Sa Majesté entre l'Empereur & Mrs. les Etats Généraux, donne des raisons suffisantes pour s'en desister, & ne plus parler d'une négociation à entamer sur la Compagnie d'Ostende.

Il est évident que l'independance souveraine seroit blessée, s'il falloit rendre compte à

 quelque

quelque Potentat que ce fût, des privileges & autres facilitez pour le Commerce, qu'un Monarque accorde dans son Royaume, à quelque nation ou sujets d'un autre Monarque ou Prince; comme personne n'ignore que cela est du Domaine absolu de la Souveraineté, & que cela dépend de son libre arbitre, on sait aussi que Sa Majesté n'a signé aucun traité, & ne s'est pas engagée de refuser aux uns les faveurs qu'elle donne aux autres, parce qu'elle se priveroit par-là de cette liberté absoluë & si essentielle. Sur ce principe incontestable, le Roi croit s'être servi de son droit legitime, quant, après la conclusion de la paix de Vienne, Sa Majesté a accordé des privileges & des facilités aux sujets de l'Empereur, avec lequel elle est si étroitement liée.

Cependant, la droiture des intentions du Roi mon Maître, qui n'envisage que le bien commun, comme un objet préferable à toute autre reflexion, veut de son côté, cette fois, contenter les souhaits de Vos Seigneuries, & interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté Imperiale, pour terminer Vos griefs, & voir, si on ne pourroit pas trouver les expediens propres à éviter une rupture.

Le soussigné declare derechef, que le Roi son Maître, persistant dans le sentiment de prendre de concert avec Mrs. les Etats Généraux, les mesures convenables au maintien du repos universel, Sa Majesté s'attend de trouver les mêmes dispositions en Vos Seigneuries; qu'Elles correspondront à la haute idée qu'Elle a de leur grande prudence; & qu'Elles attribueront cette déclaration, autant à son desir ardent de prévenir les hostilités,

qu'au

qu'au cas particulier qu'Elle fait de votre amitié. Fait à *La Haye*, ce 1. Avril, 1726.

Signé le Marquis de St. PHILIPPE.

N°. II. *pag.* 138.

DISCOURS *du Roi Très Chrêtien, prononcé dans le Conseil le* 16. *Juin* 1726.

IL étoit tems que je prisse moi-même le Gouvernement de mon Etat, & que je me donnasse tout entier à l'amour que je dois à mes peuples, pour marquer combien je suis touché de leur fidelité.

Quelque sensible que je sois au zéle qu'a montré mon cousin le Duc de Bourbon dans les affaires dont je lui avois confié l'administration, & quelqu'affection que je conserve toujours pour lui, j'ai jugé necessaire de supprimer & d'éteindre le titre & les fonctions de principal Ministre.

J'ai déja donné ordre de faire part à mon Parlement de Paris, de la resolution que j'ai prise de prendre en main le Gouvernement de mon Royaume; & la même chose sera faite à l'égard de tous mes autres Parlemens: j'en ferai instruire par des Lettres circulaires tous les Gouverneurs & les Intendans de mes Provinces, & j'en ai fait donner part aussi à tous mes Ministres dans les Cours étrangeres. Mon intention est, que tout ce qui regarde les

les fonctions des charges auprès de ma Personne, soient sur le même pied, qu'elles étoient sous le feu Roi mon Bisaïeul. J'ai choisi à la place du Sr. Dodun, qui m'a demandé la permission de se retirer, le Sr. Pelletier-des-Forts pour remplir la place de Controlleur Général de mes Finances, & le Sr. de Breteüil m'ayant demandé la même permission, j'ai nommé Mr. le Blanc à sa charge de Secretaire d'Etat de la Guerre.

Les conseils se tiendront exactement dans les jours qui y sont destinez, & toutes les affaires s'y traiteront à l'ordinaire: à l'égard des graces que j'aurai à faire, ce sera à moi que l'on parlera, & j'en ferai remettre le Memoire à mon Garde de Sceaux, à mes Secretaires d'Etat & au Controlleur de mes Finances.

Je leur fixerai des heures pour un travail particulier, auquel l'ancien Evêque de Frejus assistera toujours, aussi bien qu'aux autres détails, dont differentes personnes ont soin, en vertu des charges qu'elles remplissent. Enfin, je veux suivre en tout, le plus exactement qu'il me sera possible, l'exemple du feu Roi mon Bisaïeul.

Si vous pensez qu'il y ait quelqu'autre chose de plus à faire dans ces premiers momens, vous pouvez le proposer avec confiance, & j'attends de votre zéle pour mon service, que vous me seconderez dans le dessein où je suis, de rendre mon Gouvernement glorieux, en le rendant utile à mon Etat & à mes Peuples, dont le bonheur sera toujours le premier objet de mes soins.

N°. III.

N°. III. *pag.* 175.

MEMOIRE *présenté au Roi de Suede par Mr.* POINTZ, *Envoyé extraordinaire de la Grande Bretagne, pour proposer l'accession au Traité d'Hanover.*

SIRE.

LE soussigné, envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Maj. Britannique, a reçû ordre de representer à Votre Maj. que le Serenissime Roi son Maître, est toujours attentif à conserver le repos du Nord & à assurer le bonheur de la Suede contre quelques entreprises, dont il la croit encore menacée : dans cette vûë, d'abord après avoir conclû l'alliance defensive de l'année passée, pour marquer sa consideration particuliere envers V. M. & le Royaume de Suede, il ordonna au soussigné de se joindre aux Ministres de ses Alliez, en communiquant ledit traité à V. M. & en l'invitant de la maniere la plus cordiale d'y vouloir acceder, afin de renouer & de resserrer les liaisons de l'amitié commune; & de procurer par-là un appui plus solide & plus stable pour la sureté de la Suede, dans une conjoncture où presque toutes les Puissances de l'Europe songent à s'affermir par de nouveaux engagemens.

Sa Maj. s'est crûe fondée de demander cette marque de l'amitié de Votre Maj. non seulement par l'intérêt qu'elle prend au bonheur

d'une Nation toujours Alliée très-étroitement avec sa Couronne, & qui a soutenu autrefois avec tant d'éclat, & de gloire, l'équilibre du Nord & la cause Protestante dans l'Empire; mais aussi par les grandes & onereuses depenses auxquelles Sa Maj. Brit. & ses Royaumes se trouveroient obligés, si la Suede, faute des precautions necessaires, demeuroit exposée aux desseins dangereux de ses Voisins. Mais nonobstant toutes ses avances d'amitié & de consideration distinguée envers la Couronne de Suede: Sa Maj. ne peut pas s'empêcher de se plaindre amiablement à V. M. que la conduite de cette Couronne n'a pas repondu pleinement jusqu'ici, aux bonnes intentions & aux justes esperances de Sa Maj.; puisque, loin de voir accepter ces offres d'amitié avec un empressement mutuel, elle a eu le déplaisir de voir trainer cette négociation au delà de six mois, par les délais, dont on ne comprend pas la raison: & quoique ce Traité ne puisse justement offenser personne, que ceux qui cherchent des prétextes pour troubler la tranquillité publique; les articles auxquels on trouve le plus à redire, étans dressés sur le modele, & presque dans les termes de plusieurs anciens Traités de la Couronne de Suede: néanmoins, on a vû former tant de difficultés & d'exceptions contre son contenu, que si les Commissaires de V. M. ont ordre d'y insister, la negociation pourra bien tomber d'elle même, sans donner à V. M. la peine d'un refus direct.

En attendant, on a vû la Couronne de Suede prendre de nouveaux engagemens avec d'autres Puissances, qui, si l'on en doit juger par l'expé-

l'expérience des tems passés, n'ont ni le même intérêt, ni le même pouvoir, ni les mêmes inclinations de secourir la Suede, dont la Couronne de la Grande Bretagne a toujours été en possession, & dont elle a donné en plusieurs rencontres des preuves connues & réelles. De plus on a vû conclurre les nouveaux * engagemens, non seulement sans aucune restriction; mais avec tant de facilité & d'empressement, que nonobstant que la Couronne de Suede ait déclaré, par un Traité signé dans l'an 1720. qu'il étoit même alors de notorieté publique, qu'au préjudice des Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, la Religion Protestante étoit tellement opprimée & persécutée en plusieurs endroits, au dehors & au dedans de l'Empire Romain, qu'il étoit fort à craindre, qu'on ne détruisit entierement cette Religion; néanmoins on n'aprend pas que cette Couronne

* *Il vouloit parler du traité d'Alliance defensive conclu à Stockolm entre la Suede & la Russie le 22. Fevrier 1724. auquel l'Empereur acceda le 26. Avril 1726. on publia alors en Espagne, que les deux Cours de St. Petersbourg & de Stockholm s'étoient unies à celles de Vienne & de Madrid; mais cependant ils n'en étoit rien, comme on le vit bientôt après, & l'Empereur témoigna même peu de satisfaction des restrictions que la Suede mit à la ratification de ce traité qu'elle envoya à Vienne; cette Couronne declarant qu'elle ne vouloit se mêler en aucune maniere, ni des affaires de la Compagnie d'Ostende, ni des démêlés qui pourroient naître par rapport aux successions eventuelles en Italie, des Duchés de Toscane & de Parme.*

ne ait insisté, dans ses nouveaux engagemens, sur le moindre redressement de ces griefs, ni qu'elle en ait excepté les suites des cas de secours, qu'elle s'est obligée de fournir, qui vont au delà du double de ce que les Commissaires de V. M. nous ont offert, par raport au Traité d'Hanovre.

Quoique ces longs délais & cette partialité de conduite envers des Puissances, qui, selon les apparences & selon plusieurs avis dignes de foi, ne veulent pas trop de bien à la Couronne de la grande Bretagne, ni à la succession Protestante, dont V. M. s'est renduë garante, eussent justement pû rebuter les bonnes intentions de Sa Maj. envers la Suede; néanmoins la constance de son amitié a été telle, que de peur que la Couronne de Suede, par les délais qu'elle a apporté d'elle-même à cette accession, ne se trouvât exposée en attendant à quelque danger, Sa Maj. pour montrer par avance son exactitude à remplir ses engagemens, & son attention à secourir la Suede, a bien voulu faire anticiper à cette Couronne les fruits de l'accession, en envoyant ici une puissante Escadre, sans en avoir été requise; & en ordonnant à son Amiral de se rendre ici en personne pour assurer V. M. tant par lettre que de bouche, de l'amitié & de la droiture des intentions du Serenissime Roi son Maître; & en même tems de s'informer si V. M. se croiroit en quelque danger immediat par l'armement de ses voisins, & dans ce cas-là de concerter des mesures plus précises avec V. M. & ses Ministres, pour la défense & l'avantage de la Suede en vertu du plein pouvoir dont l'Amiral se trouvoit muni pour cet effet: mais comme pendant le sejour dudit

dudit Amiral à Stockholm, il a plu à V. M. de faire ſavoir au ſouſſigné, par une reponſe gracieuſe par écrit, que V. M. ayant une Alliance defenſive avec la Ruſſie, ne ſe croyoit pas en danger de ce côté-là, l'on ſe promet de l'équité de V. M. que ſi, par l'éloignement de la Flotte Britannique, & faute des meſures priſes à tems, il arrivoit dans la ſuite quelque malheur à la Suede, l'on ne voudra pas, comme quelques uns ont fait très-injuſtement en d'autres conjonctures, l'imputer au défaut d'ordres néceſſaires pour l'Amiral de Sa Maj. ni au manque de ſon inclination pour executer ſes ordres avec fidélité & exactitude.

Et puiſque la ſaiſon de l'année & les conjonctures des affaires, rendent important à Sa Maj. & à ſes Alliés, auſſi bien qu'à la Couronne de Suede, de ſavoir au plûtôt à quoi l'on ſe doit tenir de part & d'autre, le ſouſſigné a reçu ordre de ſupplier V. M. encore une fois, de vouloir bien, ſelon ſa ſageſſe & ſa prévoyance ordinaire, faire une attention ſérieuſe aux offres amiables de Sa Maj. & aux véritables intérêts de la Suede; & de nous accorder une réponſe finale par rapport à l'acceſſion ſuſdite, qui ne donne pas lieu aux Alliés d'Hanovre de ſe croire amuſez par une négociation infructueuſe. J'ai reçu ordre en même tems de déclarer qu'il n'y a rien au monde que le Sereniſſime Roi mon Maître ſouhaite plus ardemment, que de ſe voir étroitement uni avec cette Couronne pour le repos du Nord, pour la libre navigation de la Mer Baltique, pour le bien de la Cauſe

a 6 Proteſ-

Protestante & pour l'avantage reciproque des deux Royaumes.

Mais si V. M. avertie à tems des dangers apparens qui menacent ces biens inestimables de quelque atteinte, ne trouve pas de sa convenance de prendre les liaisons nécessaires pour s'y opposer, Sa Maj. se croira excusée devant Dieu & devant tout le monde impartial, si elle se trouve obligée, quoiqu'à son grand regret, de prendre ses mesures ailleurs, pour obtenir les mêmes fins salutaires par tous les moyens justes & convenables, & si dans ce cas-là, au lieu d'aller au devant des souhaits & de la requisition de la Suede, elle se contente, pour l'avenir, de remplir ses engagemens envers cette Couronne dans les propositions & dans les tems marqués par les traités, & selon que l'amitié reciproque de la Couronne de Suede & ses soins à concourir à sa propre conservation, pourront justifier cette dépense auprès du grand Conseil de Sa Maj. & de la Nation Britannique, qui en a fourni tant de fois les moyens, sans que la grande-Bretagne ait jamais reclamé jusqu'ici l'assistance de la Suede, & sans qu'elle se trouve á présent dans aucune probabilité de la devoir reclamer pour l'avenir.

Mais le Sérénissime Roi mon Maître, veut toujours mieux esperer de l'amitié de V. M. & de la sagesse d'un Conseil aussi éclairé que celui de Suede: Sa Maj. ne peut pas encore s'imaginer que la contrainte des dangers, puisse passer pour une raison valable de ne se pas affermir contre ces mêmes dangers; ni que l'espérance vague & incertaine de quelque avantage à venir, que la Couronne, dont on les attend, n'ose pas avouer, puisse être une rai-

son

ſon pour rejetter l'amitié de ces Puiſſances, qui ſeront toujours le ſoutien le plus ferme de tous les avantages préſens & futurs de la Suede; ni enfin que des promeſſes imaginaires & peut-être inſidieuſes, puiſſent être miſes en balance contre un ſubſide clair de près de cent mille Ducats par mois, que V. M. ſera fondée, par l'acceſſion de reclamer en cas d'attaque, avec un ſecours encore plus conſidérable, ſelon l'exigence du danger; & cela promis par des Puiſſances qui ſe trouvent en état de bonifier leurs engagemens, ſans être obligées de rechercher leurs reſſources ailleurs que chez elles, & qui ont un intérêt, non occaſionel mais conſtant, de vouloir du bien à la Suede.

Le ſouſſigné eſpere que V. M. refléchiſſant gracieuſement ſur ce que deſſus, voudra bien à la fin l'honorer d'une réponſe favorable, qui étant le fruit d'une conſidération ſi mure, puiſſe jetter les fondemens d'une liaiſon éternelle & indiſſoluble, en attendant il a l'honneur de ſe recommander très-humblement à la Protection & à la Bienveuillance de Votre Majeſté.

A Stockholm, ce 4. Juin 1726.

Signé POINTZ.

NB. Ceux qui déſireroient d'avoir une plus parfaite connoiſſance de ce qui ſe paſſa dans le Nord à l'occaſion de ce Mémoire, peuvent lire divers Ecrits, qui ſe trouvent dans une brochure imprimée en 1726. à Cologne *ſans nom d'Imprimeur. On y trouvera:* Reflexions ſur le Mémoire de Mr. POINTZ par une perſonne déſintereſſée. Remarques ſur la diverſité des opinions au ſujet de l'acceſſion de la Suede au Traité d'Hanover. Lettre inſtuctive ſur les affaires du Nord &c.

N°. IV.

N°. IV. *&* V. *pag.* 182.

LETTRE *du Roi de la Grande Bretagne à l'Imperatrice de Russie.*

GEORGE, par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne. A la Très-Haute, Très-Puissante & Très-Illustre Princesse, notre Très chere Sœur, la Grande Dame CATHERINE, Czarienne & Grande Duchesse de toute la Grande, Petite & Blanche Russie, seule Monarque de Moscovie, &c. &c. &c. Salut, Bonheur & Prospérité.

TRES-HAUTE, TRES-PUISSANTE, & TRES-ILLUSTRE PRINCESSE,

COMME Votre Majesté ne pourra pas disconvenir, que les grands préparatifs de Guerre qu'elle fait en tems de Paix, tant par Mer que par Terre, ne nous donnent de grands & justes sujets d'ombrage, aussi bien qu'à nos Alliez dans ces quartiers; vous ne ferez pas surprise, de ce que nous avons envoyé une forte Escadre de nos Vaisseaux de Guerre dans la Mer Baltique, sous le commandement de notre Amiral le Chevalier Charles Wager, pour obvier aux dangers qui pourroient naître d'un armement si extraordinaire.

Votre Majesté fait fort bien, combien nous avons souhaité de conserver, non seulement la tranquillité publique dans l'Europe, mais aussi de vivre dans une parfaite & bonne intelligen-

ce

ce, & de cimenter une ferme & durable amitié entre notre Couronne Royale de la Grande Bretagne & celle de Ruſſie.

Nous n'avons pas manqué de donner dans toutes les occaſions, des marques convaincantes de ces intentions pacifiques & amiables: & Votre Maj. doit fort bien ſe ſouvenir d'une preuve évidente de cela, lorſque nous déclarames d'être prêt & diſpoſé d'entrer, conjointement avec notre bon Frere le Roi de France, en alliance avec feuë Sa Maj. votre Seigneur & Epoux, à des termes & des conditions qui pourroient s'accorder avec la paix du Nord, & qui fuſſent compatibles réciproquement avec les intérêts, la dignité & l'honneur des Parties contractantes. Nous ne doutions pas que de cette ſorte une ſincere réconciliation entre nous & feu votre Epoux, ne pût être ajuſtée, & une entiere amitié & bonne harmonie établie entre nos Domaines & Peuples, pour leur avantage mutuel, & que de même la Paix & la tranquilité du Nord, ſeroit affermie ſur de ſolides & durables fondemens.

Pour parvenir à ces grandes & bonnes fins, & conformément aux intentions de feuë Sa Majeſté, deſquelles le Miniſtre de Sa Majeſté Très-Chrét. avoit fait des rapports ſouvent réïterés; on fit, de concert avec la Cour de France, le plan d'un Traité, qui fut envoyé à feue Sa Majeſté, pour ſon approbation & conſentement final. Mais la perfection de ce bon & ſouhaitable ouvrage, fut prévenue par la mort ſoudaine & inopinée de feuë Sa Majeſté.

Cepen-

Cependant, comme nous gardions toûjours les mêmes bonnes intentions, pour conserver la Paix du Nord, & pour renouveller notre ancienne amitié avec la Couronne de Russie; Nous fimes, d'abord après l'avenement de Votre Maj. au Trône, déclarer conjointement avec Sa Majesté Très-Chrét. que nous étions disposé à conclure & finir le Traité susmentionné, ne doutant en aucune façon, que V. M. n'acceptat volontiers une proposition si manifestement avantageuse à ses Domaines & Sujets, & qui tendoit si fort à la conservation de la Paix publique : mais il faut que nous avouïons d'avoir été touché sensiblement, de voir nos attentes nullement accomplies, par la maniere dont on répondit aux offres obligeantes & amiables qu'on fit de notre part, puis qu'après un long & vain délai, nous trouvâmes que les Ministres de V. M. insistoient sur des changemens dans le Traité projetté, qui ne concernoient pas les intérêts de l'Empire de Russie; & qui étoient, non seulement contraires aux engagemens solemnels auxquels nous & S. M. T. C. nous sommes obligés envers d'autres Puissances, mais qui auroient envelopé toutes les Couronnes du Nord, dans de nouveaux troubles & confusions.

Nous ne pouvons non plus cacher à V. M. la surprise extrême où nous sommes, de ce que pendant que nous continuons les Négociations amiables, & que nous n'avons fait la moindre provocation de notre part, nous avons été informé qu'on prenoit des mesures à votre Cour en faveur du Prétendant à notre Couronne, & qu'on donnoit de grands encouragemens à ses Adhérans.

Après

Après ce que nous venons de repréſenter, V. M. ne ſera pas ſurpriſe, que nous étant obligé indiſpenſablement à pourvoir à la ſureté de nos Domaines, de ſatisfaire à nos engagemens avec nos Alliés, & de maintenir la tranquillité publique dans le Nord, qui, à ce qu'il ſemble, eſt fortement menacée par les préparatifs que V. M. vient de faire; nous ayions crû néceſſaire d'envoyer une forte Eſcadre de nos Vaiſſeaux de guerre dans la Mer Baltique, & que nous ayions donné ordre à notre Amiral, qui la commande, de tâcher de prévenir de nouveaux troubles dans ces quartiers, en empêchant la Flotte de V. M. de ſortir, en cas que vous perſiſtiez dans votre réſolution de la mettre en Mer, pour exécuter les deſſeins que vous pourriez avoir en vue.

Mais comme nous ſommes fermement intentionné de vivre en paix & en amitié avec V. M. nous ſouhaitons de tout notre cœur, que V. M. refléchiſſant ſérieuſement ſur le véritable intérêt de ſon Peuple, lui veuille permettre de jouir des bénédictions de cette Paix, qu'il a achetée au prix de tant de ſang & de tréſors, ſous la conduite de feue S. M. & que plutôt que d'entrer dans des meſures, qui, inévitablement plongeroient la Ruſſie dans une Guerre, & tout le Nord dans une confuſion; V. M. veuille donner des preuves convaincantes à ſon Peuple & à tout le monde, de ſon inclination pour la Paix, & de ſa bonne diſpoſition à vivre en repos avec ſes Voiſins.

Sur

Sur cela, TRES-HAUTE, TRES-PUISSANTE ET TRES-ILLUSTRE PRINCESSE, &c.

Donné à notre Cour, dans notre Palais Royal de St. James, *le* 11. Avril 1726, *dans la* 12e. *année de notre Regne*,

Votre affectionné,

GEORGE ROI.

REPONSE *de l'Imperatrice de Russie.*

CATHERINE, par la Grace de Dieu, Imperatrice de toutes les Russies, &c.

TRES-HAUT, TRES-PUISSANT, & TRES-ILLUSTRE ROI.

NOUS avons bien reçû la Lettre amiable & fraternelle de Votre Majesté Royale, du 11. d'Avril, par laquelle il lui plait de nous déclarer, que les préparatifs de Guerre que nous avons faits avoient engagé V. M. Royale, à envoyer une puissante Flotte dans la Mer Baltique, afin d'obvier à toutes les entreprises que nous pourrions faire pour troubler la tranquillité du Nord, & qu'à cet effet V. M. R. avoit ordonné à son Amiral Wager d'empêcher notre Flotte d'entrer en Mer.

Nous ne désavoüerons pas que nous avons été bien surprise de ne recevoir votre Lettre qu'au même instant que votre Flotte parût sur nos Côtes, & après qu'elle avoit jetté l'ancre devant Revel, puisqu'il auroit été plus conforme à l'usage établi parmi les Souverains, & plus conforme à l'amitié qui a subsisté si longtems entre nos Royaumes & la Couron.

Couronne de la Grande Bretagne, que V. M. Royale eut trouvé bon de s'expliquer avec nous ſur l'ombrage que lui pouvoit donner notre armement, & d'attendre là-deſſus nôtre réponſe avant que de paſſer à un pas ſi offenſant.

V. M. Royale auroit pû enſuite auſſi, ſans faire tant d'éclat & de dépenſe, être aſſurée de nous, que nous cherchons auſſi peu à troubler le repos du Nord, que nous apportons tous nos ſoins & toutes nos attentions à ne pas ſeulement affermir pour le préſent, mais auſſi pour l'avenir, cette tranquillité du Nord, qui nous intereſſe plus que V. M. Royale, & à éloigner tout ce qui pourroit donner occaſion à l'alterer.

Et comme V. M. Royale, eſt pleinement informée de ce qui a été traité dans les Négociations qu'il y eut, entre S. M Impériale notre Seigneur & Epoux de glorieuſe mémoire, enſuite entre nous-mêmes & entre S. M. le Roi de France, elle ne peut qu'être perſuadée de notre ſincere intention; & nous remettons à votre propre jugement, comment nous & tout le monde avec nous, doit enviſager cette démarche toute extraordinaire de V. M. Royale, & ſi on en peut préſumer autre choſe, ſinon qu'elle a formé contre nous des deſſeins fort préjudiciables; & que par conſéquent elle incline de ſon côté à donner occaſion à de nouveaux troubles dans le Nord, en prenant, au défaut d'autre ſujet légitime, le dit armement pour prétexte, quoi qu'il n'y butte aucunement. L'appréhenſion où nous ſommes à cet égard, paroit d'autant mieux fondée, que V. M. Royale nous charge encore

dans

dans ſa Lettre, de choſes dont nous aurions lieu de nous plaindre avec beaucoup de juſtice.

Il eſt inutile d'alleguer ici l'amitié ſincere que S. M. Impériale notre Seigneur & Epoux de glorieuſe mémoire vous a portée; & toute la terre ſait combien cette amitié vous a été utile & avantageuſe; V. M. Royale n'ignore pas non plus, de qu'elle maniere elle en a agi en échange avec mon dit Seigneur & Epoux, & que par une grandeur d'ame, S. M. Imp. a mieux aimé diſſimuler ſur tout cela, que d'entreprendre la moindre choſe, qui auroit pû donner atteinte à l'amitié conſtante qui a toujours ſubſiſté entre la Ruſſie & la Grande-Bretagne. Sadite M. Imp. n'a jamais pû donner des preuves plus convaincantes de ſes intentions ſinceres, à conſerver cette bonne amitié, qu'en acceptant généreuſement les bons offices, offerts par Sa M. le Roi de France, pour le rétabliſſement d'une parfaite intelligence avec V. M. Royale, & en ſe déclarant réſoluë & diſpoſée à vouloir, non ſeulement enſevelir dans un oubli éternel toutes les injures reçûës de V. M. quoique ſans les avoir méritées, mais auſſi d'entrer, à des conditions raiſonnables, avec elle, & avec la Couronne de France, dans un engagement plus étroit & dans une alliance défenſive.

Les conditions propoſées par Sadite Majeſté Imp. à la requiſition du Roi de France, n'ont pas ſeulement été trouvées juſtes dès le commencement, mais S. M. Très-Chrét. a fait eſpérer plus d'une fois, que tout ainſi que ſes conditions pourroient fort bien être conciliées avec les Engagemens pris avec la France,

France, avec V. M. & d'autres Puiſſances, elles pourroient de même, à l'égard de cette alliance, être ajuſtées & réglées ſelon l'équité & la juſtice, pour l'affermiſſement entier de la tranquillité du Nord : & par conſéquent ce ne ſont pas des conditions nouvelles ; mais les mêmes que V. M. Royale fait tant éclater préſentement : & puiſque dans la derniere reponſe qui nous a été communiquée du côté de la France, V. M. déclare elle-même la choſe équitable, il eſt bien ſenſible, que ce nonobſtant V. M. ne rejette pas ſeulement tous les moyens amiables & équitables pour l'ajuſter, mais qu'elle veuille nous obliger à accepter des conditions directement oppoſées à notre intérêt, & qui plus eſt, à notre honneur & réputation, & même à la juſtice. Nous ne pouvons croire par ces circonſtances, que les Miniſtres de V. M. ayent eu une intention ſérieuſe de conclure cette alliance; mais que l'envoi de l'Eſcadre des Vaiſſeaux de Guerre, accompagnée des ordres qui ne peuvent que faire entrevoir une interruption d'amitié, & la naiſſance de nouveaux troubles dans le Nord, n'eſt qu'une ſuite de l'animoſité que quelques-uns de vos Miniſtres ont témoignée par tout, & publiquement contre nous pendant tant d'années. La choſe paroit évidemment par le fait que V. M. allegue, & nous met encore à charge au ſujet du Prétendant. Vos Miniſtres ont fort bien compris que toutes les raiſons par eux alleguées, qui ſans cela ne regardent pas proprement les intérêts de la Grande-Bretagne ; mais qui ſont plûtôt entierement oppoſées aux traités ſolemnels qui ſubſiſtent entre la Grande

de-Bretagne & d'autres Puissances, ne sont point admissibles, & qu'elles ne sont pas suffisantes à justifier, auprès des personnes désintéressées, leurs violentes entreprises; & comme ils ne peuvent trouver d'autres raisons, il faut que cette accusation frivole & surannée vienne au jour, & que sur le même pié que du passé, elle serve de prétexte principal pour toutes les démarches si peu amiables faites contre nous.

Quoique la nullité de cette accusation ait été prouvée tant de fois, & que le tems, aussi bien que l'expérience, fassent voir que ces prétendus engagemens, n'ont existé en aucun endroit que dans l'imagination des Ministres de V. M. Royale, & que la facilité que nous avons apportée de notre côté aux dernieres négociations, ne doive pas moins convaincre V. M. Royale de leur malice & fausseté, que les dispositions que nous avons témoignées à accorder la garantie qu'elle nous a demandée, nous voulons cependant bien encore par dessus tout, assurer V. M. Royale, que nous lui portons trop d'amitié, pour vouloir causer à V. M. & à la Nation Britannique, aucune inquiétude par des engagemens que nous pourrions prendre avec le Prétendant. Au reste, il dépend bien du bon plaisir de V. M. de donner à son Amiral les ordres qu'elle trouve à propos; mais V. M. Royale, conviendra aussi avec nous, que votre défense ne nous empêcheroit pas de faire sortir notre Flotte, si nous le trouvions à propos, & qu'en qualité de Souveraine & Imperatrice qui ne dépend que de Dieu seul; Nous prétendons aussi peu de recevoir des Loix de Personne, que de

de nous oublier au point de vouloir en donner aux autres. Nous sommes sans cela toute prête & disposée à entretenir avec V. M. Royale une bonne harmonie, & nous n'entreprendrons rien qui puisse interrompre l'amitié si bien établie entre les deux Royaumes depuis tant d'années. Et comme de notre côté nous déclarons franchement, que cette amitié ne peut être que fort utile à nous, à nos Royaumes & à nos Sujets: Nous esperons aussi que vous avouerez que jusqu'à présent elle n'a pas été moins avantageuse pour V. M. pour vos Royaumes & pour vos Sujets; & qu'à l'avenir elle ne pourroit pas être infructueuse. Enfin il est bien assuré que S. M. I. de glorieuse mémoire, après avoir été abandonnée par tous ses Alliés, a eu des peines & des fraix incroyables, pour se procurer à soi-même, & à ses Royaumes la paix tant désirée, & nous apporterons aussi tous nos soins à en maintenir la jouissance à nos Royaumes & à nos Sujets.

Nous sommes même persuadée de ne pouvoir mieux réussir dans ces vuës salutaires, qu'en nous tenant toujours, à l'exemple de notre Seigneur & Epoux de glorieuse mémoire, dans une posture à pouvoir en tout tems secourir en cas de besoin nos Alliés, satisfaire aux engagemens pris avec eux, proteger nos fideles Sujets contre toute insulte, & nous opposer à ceux qui voudront ôter à nous & à eux, ce trésor de la Paix.

C'est aussi dans cette vuë, & point dans d'autres desseins que nous avons fait les armemens qui ont donné tant d'ombrage à V. M. R. quoique sans aucun sujet & fondement.

Nous

Nous souhaitons que le Tout-Puissant vous donne une parfaite santé, & un regne toujours heureux. *A* St. Petersbourg *le* 15. *de* Juin 1726. *& en la seconde année de notre Regne.*
De V. M. R. la très-affectionnée Sœur.

CATHERINE.

Et plus bas, COMTE GOLOFKIN.

N°. VI. *&* VII. *pag.* 184.

MEMOIRE *présenté à l'Imperatrice de* Russie *par Mr. de* WESTPHALEN, *Ambassadeur du Roi de* Dannemarck *à* Petersbourg.

LES grands armemens que la Russie a fait depuis quelques années dans la Mer Baltique, & particulierement ceux de cette année, qui surpassent de beaucoup les précédents, même ceux qui ont été faits du tems de la Guerre de Suede, sont d'une telle nature, dans toutes leurs circonstances, que toutes les Puissances voisines ont lieu de s'en inquiéter, & d'exiger à cet égard des assurances qui puissent les calmer.

L'alliance perpétuelle conclue en 1709. entre le Roi mon Maitre & le feu Czar Pierre I. pour procurer le bien & l'avantage des Royaumes & païs reciproques, est d'une telle nature, que le Roi mon Maitre, se fondant sur les principes de l'équité & du véritable intérêt de la Russie, n'a rien à craindre de toutes les machinations des mal-intentionés; au contraire

contraire Sa Maj. à lieu de s'attendre à toutes sortes de marques d'amitié de la part de Votre Maj.; cependant comme Votre Maj. n'a donné aucune part au Roi mon maître, du sujet de l'armement extraordinaire des Vaisseaux de Guerre, Galeres, Galiottes à Bombes & autres Bâtimens, de la marche de divers Régimens destinés à être embarqués, de la grande quantité de Biscuit qui a été cuit; & de tant d'autres préparatifs de Guerre qui ont été faits, ainsi que cela se pratique entre des puissances voisines, avec lesquelles on veut vivre en bonne amitié, & qu'on est même obligé de le faire entre des alliés comme le Roi mon maître & Votre Maj.; que d'ailleurs, le bruit s'est répandu généralement à Petersbourg, à Revel, à Riga & presque par tout, que les armemens de Votre Maj. regardent le Royaume de Dannemark, & que cela se débite même ouvertement depuis longtems du côté du Duc d'Holstein tant ici qu'en Suede, à Vienne, à Hambourg, à Lubec & de tous côtés; que de plus, diverses Puissances voisines, en avertissant le Roi mon maitre de ces grands armemens maritimes, lui ont conseillé d'être sur ses gardes; & que Sa Maj. a été informée, que ceux qui ont le plus d'influence à la Cour de Russie, & dont les Conseils ne sont que trop écoutés, ont pour vue principale de troubler pour toujours la bonne harmonie, qui a subsisté depuis si longtems entre le Dannemark & la Russie, & qui en dernier lieu a procuré tant d'avantages aux deux Royaumes, particulierement à la Russie, voulant sacrifier à leurs vues ambitieuses les véritables intérêts

du Dannemark, & de la Russie, les diviser & armer l'un contre l'autre.

Tout cela joint à plusieurs autres circonstances non moins importantes, que je passe sous silence pour bonne raison, obligent le Roi mon maitre à faire cesser ses craintes & son incertitude par rapport aux vues & desseins des grands armemens de V. M. qui augmentent d'année en année; pour cet effet, le Roi mon maitre a jugé à propos de m'ordonner expressément de représenter très respectueusement & d'une maniere convenable à V. M. dans une audience particuliere tout ce que j'ai rapporté ci-dessus, & l'inquiétude de Sa Maj. à cet égard; d'assurer en même tems V. M. de l'intention invariable du Roi mon maitre de vivre toujours en bonne amitié & union avec V. M. conformément à l'Alliance perpetuelle conclue en 1709. entre V. M. & le Roi mon maitre, & de serrer de plus en plus les nœuds de cette amitié pour le bien & l'avantage reciproque des deux Royaumes; & de demander à V. M. ce que le Roi mon maitre doit attendre de l'amitié & bonne volonté de V. M. & si Votre Maj. est aussi dans la disposition d'observer le contenu de ladite Alliance de 1709.

Voilà ce que j'ai ordre exprès de proposer & déclarer très-respectueusement à V. M. la priant de donner là dessus une déclaration ou réponse, qui puisse entierement tranquiliser l'esprit du Roi mon Maître touchant l'intention & les desseins de V. M. j'espere que V. M. ne fera aucune difficulté de donner une telle déclaration, d'autant plus qu'elle est conforme au traité

té & à l'ufage établi entre de bons voifins & alliés. Dans cette attente &c.

Signé WESTPHALEN.

REPONSE *de l'Imperatrice de* Ruffie *au précédent Mémoire.*

SUR la répréfentation faite à Sa Maj. Imp. du contenu du Mémoire que Mr. Weftphalen, Confeiller d'Etat & Envoyé extraordinaire du Roi de Dannemark a donné par écrit fuivant l'ordre exprès qu'il en avoit reçu.

Sa Maj. Imp. fait favoir à Mr. l'Envoyé extraordinaire, que la demande faite à Sa Maj. étant entierement hors d'ufage entre les Têtes couronnées, elle n'a pû que lui paroitre fort étrange, & d'autant que Sa Maj. Imp. croit qu'il ne feroit pas de la bienféance, qu'elle fe mêlat des affaires des autres Puiffances, ni qu'elle demandat raifon au Roi de Dannemark des préparatifs que Sa Maj. Danoife fait tous les ans, auffi Sa Maj. Imp. ne fe croit-elle pas obligée de rendre compte de fes actions, ni à Sa Maj. Danoife ni à d'autres; indépendamment de cela, Sa Maj. Imp. veut bien notifier au Roi de Dannemark par les préfentes, que les préparatifs de Guerre qu'elle fait dans la Mer Baltique, n'ont d'autre but que de fe maintenir en état, fuivant l'exemple du feu Empereur fon Epoux, de pouvoir donner à fes Alliés les fecours néceffaires, & de remplir les engagemens dans lefquels elle eft entrée avec eux, comme auffi de défendre fa Perfonne, fes Royaumes & fujets contre toutes furprifes ennemies, & de pouvoir s'oppofer

ſer avec vigueur à ceux qui voudroient lui chercher querelle. Telle a été la véritable intention de Sa Maj. Impériale qui n'a dû cauſer d'ombrage à aucune autre Puiſſance, & dont on a eû auſſi peu de raiſon de s'allarmer, que de prendre en mauvaiſe part que Sa Maj. Imp. ſonge à affermir la tranquillité dans le Nord, & à aſſurer le repos de ſes Royaumes & ſujets, & qu'elle prenne pour cela les meſures convenables.

Au ſurplus, Sa Maj. Imp. fait auſſi ſavoir à Mr. l'Envoyé extraordinaire, qu'elle ſe trouve obligée de demander au Roi de Dannemarck, ſi elle ne doit pas regarder comme une rupture ouverte, la démarche extraordinaire & inouïe, que Sa Maj. Danoiſe a faite d'envoyer une Eſcadre de ſes vaiſſeaux de Guerre juſques dans la Rade de Sa Maj. Imp. devant Revel, de l'y avoir jointe à l'Eſcadre Angloiſe, & de l'y avoir fait reſter juſqu'à préſent ſans en avoir donné préalablement aucune connoiſſance à Sa Maj. Imp. ce qu'on auroit dû faire néanmoins conformément à l'uſage & à la raiſon, ſi l'on ne vouloit pas que cette Eſcadre fût regardée comme ennemie, non plus que celle du Roi de la Grande Brétagne, qui a tenu la même conduite en l'envoyant dans la Mer Baltique. Mr. l'Envoyé extraordinaire eſt requis, au nom de Sa Maj. Imp., de procurer au plûtôt là deſſus une déclaration préciſe du Roi ſon Maître, & de la communiquer à Sa Maj. Imp. afin qu'elle puiſſe prendre les meſures néceſſaires pour ſa ſureté, & pour la conſervation du repos dans le Nord. Quant au reſte Sa Maj. accorde à Mr. le Con-

ſeiller

feiller d'Etat & Envoyé extraordinaire sa faveur Impériale.

N°. VIII. *pag.* 185.

ORDONNANCE *de l'Imperatrice de Russie en faveur des négocians Anglois répandus dans ses Etats.*

CATHERINE, par la grace de Dieu, Impératrice de toutes les Russies &c.

SAVOIR faisons par les Présentes à tous & à chacun à qui il appartient : que le Roi de la Grande Bretagne ayant envoyé dans la Mer Baltique une forte Escadre, qui a jetté l'ancre à peu de distance de notre Port de Revel; nous ne pouvons envisager cette conduite offensive, à laquelle nous n'avons néanmoins donné aucune occasion à Sa Maj. Britannique, que comme l'avant-coureur de quelques hostilités contre nous, & par conséquent du trouble du repos public dans le Nord; & d'autant que les Marchands de la Grande Bretagne, qui négocient dans nos Etats, auroient lieu de craindre qu'une telle conduite de Sa Maj. Brit. contre nous, si elle étoit suivie de quelque acte réel d'hostilité, pourroit exposer leurs Personnes, leurs vaisseaux & leurs effets dans notre Empire à de grands dangers, & causer leur ruine totale; nous voulons bien leur déclarer; que quoique Sa Maj. Brit. agisse si offensivement contre nous, pour exciter de

nouveaux troubles dans le Nord, nous sommes au contraire sincerement résolue d'entretenir soigneusement la bonne amitié & correspondance, qu'il y a eu depuis tant d'années entre les Empires de Russie & de la Grande Bretagne au grand avantage des deux Nations, & d'accorder aux Marchands de la Grande Bretagne qui négocient dans nos Etats, non seulement la liberté du Commerce sans aucun préjudice, trouble ou empêchement, mais aussi de les faire jouir de toutes les faveurs capables de l'augmenter, & conformément à la conservation inviolable de la bonne harmonie qui a régné entre les deux Etats: Et afin de faire voir à toute la terre, & particulierement à la glorieuse Nation Brit. la sincérité de nos intentions, établie si avantageusement depuis tant d'années entre les deux Empires, nous avons jugé à propos de déclarer publiquement notre intention à cet égard, & d'assurer, par les présentes, tous les Marchands & Négociants de la Nation Brit. en général & chacun en particulier, que quand même Sa Maj. Brit. ou l'Escadre qu'elle a envoyée dans la Mer Baltique, entreprendroit quelque hostilité contre nous, lesdits Marchands & Négociants n'en recevront néanmoins aucun préjudice, ni dommage de notre part, soit en leurs personnes, biens & effets, non plus qu'en leurs vaisseaux arrivans, ou partans, en telle sorte qu'ils pourront à l'avenir, comme à présent, continuer librement leur commerce & navigation selon leur bon plaisir, & à leur grand avantage, sans aucune crainte, ni soupçon, ainsi que toutes les autres Nations avec lesquelles nous vivons en bonne amitié; & de

plus

plus nous leur accorderons en toute occasion notre gracieuse protection, en cas qu'ils ne s'en rendent pas indignes par une conduite suspecte. En foi de quoi nous avons signé cette favorable déclaration, de notre propre main, & l'avons faite publier en la maniere accoutumée, afin qu'un-chacun en soit informé. *Donné à* Petersbourg *le* 2. Juillet 1726.

CATHERINE.

N°. IX. *pag.* 187.

TRAITE *fait entre le Roi de la Grande Bretagne, & le Landgrave de Hesse-Cassel.*

APRES que la déclaration du Roi de la Grande Bretagne, faite au Landgrave de Hesse-Cassel, eût été acceptée & approuvée à Cassel le 25. Janvier 1726. par son Altesse Sérénissime, Sa Maj. Brit. ayant approuvé les conditions spécifiées dans la susdite déclaration, a ordonné à son principal Secretaire d'Etat & Conseiller privé, le Vicomte Townshend soussigné, d'entrer en négociation avec le Ministre de Sadite Altesse Sérénissime le Major Général Diemar, & de dresser une convention en dûë forme, sur le pié de ladite déclaration, qui, ayant conferés ensemble là-dessus, sont convenus au nom du Roi & du Landgrave de Hesse-Cassel susdits, des articles suivans.

Art. I. Son Altesse le Landgrave de Hesse-Cassel tiendra prêt pour le service de Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne un corps de 12000. hommes, savoir, 8000. Fantassins & 4000. Chevaux: lequel corps sera employé lorsque Sa Maj. le requerra, dans tous les lieux où il en sera besoin, & toutes les fois que le cas de l'Alliance defensive concluë à Hanovre le 3. Septembre dernier le demandera.

II. Comme Sadite Altesse n'a pas présentement un corps de 12000. hommes effectifs sur pié, elle sera obligée de lever immédiatement ce qui manque, pour rendre ce corps là complet & en état de marcher. Elle sera aussi tenuë à maintenir, à ses propres fraix, ledit corps de Troupes pendant le terme de deux ans entiers, pour être toujours prêt à entrer en campagne, & au moment que Sadite Maj. le requerra pendant ledit temps.

III. Le Ministre dudit Landgrave, ayant représenté que Sadite Altesse son Maitre, pour rendre ledit corps complet, comme il est mentionné ci-dessus, seroit obligée de lever au delà de 3000. Fantassins & plus de 2000. Chevaux, & de pourvoir de chevaux la plûpart des Cavaliers qui n'en sont pas pourvus; Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne, en considération de la très-grande dépense que ledit Landgrave est obligé de faire pour ces levées d'hommes & de chevaux, pour monter les Cavaliers susdits, & pour l'entretien dudit corps pendant le tems qu'il ne sera pas employé dans son service, payera audit Landgrave la somme de 125000. livres Sterling, en deux payemens, savoir, 75000. livres après la ratification

tion des présentes conventions & 50000. livres au mois de Fevrier 1729.

IV. Mais au cas que Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne eût besoin dudit corps de troupes avant ledit mois de Fevrier, Sa Maj. payera à Son Altesse le Landgrave, ladite somme de 50000. livres Sterling, pour le moins deux mois avant que lesdites troupes commencent à marcher.

V. Lorsque lesdites troupes entreront au service de Sadite Maj. le Roi de la Grande Bretagne, elles seront sous son commandement & entierement à sa disposition, pour être employées là où la nécessité de ses affaires, & le cas de l'Alliance défensive concluë à Hanovre le 3. Septembre dernier le requerra.

VI. Pour ce qui regarde les subsides, le payement & l'entretien des susdites troupes, lorsqu'elles seront prises au service de Sadite Maj. comme il est dit ci-dessus, le tout sera réglé sur le pié de la convention faite à Londres le 13. Fevrier 1702.

VII. S'il arrivoit que Sadite Altesse le Landgrave fût attaqué ou inquieté en haine d'avoir fourni le susdit corps de troupes, Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne ne manquera pas d'assister puissamment ledit Landgrave, afin de mettre fin à cette attaque ou molestation.

VIII. Cette convention sera ratifiée, & la ratification d'icelle sera changée de part & d'autre aussitôt qu'il sera possible, après la signature des présentes.

En temoignage de quoi, nous, les Ministres dudit Roi & dudit Landgrave, étant suffisamment autorisés à ce sujet, avons signé la

préſente convention & appoſé les cachets de nos armes.

Fait à Weſtminſter *le* 12. Mars 1726.

Signé TOWNSHEND & DIEMAR.

N°. X. *pag.* 220.

LETTRE *du Marquis* DE LA PAZ, *à Milord* HARRINGTON, *Ambaſſadeur d'Angleterre à* Madrid, *au ſujet de l'Eſcadre de l'Amiral* JENNINGS.

MONSIEUR,

LE Roi a lû la réponſe que V. Exc. a faite le 27. du courant, à la Lettre que je vous avois écrite le même jour, par ordre de S. M., pour vous demander quelles étoient les intentions de S. M. Brit., & les deſſeins de l'Eſcadre commandée par l'Amiral *Jennings*, qui s'eſt fait voir ſur la Côte de *St. Ander*, où elle paſſa pour entrer dans le Port de *Santona*, ſous prétexte de faire aiguade. Sa Maj. eſt informée, par la Lettre de V. Exc. qu'Elle n'a aucun ordre du Roi ſon Maître, de faire la déclaration cathégorique que S. M. demande à V. Exc. ; & qu'Elle n'oſeroit prendre ſur ſon compte de la faire, quand même Elle ſeroit inſtruite des véritables intentions de S. M. Brit. par rapport aux opérations de cette Eſcadre : mais que ſi S. Maj. l'agréoit, V. Exc. dépêcheroit un Courier à Londres avec ma ſuſdite Lettre, afin de recevoir, ſans perte de

tems

tems, les ordres de sa Cour en conformité; Sa Maj. pouvant s'assurer, jusqu'à ce que le Courier soit de retour, que le dit Amiral n'aura fait ni déclaration, ni protestation, que conformément à ses instructions & aux véritables intentions de S. M. Brit. Sa Majesté, informée de tout ce que dessus, souhaitte que V. Exc. dépêche, comme elle le propose, un Courier à Londres; ensorte que, comme Sa Maj. l'espere, Elle puisse être informée des intentions distinctes de S. M. Brit., de la destination, & des desseins de la dite Escadre, commandée par l'Amiral Jennings. Sa Majesté souhaitte en même tems, d'être informée de ceux de l'Escadre destinée pour les Mers de l'Amerique: car si, comme on l'a dit, l'une & l'autre ne sont destinées qu'à assurer le Commerce de la Nation Brit., Sa Majesté ne l'a ni troublé, ni inquiété jusqu'à présent; & il a été permis aux sujets d'Angleterre, de le faire librement dans tous les Domaines de Sa Majesté: sinon que l'on a empêché suivant les Traités, le commerce illicite aux Indes Occidentales, où il est défendu à toutes les Nations, par les loix de l'un & de l'autre Royaume, & en vertu des conditions & articles des Traités de Paix, & de Commerce avec l'Angleterre. Ensorte que ce prétexte étant sans fondement, Sa Maj. Brit. peut rappeller l'Escadre qu'Elle a envoyée en Amerique pour la sureté du Commerce; puisque Sa Maj. ne l'a pas troublé jusqu'à présent, ni ne le trouble & ne l'interrompt pas actuellement. Sa Maj. espere une réponse sincere & cathégorique de S. M. Brit. sur ces deux articles, sur laquelle Sa Maj. puisse se régler

dans les résolutions qu'Elle prendra. En attendant cette déclaration positive & sincere des desseins de l'une & de l'autre Escadre, Sa Maj. a jugé à propos d'ordonner à tous les Commandans des Côtes & Ports de la Peninsule, de ne laisser entrer en aucun Port de toute l'Espagne la susdite Escadre, ni en tout, ni en partie; & qu'au cas qu'Elle voulût prendre de l'eau ou des provisions, ils lui permettent de le faire avec quelques chaloupes seulement. C'est ce dont Sa Maj. m'a commandé d'informer V. Exc.; & en même tems je lui envoye l'ordre pour les Postes, afin que rien ne l'empêche de dépêcher d'abord son Courier. Je suis toujours aux ordres de V. Exc. &c. *St. Ildephonse ce* 19. *Août* 1726.

N°. XI. *pag.* 222.

ACCESSION *des Etats-Généraux des Provinces-Unies au Traité d'*Hanover.

COMME Leurs Majestés, le Roi Très-Chrêtien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse, tant pour serrer les nœuds de l'étroite union qui subsiste entr'Elles, que pour la sureté de leurs propres Royaumes & Etats, aussi-bien que pour la conservation de la paix & de la tranquillité publique, ont jugé à propos de faire entr'eux une Alliance, dont le Traité a été conclu à Hanover le 3. Septembre 1725., avec trois articles

articles séparés, lesquels ont été communiqués à Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas, par le Sr. Marquis de *Fenelon*, Ambassadeur de France; par le Sr. *Finch*, Envoyé extraordinaire de la Grande Bretagne, & par le Sr. *Meynbertzhagen*, Envoyé extraordinaire du Roi de Prusse; qui, au nom des Rois leurs Maitres conjointément, ont invité les dits Seigneurs Etats Généraux, d'accéder à ce Traité & aux Articles séparés, conformément à ce dont ils étoient convenus dans le septième Article du même Traité, lequel avec les Articles sont ici de mot à mot inserés:

Fiat insertio.

Et comme les dits Seigneurs Etats Généraux, après avoir vu & examiné ce Traité & ses Articles séparés, ont témoigné qu'ils sont entierement sensibles à l'honneur que Leurs dites Majestés leur ont fait, par une invitation si prompte & si obligeante, d'accéder à cette Alliance; & qu'ils reconnoissent en même tems les soins qu'Elles ont eus en faisant ce Traité, tant pour la conservation du repos public en général (sans lequel celui de leur République ne peut être assuré) qu'en particulier pour le maintien de son Commerce, sans lequel elle ne peut point subsister: Et comme ils ont ajouté, qu'ils sont pleinement convaincus, que le but de cette Alliance ne tend nullement à donner la moindre atteinte à aucun Traité ou Alliance précédente, contractée, soit par eux, ou par l'un d'eux, avec d'autres

d'autres Princes ou Etats, mais que plutôt l'intention est de les corroborer; & que le grand but de cette Alliance tend uniquement à se lier plus étroitement ensemble, sans offense de qui que ce soit, pour la garantie, la protection, & le maintien de tous les Etats, pays & villes, tant en dedans que déhors de l'Europe, dont chacun des Alliés sera actuellement en possession au tems de la signature de cette Alliance, aussi bien que des droits, immunités & avantages, & en particulier ceux qui regardent le Commerce, tant dedans que déhors de l'Europe, dont chacun des Alliés jouït au tems de la signature de cette accession.

De plus, les dits Seigneurs Etats Généraux étant dans une ferme persuasion, qu'en accédant au dit Traité d'Hanover, l'on n'exige pas d'eux la garantie génerale des Traités de *Westphalie* & d'*Oliva*, dont il est fait mention dans l'Article 5. du Traité d'Hanover, & dans le premier des Articles séparés, à laquelle garantie génerale ils ne se sont jamais engagés; mais que leur garantie à cet égard s'étend uniquement aux droits & possessions, que les Hauts Alliés, ou quelqu'un d'eux, ont acquis par ces Traités, & dont ils jouissent au tems de la signature, & au cas du Traité des dites possessions & droits, & que c'est là l'intention de Leurs Majestés.

Quant aux affaires de *Thorn*, dont il est fait mention dans le premier des Articles séparés du Traité d'Hanover, ils s'engagent seulement, d'employer, conjointément avec les Hauts Contractans, leurs offices amiables, pour obtenir une raisonnable satisfaction, & repara-

reparation des infractions qui pourroient être faites au Traité d'Oliva; & en cas que ces amiables offices fussent sans effet, & qu'on trouvât nécessaire de faire quelque chose de plus, alors ils auront en cela une pleine liberté dans leurs délibérations, sans être obligés à rien de plus qu'aux bons offices, à moins qu'ils n'y donnent un nouveau consentement.

Enfin, puisque cette Alliance, entr'autres, a pour but l'établissement d'une entiere confiance entre les parties contractantes, les Seigneurs Etats Généraux supposent, que les Alliés se communiqueront mutuellement en toute confidence leurs pensées, sur les voyes & moyens qu'on jugera les plus efficaces en cas de besoin, pour conserver & maintenir les possessions & droits susmentionnés, tant par rapport au Commerce, qu'autres, tant au dedans que déhors de l'Europe.

Et comme dans la persuasion & ferme confiance, que c'est-là le véritable but & intention de leurs dites Majestés, les dits Seigneurs Etats Généraux, pour donner une marque de leur desir, de s'unir étroitement avec Elles, & de la haute estime qu'ils ont pour leur amitié & Alliance, ont résolu d'accéder au Traité & aux Articles séparés ci-dessus inserés; & à cet effet, ils ont nommé les Sieurs *Chrêtien Charles* Baron de LINTELO, Seigneur d'*Esse*, Baillif à *Lochum* & Drossart de *Bedevors*; *Arnold de* ZUYLEN de NIEVELT, ancien Bourguemaistre & Sénateur de la Ville de *Rotterdam*, Ruart de la Terre de *Putten*, Baillif & Dyckgraaft de *Schieland*; *Isaac van* HOORNBECK, Conseiller

Pension-

Pensionnaire des Etats de la Province de *Hollande* & de *Westfrise*, Garde du Grand Sceau & Sur-Intendant des Fiefs de la même Province; *Nicolas Henri* NORY, ancien Bourguemaistre de la Ville de *Tholen*; *Gerart Godart* TATS *van* AMERONGE, Chevalier de l'Ordre Teutonique, Commandeur du même Ordre à *Doesbourg*, elû dans le Conseil premier membre des Etats de la Province d'*Utrecht*, Grand-Veneur de la même Province; *J. Abraham van* SCHURMAN, Bourguemaistre & Sénateur de la Ville de *Slot*; *Everard* ROUSSE, Bourguemaistre de la Ville de *Deventer*; & *Lambert Henry* EMMER, Sénateur de la Ville de Groningen: tous Députés à l'Assemblée des dits Seigneurs Etats Généraux, de la part des Etats de *Gueldre*, de *Hollande* & de *Westfrise*, de *Zeelande*, d'*Utrecht*, de *Frise*, d'*Overyssel*, de *Groningue* & *Ommelanden*; & les ont munis d'un Plein-Pouvoir, pour convenir de cette accession avec les Sieurs Marquis de FENELON, Plénipotentiaire de Sa Maj. Très-Chrêtienne, FINCH Plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne, & de MEYNHERTZHAGEN Plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de Prusse, pareillement munis de pleins pouvoirs.

Lesquels ayant conferé ensemble, sont convenus de la maniere suivante, que les dits Seigneurs Etats Généraux accéderoient, ainsi que les dits Seigneurs Députés & Plénipotentiaires ont déclaré d'acceder en leur nom, & de leur part, au dit Traité & Articles séparés; les obligeant envers leurs dites Majestés à tout ce qui y est contenu, tout de même

comme

comme s'ils avoient contracté avec Elles dès le commencement: & que Leurs Majestés avouant leur but & intention être tels qu'il est exprimé cy-devant, accepteront l'Accession de LL. HH. PP., ainsi que les dits Srs. Ambassadeurs Ministres & Plénipotentiaires ont déclaré d'accepter, au nom & de la part de leurs dites Majestés, cette Accession; les obligeant envers LL. HH. PP. à tout ce qui est contenu dans le dit Traité & Articles séparés, tout de même comme si Elles avoient contracté avec Leurs Majestés dès le commencement.

Le secours que donneront Leurs Hautes Puissances en cas de besoin, n'ayant pu être réglé dans le Traité, on est convenu qu'il sera de 4000 hommes d'Infanterie, de 1000 de Cavalerie. En élucidation de l'Article sixieme du Traité, il est déclaré, qu'après l'expiration des quinze années, y mentionnées, le tout retombera dans les termes des Traités précédens, qui subsisteront entre les Hauts Contractans, & spécialement dans les termes de la stipulée Alliance de l'an mille sept cent & dix-sept.

Ce présent Traité, pour l'accession des Etats Généraux, sera approuvé & ratifié par Leurs Majestés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse; & par les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas: & les ratifications seront fourniés ici à la Haye dans l'espace de deux mois, du jour de la signature du présent, ou plutôt s'il est possible. En foi de quoi Nous soussignés, constitués Plénipotentiaires à l'effet des précédentes, & munis des Pleins Pouvoirs de Leurs Majestés le Roi Très-Chrêtien, le Roi de la Grande

Grande Bretagne, & le Roi de Prusse; & les dits Seigneurs Etats Généraux : avons signé le présent Traité, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, ce 9. d'*Aoust* 1726.

étoit Signé

(L. S.) Le Marquis de FENELON.

(L. S.) C. C. de LINTELO

(L. S.) A. van ZUYLEN van NYVELT.

(L. S.) W. FINCH.

(L. S.) Is. van HOORNBECK.

(L. S.) N. I. H. NOEY.

(L. S.) A. van SCHURMAN.

(L. S.) Everard ROUSSE.

(L. S.) L. H. EMMER.

ARTICLE SEPARE ET SECRET.

LES Seigneurs Etats Généraux ayant représenté, qu'il pouvoit arriver des cas, où, en haine de l'accession signée ce jourd'hui, ils pourroient être attaqués ou troublés, de maniere, qu'ils seroient obligés d'avoir d'abord recours à la voye des Armes pour leur défense, & qu'alors le tems nécessaire pour attendre le succès des offices qui auront été employés, & après lesquels seulement leurs Alliés sont obligés de leur fournir les sécours stipulés par l'Article troisieme du Traité d'Hanover, pouvoit leur causer un préjudice considérable, & les laisser exposés aux attaques les plus vives sans les sécours des Princes leurs Alliés. Leurs Maj. Très-Chrétienne, Britannique & Prussienne, pour donner aux Etats

Etats Généraux une nouvelle preuve de l'intérêt qu'Elles prennent à la conservation de leur République ; ont bien voulu s'engager & promettre, que dans les cas susdits, qui mettroient la dite République dans un danger évident, Elles fourniront les sécours stipulés par l'article troisieme, susmentionné ; même sans attendre le succès des offices & des instances qu'Elles auroient commencé à employer auprès de l'aggresseur, pour procurer la satisfaction ou reparation requise.

Cet Article demeurera secret, & aura la même force, que s'il avoit été inseré, de mot-à-mot, dans le Traité conclu & signé aujourd'hui : il sera ratifié de la même maniere, & les ratifications en seront échangées dans le même tems que le Traité.

En foi de quoi Nous soussignés, Plénipotentiaires, en vertu des Plein-pouvoirs de Leurs Majestés, le Roi Très-Chrêtien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse ; & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies ; avons signé le présent Article, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aoust* 1726.

Signé comme cy-dessus

DECLARATION.

COMME dans le quatrieme Article du Traité signé à Hanover le 3. Septembre 1725., entre Leurs Majestés, le Roi-Très-Chrêtien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse, il est parlé, entr'autres cas y mentionnés, de l'examen de ce qui seroit propre

propre à maintenir l'équilibre de l'Europe, qu'il est nécessaire de conserver pour le bien de la paix en général : les Députés des Etats-Generaux des Provinces-Unies, du consentement des Ministres des trois Puissances contractantes ; ont reservé, que Leurs Majestés venant à juger nécessaire, de concerter ensemble, & avertir les dits Seigneurs Etats-Généraux, sur des points qui auront pour objet le maintien d'un équilibre dans l'Europe ; les Seigneurs Etats-Généraux conserveront, sur tout ce qui leur seroit proposé à cet égard, la même liberté qu'ils ont eue avant leur accession au dit Traité, sans que par leur accession, ils fussent tenus de prendre part aux mesures, dont ils ne demeureront point d'accord.

Cette Déclaration sera ratifiée de la même maniere, & les ratifications en seront échangées dans le même tems, que celles du Traité. De quoi Nous soussignés constitués Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pouvoirs de Leurs Majestés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse ; & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies : avons signé la présente Déclaration, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. *Aoust* 1726.

Signé comme ci-dessus.

QUOIQU'IL soit clair & incontestable, que Leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, par le cinq & sixieme Article du Traité de

Munster de l'an 1647, entre l'Espagne & la République des Provinces-Unies, ont acquis un droit, qui exclut les sujets des Pays-Bas Autrichiens, aussi-bien que tout autre Païs qui a fait alors partie de la Monarchie d'Espagne, de la Navigation & du Commerce aux Indes, dans les limites des privileges ou Octrois que les dits Seigneurs Etats-Généraux ont accordé à leurs Compagnies des Indes d'Orient & d'Occident; & que, par conséquent, ce droit tombe notoirement dans la garantie des droits, à laquelle les Alliés se sont mutuellement obligés, par l'Article deuxieme du Traité conclu à Hanover le 3. Septembre 1725. : Néanmoins, pour ôter là-dessus tout sujet de doute & de scrupule, les Soussignés Ambassadeurs, Envoyés extraordinaires, Plénipotentiaires de Leurs Majestés, Très-Chrétienne, & Britannique, à la requisition des soussignés Députés Plénipotentiaires de Leurs Hautes-Puissances, ont bien voulu déclarer, comme ils déclarent par ces présentes, au nom & de la part de Leurs Majestés, que le susdit droit, resultant des Articles cinquieme & sixieme du Traité de Munster, est compris sous les droits que les Alliés garantissent dans l'Article second du Traité de Hanover; & que si, à cause de l'exercice de ce droit, ou en haine de cette Alliance, il arrivoit quelque brouillerie, & que S. M. Impériale, contre toute attente, voulût suspendre ou retenir le payement des subsides, dûs à la République pour l'entretien de ses troupes dans les Places de la Barriere, ou le payement des intérêts & Capitaux hypothequés sur divers fonds assignés par Sa

Maj.

Maj. Imp. pour la fureté de ce payement, ou voulût user de quelque sorte de represailles ou voyes de fait ; l'intention de Leurs Majestés est, que les Alliés protégeront & maintiendront les dits Seigneurs Etats-Généraux, conformément à l'Alliance à laquelle ils ont accédé aujourd'hui ; & se concerteront, sans aucun retardement, sur les moyens les plus efficaces, & les plus propres à maintenir les dits Seigneurs Etats-Généraux dans ce droit, & dans l'exercice de ce droit, & les garantiront de toutes les suites qui en pourroient résulter : sans pourtant que l'on puisse proceder aux voyes de fait contre la Compagnie d'Ostende dans les Indes, ou ailleurs, avant que les Puissances contractantes de cette Alliance se soient concertées là-dessus.

Cet Article séparé aura la même force que s'il avoit été inseré de mot-à-mot dans le Traité conclu & signé ce jourd'hui. Il sera ratifié de la même maniere, & les ratifications en seront échangées, dans le même tems que le Traité. En foi de quoi Nous soussignés, constitués Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pouvoirs de Leurs Majestés le Roi Très-Chrêtien, & le Roi de la Grande Bretagne ; & des Etats-Généraux, avons signé le présent Article, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aoust* 1726.

Signé comme cy-dessus.

DECLA-

…ECLARATION.

…tés des Seigneurs Etats-Géné… …rovinces-Unies, ayant com… …istres de Leurs Majestés, …tien, le Roi de la Grande …e Roi de Prusse, la résolution …urs Hautes Puissances, d'accéder … d'Hanover, sur l'invitation qui leur …oit été faite par les dits Ministres; & …ant ajouté, qu'eux Srs. Députés étoient munis d'un Plein-Pouvoir, & qu'ils étoient prêts à proceder à la conclusion & à la signature du Traité & des Articles séparés, dressés sur cette accession: le Sr. Marquis de Fenelon Plénipotentiaire de S. M. Très-Chrêt., & le Sr. Finch Plénipotentiaire de S. M. Britannique, ont déclaré, que de même ils étoient prêts à conclurre & signer. Mais le Sr. Meynhertzhagen, Ministre de S. M. Prussienne, ayant dit, qu'il n'avoit point encore reçû les ordres, ni le Plein-Pouvoir du Roi son Maître au même effet; les Ministres Plénipotentiaires de Leurs Maj. Très-Chrêtienne & Britannique, comme aussi les Députés & Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux, considerant qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & que tout ultérieur délai qu'on apporteroit à perfectionner l'accession de la République au Traité d'Hanover, ne pourroit être que très désavantageux au but qu'on s'est proposé dans ce Traité; & en même tems, n'ayant aucun lieu de douter, que S. M. le Roi de Prusse n'autorise aussi son Ministre pour la signature du Trai-

té,

té de l'Accession, & des Articles séparés : c'est par cette considération, & dans cette ferme confiance, qu'ils ont procédé à la signature du présent Traité & des Articles séparés; laissant la place ouverte pour le Ministre de S. M. le Roi de Prusse, pour signer de même, aussitôt qu'il aura reçu son Plein-Pouvoir.

Cependant il a été convenu & stipulé par cet Article séparé, que si, contre toute attente, Sa Maj. le Roi de Prusse ne prenoit pas cette résolution, le dit Traité, & les Articles séparés, ne laisseroient pas d'avoir leur effet, & d'être exécutés par les Puissances contractantes dans toutes leurs Clauses, de la maniere qu'il a été stipulé, & que les ratifications en seront échangées dans le tems marqué.

En foi de quoi, Nous soussignés, constitués Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pouvoirs de Leurs Maj. le Roi Très-Chrêtien, & le Roi de la Grande Bretagne; & des Seigneurs Etats-Généraux : avons signé le présent Article, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aoust* 1726.

Signé comme cy-dessus.

No. XII.

N°. XII. *pag.* 118.

LETTRE *de Mr. le Comte de* MORVILLE, *Ministre & Secretaire d'Etat, à Mr. le Marèchal* DU BOURG.

à *Versailles* le 26. Juin 1724.

J'AI envoyé par ordre du Roi, *Monsieur*, au Conseil supérieur à Colmar, une Déclaration concernant les Religionnaires, pour y être enregistrée & publiée : & j'ai été informé, tant par Mr. le premier Président, que par Mr. le Procureur-Général de ce Conseil, que cet enregistrement y avoit été fait ; mais que les sujets de cette Province qui sont profession de la Confession d'Augsbourg, & qui y sont autorisés par les Traités de Paix, s'en trouvent extrêmement allarmés, sous prétexte que cette Déclaration ne contient aucune exception en leur faveur. Sur le compte que j'en ai rendu au Roi en présence de Mgr. le Duc, Sa Majesté a ordonné de vous écrire, qu'Elle n'a point prétendu les troubler dans l'exercice de leur Religion, dont Elle désire leur laisser une entiere liberté, ainsi qu'ils en ont joui avant cette Déclaration ; & maintenir à leur égard les Traités dans lesquels ils se trouvent compris, & auxquels il n'a jamais été dérogé. Vous aurez donc pour agréable, de notifier dans l'étendue de votre Commandement, quelles sont sur cela les in-

 tentions

tentions de Sa Majesté, pour rétablir la tranquillité de ceux de cette Religion, qui auroient pû prendre vainement l'allarme; & de vous concerter à cet effet avec Mr. De Harlay, à qui j'écris par cet ordinaire sur le même sujet. Je suis véritablement, &c.

Signé Morville.

N°. XIII. *pag.* 119.

Arret *du Conseil d'Etat du Roi.*

Le Roi étant informé, qu'il a été répandu dans le Royaume, & même envoyé dans les pays étrangers, grand nombre d'Exemplaires imprimés sans permission, d'un Arrêt de son Parlement de *Metz* du 8. Juin dernier, qui a ordonné la suppression d'un Livre, composé par le Pe. *Mathieu* Petit-Didier, Religieux Benedictin de la Congregation de *St. Vanne*, dans lequel a été interessé le Requisitoire de son Procureur-Général au dit Parlement: Et que dans les dits Exemplaires, le texte original du dit Requisitoire auroit été alteré, en ce que le dit Sr. Procureur-Général, en parlant des Déclarations de Sa Maj. des 5. Juin 1719. & 4. Aoust 1720. auroit dit, qu'elles avoient été données pour faire cesser le scandale que causoient les dernieres contestations; & qu'à la place de ce dernier terme, on auroit malignement substitué celui de Constitutions, ce qui forme un sens non seulement contraire au respect

respect dû à des Bulles & Constitutions reçues par tous les Archevêques, & la plus grande & plus saine partie des Evêques de France, & autorisées par les Déclarations du feu Roi, & celles de Sa Majesté enrégistrées dans toutes les Cours, mais même tout-à-fait opposé aux intentions de Sa Majesté, & à l'esprit de ces Déclarations. Et Sa Maj. voulant, qu'une entreprise aussi temeraire ne demeure pas impunie : Ouï le rapport, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné, & ordonne, que les Exemplaires au dit Requisitoire, alterés & imprimés sans permission, seront & demeureront supprimés, & à cet effet rapportés par ceux qui s'en trouveront saisis, aux Greffes des Srs. Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume. Ordonne en outre Sa Majesté, que par le Sr. d'Ombreval, Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, & par le Sr. De Creil, Intendant de Justice, Police & Finance à Metz, que Sa Majesté a pour ce commis, il sera informé contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs des dits Exemplaires alterés & falsifiés, pour leur Procès leur être par eux fait & parfait dans les formes ordinaires, suivant la rigueur des Ordonnances. Enjoint Sa Majesté, tant aux dits Srs. d'Ombreval & de Creil, qu'aux Srs. Intendans & Commissaires départis, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt, lequel sera lû, publié & affiché par tout où il appartiendra. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 12e. jour d'Aoust. 1724.

Signé FLEURIAU.

N°. XIV. *pag.* 119.

PREAMBULE *de l'Edit du Roi, donné à* Chantilli *au mois de Juillet* 1724.

LOUIS &c. A tous présens & à venir salut. Un des plus grands abus que les besoins des dernieres guerres ayent introduit dans l'Etat, est le grand nombre d'Offices, la plus part d'un prix peu considerable, qui donnent la Noblesse à ceux qui en sont revêtus, & à toute leur postérité. Le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisayeul, qui ne les avoit établis que parce qu'il y avoit été contraint par la nécessité des affaires, en avoit supprimé une partie depuis la paix; mais l'état de ses Finances ne lui avoit pas permis de porter ses vues plus loin. A présent que, nos Finances étant dans une situation plus heureuse, nos principaux soins ne tendent qu'à rétablir l'ordre & la regle dans toutes les parties de notre Etat; rien ne Nous a paru plus digne de notre attention, que le nombre excessif de nos Conseillers-Secretaires en notre grande Chancellerie, & les Privileges de Noblesse accordés aux Officiers des Chancelleries près nos Cours, & aux Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales. Ce grand nombre d'Offices qui donnent la Noblesse, & dont plusieurs n'ont qu'une très-modique Finance, est un mal réel dans l'Etat, qui attaque

que également les principaux Corps dont il est composé. Il est en particulier très préjudiciable à la Noblesse ; par l'augmentation considérable du nombre, qui en diminue toujours le lustre, & par la qualité des sujets qui sont à portée de se la procurer. Le bas prix de grand nombre des Offices de Chancelleries près nos Cours, & Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales, fournissant aux gens d'une fortune médiocre les moyens de se procurer la Noblesse, & à une postérité nombreuse, qui se trouve sans biens pour en soutenir le titre, & dans l'impossibilité par ce même titre, de prendre, pour subsister, des Emplois qui auroient été convenables à leur premier état, & à la situation présente de leur fortune. Cela ôte une infinité de sujets à l'Agriculture & au Commerce, & en diminuant considérablement le nombre des taillables, rejette sur les plus malheureux le fardeau entier des impositions, qui en seroit infiniment moins pesant, s'il étoit plus partagé, & si ceux qui seroient en état d'en supporter la part la plus considérable, n'eussent pas ce moyen de s'y soustraire. Et comme le Privilege de Noblesse attribué à nos Conseillers-Secretaires en notre Grande Chancellerie, est aussi ancien que leurs Offices, & qu'à l'exemple des Rois nos Prédécesseurs, nous aurons toujours une attention singuliere à conserver leurs privileges dans toute leur intégrité ; Nous nous contenterons, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué en differentes occasions, d'en diminuer le nombre, en les reduisant à deux cent quarante, qui est le nombre fixé par l'Edit du mois d'Avril 1672, au lieu de trois cent quarante

 qu'ils

qu'ils sont aujourd'hui : Et nous trouverons, dans les offres qui nous sont faites par nos Conseillers-Secretaires reservés, pour reunir à leur Corps la Finance des dits Offices supprimés, les secours nécessaires pour le remboursement des dits Offices supprimés. Et à l'égard des Officiers des Chancelleries près nos Cours, & des Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales, Nous supprimerons le Privilege de Noblesse au premier degré, qui leur avoit été accordé, en conservant néanmoins le privilege de Noblesse à ceux qui se trouveront Titulaires des dits Offices, après soixante années d'exercice de Pere en Fils, & dans la personne desquels les soixante années se trouveront accomplies & revolues. Et nous conserverons aux Titulaires de ces Offices tous les avantages & exemptions personnelles dont jouit la Noblesse de notre Royaume, pour en jouir par eux tant qu'ils seront revêtus des dits Offices, ou même pendant leur vie, lorsqu'après vingt années de service, Nous voudrons bien leur accorder Lettres d'honneur à cet effet. Et quoique ces Privileges que Nous leurs voulons bien conserver, qui leur procurent l'exemption de Taille, qui leur avoit même été ôtée par la Déclaration du 4. Octobre 1698, soient d'ailleurs assez considerables, pour qu'il ne fût pas nécessaire de leur accorder une indemnité de ceux que nous leur retranchons aujourd'hui; Nous voulons bien cependant leur accorder cent vingt mille Livres de nouveaux gages, par augmentation à ceux dont ils jouissent à présent, à repartir entr'eux au *pro rata* de ceux dont ils jouissent à présent : Ce qui montera, à peu de chose près,

à

à la moitié au par dessus des gages dont ils jouissent actuellement. Et en prenant les Fonds suffisans à cet effet, dans le benefice qui nous revient de partie des gages de nos Conseillers-Secretaires en la Grande Chancellerie, supprimés par le présent Edit, Nous parviendrons aussi à faire un arrangement aussi utile à l'Etat, sans qu'il soit à charge à nos Finances & à nos Peuples.

A ces causes &c.

N°. XV. *pag.* 127.

LETTRE *de Mr. le Duc de* BOURBON *à Mr. le Premier Président du Parlement de* Paris.

à Fontainebleau le 25, Septembre 1725.

JE vois avec une douleur infinie, que le Peuple n'a point encore recueilli le fruit des differens ordres que j'ai donnés pour lui procurer de prompts soulagemens. Son état m'afflige sensiblement. Mais comme la disette qu'il éprouve, prend son origine dans les suites d'une année stérile, à laquelle ont succedé les dérangemens des saisons, & d'autres accidens que toute la prudence humaine ne pouvoit pas prévoir, il ne m'est pas possible de rien ajouter à mes ordres, ni aux précautions que j'ai prises, & dont vous êtes informé. Le succès de leur exécution fera cesser les murmures du peuple. Je lui pardonne des plaintes injustes, parce qu'elles naissent de ses

maux, que la misere trouble la raison, & qu'il n'est pas à portée de juger, avec quelle attention je travaille à le soustraire à de terribles conjonctures, dont je suis pénétré au-delà de toutes expressions.

Mais je ne vous dissimulerai point, combien je suis indigné contre quelques membres du Parlement, qui ne peuvent ignorer la pureté de mes intentions, qui savent les motifs de vos Assemblées, & qui cependant portent l'audace & la temerité, jusqu'à parler contre leur connoissance, & par des discours également faux & séditieux, nourrissent les clameurs d'un peuple mal informé: Eux que les sermens & les charges, dont ils ont l'honneur d'être revêtus, engagent plus particulierement à soutenir l'autorité du Roi, & à maintenir la regle & la tranquillité publique.

J'ai donné des ordres très précis, pour connoître ceux qui tiennent une conduite si punissable, & leur licence sera suivie d'un juste châtiment.

Ce que je vous marque n'est point un mistere, & vous pouvez rendre ma lettre publique.

A l'égard de ce que vous mandez, que l'on ne peut punir les Marchands de blé, ni les Boulangers, par le besoin que l'on a d'eux; je trouve qu'il est bien triste de n'oser sevir contre des malversations si dangereuses. C'est cependant un soin qui vous regarde, & je crois que vous devez, au moins par vos discours, apprendre au Public les motifs, qui empêchent la punition de leur criminelle manœuvre. En mon particulier, j'appuyerai de toute l'autorité convenable, les remedes qui

me

me feront indiqués par l'Assemblée à laquelle Vous présidez.

J'ai examiné avec beaucoup d'attention, le Mémoire que Mr. le Procureur-Général m'a envoyé; & j'ai donné des ordres en conformité à Mr. DODUN, qui est allé à Paris pour regler toute chose de concert avec vous. Comme il est au fait de la matiere, il aura soin d'éviter les inconveniens dont votre Lettre fait mention, &c.

N°. XVI. *pag.* 128.

LETTRE *de Mr. le Duc de* BOURBON *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris le 18. Aoust 1721.

JE crois que vous ne doutez pas Monsieur, que je n'aye été bien aise d'avoir occasion de vous faire plaisir, & de vous faire connoître que je n'oublie point mes amis. Je suis persuadé, que votre éloignement n'a point diminué l'attachement que vous avez toujours eu pour moi; comme votre absence n'a point alteré l'amitié que j'ai pour vous. Je souhaite que vous soyiez content, & que Mr. LE BLANC fasse droit à ma priere, en vous faisant payer de votre pension. Je profiterai, je vous assure, avec plaisir, de toutes les occasions qui se pourront présenter, de vous donner des preuves de mon estime, & que je vous aime toujours.

L. H. DE BOURBON.

N°. XVII. *pag.* 386. & 387.

ACCESSION *de l'Empereur au Traité de* Stockholm.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, le Pere, le Fils & le Saint Esprit.

SOIT notoire à tous, & un chacun, à qui il appartient ou pourroit en quelque maniere appartenir, d'autant que Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. a été invitée depuis long-tems par les Ministres de Suede & de Russie, d'entrer dans le Traité d'alliance défensive, conclu à Stockholm le 22. de Fevrier l'an 1724. entre lesdites Cours, comme aussi dans l'article secret audit Traité, tendant à maintenir & affermir la paix & la tranquillité du Nord, & d'assister lesdits alliés de ses conseils & secours; Sa Maj. Imp. & Cath. ayant toujours à cœur la tranquillité publique de l'Europe en général, & celle du Nord en particulier, avoit résolu il y a déja long-tems d'entrer dans cette alliance défensive; ainsi Sa Maj. Imp. & Cath. portée par son attachement & son attention sincere aux intérêts de l'Univers & en particulier du Nord, a reçu favorablement cette amiable invitation, en sorte que depuis long-tems elle a résolu d'acceder au susdit Traité, comme si elle avoit été dès le commencement une des Hautes Parties Contractantes, c'est pourquoi Sa Maj. Imp. & Cath.

Cath. a commis & muni des pleins-pouvoirs néceſſaires les ſouſſignés ſes Conſeillers privés, pour traiter, conformément à cette réſolution, de cette acceſſion avec les Miniſtres des ſuſdites Cours, munis auſſi des inſtructions & pleins-pouvoirs néceſſaires, & en conſéquence pour dreſſer un inſtrument ou acte dans les formes, dont les Plénipotentiaires reſpectifs ſont convenus, ainſi qu'il s'en ſuit, après avoir conferé enſemble, & échangé leurs Pleins-Pouvoirs.

Les Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Maj. Imp. & Cath. déclarent, certifient & promettent en ſon nom, que Sa Maj. Imp. & Cath. pour elle, & pour ſes héritiers légitimes & ſes ſucceſſeurs, prend part & entre dans le ſuſdit Traité d'Alliance de Stockholm, & dans l'article ſecret; que Sa Maj. Imp. & Cath, comme *pars compaciſcens*, ſe joint & s'allie par le préſent acte d'acceſſion avec leurs Maj. confédérées de Suede & de Ruſſie, & qu'elle s'oblige & s'engage à elles & à leurs légitimes héritiers & ſucceſſeurs, tant en commun qu'en particulier d'obſerver & d'exécuter les conditions, clauſes & conventions de cette alliance toutes en général, & chacune en particulier, telles qu'elles ſont contenuës & exprimées dans ledit traité, & dans l'Article ſecret, & ce pour tous les Royaumes, Pays & Seigneuries qu'elle poſſède, & ſi le *caſus fœderis*, ou quelque cas demandant l'exécution de ſa promeſſe, & de la garantie ſtipulée dans le traité arrivoit, de donner douze mille hommes d'Infanterie, & quatre mille de Cavalerie; & quant aux Vaiſſeaux, on conviendra enſemble d'une compenſation, tout ce que Sa Maj.

Maj. Imp. & Cath. promet d'exécuter de la même maniere & avec la même fidelité, exactitude & sincérité, que si elle avoit été dès le commencement une des parties contractantes, & comme si elle avoit conclu, arrété & signé lesdites conditions, promesses & Articles avec lesdites deux Puissances alliées ou avec chacune d'elles séparément.

De même & d'autre part les Plénipotentiaires de Leurs Maj. de Suede & de Russie ont en leur nom admis, reçu & compris, Sa Maj. Imp. & Cath., dans la pleine & entiere Alliance du Traité de Stockholm, & de l'Article secret; comme en vertu du présent Traité, ils y admettent, reçoivent & comprennent Sa Maj. Imp. & Cath., ses héritiers, légitimes & successeurs, promettant que lesdites deux Maj., & chacune d'elles en particulier, feront jouir ensemble ou en particulier, Sa Maj. Imp. & Cath., ses Royaumes, Terres & Seigneuries de toutes les conditions, clauses & promesses en général & en particulier, contenu dans ledit Traité d'Alliance.

Les Commissaires Impériaux, & les Ministres Plénipotentiaires, Suedois & Czariens, promettent que le présent instrument, & acte d'Accession, d'entrée, d'admission & d'acceptation dressée dans la forme dont on est convenu, sera ratifié par Sa Maj. Imp. & Cath. & par Leurs Maj. Suedoises & Czarienne, & que les actes publics de ratification seront échangés ici à Vienne dans trois mois, ou plutôt si faire se peut, à compter de ce jour-ci, en foi de quoi &c. Fait à *Vienne* en *Autriche* le 16. *Avril* 1726.

Premier

Premier Article séparé, de la ratification de la Suede.

Quoique par l'Article IV. du Traité d'Alliance défensive, conclu le 22. Fevrier 1724. entre la Suede, & la Russie, auquel il a plu à Sa Maj. Imp. & Cath. d'acceder suivant la teneur de l'acte d'Accession, dressé, & signé ci-dessus par les Ministres Impériaux, & de même que par les Ministres Plénipotentiaires de Suede & de Russie, il soit stipulé, eu égard à la Paix, & à la tranquillité publique, que si après la conclusion, & la ratification de ce Traité, il arrivoit par cas fortuit, ou contre toute attente, que les Pays, Domaines & Provinces de l'un des contractans vinssent à être attaqués en Europe, par les Armes de quelque Prince Chrétien, sur quelque prétexte que ce puisse être, soit pour des prétentions anciennes ou nouvelles; l'autre des contractans après en avoir été requis seroit indispensablement obligé de fournir le secours promis, aux conditions, & en la maniere dont on est convenu par l'Article IV. & suivans: néanmoins il a été convenu entre Sa Sacrée Maj. Royale de Suede, & Sa Sacrée Maj. Imp. par cet Article séparé, que si par cas fortuit, il vient à se lever des troubles contre l'Empereur, ou en Italie, ou en quelqu'autre Etat hors de l'Europe, Sa Sacrée Maj. Royale de Suede & son Royaume, ne feront point obligés d'y prendre part, ni d'envoyer en des Pays si éloignés les secours stipulés d'ailleurs par le susd. Traité.

Pareillement à l'égard des disputes élevées

à

à l'occasion de l'établissement de la Compagnie d'Ostende, il est expressément reservé à Sa Sacrée Maj. Royale de Suede, & à son Royaume en vertu de cet Article séparé, que ni elle, ni son Royaume n'y prendront part, qu'autant que leurs bons offices pourront être agréables & acceptés.

Second Article séparé.

D'autant que dans l'Alliance défensive, concluë le 22. Fevrier 1724. entre la Suede & la Russie, & à laquelle Sa Sacrée Maj. Imp. & Royale Cath. accede aussi présentement, il est stipulé, & pourvu au paragraphe 16. que les précédents Traités doivent rester en toute leur force; comme n'étant nullement contraires à la susdite Alliance, & que Sa Maj. Royale & le Royaume de Suede, n'ont pas moins fortement à cœur que Sa Maj. Imp. & Cath. de prendre soin que les Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, subsistent toujours en leur entier sans aucune infraction; pour ces raisons on est convenu de part & d'autre par cet Article séparé, de déclarer & de stipuler expressément, qu'au cas que la Paix publique fut effectivement troublée & enfreinte, ce qu'à Dieu ne plaise, à l'occasion des susdits Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, & d'autres fondés sur ceux-ci qui n'auroient pas été entierement observés & cultivés, comme il auroit été convenable, à l'égard des points concernants la Religion, & que l'un & l'autre des Hauts Contractants se trouvat impliqué dans ce trouble, alors les cas imprévus & inopinés de cette nature, ne devront en aucune

aucune maniere être regardés, & encore moins soûtenus, comme compris dans cette Alliance.

N°. XVIII. *pag.* 391.

MEMOIRE *présenté aux trois Etats de la Diete du Royaume de Suede, assemblée en 1723, par le Corps des Paysans avec la Réponse des dits Etats.*

ENTRE toutes les choses qui semblent devoir être mises en déliberation dans cette Diete, le Corps des Paysans a cru qu'il seroit utile, & même necessaire pour le bien du Royaume, qu'on commençât, & insistât, pour que Sa Majesté notre très-gracieux Roi fût revêtu, & possedât la puissance & l'autorité Royale, telle que les Rois ses prédécesseurs l'ont eue selon les anciennes Loix & Constitutions du Royaume: ensorte cependant, que toute Souveraineté qui suppose un pouvoir sans bornes, en soit entierement & en toute maniere exceptée, comme une chose préjudiciable & très pernicieuse à un Royaume, & avec raison maudite & détestée. Et quoi que notre Etat soit dans ce sentiment, afin que la force & la puissance du Gouvernement & du Royaume puissent par là être remis dans une meilleure situation; notre Etat cependant n'a ni voulu ni pu rien résoudre de stable, avant que d'avoir (pour le maintien de la bonne union & de la confiance) proposé cette affaire importante à l'Etat des Bourgeois, &

& l'avoir soumise à leur jugement : les priant amiablement, de vouloir nous donner au plutôt réponse, & nous faire part de leur sentiment éclairé sur ce sujet.

Reponse des Bourgeois.

Comme l'affaire qu'il a plu à l'honorable Etat des Paysans de proposer à celui des Bourgeois par leur Mémoire, est d'un poids, & d'une conséquence à être traitée avec la derniere attention, sur tout en ce qu'elle regarde & touche ce qui est déja établi dans les Actes publics ; & que les Etats sont obligés d'examiner d'un conseil unanime, si l'on doit en quelque maniere faire quelque changement ; l'Etat des Bourgeois ne peut s'expliquer là-dessus, avant que de l'avoir communiqué aux autres Etats, & consulté avec eux sur ce qu'il y auroit à faire.

Reponse des trois Etats.

Les trois premiers Etats du Royaume ont trouvé à propos, de donner à celui des Paysans leur avis commun sur un point de la derniere importance. Les dits Etats n'ayant d'autre but que le bien du Royaume, & l'union des Concitoyens, se flattent que les Paysans condescendront sans difficulté, à ce dont les trois autres Etats sont unanimément convenus pour le bien commun ; & qu'ainsi les efforts de tous ceux qui tâchent de semer parmi nous la discorde, & une désunion pernicieuse, seront inutiles. Dieu, par sa bonté

infinie, veuille nous garantir d'un mal si funeste, & nous accorder son esprit de paix.

L'Etat des Paysans a insinué depuis peu à celui des Bourgeois un Mémoire, dont ceux-ci ont fait part à la Noblesse & au Clergé. Après une mure délibération, le dit Mémoire a paru à ces trois Etats d'une très-grande conséquence, & capable de commettre au hazard le bien du Royaume; puisqu'il parle d'un changement dans le Gouvernement.

Par la confiance entiere que les Etats ont dans l'intégrité des Paysans, ils se sont aisément persuadés, qu'en cette occasion, l'intention des Paysans a été meilleure que n'auroient été les suites de leur proposition, si elle eût été écoutée: ce qui donne lieu de croire, que d'autres par imprudence, ou par malice, peuvent les avoir portés à faire cette démarche, dont ils ne connoissent pas assez les suites eux-mêmes.

En effet, en voulant remettre l'autorité Royale sur le pié qu'elle a été autrefois selon les anciennes loix du Royaume, les Paysans n'ont pas fait assez d'attention au passé. Personne n'ignore, que par de telles menées, & précisément par l'explication des anciennes Loix, le pouvoir absolu, que l'on craint & déteste si fort à présent, s'est insensiblement introduit: les Dietes des années 1680 & 1682 ne prouvent que trop cette triste vérité.

Si, sous un si beau prétexte de rétablir les anciennes Loix, nous suivions les mêmes anciennes maximes, quel moyen d'en éviter les inconvéniens? On en prit alors occasion, de jetter parmi nous une pomme de discorde, qui, quelque belle qu'elle parût, ne laissa pas de

de nous agacer les dents, d'une maniere qui se fait encore sentir. Tout le Corps s'en est trouvé si fort affoibli, que ce seroit jetter le Royaume dans un péril manifeste, si l'on rouvroit une playe si mal fermée. En un mot, chaque Etat du Royaume en a ressenti des maux si violens, & de si funestes suites, que ce seul souvenir nous doit rendre plus circonspects.

De plus, l'Etat des Paysans n'a qu'à se rappeller, que dans les dernieres Dietes, les Etats du Royaume ne se sont portés à établir les Loix fondamentales, & la forme du Gouvernement d'à présent, que pour avoir éprouvé, par une triste expérience, combien peu les anciennes Loix étoient propres, & suffisantes, à nous garantir du pouvoir absolu. Par conséquent, on doit regarder non seulement comme très dangereux, mais aussi comme un espece d'attentat contre notre liberté, tout changement en des choses si murement digerées, & si sagement établies. D'un autre côté, on a d'autant plus sujet de craindre ces sortes de tentatives, que le propre intérêt des Paysans. .... (*On a supprimé dans la Copie, sur laquelle celle-ci est faite, certaines expressions, apparemment trop fortes pour devenir publiques*); & qu'ils s'embarrassent très peu, pourvu qu'ils y trouvent leur compte, du péril où ils exposent le Royaume : péril d'autant plus évident, que si une fois les digues qu'on a opposées à la Souveraineté venoient à se rompre, tous les efforts qu'on pourroit faire ensuite pour arrêter un torrent si impétueux, seroient inutiles. Nous ne faisons que d'entrer dans la liberté. Si ce qui vient

vient d'être établi dans une Diete, étoit changé & aboli par celle qui fuit, non feulement nous donnerions à nos voifins, & aux Puiffances étrangeres, des impreffions peu avantageufes à notre égard; mais nous commettrions encore infailliblement le bien de tout le Royaume; & ce feroit une légereté qu'on nous pourroit reprocher avec raifon, que de donner la moindre atteinte aux conventions, qui doivent garantir notre liberté & notre bonheur.

C'eft par ces confidérations, que les trois Etats font fortement réfolus, de ne pas changer le moindre point de la forme du Gouvernement, qui a été fi bien digéré, fi unanimément reçu, & fi formellement établi par les fermens les plus folemnels.

De plus on eft perfuadé, que de telles propofitions ne peuvent être agréables à Sa Majefté notre très-clément Roi, qui, avant de monter fur le Trône, a déclaré fes intentions dans l'Acte d'affurance donné aux Etats du Royaume, par ces paroles vraiment Royales & dignes de la grandeur d'ame de cet augufte Prince.

Tous ceux qui habitent ce Royaume, tant Suedois qu'étrangers, de quelque condition & qualité qu'ils puiffent être, qui feroient affés mal avifés pour vouloir apporter du changement aux Articles fus-mentionnés, dans le deffein d'étendre l'autorité Royale au-delà des bornes qui y font prefcrites, me feroient un fenfible déplaifir & encourroient ma difgrace.

Ajoutons y encore les gracieufes affurances que ce Grand Prince a adreffées à tous les Etats, à l'ouverture de la préfente Diette:

Les

Les Etats du Royaume peuvent se reposer entierement sur les assurances données par Sa Maj. & sur son serment Royal, qui, par aucun endroit, ne sera jamais violé.

Nous en devons à Sa Maj. l'amour le plus tendre, joint à la plus vive réconnoissance; & la postérité lui en doit un souvenir glorieux.

Toutes ces raisons ont paru, à la Noblesse, au Clergé & à la Bourgeoisie, de la derniere force & évidence; & elles ne le paroitront pas moins à leurs bons Compatriottes, les Paysans, dès qu'ils y auront reflechi avec l'attention nécessaire. Les trois Etats ne s'attendent donc pas moins de la probité & du zele de leurs bons Compatriottes les Paysans, qu'étans pleinement convaincus des funestes suites qu'auroit pû produire la propôsition qu'ils ont faite, si elle eut été écoutée, ils voudront bien, à l'avenir, ne plus prêter l'oreille à des propôsitions si dangereuses; mais au contraire, pour marquer leur sincérité, découvrir les personnes qui pourroient avoir été assés méchantes pour vouloir abuser de leur ingenuité, & de leur simplicité; d'autant plus que, par les Loix du Royaume, ceux qui ouvertement ou clandestinement, trament quelque chose pour abolir ou changer la forme du Gouvernement, sont déclarés perturbateurs du repos public, & doivent être punis comme traitres du Royaume.

Soyons donc, chers Concitoyens, toujours extrêmement unis, comme membres d'un même corps: soyons pour jamais unis à maintenir notre liberté. Au reste les trois autres Etats assurent celui des Paysans de toute bienveuillance

veuillance & d'une affection constante, leur souhaittant la bénédiction Divine & toutes sortes de prospérités.

De la part de la Noblesse,
S. LAGERBERG, Maréchal de la Ville.
De la part du Clergé
T. RUDEN Evêque *de Lincoping.*
De la part de la Bourgeoisie,
BUNGE Bourguemaistre de *Stockholm.*

N°. XIX. *pag.* 396.

HARANGUE *prononcée devant l'Empereur* PIERRE I. *par le Grand-Chancelier Compte de* GOLOFKIN *le* 22 *Octobre* 1721.

CE sont les seules Actions éclatantes de Votre Maj. & les soins infatigables avec lesquels Elle s'est toujours appliquée aux affaires d'Etat & de Guerre, qui nous ont délivrés des ténebres de l'ignorance, & mis sur le Théatre du monde à la vuë de tout l'Univers: desorte que de rien que nous étions nous sommes devenus quelque chose, & que nous nous trouvons présentement au rang des Peuples policés, & en relation avec eux. Où trouverons-nous donc assés d'éloges pour exalter duement les mérites de V. Maj., qui nous a procuré une Paix si glorieuse & si avantageuse pour son Empire? Mais comme nous savons que V. Maj. ne se plait pas à ces

ces ſortes de louanges, nous les ſupprimerons. Cependant pour n'être point taxés d'ingratitude pour les bienfaits dont elle vient de combler toute la Nation ; nous prenons, au nom de tous les Etats de l'Empire, la liberté de ſupplier très humblement V. Maj. qu'il lui plaiſe accepter, en reconnoiſſance, les Titres de PIERRE LE GRAND, PERE DE LA PATRIE, ET EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES. Celui d'*Empereur* fut donné il y a quelques ſiecles, aux Illuſtriſſimes Ancêtres de V. Maj., par l'Empereur Romain MAXIMILIEN I.; & pluſieurs Puiſſances attribuent même actuellement ce Titre à V. Maj. Celui de *Grand*, que V. Maj. s'eſt acquiſe par ſes Actions heroïques, lui a déja été donné dans pluſieurs écrits publics. Mais pour ce qui regarde le Titre de *Pere de la Patrie*, nous avons jugé à propos de le donner à V. Maj. comme étant notre Pere, que Dieu nous a accordé dans ſa bonté, ſans que nous l'ayions mérité. Nous le lui donnons à l'exemple des anciens Senats Grecs & Romains, leſquels avoient coutume de donner ce nom à ceux de leurs Monarques qui s'étoient rendus fameux par des Actions glorieuſes, & par leurs bienfaits envers les Peuples ; ainſi nous nous trouvons engagés par la tendreſſe paternelle de V. Maj., à lui offrir très humblement, ce qui déja, ſans celà, lui appartient ; qu'elle s'eſt déja elle même ſi juſtement acquis, & qui lui convient de plein droit : la priant de vouloir bien nous favoriſer de ſa grace ſuivant ſa magnanimité, & d'accepter très-gracieuſement, ce que nous conſacrons préſentement à Votre Majeſté.

N°. XX.

N°. XX. XXI. & XXII. *pag.* 401.

MEMOIRE *présenté au Roi de la Grande Bretagne, par Mr.* WESSELOFSKI *Ministre du* * *Czar* PIERRE I., *le* 25. *Decembre* 1719.

SIRE,

SA Majesté Czarienne, mon Très-Auguste Maître, étant toujours porté d'un désir sincere de cultiver constamment une bonne intelligence avec Votre Majesté, se trouve obligé de lui donner part des avis qu'elle a reçu, que V. Maj. est entrée l'été dernier avec la Suede dans des Traités entierement opposés aux engagemens que V. Maj. a pris avec Sa Maj. Czarienne, par le Traité de l'Alliance mutuelle de l'année 1715.

Par ce Traité, Sire, V. Maj. comme Electeur de *Brunswick Lunebourg* s'est engagée, non seulement à ne point faire de paix avec la Suede, sans la participation, & encore moins à l'exclusion de Sa Maj. Czarienne, mais à employer tous les moyens possibles, pour tâcher de lui procurer par une paix générale la cession de l'*Ingrie*, de la *Carelie*, de l'*Estonie* avec la Ville de *Revel*, & toutes ses dépendances, & à ne se point opposer, ni

* *Il n'avoit point encore pris le Titre d'Empereur.*

ni directement ni indirectement, aux autres conditions que Sa Maj. Czarienne stipuleroit encore à la paix générale avec la Suede; V. Maj. s'est obligée d'ailleurs par ce Traité, d'appuyer comme Roi d'Angleterre les intérêts, & de seconder les vues de Sa Maj. Czarienne en toute rencontre; comme Sa Maj. Czarienne s'est obligée de sa part, par le même Traité, de procurer à V. Maj. la possession des Duchés de *Bremen* & de *Veberden*.

Sa Maj. Czarienne a accompli fidelement de son côté les conditions, & V. Maj. en a éprouvé l'utilité, par l'acquisition du Duché de *Bremen* & de la Principauté de *Veberden*; à quoi V. Maj. n'auroit point pu parvenir, si Sa Maj. Czarienne n'avoit employé tous ses soins & ses sollicitations les plus vives auprès de Sa Maj. Danoise, pour la porter à se désaisir en faveur de V. Maj., d'une conquête aussi précieuse. On ne peut pas disconvenir, que ces sollicitations n'ayent été efficaces; le Roi de Dannemarck n'y a condescendu qu'en considération de Sa Maj. Czarienne, ce qui a ajouté aux Etats de V. Maj. en Allemagne, une possession qui est si fort à sa bienséance.

Des preuves si évidentes que Sa Maj. Czarienne a donné à V. Maj., de la sincérité de ses intentions pour vos intérêts, Sire; & pour l'agrandissement de Votre Maison, devoient faire esperer à Sa Maj. Czarienne quelque reconnoissance de V. Maj.

Rien n'étoit plus naturel que de s'attendre de V. Maj., du moins au réciproque, par sa religieuse observation du même Traité qui lui a procuré des avantages si considérables.

Cepen-

Cependant, Sire, Sa Maj. Czarienne se trouve entierement frustrée de son attente; & il lui est très-sensible de se voir obligée, de faire aujourd'hui par ce Mémoire, des représentations à V. Maj., sur la maniere dont V. Maj. s'est séparée de son Alliance, & combien peu de sujet Sa Maj. Czarienne lui a donné d'en user ainsi à son égard.

V. Maj. ne s'est point contentée de faire pour elle une paix particuliere, à l'exclusion du Czar mon Maître: elle a détaché encore de l'Alliance avec lui, Sa Maj. Prussienne, & Sa Maj. le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe: Elle les a compris dans cette paix séparée, & elle a conclu comme Roi de la Grande Bretagne avec la Reine de Suede, une Alliance par où elle s'est engagée, à lui donner assistance par des subsides d'argent, & par un bon nombre de Vaisseaux de Guerre contre Sa Majesté Czarienne.

Les Rois de la Grande Bretagne, Prédécesseur de V. Maj., ont de tout tems fait état de l'amitié & de la bonne intelligence, établies entre les Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne, en vue des avantages considérables que leurs Royaumes en tiroient, par un commerce lucratif & profitable à leurs sujets.

Le Roi GUILLAUME avoit des engagemens avec la Couronne de Suede, de l'assister réellement, en vertu d'un Traité d'Alliance défensive: rien ne l'a cependant pu déterminer à se déclarer contre Sa Maj. Czarienne, au commencement de la présente Guerre du Nord.

Ce Grand Prince, qui reconnoiſſoit qu'il convenoit au bien & à l'intérêt de ſes Royaumes, de conſerver la bonne intelligence avec la Grande Ruſſie, ſe borna aux bons offices qu'il employa pour pacifier le Nord; & on ne doit point douter qu'ils n'euſſent produit leur effet, ſi la Couronne de Suede y avoit apporté les mêmes facilités, que ce Prince trouvoit dans Sa Majeſté Czarienne.

La Reine ANNE de glorieuſe mémoire, a ſuivi des traces ſi pleines de ſageſſe & de prudence: quoiqu'elle s'intereſſât par des bons offices en faveur de la Maiſon Ducale d'*Holſtein*, elle ne ſortit point des voies amiables; tout le monde qui en a jugé ſainement lui a applaudi, & ſes Royaumes en ont profité.

Si les Princes qui ont porté la Couronne de la Grande Bretagne avant V. Maj., qui n'avoient aucune obligation particuliere au Czar mon Maître, l'ont cependant ſi bien ménagé, par la ſeule conſidération de l'avantage, & du véritable intérêt que la Nation Britannique trouvoit dans la bonne correſpondance avec l'Empire Ruſſien; Sa Maj. n'étoit-elle pas bien fondée à s'attendre, que V. Maj., le digne Succeſſeur de ces grands Monarques, ne dédaigneroit point de les imiter, & qu'elle ſuivroit leur exemple, puiſque tant de raiſons perſonnelles que V. Maj. a, & que vos Prédéceſſeurs n'avoient pas, de cultiver la bonne amitié avec Sa Maj. Czarienne, pouvoient ſervir de puiſſants motifs, pour porter V. Maj. à tâcher de les ſurpaſſer à cet égard.

Sa Maj. Czarienne avoit d'autant plus de raiſon de s'y attendre, Sire, que non ſeulement Elle ne vous a jamais donné ſujet, de

ſon

ſon côté, de ſortir des maximes que les Rois Prédéceſſeurs de Votre Maj. ont jugé bonnes, & qu'ils ont trouvé à propos de ſuivre avec Sa Maj. Czarienne; mais au contraire, pour peu que V. Maj. y faſſe reflexion, Elle trouvera, que la conduite que Sa Maj. Czarienne a tenue conſtamment envers V. Maj., lui a été très-utile, & qu'elle a dû la convaincre de la ſincérité de ſes bonnes intentions envers V. M.

Que V. Maj. daigne rappeller toutes les avances, que le Czar mon Auguſte Maître, a faites pour fortifier & cimenter de nouveau, l'ancienne union des deux Couronnes de la Grande Ruſſie & de la Grande Bretagne, par de nouvelles liaiſons, plus étroites & plus fortes.

Lorſque V. Maj. demanda en l'année 1716. que Sa Maj. Czarienne voulût bien envoyer à Londres ſon Ambaſſadeur le Prince KOURAKIN; avec quelle facilité le Czar mon Maître n'entra-t-il point dans les vues de V. Maj., & ne fit-il point tout ce qui lui étoit poſſible, pour condeſcendre aux deſirs de V. Maj., lorſqu'elle lui fit propoſer par un des premiers du Miniſtere Anglois de ce tems-là, un projet de Traité de perpétuelle Alliance défenſive, & de garantie, pour la ſucceſſion de la Couronne Britannique établie dans la Ligne Proteſtante, & d'un Traité de Commerce & de Navigation, où V. Maj. & la Nation Britannique devoient trouver des avantages ſolides & perpétuels?

La mémoire de tout ce qui ſe paſſa en ce tems-là, eſt, à ce ſujet, tant en Angleterre qu'en Hollande, encore trop fraiche, pour

 qu'il

qu'il soit besoin d'en rappeller toutes les particularités. Les principaux Ministres d'à présent, qui sont auprès de V. Maj., ne les ignorent point. Ils ont été souvent employés, à assurer les Ministres de Sa Maj. Czarienne, du desir qu'avoit V. Maj. de conduire un si bon & si salutaire ouvrage à sa fin, & de le consommer. Sa Maj. Czarienne le souhaitta également : Elle y apporta toutes les facilités qu'on pouvoit attendre d'Elle.

Cependant cet ouvrage desiré d'abord avec tant d'empressement par V. Maj. & qui devoit produire en effet des avantages si solides à la Nation Britannique, & lui procurer de si grandes préferences à toutes les autres nations dans son Commerce, resta imparfait.

L'intérêt de la Noblesse de *Mecklembourg* vint à la traverse ; cet intérêt, si étranger à la Couronne de la Grande Bretagne, forma des incidens qui firent évanouir toutes les apparances d'un heureux succès de cette Négociation.

Ce fut par là, que tous les empressemens qu'on avoit marqués pour faire des Alliances avec Sa Maj. Czarienne, se rallentirent & se changerent tout d'un coup en animosités, en aigreur & en haine.

L'on vit aussitôt les Ministres de Votre Maj., remplir les Cours étrangeres d'insinuations sinistres, agir contre les intérêts de Sa Maj. Czarienne, & donner toute sorte de fausses interprétations à ses intentions : on se donna de grands mouvemens pour lui enlever ses amis, & pour lui susciter des ennemis. Que ne fit-on point pour brouiller Sa Maj. Czarienne avec la Cour de Vienne, & pour

pour détourner la Cour de Dannemarck des mesures prises alors avec Sa Maj. Czarienne, pour les operations de la guerre contre la Suede? Et ne fut-on pas sur le point en 1716., lorsque Sa Maj. Czarienne se trouva à *Copenhague*, de faire agir l'Amiral NORRIS hostilement contre la flotte de Sa Maj. Czarienne & contre ses troupes de débarquement, si Sa Maj. Danoise avoit voulu seulement y consentir?

Il falloit des preuves pour colorer un si grand changement de conduite, & un procedé si extraordinaire qu'on tenoit avec Sa Maj. Czarienne, pour disposer le Public à croire qu'il y avoit de fortes raisons d'en user ainsi. On répandit parmi la Nation Britannique, & on fit semblant de le croire, que Sa Maj. Czarienne entretenoit correspondance avec le Prétendant, pour le faire monter sur le Trône de la Grande Bretagne.

Toutes les assurances, SIRE, que Sa Maj. Czarienne fit donner à V. Maj., par le Mémoire que j'eus l'honneur de lui présenter en 1717. ont pu convaincre V. Maj., & tout le monde raisonnable, que jamais ce dessein ne lui est venu en pensée, & que ces imputations étoient fausses & sans fondement.

Quand il y a eu des avances de ce côté-là, Sa Maj. Czarienne les a rejettées avec fermeté, sans y faire même de réponse, & sans permettre à ses Ministres d'entrer en aucune communication avec les adhérens de cette personne.

Mais pour couper la racine à tous les soupçons, de quelque nature qu'ils fussent, Sa Maj. voulut bien ne point faire attention au

préjudice, que la conduite qu'on tenoit à son égard depuis quelque tems avoit apporté à ses affaires, & oublier l'injure qu'on avoit faite à sa droiture & à sa grandeur d'ame. Elle en sacrifia le ressentiment, au desir qu'elle avoit, de conserver la bonne harmonie entre les deux Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne; & Elle offrit à V. Maj., de terminer avec Elle tous les differens qu'il pourroit y avoir, & de rétablir la confiance & une bonne correspondance.

Votre Majesté sait, que le Conseiller Privé d'Etat de Sa Maj., M. de TOLSTOI, se rendit auprès de V. Maj. à Hanover avec cette commission; que les démarches & les offres que fit Sa Maj. Czarienne, pour renouer les Négociations d'Alliance, étoient considérables; & que rien n'étoit capable d'en empêcher l'heureux succès, si le même intérêt de la Noblesse de Mecklembourg, n'avoit de nouveau ruiné les apparances qu'il y avoit d'y pouvoir réussir.

Le Czar mon Auguste Maître, conçut de nouvelles esperances, de former une bonne & solide union entre les deux Monarchies, lorsque V. Maj. envoya auprès de lui, pendant son séjour en Hollande, les Ministres Plénipotentiaires, Mrs. de WITWORTH & l'Amiral NORRIS. Mais les Ministres de Sa Maj. Czarienne furent à peine entrés en conference avec ceux de V. Maj., que ces esperances s'évanouirent, parce qu'ils firent connoître, qu'ils n'avoient aucune proposition à faire: & lorsque ceux de Sa Maj. Czarienne en firent, qui tendoient au rétablissement de la bonne harmonie, & d'une parfaite & sincere

fincere Alliance, les Miniftres de V. Maj. fe contentérent, de prendre ces propofitions *ad referendum*; déclarants qu'ils n'étoient point munis d'ordres pour cet effet.

Sa Majefté Czarienne reçut en même tems des avis, qui lui déveloperent, quels pouvoient être les motifs du procedé qu'on tenoit envers Elle. Elle fut informée des Négociations fecrettes entamées par quelque Miniftre de V. Maj., pour une paix particuliere avec la Suede. Cela difpofa Sa Maj. Czarienne, à écouter de fon côté pareillement, les propofitions que quelques Miniftres de la Suede, qui fe trouvoient en ce tems-là en Hollande, firent pour entrer en négociation de paix.

Leurs Maj. le Roi de Pologne & de Pruffe, eurent pour lors les mêmes vues; & ils affurerent Sa Maj. Czarienne, qu'ils vouloient prendre, de concert avec Elle, des mefures pour le bien commun. Leurs difpofitions engagerent Sa Maj. Czarienne, à s'expliquer fur les difpofitions de la Suede, & à faire connoître qu'elle étoit difpofée à entrer en Négociation : on convint d'un lieu pour le congrès, qui fut l'Isle d'*Aland*.

Sa Maj. Czarienne, qui n'a jamais perdu de vue le but d'une paix génerale, fit part de la réfolution du feu Roi de Suede, auffi-tôt qu'on l'eut reçue, tant à V. Maj. par fon Réfident le Sieur WEBER, qu'à Sa Maj. le Roi de Dannemarck par fon envoyé extraordinaire à *Petersbourg*. Faifant affurer Vos Maj., que leurs Miniftres feroient admis au Congrès, fi Elles étoient dans l'intention d'entrer dans cette Négociation, conjointement avec Sa Majefté Czarienne.

Comme le Czar mon Maître ne vit point dans V. Maj. de disposition à y donner les mains; & trouvant au contraire, que l'on préferoit les Négociations particulieres commencées en Suede: Sa Maj. Czarienne ne put se dispenser, de faire ouvrir le congrès d'*Aland*, & d'y continuer ensuite les Négociations de paix, conjointément avec Sa Maj. Prussienne.

L'affaire seroit terminée il y a long-tems, pendant que le Roi de Suede vivoit, si Sa Maj. Czarienne avoit pu se resoudre à abandonner ses Alliés, & à entrer dans les mesures qui lui furent proposées contre Votre Majesté.

Mais la bonne foi que Sa Maj. Czarienne estime être une vertu principale dans un grand Monarque, sa fidélité à maintenir les Alliances qu'elle a contractées, lui firent entierement rejetter ces mesures. Elle aima mieux sacrifier tous les avantages qu'elle eût pu en retirer, que de s'exposer au reproche, d'avoir jamais, dans le cours de son regne, abandonné ses alliés, & d'avoir manqué aux Traités qu'elle a fait. Elle préfera donc la continuation de la guerre, à une paix fourée & particuliere.

Sa Maj. Czarienne fit encore faire depuis à V. Maj. de nouvelles offres, tant par ses propres Ministres, que par ceux de V. Maj.; afin de rétablir la bonne correspondance & l'union, & de prendre des mesures communes. Elle offrit même de rompre le congrès d'*Aland*, dès qu'il paroitroit dans V. Maj. quelque disposition à renouer une sincere amitié.

Ces

Ces avances faites par Sa Maj. Czarienne, & sa droiture, portérent des Princes étrangers, affectionnés au bien commun, à interposer leurs bons offices pour le rétablissement de la bonne intelligence entre le Czar & Votre Majesté.

Dans cette vue, Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc d'ORLEANS, Régent de France, fit faire l'hiver dernier quelques propositions à Sa Maj. Czarienne. Elle les embrassa d'abord avec plaisir; & pour témoigner qu'elle étoit dans la meilleure disposition d'en venir à une conclusion, Elle envoya à son Ministre en France des pleins pouvoirs, pour entrer en négociation sur ce sujet.

Mais à peine l'ouverture de ces propositions, fut-elle faite, qu'on les laissa encore tomber, & qu'on remarqua que V. Maj. n'y étoit point inclinée. Sa Maj. Czarienne crut que l'affaire alloit se remettre sur pied, lorsque V. Maj. envoya son Résident Mr. JEFFREYS à la Cour de Sa Maj., & que V. Maj. la fit assurer par mon canal, qu'il lui feroit des propositions d'Alliance: mais on fut fort surpris, qu'au lieu d'en faire lui-même, il demanda à son arrivée, quelles étoient celles qu'on avoit à lui faire?

Sa Maj. Czarienne étoit en droit de prétendre & d'exiger, qu'on lui tint la parole qu'on lui avoit donnée; & que puisqu'on l'avoit fait assurer que ce Ministre venoit pour proposer, il le devoit faire par quelque ouverture. Cependant Sa Maj. voulut bien encore passer par dessus cette difficulté: & pour donner une nouvelle preuve de la sincérité de ses intentions, pour l'établissement d'une soli-

de Alliance entre les deux Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne, Elle ordonna à ses Ministres, de mettre entre les mains du Résident de V. Maj., un projet de Traité d'Alliance défensive & de garantie, conforme à celui qui étoit sur le tapis dans l'année 1716.

Pouvoit-on donner des preuves plus claires & plus fortes que celles-là, que Sa Maj. Czarienne n'avoit aucun dessein, ni même la pensée, de rien entreprendre contre le Gouvernement de V. Maj.; puisque bien loin de faire quelque chose qui y tendit, Elle ne cherchoit qu'à s'attacher à V. Maj. & à se lier à elle pour l'affermissement de son Trône, & pour le garantir à sa Royale postérité?

Cependant, Sire, quoique le Résident de Votre Maj. envoya ce projet à votre Cour, bien loin de faire connoître qu'on y eut fait quelque attention, l'on n'y a pas seulement fait réponse; & au lieu d'éprouver, que V. Maj. fut portée à correspondre à toutes ces démarches prévenantes de Sa Maj. Czarienne, pour rétablir la bonne harmonie, Sa Maj. Czarienne reçut de différens endroits des avis dignes de foi, que la nombreuse Escadre envoyée par V. Maj. dans la Mer Baltique, sous le commandement de l'Amiral Norris, étoit destinée pour sécourir la Suede, & devoit se tourner contre Sa Maj. Czarienne.

La nouvelle d'un dessein si contraire aux engagemens de V. Maj., surprit Sa Maj. Czarienne. Elle ne pouvoit point se persuader, qu'Elle eût rien de semblable à craindre d'un Allié, qu'Elle avoit comblé de tant de bienfaits; ni des forces maritimes de la Grande

Breta-

Bretagne, avec laquelle Sa Maj. Czarienne, & ſes glorieux ancêtres, ont toujours entretenu une amitié inviolable & une étroite correſpondance.

Mais ſe rappellant ce qui eſt arrivé en d'autres occaſions, Elle jugea, pour ſe garantir contre toute ſurpriſe, qu'il étoit de ſa prudence, de ne point négliger des avis ſi importans; & Elle envoya ordre au Miniſtre ſouſſigné, de s'informer à la Cour de V. Maj., à quoi cette Eſcadre étoit deſtinée; s'il étoit vrai que l'Amiral Norris eût des ordres ſi contraires, à ce qu'on devoit s'attendre d'un Prince allié de Sa Maj. Czarienne.

La flotte de Sa Maj. Czarienne étoit pour lors ſur le point de ſe mettre en Mer. Sa Maj. Czarienne écrivit à cet Amiral, pour lui demander un éclairciſſement ſur ſes ordres, & ſur ſes deſſeins; en lui déclarant, que s'il ne pouvoit point aſſurer par écrit Sa Maj., qu'il n'entreprendroit rien contre Elle & contre ſa flotte, il voulût bien ne ſe point approcher avec la flotte, des côtes & de la flotte de Sa Maj. Czarienne.

Le Secretaire d'Etat de V. Maj. Mr. CRAIGS aſſura fortement au ſouſſigné Miniſtre, que l'Amiral n'avoit point d'ordre de faire des hoſtilités contre Sa Maj. Czarienne: à quoi cet Amiral écrivit auſſi de ſon côté de *Copenhague*, quoiqu'en termes moins clairs.

Cependant la Campagne étant finie, Sa Maj. Czarienne reçut à ſon retour à St. Petersbourg, des avis, que ſuivant les nouveaux engagemens de V. Maj., contractés avec la Suéde, l'Amiral Norris avoit actuellement ordre, de joindre dix-huit de ſes Vaiſſeaux de

Guerre à la flotte Suedoise, & d'agir contre Sa Maj. Czarienne. En effet, cette Escadre Angloise, ainsi combinée avec la Suedoise, fit voile vers les *Seberen* de Suede; mais il étoit trop tard pour exécuter leur dessein: la saison déja avancée, avoit déja mis fin aux operations de la Campagne de Sa Maj. Czarienne; elle étoit rentrée dans ses Ports avec sa flotte, & ses galeres. Sa Maj. Czarienne fut informée peu de tems après, par les Plénipotentiaires au congrès d'*Aland*, des lettres que l'Ambassadeur de V. Maj. en Suede, le Lord Carteret & l'Amiral Norris avoient écrites, pour lui offrir sa médiation; & des raisons que ses Plénipotentiaires eurent de les rejetter. Elles venoient de Ministres qui n'étoient en aucune maniere accrédités auprès de Sa Maj. Czarienne, & elles étoient conçues en des termes Imperiaux, & qui ne convenoient point d'être employés avec un grand Monarque.

Votre Maj., qui sait si bien ce qui est dû aux Souverains, quand il s'agit de traiter avec eux, peut juger, par tout ce qui s'est passé dans cette rencontre, si la maniere dont les Ministres de V. Maj. en ont usé envers Sa Maj. Czarienne, en lui offrant votre médiation, Sire, a été conforme à l'amitié qui a subsisté de tout tems entre les Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne; & si une médiation offerte avec des circonstances si peu équitables, peut être envisagée comme impartiale, de dire à un Souverain, avec une espece d'empire & de menace, comme les Ministres de V. Maj. l'ont écrit à Sa Maj. Czarienne, qu'il doit finir la guerre, pour se met-

tre

tre en état d'obtenir par ce moyen une paix raisonnable; & de lui proposer la médiation d'une Puissance, dans le même tems qu'on lui apprend, que cette même Puissance est entrée en Alliance, & qu'elle a pris, de concert avec son ennemi, des mesures contre lui: ce n'est point souhaiter de l'engager à la paix; c'est plutôt chercher des prétextes d'une rupture, & de l'en menacer.

Sa Maj. Czarienne ne sauroit croire, que V. Maj. ait ces vues-là: elles sont trop opposées au véritable intérêt de la Grande Bretagne, & à l'idée que le Czar, mon très-Auguste Maître, a de l'équité & de la grandeur d'ame de V. Majesté.

Il ne paroît point, quels pourroient être les motifs assez importans, de rompre aujourd'hui, sans aucune raison juste & légitime, les anciennes liaisons d'amitié entre les deux Couronnes, & la bonne correspondance, entretenue & cultivée de tout tems par des soins reciproques.

Ces liaisons ont toujours été pour la Nation Britannique une source d'avantages considerables dans son commerce: les guerres en interrompent le cours & la sureté: les calamités publiques, & une infinité de maux en sont les suites inévitables.

Sa Maj. Czarienne souhaitte de les prévenir par tous les moyens qui dépendront d'elle. Mon très-Auguste Maître est encore dans les mêmes dispositions où il a toujours été, d'entretenir inviolablement une bonne intelligence avec V. Maj. & la Couronne de la Grande Bretagne, & d'en cultiver l'amitié.

Ill

Il ne lui a encore fourni aucun prétexte de faire contre lui des hostilités ; & il déclare qu'il n'en fera aucune de son côté ; à moins qu'on ne se déclare, & qu'on n'agisse ouvertement contre lui, ce que Sa Maj. Czarienne espere qui n'arrivera point.

Sa Maj. attend avec impatience, d'être informée de la résolution qu'il plaira à V. Maj. de lui faire savoir, sur le Mémoire que j'ai l'honneur de lui présenter ; afin que mon très Auguste Maître puisse connoître, ce qu'il a à attendre de la part de V. Maj. Royale Fait à Londres ce 25. *Decembre* 1719.

Signé, WESELOFSKI.

REPONSE *au précédent Mémoire, de la part de Sa Majesté Britannique en qualité de Roi.*

LA considération qu'a Sa Maj. pour le Czar, l'ayant engagé à faire examiner & peser murement, le Mémoire présenté par Mr. WESELOFSKI, le * 14. Decembre dernier ; & le Mémoire étant entremêlé de faits qui la regardent comme Roi, & d'autres qui ne la regardent que comme Electeur : Elle a fait donner une réponse sur ces dernieres, par sa Chancellerie Allemande, & Elle m'a ordonné pour le reste, d'y faire la réponse suivante.

Sa Majesté s'est toujours soigneusement appli-

* *Vieux style.*

pliquée, à ſuivre les maximes de ſes Prédéceſſeurs; & principalement celles, qui tendent à la maintenir en paix & en amitié avec les autres Puiſſances de l'Europe, & à cultiver le Commerce avec elles pour l'utilité réciproque. Elle a fait paroître en particulier un deſir ſincere de bien vivre avec le Czar, quoique la Couronne de la Grande Bretagne n'eût point d'engagemeut formel avec ce Prince, & on peut attribuer aux avances que Sa Maj. a faites pour rechercher ſon amitié, ce reſſentiment du feu Roi de Suede contre Elle, dont on a vu les effets en pluſieurs occaſions.

Ce fut pour établir ſolidement la bonne correſpondance avec le Czar, que Sa Maj. ſouhaitta de faire avec lui un Traité de Commerce. Il eſt vrai que le Prince KOURAKIN ſe rendit ici pour cette Négociation au commencement de l'année 1716. : mais au lieu de répondre aux avances de Sa Maj., on mit en avant pluſieurs difficultés, qu'il ſeroit trop long de rapporter ici; & en particulier on refuſa aux ſujets du Roi, la liberté de trafiquer à *Cazan* & à *Aſtracan* : privilege qui leur avoit été accordé par les Prédéceſſeurs de Sa Maj. Czarienne. Mais ce qui fit principalement échouer la Négociation, c'eſt qu'on ne voulut jamais entendre de la part du Czar, à concluſre le Traité de Commerce, ſans concluſre en même tems une Alliance, à laquelle on donnoit une telle étendue, qu'elle n'auroit pu manquer d'engager la Couronne de la Grande Bretagne, dans une rupture avec la Couronne de Suede ſon ancienne Alliée, dont la deſtruction ſeroit également incompatible

avec

avec le repos & la balance de l'Europe, & avec le soutien de la Religion Protestante, auquel Sa Maj., par tant de raisons de conscience & d'Etat, se trouve obligée de contribuer de tout son pouvoir. L'Article VII. de ce projet d'Alliance, qu'on met * ici, fait voir

---

* Copie de l'Article Sept du Projet d'Alliance proposé par le Prince Kourakin en 1716. & qui dans toutes les Négociations qui ont été depuis sur le tapis, a toujours été mis de la part du Czar comme, *conditio sine qua non.*

ARTICLE VII.

Sa Majesté Britannique promet & s'oblige de son côté, que dans la Négociation de la paix avec la Couronne de Suede, elle veut comme un bon allié, assister Sa Maj. Czarienne de tout son pouvoir & de tout son crédit, pour qu'en vertu de cette paix-là, la Couronne de Suede cede & laisse à perpétuité à Sa Maj. Czarienne & à ses Successeurs, les Provinces qui sont actuellement sous la domination de Sadite Maj. Czarienne ; savoir l'Ingrie, la Livonie, l'Estonie & la Carelie avec toutes leurs dépendances, inclusivement la Ville de Wibourg, & si Sa Maj. ou ses Successeurs viennent à être attaquez ou troublez dans ses Provinces & Places, Sa Maj. Britannique s'oblige pour elle & pour ses successeurs, de les assister à ses propres dépens deux mois après la requisition faite, de quinze Vaisseaux de ligne, qui serviront dans l'endroit où Sa Maj. Czarienne le desirera, & ladite Escadre agira sous les ordres de Sa Maj. Czarienne & de son Amiral.

voir qu'on demande à Sa Maj. non seulement la garantie de tant de Provinces que le Czar a conquises sur la Suede, (sans une grande partie desquelles il n'est pas possible que cette Couronne puisse subsister,) mais qu'on prétendoit aussi l'assistance d'une flotte Angloise, pour agir directement contre la Suede; & même que cette flotte fut sous les ordres du Czar & de ses Amiraux: ce qui étoit pour la Grande Bretagne la chose la plus impraticable & la plus odieuse. D'où il paroît, que Sa Maj. ne pouvoit prendre de tels engagemens, sans rendre toute paix & tout accord avec la Suede absolument impossibles, puisqu'il auroit fallu garantir au Czar des Provinces, dont cette Couronne ne pouvoit pas se passer: outre que par ces engagemens, Sa Maj. se seroit attirée sur les bras, les Puissances interessées à la conservation de la Suede, & obligée par des Alliances & par des garanties d'y tenir la main. Puissances dont l'amitié étoit d'ailleurs si nécessaire au Roi, pour faire réussir, de concert avec elles, les grands projets qu'il avoit formés pour la tranquillité de l'Europe. On laisse à penser s'il étoit possible, que Sa Maj. (quelqu'envie qu'Elle eût de s'assurer l'amitié du Czar) l'achettat par de pareils sacrifices.

Ce sont là les raisons qui firent échouer au mois de Fevrier 1716. la négociation du Traité de Commerce, & non pas l'affaire de *Meklembourg*, qui n'arriva qu'au mois d'Octobre suivant. Quelque interessé que fût le Roi, comme Electeur, à ce dernier évenement, tout le monde sait qu'il n'y prit aucune part en qualité de Roi. Le Chevalier Norris ne fit au-

cune entreprise, ni contre la flotte du Czar, ni contre les troupes de débarquement; il n'y eut aucun concert formé pour cela; & on ne sauroit comprendre, ce que veut dire l'Auteur du Mémoire, quand il insinue, qu'on fut sur le point de faire agir hostilement l'Amiral Norris contre la flotte de Sa Maj. Czarienne, lorsqu'elle se trouvoit à Copenhague. On ne doit mettre en avant de telles accusations, que lorsqu'on est en état de les bien prouver. Si le Czar a eu de pareils soupçons, ils ne sont fondés sur aucun fait dont Sa Maj. & ses Ministres ayent la moindre connoissance: car il est à croire qu'on n'affecte de les publier dans le Mémoire, que pour faire oublier les desseins que la conduite du Czar donna lieu de lui imputer alors. Car s'il est vrai qu'il les ait formé, & qu'étant allié intime du Roi de Dannemarck, il ne médita pas moins que de se rendre maitre du *Sund* & de *Copenhague*, (au lieu de faire la décente en *Scanie*, dont on avoit amusé le public pendant quelque mois,) il est naturel qu'on tâche de donner là-dessus le change au public, & d'ôter de l'esprit de telles idées, par des récriminations destituées de tout fondement: & si le Czar a eu effectivement de pareils desseins, il se peut qu'il n'ait été retenu de les exécuter, que par la juste crainte, que la flotte de Sa Maj. ne s'y opposât; ce qu'elle n'auroit pas manqué de faire dans un tel cas. Et ne seroit-ce point le ressentiment qu'à eu le Czar, de voir avorter un si grand projet par l'appréhension de la flotte Angloise, qui l'a si fort aliené de Sa Maj. depuis ce tems-là, auquel on peut marquer le commencement de cette animo-

animosité, qu'il a fait paroître depuis ce tems-là ?

On s'en apperçut peu de tems après, lorsqu'on découvrit par les lettres du Baron de GORTS & du Comte de GILLEMBOURG, que le Czar étoit piqué à un tel point contre Sa Maj., qu'il songeoit très-sérieusement à se reconcilier avec le Roi de Suede par une paix separée, & à secourir en même tems le Prétendant, pour le faire monter sur le Trône de la Grande Bretagne. En effet, quelque assurance qu'on ait donné du contraire dans le Mémoire présenté en 1717., la conduite de Sa Maj. Czarienne semble avoir été entierement reglée sur ce plan. On n'ignore point les Négociations du nommé IRNEGAN & du Chevalier HUGH PATERSON, beaufrere du ci-devant Lord Maréchal, avec le Ministre Russien, pendant le séjour du Czar en Hollande. On a eu connoissance des intrigues de ce même Ministre, tant avec le ci-devant Duc D'ORMOND pendant le sejour qu'il fit incognito à MITTEAU, qu'avec le Chevalier HARRI, STIRLING, & le susdit Irnegan à Petersbourg; aussi-bien que de la correspondance qui s'établit par le moyen de ce dernier, entre le Czar & la Cour d'Espagne; tout le monde a vû le grand nombre de sujets rebelles de Sa Maj. à qui le Czar a donné toute sorte de protection & d'encouragement. On sait que les conferences d'*Aland*, commencées sans la participation de Sa Maj., furent les fruits d'une entrevue qui se tint à *Loo* avec le Baron de GORTS * au mois d'Août

* *Ce premier Ministre du Roi de Suede*, CHARLES *XII. fut condamné après la mort*

d'Août 1717. Les papiers de ce Ministre ont fait voir, à quoi tendoient ces conferences, & que l'invasion de l'*Ecosse* devoit suivre immédiatement la conquête de la *Norwerge*; de sorte qu'il n'est pas surprenant que le Czar ne se soit point mis en peine d'empêcher cette conquête, ni de secourir le Roi de Dannemarck dans un si pressant besoin. Enfin on a été informé des propositions qu'il a fait faire plus que d'une fois à la Cour d'Espagne, pour la faire entrer dans une Alliance offensive contre Sa Maj. en faveur du Prétendant. Le Roi, sans se laisser rebuter par de tels procedés, tâchoit par toutes sortes de voyes de se concilier l'amitié du Czar : il lui avoit envoyé pour cet effet au mois d'Août 1717. l'Amiral NORRIS & le Sieur WITWORTH, qui lui étoient connus, & que Sa Maj. croyoit lui devoir être agréables; mais tout fut accroché de nouveau par la proposition de cette Alliance, dans laquelle on savoit que le Roi ne pouvoit jamais entrer, & qu'on rendit encore plus impossible, par la condition qu'on persista à vouloir y inserer, que l'Escadre Angloise seroit sous les ordres des Amiraux du Czar.

Quoique dans une telle situation des affaires, Sa Maj. eût lieu de croire, que le Mémoire qui lui fut présenté par le sieur Résident, l'été de l'an 1718, (dans lequel on faisoit mention du penchant du Czar à vivre en amitié avec Elle) n'étoit qu'un artifice destiné à cacher les négociations & les intrigues dont

de ce Prince à avoir le col coupé, & sa sentence fut exécutée à Stokholm *le 2. Mars* 1719.

dont on vient de parler; cependant, pour n'avoir aucun reproche à se faire, Sa Maj. en prit occasion d'envoyer le Sieur JEFFREYS à Petersbourg en qualité de Resident; & même Elle ordonna à l'Amiral NORRIS de s'y rendre avec lui. Cet Amiral ayant déja fait voile à la Mer Baltique pour retourner en Angleterre, lorsque le sieur Jeffreys arriva à Copenhague; celui-ci poursuivit seul son voyage. Il ne négligea rien pour profiter des bonnes dispositions, dans lesquelles on l'avoit assuré qu'il trouveroit le Czar. Mais il parut bientôt, que ce n'étoit encore qu'un amusement; puisque, au lieu de lui faire des propositions, on lui en demanda; & que lorsqu'il parla de rétablir l'ancienne amitié, & de conclurre un Traité de Commerce, on lui dit qu'il falloit auparavant songer à une Alliance, & à un plan d'operations de guerre contre la Suede: propositions, qu'on savoit bien ne pouvoir pas être admises par un Ministre de la Grande Bretagne.

Enfin, lorsque les entreprises concertées à *Aland* avec le Baron de GORTS, eurent été entierement renversées par la mort du Roi de Suede, le Czar ne trouvant, dans la Princesse qui lui a succedé, aucune inclination à poursuivre des plans si injustes & si dangereux, forma le dessein de l'y reduire par la force, & par des excès dont il se trouve peu d'exemples. Occupé de cette idée, il s'allarma de la flotte que Sa Maj. étoit obligée d'envoyer tous les ans dans la Mer Baltique, pour proteger le Commerce de ses sujets : il demanda d'une maniere imperieuse & menaçante à quoi elle étoit destinée; & il écrivit à l'A-

miral

miral Norris en des termes, auxquels la Couronne de la Grande Bretagne n'est point accoutumée.

Cependant à tout ceci, le Roi n'a opposé que les voies de la douceur & de la médiation; l'ayant fait offrir au Czar par le Lord CARTERET & par l'Amiral NORRIS: mais le Czar trouva à propos de ne pas recevoir leurs lettres, sous pretexte qu'ils n'étoient point accrédités auprès de lui; pretexte sur lequel les autres Puissances en guerre contre la Suede, n'ont fait aucune objection, quoiqu'elles fussent dans le même cas.

Comme on ne cherche point à aigrir les choses, on ne parle point ici des mauvais traitemens faits aux sujets de Sa Maj. dans les Etats du Czar; des Matelots Anglois forcés à servir sur la flotte Russienne; des Artisans à qui on refuse la liberté de retourner dans leur patrie; des Marchands arrêtés sans cause; & des Vaisseaux saisis & confisqués injustement avec leur cargaison.

Sa Maj. persiste dans les mêmes sentimens de moderation envers le Czar; souhaittant de vivre avec lui en bonne amitié & intelligence, & de pouvoir le disposer à retablir la tranquillité dans le Nord. C'est dans cette vûe, qu'Elle lui renouvelle l'offre de sa médiation; esperant qu'Elle ne voudra pas être le seul Prince de l'Europe, qui s'oppose à un dessein si juste & si salutaire. On peut dire que rien n'est plus conforme à ses véritables intérêts, puisqu'il s'agit de lui procurer une paix, qui lui assure une partie considerable de ses conquêtes. Sa Maj. espere qu'un Prince aussi éclairé que le Czar, consentira, non

feule-

ſeulement pour le bien général de la paix, à moderer ſes prétentions; mais qu'il reconnoîtra auſſi, qu'il eſt plus digne de ſa prudence, de s'aſſurer, par des bons Traités, & par le conſentement des autres grandes Puiſſances, des païs auſſi conſiderables que ceux dont on eſpere pouvoir lui procurer la ceſſion de la part de la Couronne de Suede, que d'expoſer aux événemens d'une guerre, qu'il ſera obligé de ſoutenir ſeul, tous les fruits de ſes heureux ſuccès. La Suede ne doit ni ne peut lui ceder *Revel*: mais il reſteroit pourtant au Czar, après avoir rendu cette Place, d'autres Ports, & une grande étendue de côtes dans la Mer Baltique.

La complaiſance que le Roi veut avoir, d'être médiateur d'un Traité, qui procureroit au Czar de pareils avantages, eſt une preuve invincible de la diſpoſition où eſt Sa Maj. de bien vivre avec lui; & ſi le public peut trouver quelque choſe à blâmer dans cette conduite, ce ſeroit, qu'au ſentiment de bien des gens, on pouſſe la complaiſance trop loin. Si le Czar, après de telles offres, perſiſte à ne vouloir pas rendre *Revel*, il ne ſera qu'allarmer par là toutes les Puiſſances, & il en réunira la plus grande partie contre lui.

Le deſir ſincere que le Roi reſſent, de voir établir une paix générale, & ſon empreſſement à ſe réunir pour cet effet avec le Czar, portent Sa Maj. à lui donner dans cette occaſion des conſeils d'ami, & à l'exhorter à y faire une ſérieuſe attention.

Que ſi malheureuſement, & contre toute attente, les avances & les bonnes intentions du Roi, devenoient infructueuſes par le refus du Czar;

Czar; & que Sa Maj., en vertu des engagement où elle est entrée avec la Suede (lesquels Elle est bien resolue de soutenir) se trouvoit obligée de prendre des mesures désagréables à Sa Maj. Czarienne, Elle aura la consolation de n'avoir rien négligé, pour prévenir les fâcheuses suites qui en pourroient resulter. *Fait à Witebal* le 12. *Fevrier* 1720.

Signé STANHOPE.

PLAN *concerté entre le Baron de* GORTS *& Mr.* OSTERMAN, *second Plénipotentiaire du Czar, pour la paix entre ce Prince & le Roi de Suede.*

PREMIEREMENT.

LE Czar promet & prend sur soi, de faire exécuter au pied de la lettre le Traité d'Alt-Ranstadt; ensorte que la République de Pologne ne fera plus aucune difficulté de reconnoître à l'avenir le Roi Stanislas pour son légitime Roi, & de le recevoir en cette qualité. Pour cet effet, le Czar envoyera au printems prochain en Pologne, une armée de quatre-vingt mille hommes au moins. Sa Majesté Suedoise, pour appuyer ce projet, passera en Allemagne en même tems, avec une nombreuse armée, qui agira de concert avec celle du Czar, dans la même vue. Et au cas que quelque Puissance voulût prendre part aux affaires de Pologne, & empêcher le rétablissement

ment de la paix d'*Alt-Ranstadt*, leurs Maj. Suedoise & Czarienne s'engagent, à ne point mettre bas les armes, que le Roi STANISLAS ne soit effectivement remonté sur le Trône de Pologne : Elles s'engagent à l'y maintenir de toutes leurs forces, & à conserver la Republique Polonoise, dans la paisible & entiere liberté d'élire ses Rois.

II. Sa Maj. Czarienne se porte médiateur entre Sa Maj. Suedoise & le Roi de Prusse, pour rétablir la bonne intelligence entre ces deux Princes ; & en conséquence, Sa Maj. Czarienne mettra tout en usage, pour accommoder à l'amiable, les differens concernant *Stettin*, & les terres qu'il possede en *Pomeranie* : comme aussi touchant la démolition de *Wismar*. Mais si le Roi de Prusse refusoit de donner au Roi de Suede, une satisfaction raisonnable sur Stettin & son district, les deux parties contractantes agiront de concert, pour procurer au Roi de Prusse un autre équivalent à sa convenance, sans qu'il en coute rien à la Suede. En échange le Roi de Prusse seroit obligé, de restituer à la Couronne de Suede, Stettin & la partie de la Pomeranie qui lui a appartenu ; de garantir le Traité qui interviendra entre la dite Couronne & le Czar ; & de conclurre avec eux une Alliance défensive, selon le plan formé à ce sujet : & cette Alliance avec la Prusse sera conclue à la satisfaction reciproque des parties, deux mois après l'échange des ratifications du Traité entre la Suede & la Moscovie.

III. Le Czar trouve non seulement juste, que pour les Païs & Provinces considerables que le Roi de Suede lui cede, il ait ailleurs

une satisfaction & un équivalent convenable; mais il s'oblige même de les lui procurer; & en cas qu'un équivalent de la *Norwege* accommode le Roi de Suede, le Czar travaillera par voie de fait à l'exécution de ce projet. Si le Roi de Suede veut passer en Allemagne avec un corps de quarante mille hommes, le Czar y joindra vingt ou vingt-cinq mille hommes, de l'armée qu'il aura en Pologne: il les entretiendra à ses dépens; & ils agiront sous les ordres du Roi de Suede, pour l'exécution du plan qu'il aura formé. Que si quelqu'autres Puissances veulent s'y opposer, le Czar s'engage d'agir contre elles avec toutes ses forces; stipulant néanmoins, que l'équivalent que le Roi de Suede prendra sur le Dannemarck, ne pourra consister en aucun païs de ce côté-ci de la Mer Baltique. Les operations de mer se feront de concert entre les deux Puissances contractantes, & le Czar promet de joindre toutes ses forces maritimes à celles de la Suede.

IV. Le Czar promet & s'engage, d'agir avec toutes ses forces pour contraindre le Roi d'Angleterre comme Electeur, non seulement à restituer *Bremen* & *Veberden* au Roi de Suede; mais aussi à lui donner une satisfaction convenable pour les dommages qu'il a souffert: & s'il arrive que la Couronne d'Angleterre veuille s'y opposer, les deux parties contractantes promettent d'unir leurs forces contre elle, & de ne point mettre bas les armes, que cette restitution & satisfaction n'ayént été réellement obtenues sur Hanover. Au cas néanmoins que le Roi de Suede voulut avant l'échange des ratifications dispenser le

Czar

Czar de cette obligation; Sa Maj. Czarienne promet & prend ſur ſoi, de diſpoſer le Duc de *Mecklembourg* à ceder volontairement & à perpétuité au Roi & à la Couronne de Suede, le Duché de Mecklembourg & ſes dépendances, moyennant un équivalent convenable que le Czar promet de procurer au Duc: & comme il ne pourroit ſe trouver que du côté de la Pologne, le Roi de Suede s'engageroit d'en effectuer l'exécution; & en ce cas, les pactes de familles héréditaires qu'il y a entre les maiſons de Pruſſe & de Mecklembourg, auroient lieu à l'égard de l'équivalent qui ſeroit donné au Duc de ce nom.

V. Au ſurplus, les deux parties contractantes inviteront les autres Puiſſances, à entrer dans ce Traité d'Alliance; & elles entretiendront avec elles une bonne amitié, confiance & voiſinage.

NB. On peut juger par ce que contiennent ces articles, & par les projets du Baron de GORTS, *dans leſquels entra auſſi le Cardinal* ALBERONI, *quelles revolutions ſeroient arrivées en Europe, ſi le Roi de Suede* CHARLES *XII. eût vécu.*

 N°. XXIII.

N°. XXIII. *pag.* 402.

TRAITÉ *conclu à Vienne le 6. Aoust 1726. entre l'Empereur des Romains & l'Imperatrice de Russie.*

COMME le repos public & le bien de toute l'Europe requierent, que l'ancienne amitié qui a constamment régné, entre les Prédécesseurs de Sa Sacrée Maj. Impériale & Royale Catholique; & de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, soit renouvellée & resserrée plus étroitement par une nouvelle Alliance : Sa Sacrée Maj. Impériale & Catholique, comme Souverain des Royaumes & Provinces hereditaires, & Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, pour avancer un Ouvrage si salutaire, ont choisi leurs Ministres Plénipotentiaires cy-dessous nommés : savoir, Sa Sacrée M. Imp. & Cath., Son Altesse le Prince EUGENE DE SAVOYE ET DE PIEMONT, Conseiller Actuel & Intime de Sa dite Maj. Imp. & Cath., Président de son Conseil de Guerre, son Lieutenant Velt-Maréchal du St. Empire Romain, & Vicaire Général de ses Royaumes & Etats en Italie, & Chevalier de la Toison d'or : L'Illustrissime & Excellentissime Seigneur *Philippe Louis* Comte de ZINZENDORF, Trésorier hereditaire du St. Empire Romain, Baron *d'Irnstbrun*, Seigneur de *Gfoell*, *Selowitz*, *Porlitz*, *Calswald*, *Stecken*, *Sebrisentz* & Burgrave de *Reineck*, Grand Ecuyer hereditaire,

ditaire, & Echanſon de la haute & baſſe Autriche ſur l'Anaze, Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Maj. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Grand Chancelier de la Cour: L'Illuſtriſſime & Excellentiſſime Seigneur *Gundacre Thomas* de STAREMBERG, Comte du St. Empire Romain, de *Schaumberg*, *Vaxenberg* &c., Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Sacrée M. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, Maréchal hereditaire de la haute & baſſe Autriche: L'Illuſtriſſime & Excellentiſſime Seigneur Erneſt de WINDISGRATS, Comte du St. Empire Romain, Baron de *Walleſtein*, de *Walle*, Grand Ecuyer hereditaire de *Stirie*, Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Preſident du Conſeil Aulique de l'Empire; & l'Illuſtriſſime & Excellentiſſime *Frederich Charles* Comte de SCHÖNBORN, *Bucheim* & *Wolfsthall*, Baron du St. Empire Romain, de Reichelberg, & Comte de *Wienſentheid*, Grand Echanſon hereditaire de la haute & baſſe Autriche, au-delà & en-deça de l'Anaze, Conſeiller Actuel & Intime de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., & Vice-Chancelier du St. Empire Romain: Et de la part de Sa Sacrée Maj. de toutes les Ruſſies, le Très-Illuſtre Seigneur Louis LANCSINSKI, de *Lancſin*, ſon Chambellan & ſon Miniſtre à la Cour Imperiale: leur ayant ordonné d'agir entr'eux, de traiter & de ſigner une Alliance propoſée; leſquels, après avoir tenu diverſes Conferences, deliberé de part & d'autre, & communiqué leurs Pleins-Pou-
 voirs

voirs, sont convenus de l'Alliance, des Articles & Conditions suivantes.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura & demeurera entre Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., ses Successeurs & heritiers, & Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, ses Successeurs & heritiers, une amitié véritable, perpetuelle & constante; & elle sera si sincerement cultivée entr'Elles, que l'une s'appliquera à procurer le bien de l'autre, & à éloigner tout ce qui tourneroit à son desavantage; & qu'Elles travailleront de concert à tout ce qui pourra tendre à leur bien commun; & tourneront, outre celà, toutes leurs vues, pour faire ensorte que la Paix, heureusement établie en Europe, y soit conservée & maintenue.

II. D'autant que Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. a accedé au Traité de Paix conclu à Neustadt le 30. Août 1722. entre les Couronnes de Russie & de Suede, de même qu'à l'Alliance entre les mêmes Couronnes conclue à Stockholm le 22. Fevrier 1724. & les parties contractantes se proposant de resserrer plus étroitement les nœuds de leur amitié par la presente Alliance; Sa Maj. de toutes les Russies accede dans cette louable vue au Traité de Paix conclû a Vienne le 30. Avril 1725. entre Sa Maj. Imp. & Cath. & le Sérénissime Roi d'Espagne PHILIPPE V.; & s'engage & promet de maintenir & garantir ce Traité de Paix, dans tous les Articles & Conditions, de la même maniere & avec la même fidélité, que si Elle eut été, dès le commence-

mencement du dit Traité une des parties contractantes, & cela à l'égard de tous les Royaumes & toutes les Provinces possedés actuellement par Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. pour soi & ses Successeurs, & dont la possession lui est confirmée suivant la teneur de l'Article XII. de cette même Paix: ensorte que s'il arrivoit, qu'à l'occasion de cette Paix conclue avec l'Espagne, ou pour quelqu'autre raison que ce soit, Sa Maj. Imp. & Cath. fut attaquée par qui que ce soit, ou que l'on entreprit quoi que ce soit à son préjudice; en ce cas Sa Maj. de toutes les Russies promêt & s'engage, d'envoyer exactement à Sa Maj. Imp. & Cath., non seulement les secours promis cy dessous à l'Article VI. de cette Alliance; mais aussi, les affaires & la necessité le requerrant, de déclarer la Guerre à l'Agresseur, d'agir de concert contre le dit agresseur par la voye des Armes, & de ne point faire la paix avec lui, sans avoir auparavant obtenu reparation des injustices & dommages, & sans un entier consentement de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath.

III. D'un autre côté Sa Maj. Imp. & Cath. réciproquement prend sur soi la garantie de tous les Royaumes, Provinces & Etats, possedés en Europe par Sa Maj. de toutes les Russies: & si Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, pour quelque cause que ce soit, est attaquée hostilement par qui que ce soit; alors Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. promet reciproquement, non seulement de lui envoyer exactement les secours ci-dessous stipulés dans l'Article VI. de ce Traité; mais aussi, les affaires & la nécéssité le requerrant, de décla-

 rer

rer la guerre à l'agresseur, d'agir d'un commun consentement, & de ne point faire la paix sans avoir raison des dommages, & sans une entiere approbation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies.

IV. En vertu de cette Confederation & amitié, les Princes contractans promettent recommander sérieusement à leurs Ministres residens dans les Cours des Provinces étrangeres, de conferer amiablement ensemble sur les affaires qui se presenteront; de s'entr'aider conjointément à soutenir les intérêts de l'un & de l'autre, & de travailler d'un effort commun, à tout ce qui pourra tourner à l'avantage de leurs Principaux.

V. Nulle des deux parties contractantes n'accordera refuge, ni secours, ni protection à leurs sujets & Vassaux rebelles: & si l'un vient à découvrir quelques desseins ou machinations qui se trameroient contre l'autre à son desavantage, elle en donneroit d'abord Communication à l'autre d'une maniere due & convenable; & l'on travaillera, par le secours & les efforts de l'Alliance, à les prevenir & à les renverser.

VI. Pour ce qui regarde les secours mutuels qu'on doit se donner, on est convenu que l'Empereur, en cas que qui que ce soit, & sous quelque pretexte que ce soit, fasse la Guerre à Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, dans les Royaumes, Provinces & Etats qu'elle possede en Europe, lui envoyera un secours de 30000. hommes; savoir 20000. d'Infanterie & 10000. Chevaux: & Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, promet d'envoyer le même secours tant d'Infanterie que de Cavalerie

à

à Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. en cas de guerre. A l'égard de la subsistance des susdites troupes auxiliaires, les Parties contractantes en conviendront incessamment entr'elles.

VII. Or, comme à l'occasion d'une guerre, il pourroit arriver, qu'il conviendroit aux deux parties de repousser l'ennemi commun de leurs propres Provinces; en ce cas on déliberera en commun, de quelle maniere cela se pourra le mieux effectuer.

VIII. Si par hazard Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, prenoit la resolution d'équiper une flotte de Vaisseaux de guerre contre les ennemis, & de l'employer du consentement de Sa Maj. Imp. & Cath., on promet une retraite assurée à cette flotte, non-seulement dans tous les Ports de l'Empereur; mais aussi dans tous ceux de Sa Sacrée Maj. Cath., tant dans l'Ocean que dans la Mediterranée: cela au nom du Sérénissime Roi d'Espagne, qui accedera pleinement au Traité d'aujourd'hui, & qui a donné pour cet effet ses instructions à son Ministre resident à Vienne.

IX. Comme la Paix & la tranquillité du Royaume & de la Republique de Pologne, sont fort à cœur à Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., il a été convenu d'inviter le Roi & le Royaume de Pologne, à acceder à cette Alliance.

X. Mais si le Royaume de Pologne n'y accede pas, cependant le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe, sera, du consentement des Sérénissimes Contractans, amiablement invité à l'Accession de cette Alliance.

XI. Et comme la paix entre le Roi & le Royaume de Suede, & entre le Roi & le Royaume de Pologne, n'est pas encore entiere-

ment bien affermie, (ce qui cependant se peut faire par la mediation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies;) Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. travaillera & employera volontiers ses bons offices, pour que cet Ouvrage si salutaire soit entierement accompli, par la mediation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, suivant la teneur de la Paix de Neustadt.

XII. A l'égard du Sérénissime Prince le Duc de *Slesswik Holstein*, Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. déclare, & promet de faire ce que Son Al. Royale souhaitte, & à quoi elle est engagée comme garant du Traité de Trauendal, tant par rapport aux Sérénissimes Rois de Dannemarck & de Norwege, qu'aux autres Rois & Princes étrangers qui se sont chargés de la même garantie du susdit Traité: & comme il s'est fait, sur ce sujet, une Convention particuliere entre les parties contractantes, elle sera tenue comme inserée dans le present Traité.

XIII. On donne une année de tems à tous ceux qui voudront acceder au Traité d'Alliance.

XIV. Le present Traité sera ratifié par les Princes contractans dans l'espace de trois mois, & les Ratifications seront échangées ici à Vienne en la maniere accoutumée.

En foi de quoi les susdits Ministres Plénipotentiaires ont signés, de leur propre main, le present Acte, expedié sur deux exemplaires de la même teneur, & y ont apposé le Cachet de leurs Armes. Fait à *Vienne* le 6. *Aoust.* 1726.

EUGENI

EUGENE DE SAVOYE.
Philippe Charles Comte de ZINZINDORF.
Gundacre, Comte de STAREMBERG
Frederich - Charles Comte de SCHÖNBORN.
Louis LANCSINSKI de *Lancsin.*

N°. XXIV. *pag.* 418.

MEMOIRE *présenté au Roi d'Espagne par Milord* HARRINGTON *Ambassadeur d'Angleterre à* Madrid *le* 25. *Septembre* 1726.

SIRE,

LE Soussigné Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Maj. Britannique, ayant donné part à sa Cour des lettres dont les Copies vont cy-jointes, & qui ont été écrites par Mr. le Marquis DE LA PAZ, & par lui le 27 & 29 Août, au sujet de l'Escadre Britannique qui est venue sur les côtes d'Espagne; reçut hier, par un Courier Extraordinaire, ordre de representer là-dessus à V. M., que le Roi son Maitre a été très surpris, tant du stile, que de la substance des susdites lettres de Mr. le Marquis de la Paz, dans lesquelles on s'est servi d'expressions, & on a fait des demandes qui ne sont point or-

dinaires entre les Ministres des Princes, qui vivent en amitié ensemble; & que le Roi ne peut pas concevoir, comment V. M. a pû s'allarmer, de ce que la flotte du Chevalier JENNINGS a paru sur les côtes de St. *Ander*, puisque Mr. le Marquis de la Paz lui-même avoue, que l'Amiral, dès qu'il fut arrivé, avoit assûré les Gouverneurs Espagnols, qu'il n'étoit point venu dans l'intention de commettre aucune hostilité, mais comme ami, & dans des dispositions pacifiques, ayant été porté sur les côtes par les vents contraires, & par la nécessité d'y faire de l'eau.

Le Roi mon Maître, SIRE, n'est pas moins surpris, que V. M. puisse Elle-même ignorer les raisons, & n'être pas convaincue de la nécessité où s'est trouvée Sa Majesté, de faire ces armemens, voyant lés engagemens dans lesquels sont entrées depuis quelque tems quelques autres des Puissances considerables de l'Europe, & dont Sa Majesté s'est plainte tant de fois & si hautement; les armemens & équipemens de mer qui se font faits dans la plûpart des Ports d'Espagne; les préparatifs de guerre, & le mouvement d'un nombre considerable de troupes Espagnoles vers la partie des côtes de ce Royaume, qui est la plus à portée, & la plus commode pour exécuter quelqu'entreprise sur les Etats de Sa Majesté; les grandes esperances des Emissaires & des Adherants du Prétendant, qui se sont vantés publiquement des secours qu'ils recevroient de ce côté-là; la confiance qu'ils avoient, & qui a clairement paru dans la conduite pernicieuse & indiscrette de quelques-uns d'entr'eux, qui ont été depuis peu reçûs & favorisés à

Madrid;

Madrid: Cela joint aux intrigues qu'on a entretenues, avec les raisons que Sa Majesté a, de soupçonner les mauvais desseins qui avoient fait envoyer l'année passée les trois Vaisseaux de *Petersbourg* à *Cadix*, & de là à *St. Ander*; la connoissance qu'eut S. M. l'hyver dernier, par l'aveu du Ministre d'Espagne, qu'il y avoit une Alliance offensive entre les Cours de Madrid & de Vienne, & que par un des Articles de cette Alliance, on s'oblige d'employer la force ouverte pour faire rendre Gibraltar à l'Espagne, quoique S. M. possede cette place par un droit légitime; les grands subsides qui ont été fournis à la Cour Impériale, & qu'on ne voit fondés sur aucune Alliance qui ait encore été rendue publique; les infractions notoires que les Garde-Côtes Espagnols font depuis longtems par rapport au Commerce & à la navigation des sujets de S. M. dans les Indes Occidentales, infraction dont on s'est si souvent plaint, sans voir la moindre apparence de satisfaction ou de reparation à cet égard: Toutes ces choses, SIRE, jointes ensemble, suffisent pour faire connoître clairement, les raisons qui ont porté S. M. à prendre les mesures qu'Elle a cru convenables; & équipper les differentes flottes qui ont été mises en mer; & les sujets de S. M. auroient une juste raison de se plaindre, si l'on n'avoit pas pris soin de la sureté du Royaume, & de leurs droits, qu'ils voyent menacés & en danger. C'est pourquoi, SIRE, S. M. s'attend qu'on laissera entrer, & qu'on recevra les Vaisseaux de Guerre dans les Ports d'Espagne, de la maniere, & conformément à ce qui a été réglé par les differens Traités

qui

qui subsistent actuellement entre les deux Nations. Le dit Ambassadeur a aussi ordre de se servir de cette occasion, pour témoigner à V. M. la surprise où est le Roi, qu'on n'ait encore offert aucune satisfaction, sur la maniere extraordinaire & insoutenable dont on a agi, lorsqu'on tira par force de son Hôtel le Duc de Ripperda: procedé dont il se plaignit il y a quelque tems, au nom, & par ordre de S. M. Et finalement, il a ordre de dire, que le Roi n'est pas moins surpris de l'affront fait au Consul de S. M. qui reside à St. *Sebastien*, qu'on a obligé de quitter son poste, en le forçant d'aller à *Salamanque* contre le droit des gens, & contre la teneur des Traités qui subsistent entre les deux Couronnes. A *Madrid* ce 25. *Septembre* 1726.

Signé W. STANHOPE.

N°. XXV. *&* XXVI. *pag.* 421.

REPONSE *du Marquis de la Paz, au précédent Mémoire de Milord* HARRINGTON.

MONSIEUR,

CONFORMEMENT à ce que Votre Excellence me marque par sa lettre du 25. du courant, j'ai remis entre les mains du Roi mon Maître, le Mémoire qu'elle adresse à Sa Maj. en exécution des ordres du Roi de la Grande Bretagne votre Maître, que V. Excellen-

Excellence a reçu par le Courier qu'elle avoit envoyé à Londres, & qui en est revenu le 24. lesquels ordres servent de reponse aux deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire par ordre de Sa Maj. le 17. & le 19, du mois dernier, dont les copies avec la reponse du 17. du même mois, que vous avez fait, servent de baze & de fondement à ce Mémoire; Sa Maj. l'a examiné, Monsieur, avec attention; elle esperoit de recevoir de la Cour Britannique une reponse plus claire, plus positive & plus suffisante; néanmoins, elle n'a été ni surprise ni étonnée de voir cette continuation de mauvaises dispositions & intentions, que le Ministere Anglois a fait connoître depuis quelque tems par ses procedés, & quoiqu'on tâche de les couvrir de pretextes & de paroles pleines d'amitié, qu'on n'a pas même épargné cette fois-ici, on ne s'est servi cependant au lieu d'une ouverture & d'une explication sincere & amiable, telle qu'on l'avoit demandé sur la destination des Escadres commandées par les Amiraux Hosier & Jennings, & envoyés dans la Mer des Indes Occidentales, & sur les côtes de la Peninsule, que de nouveaux tours & de pretextes specieux, en accumulant des plaintes qui n'ont point de fondement, & qui sont tout-à-fait contraires à la candeur & à la bonne foi que Sa Maj. Cath. observe exactement envers ses amis & alliés; & que suivant ainsi le vrai genie du present Ministere Anglois, on ait cherché & avancé des pretextes & raisons imaginaires; & outre qu'on a fait sonner bien haut, pour persuader le Parlement Britannique, des dangers chimeriques qui menaçoient la Couronne

d'Angle-

d'Angleterre ; & la Nation Angloiſe, afin de l'obliger & de la déterminer à donner ſon conſentement à l'armement de diverſes Eſcadres ſi peu néceſſaires, & d'une ſi grande dépenſe; nonobſtant cela, Monſieur, il a plu à Sa Maj. de m'ordonner de déclarer à Votre Excellence, ce que la force de la vérité & la droiture de ſes intentions preſente à ſon eſprit, ſur les craintes que Sa Maj. Britannique nous découvre qu'elle reſſent, de la conduite de cette Cour.

On allegue en premier lieu, Monſieur, que l'on a fait des armemens dans les Ports d'Eſpagne, cependant il eſt conſtant comme il eſt notoire à tout le monde, qu'on ne fait aucun préparatif qui puiſſe donner la moindre appréhenſion à l'Angleterre ; au lieu que l'empreſſement, & l'application extraordinaire avec leſquels on a équipé, Monſieur, dans les Ports d'Angleterre diverſes puiſſantes Eſcadres, donnoient bien plus de lieu & de fondement à Sa Maj. de préſumer que ces préparatifs menaçoient ſes Royaumes & ſes Domaines, ſuivant l'opinion générale, & le bruit qui s'en étoit répandu par toute l'Europe ; & qui ne fut que trop averé dans la ſuite, par la route que les mêmes Eſcadres prirent vers les Royaumes de S. M. en Europe, & aux Indes Occidentales.

Il en eſt de même de ce qu'on a avancé, par rapport au mouvement d'un nombre conſiderable de troupes du côté des côtes les plus voiſines de la Grande Bretagne, avec cette difference cependant, qu'à cet égard la plainte du Roi mon Maître, eſt beaucoup mieux fondée & juſtifiée, puiſque ce fut l'arrivée

rivée de l'Efcadre Angloife devant le Port de St. Ander, qui troubla la tranquillité & donna atteinte à la bonne foi, fur laquelle on fe repofoit; comme cela eft évident, par le peu de précautions prifes dans ces endroits, où il n'y avoit que des garnifons précifément néceffaires, lefquelles à caufe de tant d'exemples font renforcées ordinairement en tems de paix, pour garantir les places deftinées pour bâtir des Vaiffeaux contre toute furprife & infulte.

Quant au grief que S. M. a favorifé & fuporté le Prétendant, on ne pourra jamais prouver que le Roi mon Maître ait entretenu intelligence avec lui, ou donné aucune affiftance pour féconder fes deffeins & appuyer fes prétentions fur la Couronne d'Angleterre; & la conduite qu'a obfervé le Roi mon Maître, avec les mêmes Emiffaires, que Votre Excellence indique obfcurément dans fa reprefentation, eft une preuve authentique de la bonne foi & de la fincere amitié de S. M. envers le Roi de la Grande Bretagne; mais fi les Partifans du Prétendant ont repandu dans le monde des bruits finiftres & contraires, S. M. ne peut pas en répondre ni les prendre fur fon compte.

On ne fauroit non plus comprendre, Monfieur, fur quoi on peut fonder des fuppofitions d'un mauvais deffein & des intrigues fecrettes, parce qu'on a admis dans les Ports d'Efpagne trois Vaiffeaux Marchands de Mofcovie, qui, felon la liberté accordée à toutes les autres Nations amies, étoient entrés à Cadix, & pafferent enfuite à St. Ander, pour faire leur commerce; & il faut être naturellement bien

bien soupçonneux & craintif, pour s'allarmer d'un procedé aussi innocent.

A l'égard de la fausse confidence que le Duc de Ripperda fit l'hiver dernier à Votre Excellence, qu'il y avoit déja une Alliance offensive conclue avec l'Empereur, pour recouvrer Gibraltar: S. M. I. a déja fait désabuser suffisamment Sa Maj. Britannique sur ce point, puisqu'on étoit seulement convenu de traiter là-dessus, & que l'Empereur faisoit de grandes promesses pour l'évacuation de cette place, à laquelle ni S. M. ni la Nation Espagnole ne pourront jamais renoncer.

On sait les sommes considerables que Sa Maj. Britannique a dépensées & employées dernierement en France, en Prusse, en Suede, en Hollande & ailleurs, pour parvenir à ses fins & pour faire réussir ses Négociations, sans que jusqu'à présent le Roi mon Maître ait jamais eu la curiosité de savoir les motifs de ces dépenses; ainsi on trouve d'autant plus étrange que Sa Maj. Britannique demande qu'on lui rende compte, des subsides que le Roi mon Maître peut envoyer ou non à l'Empereur.

La plainte qui regarde la conduite des Gardes-côtes, dont les expeditions sont regardées comme une atteinte donnée au commerce & aux traités, est à tous égards la plus injuste qu'on puisse former, puisque ces Vaisseaux là n'ont fait autre chose que de remplir leur devoir, & d'empécher autant qu'ils pouvoient, le commerce clandestin & illicite de toutes les Nations dans les Indes Occidentales, qui leur est si fort deffendu par divers Traités solemnels auxquels on a contrevenu jusqu'à present,

au

au préjudice de S. M. & de ses droits, qu'on a fraudé avec tant d'injustice dans ses Etats, sans qu'il soit connu que Sa Maj. Britannique ait apporté le moindre remede pour empêcher ses sujets, & ceux des autres Puissances, d'aborder dans ces endroits là.

Votre Excellence a conclu sa representation par une autre nouvelle surprise de Sa Maj. Britannique, de ce qu'on ne lui a pas encore donné satisfaction sur l'enlevement du Duc de Ripperda de la maison de Votre Excellence; mais comme cette résolution du Roi mon Maître a été bien premeditée & trouvée juste devant Dieu & les hommes, & entierement conforme au droit des gens, on ne peut pas l'envisager, & alleguer comme une violation ni du caractere de Votre Excellence, ni de la protection que donnent les armes * de la Grande Bretagne, attendu les raisons que Sa Maj. a bien voulu communiquer au public, par une lettre circulaire qu'elle m'ordonna d'écrire à tous les autres Ministres dans les Cours Etrangeres, & principalement dans celle de Londres, pour faire part à Sa Maj. Britannique de ce fait, & aux autres Ministres Etrangers qui resident dans cette Cour là; ensorte que S. M. ne voit pas, Monsieur, qu'il soit nécessaire de parler d'avantage de cette affaire là, puisque ce n'est plus un objet d'accommodement tel qu'on le prétend.

Au surplus afin que les effets puissent mieux justifier la conduite de S. M. & que par le même

* *Les Ministres Etrangers à Madrid, mettent les armes de leurs Souverains sur les portes de leurs Hôtels.*

même moyen on puiſſe former un jugement juſte des intentions du Roi de la Grande Bretagne, & de l'expedition de ſes Eſcadres, le Roi mon Maître m'ordonne d'envoyer à Votre Excellence une copie ci-jointe des avis authentiques qu'on reçut de la Havane, depuis le tems que Votre Excellence a délivré ſa repreſentation, pour faire connoître ſi la conduite de l'Amiral Hoſier & de ſon Eſcadre à Porto Bello, eſt digne d'un Prince qui aſſure de vouloir maintenir la bonne correſpondance, comme le fait Sa Maj. Britannique, & qui ſe plaint ſi fort des infractions faites par le Roi, ſans cependant pouvoir prouver la moindre hoſtilité, inattention ou démarche contraire à une bonne intelligence: Ces faits ſuppoſés, Monſieur, obligeront Sa Maj. Cath. à prendre des meſures conformes à ſon honneur & à la dignité de ſa Couronne, auſſi-bien qu'à la ſureté de ſes Etats, & de ſes Sujets, à moins que Sa Maj. Britannique ne veuille donner & procurer ſans délai, les juſtes ſatisfactions & reparations qu'on demande. Je ſuis &c. A *St. Ildephonſe* ce 30. *Septembre* 1726.

Signé Jean Baptiſte ORENDAIN.

DECLARATION *de* Dom Diego *Ramos, faite par devant les Alcaldes de la Ville de* la Trinidad *de* Cuba, *en date du* 28. *Juillet* 1726.

LES Juges firent d'abord comparoître devant eux Dom *Diego* de *Ramos* Habitant de cette Ville, & paſſager dans le Bâtiment mention-

mentionné dans le Procès, & lui défererent le ferment qu'il prêta fuivant les Loix au nom de Dieu notre Seigneur & de la fainte Croix; & l'ayant interrogé fur le fujet dont il s'agiffoit, il dépofa ce qui fuit.

Qu'il étoit à *Porto-bello* dans le tems qu'on apperçut en Mer douze Vaiffeaux de Guerre *Anglois*, ce qui arriva le Dimanche de la Sainte Trinité de cette préfente année; que de ces Vaiffeaux il y en avoit quatre de ligne & huit Fregates: que le même jour le Préfident de *Panama* qui étoit à *Porto-bello*, ayant appris qu'ils avoient jetté l'ancre à *Baftimentos*, y avoit envoyé un Meffager, pour fe plaindre au Commandant en chef, & lui demander pourquoi il étoit fur cette Côte; qu'il lui avoit répondu le lendemain, qu'il étoit venu par ordre de fon Souverain, pour convoyer le Vaiffeau *Anglois* licencié qui étoit avec les Gallions: Cette réponfe avoit été apportée par quelques *Anglois* de la dite Efcadre, parmi lefquels étoit un des Facteurs de *Cartagene*, de l'*Affiento* de *Negros*, dans un bateau qui entra dans le Port, & qui en étant requis, déclara, qu'il n'y avoit point de Guerre entre les deux Couronnes; que le Vaiffeau *Anglois* licencié & un Paquetbot, qui étoient dans le Port, leur avoient été délivrés; que le Préfident, voyant qu'ils ne s'en alloient pas, leur envoya demander pourquoi ils reftoient à l'ancre fur la Côte; qu'ils lui répondirent qu'ils ne pouvoient partir fans un nouvel ordre de leur Souverain; que quatre de ces douze Vaiffeaux faifoient la garde depuis *Baftimentos* jufqu'à *Yslafuerte*, fur la Côte de *Cartagene*, hors de la vue de terre; & que les

les *Anglois* toutes les fois qu'il leur plaisoit, alloient à *Porto-bello* dans leurs chaloupes, & s'y promenoient sans témoigner aucun égard pour le Président, ou le Général & l'Amiral des Gallions; & qu'ayant rencontré sur la Côte de *Porto-bello* une *Belandre* qui venoit de *St. Esprit*, ils l'arrêtérent & ouvrirent les lettres qu'ils rendirent ensuite toutes ouvertes, & laisserent ensuite aller la *Belandre*, après lui avoir demandé si l'on avoit des nouvelles de Mr. *Castañeta*, & s'il étoit arrivé d'*Espagne* avec l'Escadre qui étoit attendue dans l'*Amerique Espagnole*; que les provisions manquant à *Porto-bello* on y avoit tenu un Conseil de guerre, dans lequel il avoit été résolu de demander passage à l'Escadre *Angloise*, pour pouvoir envoyer des Barques *Espagnoles* chercher des provisions à *Cartagene*, & les transporter à *Porto-bello*; que le Commandant *Anglois* leur avoit accordé le passage qu'ils demandoient, à condition que ces Barques n'auroient que le lest ordinaire, sans être chargées d'argent ni de fruits; en un mot, que tous les mouvemens de ladite Escadre *Angloise*, marquoient la Guerre; que la derniere chose que le déposant vit le même jour qu'il partit de *Porto-bello* pour cette Ville, en compagnie de douze *Belandres* & de deux Convois *Espagnols*, destinez pour *Chagre*, & chargez de marchandises que l'on avoit débarquées des Galions, pour être transportées à *Panama*; c'est qu'un des Vaisseaux *Anglois* de ligne, qui étoit le plus en dehors, fit voile vers lesdits Bâtimens, qui, sur cela, retournerent promptement à *Porto-bello*, où la plupart entrerent, & le reste passa tout près du Vaisseau qui les

laissa

laissa poursuivre leur route, après quoi il se mit sous le Canon du Château, d'où ensuite il remit en Mer; que la *Belandre* où le déposant étoit, poursuivit sa route, & qu'il n'en savoit pas davantage: Que tout ce qu'il a déclaré est véritable & de notorieté publique, sous un serment dont la sainteté & l'importance pour le service de Sa Majesté, lui furent representées, dans le même tems qu'on lui défera ce serment qu'il a prêté, déclarant qu'il étoit agé de trente quatre ans; & il l'a signé avec les Juges, *Bernardo Fernandez*, *Diego Ramos*, devant moi *Sebastien de Cala*, Notaire public.

N°. XXVII. *pag.* 426.

TRAITE *de* Wusterhausen *entre l'Empereur & le Roi de Prusse, signé le* 12. *Octobre* 1726., *tel qu'on le publia dans ce tems-là.*

IN NOMINE DOMINI, AMEN.

CUM tam justum tamque naturale nihil sit inter Principes, quàm acquisita sibi jura possessionesque, Regna insuper, Provincias ac Ditiones, sive armis occupatas, sive successionis vel alio quovis jure possessas conservare, cumque propterea ad id assequendum nihil magis proficuum utileve esse videatur, quàm fœdera inire &c.

ARTI-

ARTICULUS PRIMUS.

Per hoc itaque fœdus, in quo nihil aliud quàm suorum Regnorum, Provinciarum Ditionumque securitatem, Principes contractantes quærunt, nec non totius universæque Europæ pacem ac tranquillitatem; sua sacra Regia Majestas Borussiana pollicetur suæ Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestati manutentionem, seu garantiam, quoad ordinem successionis, in omnibus totius Europæ Regnis, Provinciis & Ditionibus hæreditariis Domûs Austriæ, eo modo & ordine, quo sua sacra Cæsarea & Catholica Majestas ordinavit in Primo Articulo secreto hujus tractatûs sive fœderis, nec aliter, nec alio modo: adeo ut si quis in hoc suæ Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestati qualibet de causa armis se opponere tentaret, tunc non solum Sua Sacra Regia Majestas Borussiana auxilia, quæ infra in articulo septimo hujus tractatûs sive fœderis stipulata sunt, irrefragabiliter præstabit; verùm etiam, si res & necessitas postulabunt, aggressori bellum indicet eo modo & forma, & secundum leges & conventiones quæ in articulo secreto hujus tractatùs seu fœderis exprimuntur, nec pacem cum illo inibit, nisi servatis quæ in eodem articulo declarantur.

II. Econtra Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas promittit ac pollicetur Suæ Sacræ Majestati Borussianæ, garantiam seu manutentionem omnium Regnorum, Provinciarum ac Ditionum, ab eâdem Suâ Sacrâ Majestate Borussianâ in Europâ possessarum: adeòve, si quis, quâcunque de causâ, eandem suam Sacram

Sacram Borussianam Majestatem armis hostiliterve infestaret, tunc Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas, non solùm auxilia quæ infrà in dicto articulo septimo ab eâdem promissa sunt, Serenissimo Regi Borussiæ transmittet; verùm etiam, si necessitas & res id postulabunt, aggressori bellum declarabit eodem modo, de quo in dicto articulo secreto inter eamdem Suam Sacram Cæsaream & Catholicam Majestatem & eumdem Serenissimum Regem Borussiæ conventum est, nec pacem cum illo inibit, nisi juxta conditiones & leges eodem dicto articulo declaratas.

III. Insuper Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas promittit & spondet, se omnes suas curas, omniaque studia & officia conversuram ut nulla supersit supra *Berghæ* & *Juliaci* Ducatibus difficultas, omnesque prætentiones compescantur, atque qui impræsentiarum adsunt prætensores, omnibus suis prætensis juribus renuntient, eaque æquo animo cedant Suæ Sacræ Borussianæ Majestati: adeò ut post mortem Serenissimi Electoris Palatini Serenissimus Rex Borussiæ solus & pacificus possessor dictorum ducatuum in futurum dicatur & sit, absque eo quòd nullus eorum, seu quilibet alius illi imposterùm audeat aut possit Berghæ & Juliaci Dominium controvertere & disputare.

IV. Eodem modo Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas pollicetur se omne studium, omniaque officia apud Excellentissimum Principem de Sultzbach interposituram, ut spatio sex mensium à die conclusionis seu signaturæ præsentis tractatûs, præfatus Princeps omnibus & singulis prætentionibus super Ducatum Berghæ & Ravensthenii in favorem Serenissimi Regis Borussiæ renunciet, adeò ut post mortem

præfati Sereniſſimi Principis Electoris, ſtatim Sereniſſimus Rex dicti Ducatûs liberam & abſolutam poſſeſſionem abſque ullâ difficultate ſeu impedimento capere poſſit.

V. Si verò intra dictum ſpatium ſex menſium ſua Sacra Cæſarea & Catholica Majeſtas efficere non poterit, ut præfatus Excellentiſſimus Princeps de Sultzbach dictam ceſſionem ſeu renunciationem in favorem dicti Sereniſſimi Regis Boruſſiæ faciat, tunc eadem ſua Sacra Cæſarea & Catholica Majeſtas promittit ac ſe obligat, ſe liberum dominium, abſolutamque poſſeſſionem in aliâ quacunque ejuſdem valoris ditione ex iis quas ipſe impræſens in Regnis & Provinciis Sacri Romani Imperii poſſidet, eidem Sereniſſimo Regi Boruſſiæ tradituram.

VI. In compenſationem verò omnium quæ à ſuâ Sacrâ Cæſareâ & Catholica Majeſtate promittuntur, Sereniſſimus Rex Boruſſiæ non ſolùm ea quæ ſuperiùs in articulo primo hujus tractatus ſeu fœderis promiſſa ſunt, quæque inferiùs in articulis ſubſequentibus promittuntur, ſuæ Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtati præſtabit, verùm etiam ad omnia ea quæ in articulis ſecretis conventa ſunt, ſe obſtringit, & præſertim ad ea quæ in tertio ſecreto articulo continentur; idque eodem modo, tempore & forma quæ ibidem expreſſa reperiuntur.

VII. Quod autem ad auxilia inter ſe mutuò præſtanda attinet, ſua Sacra Majeſtas Boruſſiana promittit ac ſeſe obligat in caſu belli, id eſt, in caſu quo ſua Sacra Cæſarea & Catholica Majeſtas a quovis qualibet de cauſa armis infeſtetur, ſe eidem ſuæ Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtati irrefragabiliter tranſmiſſuram decem aut duodecim millia Militum, id-

que

que secundùm contingentias, occasiones & casus qui in secundo articulo secreto continentur & explicantur, & eodem modo & ordine de quo in dicto articulo secreto agitur. Eodem modo, in casu quo Serenissimus Rex Borussiæ à quovis qualibet de causa armis infestetur, eumdem paremque auxiliorum Militumque numerum sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas eidem Serenissimo Regi Borussiæ juxta contingentias, occasiones & casus in dicto articulo secreto expressos, eodemque modo & ordine, de quo ibidem agitur, mutuò invicemque irrefragabiliter præstare spondet. Cœterum Principes contractantes, pro eo quod spectat ad sustentationem præfatarum copiarum auxiliarium, mutuo se obligant ad id quod satis expressè in eodem dicto articulo secreto conventum est.

VIII. Quia vero sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas die 6. Augusti hujus anni 1726. fœdus inivit Viennæ cum suâ Sacra totius Russiæ Majestate, quod pariter totius universæque Europæ bonum respicit, ideò Serenissimus Borussiæ Rex eidem dicto tractatui seu fœderi Viennæ inter easdem concluso accedere intelligitur, idque consensu partium contractantium, non secus, nec alio modo, ac si dictus tractatus de verbo ad verbum præsenti tractatui insertus foret, volentibus Principibus contractantibus, ut omnia ea quæ in eodem tractatu seu fœdere continentur, eamdem vim habeant, ac si ad unguem hic expressa reperirentur.

IX. Quod attinet ad ratificationem præsentis tractatus seu fœderis, Principes contractantes spatium sex mensium decernunt; id autem intelligi volunt, non à die conclusionis seu signa-

 turæ

turæ præsentis tractatus seu fœderis incipiendum esse, sed solùm à die quo sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas præfatam renunciationem seu cessionem jurium in favorem Serenissimi Regis Borussiæ ab altèfato Excellentissimo Principe de Sultzbach reportaverit, vel in defectu hujus dictæ renunciationis seu cessionis jurium, à die quo sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas tradiderit Serenissimo Regi Borussiæ liberum dominium absolutamque possessionem in aliâ quâcunque ejusdem valoris ditione in iis quas ipse impræsens in Regnis & Provinciis Sacri Romani Imperii possidet, ut suprà in articulo quinto hujus tractatûs expressum est, quo tempore ratificationum instrumenta Viennæ commutabuntur. Si verò intra dictum spatium sex mensium sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas præfatam renunciationem seu jurium cessionem à dicto Excellentissimo Principe de Sultzbach in favorem Serenissimi Regis Borussiæ reportare non poterit, vel in ejus defectum æquivalens, ut supra dictum est, præstare recusaverit, eo casu Serenissimus Rex Borussiæ declarat & intelligit præsentem tractatum seu fœdus, nullam vim nullumque robur habiturum esse, eodem prorsùs modo, ac si nunquam factum conclusumve fuisset, jamque nunc pro tunc de nullitate præsentis tractatûs protestatur.

In quorum fidem præfati Ministri Plenipotentiarii præsentem tractatum seu fœdus duplici ad amussim copiâ exaratum atque confectum, propriis manibus subscripserunt, sigillisque appositis munivêrunt.

Actum *Wusterhausi* die 12. *Octobris* 1726.

NB. Pendant que le Comte de SECKENDORF *négocioit cette convention avec le Roi de*

de Prusse (car tout se passa entre ce Prince & ce Général, sans que les Ministres de Sa Majesté y eussent que très peu de part), le Baron de MARDEFELDT, *Ministre Prussien à* Petersbourg, *y conclut avec l'Imperatrice Catherine le* 10. *d'Aoust, un Traité d'Alliance défensive, ou plutôt de garantie; dans lequel les deux Puissances, après s'être garanties mutuellement les Etats dont ils étoient en possession, stipulent les secours qu'elles se donneroient, en cas que l'une ou l'autre fût attaquée. On comprend aisément, que ce furent les démêlés que le Roi de Prusse avoit alors avec les Polonois & les Lithuaniens, tant par rapport à* Elbing, *qu'aux griefs de Religion & aux enrollemens forcés, qui donnerent lieu à cette Négociation de la part de la Cour de Berlin. Du côté de celle de Petersbourg, guere plus d'accord avec les Polonois, soit par rapport à la* Courlande, *soit par rapport aux prétentions respectives: en sorte que l'on n'avoit pû convenir de rien avec les Ministres Polonois de la part de ces deux Cours, ni avant la Diete de* Warsovie, *ni avant la resomption de celle de* Grodno. *Comme ce Traité est entierement particulier, nous nous contenterons d'en mettre ici un Article secret.*

ARTICLE *secret du Traité d'Alliance défensive, conclu à* St. Petersbourg, *entre l'Imperatrice de Russie & le Roi de Prusse, le* 10. *d'Août* 1726.

SA Maj. Imp. de Russie déclare, qu'Elle, aussi bien que d'autres Puissances, se trouve dans un engagement d'assister son très cher gendre Son Altesse Royale le Duc de *Slerwick-*

Holstein, pour obtenir une satisfaction équitable au sujet de son ancien patrimoine le Duché de *Sleswick*, usurpé sur lui depuis plusieurs années par la Couronne de Dannemark, & du grand dommage qu'il en a souffert; & que par conséquent elle songe absolument, de quelle maniere remplir effectivement cette obligation où elle se trouve.

Et comme Sa Maj. Prussienne sera bien aise à l'avenir, de même que par le passé, que S. A. R. le dit Duc soit, sans plus de délai, délivré des inconveniens qu'il a souffert jusqu'ici; aussi employera-t-elle encore de son côté ses bons offices, par tout où il sera convenable, afin que Son A. R. le dit Duc, parvienne le plûtot possible à un accommodement raisonnable & satisfaisant à ce sujet.

Mais en cas qu'on ne puisse pas obtenir le but desiré par des représentations amiables, & que S. A. R. le dit Duc soit d'intention de solliciter des secours plus efficaces, & de s'en servir actuellement; dans ce cas, Sa. Maj. Prussienne promet, qu'elle observera une exacte neutralité, & ne se déclarera point contre S. A. R. D'un autre côté, S. A. s'offre, à ne point insister davantage sur cette reservation qu'Elle a interposée auprès de Sa Maj. Imp. des Romains, au sujet de l'investiture du District de *Stettin*; mais plutôt à s'en désister entierement.

Sa Maj. Imp. de Russie, en vertu de cet Article separé, se charge aussi de disposer Mr. le Duc, suivant cette stipulation, qu'il annulle & casse effectivement la dite reservation.

En foi de quoi on a expedié, signé, scellé & échangé deux exemplaires de même teneur de cet Article secret, qui sera du même pouvoir

voir & effet, que s'il avoit été inseré mot à mot dans le Traité principal conclu ce jourd'hui.

Fait à *St. Petersbourg* le 10. d'*Août* 1726.

N°. XXVIII. *pag.* 461.

ORDONNANCE *du Roi d'Espagne pour défendre l'entrée des draps & étoffes de soye.*

D'AUTANT que j'ai été informé, que les fabriques de soye & autre etoffes à *Valence*, *Grenade*, *Tolede* & *Sarragosse*; & celles des draps fins, moyens & communs, qui se font à *Segovie*, *Guadalaxara*, *Valdemoro*, *Sarragosse*, *Texil*, *Bejar* & autres Places, ont été poussées jusqu'au point d'en pouvoir fournir une quantité suffisante pour l'usage de mes Royaumes; & comme cela tend à mon grand avantage, & à celui de mes sujets en général; j'ai jugé à propos d'ordonner, pour contribuer à l'avancement & à la perfection de ces ouvrages, que tous mes sujets, sans aucune exception, de quelque état & condition qu'ils puissent être, ne devront à l'avenir employer & porter, que des etoffes de soye & des draps qui se fabriquent en Espagne: Voulant bien néanmoins accorder à ceux qui ont des meubles & habits des fabriques étrangeres, le terme de six mois, à compter du jour de la publication de ce Décret, pour s'en défaire: Déclarant en outre, qu'il me sera très agréable, que l'on s'empresse à employer les etoffes & draps d'Espagne avant l'expiration de ce

terme, afin que cet exemple engage un chacun à se conformer promptement à mon Décret : enjoignant de procéder, après l'expiration de six mois, contre les infracteurs du dit Décret, de quelque état & condition qu'ils puissent être, avec toute la rigueur des Loix & statuts de mes Royaumes &c. Donné à *St. Laurent* le 10. *Novembre* 1726.

Signé MOI le ROI.

Et plus bas, Dom Paschal de VILLA CAMPA.

N°. XXIX. *pag. 466.*

COMPLIMENT *du Cardinal de* FLEURY *à S. M. Très Chrêtienne, après avoir reçu d'Elle la Barrette.*

SIRE,

LA nouvelle dignité dont je viens rendre hommage à V. M. quelque grande quelle soit en elle-même, m'est encore infiniment plus precieuse parce que je la tiens uniquement de sa main, & si je l'ose dire, parce qu'elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-même.

Qu'il me soit permis, Sire, de publier aujourd'hui ce que la bonté de votre cœur vous avoit inspiré en ma faveur, dans un tems où vous n'étiés pas encore le dispensateur des graces: non seulement, vous m'aviés destiné votre nomination au Cardinalat, sans que j'eusse jamais pris la liberté de vous en parler; mais vous avés encore, sans me le dire, demandé

mandé avant le terme ordinaire, que cette grace me fut accordée.

J'avoue, Sire, qu'il y a peut-être quelque retour secret de complaisance sur moi-même, en apprenant au public cette marque d'attention de V. M. si favorable pour moi; mais ne serois-je pas aussi, avec raison, taxé d'ingratitude, si je n'annonçois pas à la France qu'il y a en vous un fonds de bonté, de sentimens, & je ne crains point de le dire, de reconnoissance, qui doit faire la plus douce consolation de vos sujets ?

La Majesté du Trône, attire naturellement le respect; les grands talens des Princes, excitent l'admiration; leur Puissance inspire la crainte: mais c'est la bonté, la douceur, l'humanité qui les rend maîtres des cœurs; & qu'est-ce que les François ne sont pas capables d'oser & de faire, de souffrir même, quand ils se croyent aimés de leurs Maîtres ?

Les Nations de l'Orient rendent à leurs Souverains un culte presque égal à celui de la divinité: Parmi celles de l'Europe il y en a qui veulent gouverner leurs Rois; d'autres, quoique très-attachées à eux, & très-fideles, les respectent encore plus qu'elles ne les aiment: mais le caractere propre des François c'est l'amour pour leur Roi, le desir de lui plaire, de le voir, d'en approcher, d'en être aimé.

Votre Maj. a reçu des marques de cet amour dès sa plus tendre enfance: ils vous ont aimé, Sire, avant que vous fussiez en état de les aimer vous-même.

Leur consternation dans vos maladies, a été égale à celle d'une famille, qui eut tremblé pour celui qui en faisoit le soûtien; & les marques de leur joye pour votre guérison, ont

été portées à des excès qui ont presque passé quelque fois les bornes de la modération.

Avec quelles acclamations vos fideles peuples n'ont-ils pas reçu la déclaration que V. M. a faite de vouloir prendre en main le gouvernement de son Royaume ? & de quel heureux avenir ne se croyent-ils pas en droit de se flatter, quand ils voyent se développer de plus en plus en V. M. les grandes qualités de son Auguste Bisayeul, que vous vous êtes proposé pour modele ? Un esprit d'ordre & de justice, une conception à laquelle rien n'échape, un secret impénétrable, une droiture de jugement, un accès doux & facile, jamais d'impatience, ni jamais un mot, un seul mot de fâcheux pour personne, un éloignement de luxe en tout genre ; mais ce qui est infiniment au dessus de tout, un attachement invariable à la Religion, & un respect pour nos saints mysteres, qu'aucune distraction étrangere, ni les mauvais exemples ne peuvent interrompre.

Voilà, Sire, ce qu'on admire déja en votre Maj. & qui fonde la juste esperance que vos sujets ont, de vous voir un jour égaler nos plus grands Rois.

Rien n'est plus dangereux, ni plus difficile à soûtenir qu'une grande attente ; mais j'ose assurer qu'il ne tiendra qu'à V. M. de ne point tromper la notre ; puissiés-vous, Sire, la remplir dans toute l'étendue que le demandent nos besoins ! puissions-nous avoir la consolation de voir retracer, en votre personne sacrée, la sagesse du Roi votre Bisaieul dans l'art du gouvernement ! toute la bonté du Dauphin votre grand-pere, & la pieté de votre auguste pere ! Ce sera, Sire, la recompense la plus touchante pour moi que je puisse jamais recevoir

de

de mon respectueux, & s'il m'est permis de parler ainsi, de mon tendre attachement pour Votre Majesté.

N°. XXX. *pag.* 488.

LETTRE *du Colonel* STANHOPE, *à présent Lord* HARRINGTON, *Ambassadeur d'Angleterre en Espagne, au Marquis* DE LA PAZ, *du* 25. *Novembre* 1726.

MONSIEUR,

AYANT envoyé à ma Cour la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le trente de Septembre dernier, en réponse à mon Mémoire du 24. du même mois; j'ai reçu ordre du Roi mon Maître, de témoigner à votre Excellence sa surprise du contenu de cette lettre, & l'extrême chagrin qu'il a de voir, qu'après que Sa Maj. s'est expliquée si clairement, & avec tant de bonne foi, sur les raisons qui l'ont portée à faire des armemens de mer, dont le Roi d'Espagne s'étoit plaint; Sa Maj. Cath., au lieu d'une réponse directe, claire & satisfaisante, que le Roi mon Maître attendoit sur les divers articles de mon Mémoire, se soit cependant laissé déterminer à éluder cette réponse, & à avoir recours à des avis venus des Indes Occidentales, pour s'exempter de donner la satisfaction qui lui avoit été demandée.

Comme le Roi mon Maître a un desir aussi

fincere qu'ardent, de maintenir la bonne correfpondance avec l'Efpagne; il auroit fouhaitté de tout fon cœur, que la conduite de Sa Maj. Cath. dans cette occafion, ne l'eut pas mis dans l'indifpenfable néceffité de l'expofer dans fon véritable jour & avec toutes fes circonftances, par rapport à Sa Maj., depuis l'établiffement de l'étroite union qui fubfifte entre l'Empereur & l'Efpagne; par le recit fimple & tout nud de ce qui s'eft paffé, il paroîtra évidemment que Sa Maj. Cath., depuis le tems qu'elle eft entrée dans des engagemens avec la Cour de Vienne, n'a attendu qu'une occafion favorable, pour rompre avec Sa Maj., pour attaquer fes Etats, & pour tâcher de placer le Prétendant fur le Trône de la Grande Bretagne.

Les Traités de Vienne ne furent pas plutôt conclus, que le Duc de *Ripperda* prit la liberté de tenir publiquement des difcours menaçans, & de faire des reflexions de la maniere la plus infolente fur Sa Maj. & fes Alliés. J'en fis mes plaintes : mais bien loin que Mr. de *Ripperda* reçut la moindre reprimande à cette occafion, une partie de ce qu'il avoit avancé fut en même tems confirmé par la demande peremptoire de *Gibraltar*, contenue dans la lettre que le Marquis de *Grimaldo* m'écrivit le 13. Juillet 1725, par ordre du Roi d'Efpagne. Il étoit déclaré formellement dans cette lettre, que la continuation de l'alliance, & du commerce d'Angleterre avec l'Efpagne, dépendoit abfolument de la reftitution immédiate de *Gibraltar*. Cette déclaration fut confirmée par les difcours que la Reine me fit l'honneur de me tenir elle-même, dans une

audien-

audience que j'eus peu de tems après de leurs Maj. Cath.

Il ne peut y avoir de preuves plus fortes de l'approbation que leurs Maj. ont donnée à la conduite du Duc de Ripperda, que les grands honneurs auxquels Elles l'élevérent, & l'entiere confiance qu'elles mirent en lui à son retour à Madrid; & ce qu'il avoit déclaré à Vienne par rapport à *Gibraltar*, fut verifié; en sorte que, depuis ce tems-là, on prit des mesures pour confirmer ce qu'il y avoit dit aussi; savoir, que le Roi mon Maître seroit chassé de ses Etats, & le Prétendant placé sur le Trône de la Grande Bretagne. Pour cet effet, une personne de distinction, avec qui ce Ministre avoit fait une connoissance la plus intime pendant son séjour à Vienne, fut envoyée de Rome à Madrid, avec des lettres de créance du Prétendant, & eut de fréquentes conférences avec les Ministres d'Espagne, qui, conjointement avec lui, formerent des projets pour envahir les Etats de Sa Maj.: & pour exécuter ce dessein, on fit des préparatifs conformes à ces projets, & on envoya un corps de troupes sur les côtes de *Galice* & de *Biscaye*; & les bâtimens qui ont depuis été envoyés d'Espagne aux Indes Occidentales, aussi-bien que les vaisseaux de guerre Russiens, qui étoient alors en Espagne, devoient servir au transport de ces troupes: car quoiqu'il ait plu à Votre Excel. de soûtenir, que les Vaisseaux Moscovites n'avoient entrepris ce voyage que pour trafiquer; Sa Maj. a cependant aujourd'hui entre les mains des preuves incontestables, qu'ils ont été équipés aux dépens des adhérants du Prétendant, & envoyés exprès de Moscovie pour s'en servir dans une expédition contre Sa Maj.: & c'est par cette raison qu'ils furent envoyés.

voyés de *Cadix* à *St. Ander*, afin d'y être prêts pour cette expédition. Rien n'a empêché l'exécution de cette entreprise, que les vigoureuses résolutions du Parlement, & les préparatifs qu'il a mis Sa Maj. en état de faire pour s'y opposer.

A l'égard de l'alliance secrette offensive, dont Mr. de *Ripperda* me fit la découverte l'hiver passé, non seulement à moi, mais à l'Ambassadeur d'Hollande; quoique votre Excel. juge à propos d'appeller cette découverte une fausse confidence, cependant on en laisse le libre jugement à toute personne impartiale, qui voudra seulement remarquer, que celui qui avoit déclaré à deux Ambassadeurs qu'il y avoit réellement une alliance secrette offensive, étoit actuellement premier Ministre de S. M. Cath., qui l'avoit honoré de son entiere confidence: que c'est lui qui avoit fait lui-même les Traités de Vienne, & qui par conséquent savoit, mieux que qui que ce soit, la vérité de ce qu'il disoit aux Ministres des deux Puissances considérables à qui il donnoit audience: qu'il n'a jamais nié d'avoir fait une telle déclaration, lorsqu'on en a parlé publiquement; & qu'il n'a jamais été désavoué en cela par le Roi son Maître, qui l'a continué long-tems après dans le ministere, avec la même confiance & la même autorité: en un mot, que cette découverte d'un Traité secret offensif, n'a jamais été alleguée pour une des causes de sa disgrace.

L'établissement que l'Empereur a fait d'une Compagnie des Indes Orientales à *Ostende*, qui porte le commerce de cette ville aux Indes Orientales, en violant les Art. V. & VI. du Traité de *Munster*, & de divers autres Traités qui subsis-

subsistent actuellement, est un acte offensif, auquel la Grande Bretagne & la Hollande ont eu, & ont encore, le droit de s'opposer par la force ouverte, & même d'avoir recours à l'assistance de leurs Alliés, pour s'y opposer avec d'autant plus de succès. Il paroit que ç'a été là la pensée de Sa Maj. Cath., par les répréſentations réïterées, faites aux Médiateurs par ses Ministres au Congrès de Cambray, aussi bien que par le Mémoire que le Marquis de *Pozzo-bueno* présenta à Londres le 16. Avril 1724. Dans le Mémoire il avance entr'autres choses, que si, après tout ce qui a été représenté à Sa Maj. Imp. de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies, secondé de la maniere la plus forte par les Hauts Alliés, la cession des Pays-Bas venoit à être confirmée par l'Espagne, sans se reserver expressément le droit exclusif sur la navigation aux Indes en général & sans exception, la conséquence seroit, que les Etats Généraux seroient fondés en droit à demander satisfaction à l'Espagne, pour avoir fait par-là une grande infraction au Traité de *Munster*; & de plus étant hors d'état de jouir des effets dudit Traité à cet égard, ils seroient dégagés de l'obligation reciproque de s'abstenir de la navigation aux Indes Espagnoles. Ainsi Sa Maj. Cath. regardoit alors l'établissement de cette Compagnie comme une chose si contraire à la foi des Traités, qu'elle insista fortement que cette affaire fût portée au Congrès, pour faire en sorte que la dite Compagnie fût abolie.

Cette démarche est d'autant plus digne d'observation, que Sa Maj. Cath. fit de son propre mouvement, & qu'elle envoya le susdit Mémoire tout dressé au Marquis de *Pozzo-bueno*,

comme

comme ce Ministre le déclare lui-même au commencement de sa lettre au Duc de *Newcastle*, dattée du 16. Avril 1724. Dans cette même lettre, qui accompagnoit le Mémoire, le Marquis de *Pozzo-bueno* dit, entr'autres choses: *que Sa Maj. a résolu de solliciter d'autant plus les Puissances médiatrices, qu'Elle est persuadée qu'elles y sont également interessées. Dans cette vue Elle a trouvé à propos de m'ordonner, de représenter en son nom ces allégations bien fondées, & d'avoir l'honneur de faire des instances auprès de Sa Maj. Brit., pour la porter à envoyer des ordres à ses Plénipotentiaires au Congrès de* Cambray, *afin qu'ils insistent avec ceux de Sa Maj. sur l'abolition de la dite Compagnie; & que de concert ils s'opposent à son établissement, comme étant très-préjudiciable, & d'une si pernicieuse conséquence à ses interêts, aussi-bien qu'à ceux des Puissances médiatrices.*

L'indulgence que la Grande Bretagne & la Hollande ont eue jusqu'à présent, pour ne point employer des moyens de force dans cette occasion, ne peut ni ne doit être interprêtée comme un abandon de leur droit; puisque leur patience dans une affaire où elles sont si essentiellement interessées, n'est provenue que de leur moderation, & d'un desir de tenter toutes les autres voyes, avant que d'en venir à de pareilles extrémités. Cependant ces deux Puissances ont été si éloignées d'acquiescer à l'établissement de cette Compagnie, qu'elles ont fait souvent de fortes représentations sur ce sujet à la Cour Impériale, & en dernier lieu à celle d'Espagne. Comment donc Sa Maj. Cath. a-t-Elle pu accorder sa protection à cette Compagnie, & lui ceder des privileges dans le commerce, contre ses Traités avec la Grande Bretagne & la Hollande, jusqu'à déclarer

même

même sa résolution pour la soutenir dans tout événement ? C'est pourtant ce qui paroit clairement, par la réponse que Sa Maj. Cath. me fit, lorsque je souhaitois de savoir, si, en cas que l'Empereur ne voulût point consentir à une proposition pour ajuster cette affaire, que le Roi d'Espagne avoit trouvé lui-même raisonnable, Sa Maj. Cath. voudroit alors se désister de soûtenir l'Empereur dans cette prétention. La réponse du Roi d'Espagne fut : *qu'il ne pouvoit pas dire cela ; parce qu'il devoit sentir son engagement avec l'Empereur.* Cette résolution de S. M. Cath. est aussi évidente par sa lettre aux Etats Généraux, & par la déclaration que le Marquis de *St. Philippe* fit en Hollande, que Sa Maj. Cath. regardoit tout ce qui seroit entrepris contre la Compagnie d'Ostende, comme fait à Elle-même. Sa Maj. Cath. ne pouvoit faire une déclaration de cette nature dans aucune autre vue, que celle de forcer la Grande Bretagne & la Hollande à se soumettre à l'Empereur sur ce sujet ; ou dans l'intention d'en venir à une rupture avec S. M. : car le Roi d'Espagne devoit prévoir facilement, que dès le moment qu'il étoit entré dans des engagemens si offensifs avec l'Empereur, pour le maintien de ce commerce, l'Angleterre & la Hollande auroient le même droit d'agir & de demander du secours à leurs Alliés contre l'Espagne, qu'Elles avoient auparavant contre l'Empereur seul.

Le refus que l'on a fait, de laisser entrer dans les Ports d'Espagne aucun vaisseau de l'Escadre, commandée par le Chevalier *Jean Jennings*, quoique cet Amiral eût donné auparavant les plus grandes assurances aux Gouverneurs de tous les Ports, devant lesquels il a paru, qu'il venoit comme ami, & avec des intentions pacifiques ; & l'enlèvement violent du Duc de Ripperda de ma maison,

son, sont des infractions manifestes des Traités, & du droit des gens. Ces infractions, de même que la violence faite au Consul du Roi à *St. Sebastien*, en le forçant de sortir de cette ville, & d'aller à *Salamanque*, sans aucune ombre de raison, dont le motif sans doute étoit d'empêcher, qu'il n'eut aucune connoissance des Préparatifs qu'on faisoit dans ces quartiers-là contre Sa Maj., ne peuvent être regardés que comme des actes d'hostilités réiterés : à quoi il faut ajoûter, comme une nouvelle preuve d'hostilités commises contre les Alliés de Sa Maj., l'ordre qui fut donné le 4. Octobre dernier aux vaisseaux de guerre Hollandois, qui étoient dans le Port de *Cadix*, d'en sortir dans l'espace de 24. heures, sans aucune raison. Pour justifier cette violence, le Gouverneur déclara de plus, qu'il avoit des ordres, pour ne permettre à l'avenir à aucun vaisseau de guerre Anglois ou Hollandois d'entrer dans ce Port.

A l'égard de ce que votre Excellence avance dans sa susdite lettre, de l'argent distribué par ordre du Roi, en France, en Hollande, en Suede & en Prusse, Sa Maj. est dans un étonnement extraordinaire, de voir, que le respect dû à des Puissances d'un tel rang, & d'une si grande considération en Europe, n'a pas été capable de les mettre à couvert d'une si injuste & si indigne diffamation; & il n'est pas concevable comment on peut se servir d'une calomnie si basse, pour répondre aux représentations que j'ai faites au sujet des remises que l'Espagne a fait publiquement à la Cour de Vienne, que l'Ambassadeur de l'Empereur a sollicitées ouvertement, & qu'il a demandées comme des subsides.

Pour ce qui regarde la conduite de l'Amiral *Hosier* aux Indes Occidentales, dont votre Excellence

cellence se plaint dans sa lettre, Sa Maj. n'ayant reçu aucun avis de pareilles actions de cet Amiral, dont on se plaint, ne peut rien dire sur ces faits; mais elle s'étonne de voir, que la Cour d'Espagne fasse des plaintes de cette nature, lorsque malgré les fréquentes répresentations que j'ai faites, Elle n'a pas trouvé à propos de mettre fin aux brigandages & aux hostilités ouvertes, qui depuis quelque tems ont été commises presque tous les jours par les Espagnols dans ces quartiers-là; ni de donner au Roi la moindre satisfaction des dommages causés à ses sujets par la violation de tous les Traités; dommages en si grand nombre, & si considerables, que ce traitement de la part de Sa Maj. Cath., auroit suffisamment justifié les mesures les plus vigoureuses que le Roi auroit pu prendre pour les reparer: & certainement, quoiqu'en envoyant une Escadre aux Indes Occidentales sous le commandement de l'Amiral *Hosier*, on ait eu en vue de protéger le commerce & les effets des sujets de Sa Maj., cependant, comme cette Escadre doit rester dans ces mers, il est aisé de concevoir, que la conduite de l'Amiral *Hosier* à l'avenir, doit être réglée sur celle de l'Espagne.

Par ce recit véritable & impartial de ce qui s'est passé entre les deux Cours, il paroitra, non seulement, combien on a fait tort au Roi mon Maître; mais aussi combien grande a été sa moderation & son amour pour la paix, en s'abstenant de témoigner son ressentiment de ces infractions notoires des Traités, des dangereux projets formés contre sa personne & ses Etats, & des hostilités commises contre ses sujets: ce qui certainement lui donnoit un plein droit de se servir, non seulement de tout le pouvoir que Dieu a mis entre ses mains, mais aussi de recourir à ses Alliés,

liés, pour être prêts à remplir leurs engagemens avec lui; ce que la presente conduite & les déclarations de la Cour d'Espagne rendent inévitable.

Mais comme Sa Maj., par un desir sincere de conserver la paix publique, s'est jusqu'à présent contentée de se mettre en état de défense, en faisant par mer des armemens, qui pussent réellement garantir ses sujets & ses Etats de toute insulte & entreprise, & prévenir l'exécution de tous les desseins & projets, qui menaçoient la sureté & les intérêts de ses Royaumes & de ses Alliés, aussi-bien que la tranquillité générale de l'Europe; Sa Maj. Cath. peut être assurée, que si Elle est disposée à donner satisfaction, & à faire reparation à Sa Maj. Britannique & à ses Alliés, Sa Maj., conjointement avec eux, est encore disposée de son côté à faire tout ce qui peut contribuer au rétablissement de cette bonne correspondance, qu'elle a toujours souhaitté, & souhaitte encore de conserver & maintenir entre les deux Couronnes de la Grande Bretagne & d'Espagne.

Voilà exactement, Monsieur, ce que j'ai eu ordre du Roi mon Maître, de répondre à la lettre de V. E. du 30. Septembre dernier. Je suis &c.

Fin du Second Tome.